



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Orientation d'Aménagement et de
Programmation Paysage & Biodiversité



CARNET DE PAYSAGE

Plateau de Champagnier et Piémont de Belledonne

Bresson / Brié-et-Angonnes / Champagnier / Herbeys / Jarrie /
Poizat / Vaulnavays-le-Bas / Vaulnavays-le-Haut / Vizille



PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document approuvé le 20 décembre 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 6

1_OBJECTIFS DE L'OAP-PB..... 6

2_RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'OAP-PB 7

3_APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'OAP-PB 8

4_ SYNOPSIS DES JEUX D'INTERRELATIONS..... 12

1. CHARPENTE PAYSAGÈRE.....14

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE LA CHARPENTE..... 14

OBJECTIFS GÉNÉRAUX..... 18

- Conserver le caractère rural Conserver et valoriser les continuités écopaysagères
- Préserver les vues et linéaires de vue sur le grand paysage, vers le patrimoine bâti des Forts, châteaux et domaines remarquables
- Conserver la structure en villages-hameaux
- Affirmer les limites et transitions entre espace bâti et espace agricole ou naturel
- Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte
- Maintenir la structure à bonne perméabilité écologique

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT..... 22

- Orientation 1_Implanter le projet en maintenant les continuités agricoles et naturelles et les ouvertures visuelles
- Orientation 2_Composer le projet avec les éléments existants du site et du paysage
- Orientation 3_Mettre en valeur la présence d'eau
- Orientation 4_Rechercher le caractère groupé du village ou du hameau et une graduation du cœur bâti au milieu agricole et naturel
- Orientation 5_Orienter et composer le projet pour dessiner la lisière du village ou du hameau
- Orientation 6_Préserver les ouvertures visuelles depuis les routes
- Orientation 7_Marquer les entrées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 8_Animer les traversées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 9_Mettre en valeur les Forts

2. AMBIANCES PAYSAGÈRES 40

2.1 AMBIANCE BOURG, VILLAGE ET HAMEAU RURAUX 44

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....46

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....48

Maintenir la rue par un front bâti continu ou semi-continu tout en préservant l'aération du tissu

Affirmer le caractère rural et jardiné

Développer les continuités éco-paysagères jusque dans le cœur des centres-bourgs

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....50

Orientation 1_Conforter les proportions et imbrications entre bâti et espace ouvert1 sur rue du tissu bâti traditionnel existant ou proche

Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité

Orientation 3_Assurer les continuités végétales du cœur bâti aux espaces agricoles et naturels

Orientation 4_Développer le caractère jardiné et l'imbrication du végétal avec le bâti

Orientation 5_Valoriser les murs anciens

Orientation 6_Assurer des transparences visuelles sur les jardins

Orientation 7_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé

Orientation 8_Valoriser le bâti ancien

Orientation 9_S'intégrer dans l'ambiance rurale

Orientation 10_Développer la biodiversité à travers la construction

2.2 AMBIANCE DE VILLÉGIATURE THERMALE 90

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....92

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....94

Conforter les premiers plans arborés et la trame végétale d'ensemble

S'inscrire dans le cadre patrimonial de la ville thermale

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....96

Orientation 1_Assurer un premier plan arboré sur la rue

Orientation 2_Conforter le rapport à la rue et la mise en perspective du bâti

Orientation 3_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité

Orientation 4_Maintenir une strate arborée diversifiée

Orientation 5_Accompagner la limite sur rue de végétation basse

Orientation 6_Valoriser les murs anciens

Orientation 7_Marquer la rue par des clôtures structurantes accompagnées de végétation

Orientation 8_intégrer le stationnement dans le parc arboré

Orientation 9_Valoriser le bâti ancien

Orientation 10_s'insérer dans le cadre patrimonial de la ville thermale

Orientation 11_Développer la biodiversité à travers la construction

2.3 AMBIANCE MONTAGNE PASTORALE 124

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....126

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....128

S'adapter à la pente et à la structure du hameau
S'intégrer dans une ambiance montagnarde naturaliste

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....130

- Orientation 1_Rapprocher le bâti de la rue et/ou des constructions existantes
- Orientation 2_S'insérer dans la pente et ménager des transparences
- Orientation 3_Préserver et partager les vues sur le grand paysage
- Orientation 4_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 6_Assurer la transparence sur les jardins et la perméabilité des clôtures
- Orientation 7_Intégrer les garages et stationnements dans la pente
- Orientation 8_Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels
- Orientation 9_Valoriser et réinterpréter l'architecture traditionnelle
- Orientation 10_Adapter l'architecture à la pente
- Orientation 11_S'adapter au milieu montagnard
- Orientation 12_Développer la biodiversité à travers la construction

2.4 AMBIANCE PLATEAU, PENTE ET VALLON AGRICOLES 164

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....166

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....168

Maintenir les ouvertures visuelles et coupures vertes entre groupements bâtis
S'appuyer sur les éléments de paysage existants
S'intégrer dans l'ambiance agricole et minimiser les impacts paysagers des bâtiments d'activités

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....170

- Orientation 1_S'appuyer sur les structures paysagères existantes ou à créer ainsi que sur les formes bâties traditionnelles, pour intégrer les bâtiments dans le paysage agricole
- Orientation 2_Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel
- Orientation 3_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 4_Accompagner le bâti de structures arborées
- Orientation 5_Privilégier le caractère naturel des Jardins et des plantations, les lier à l'espace agricole
- Orientation 6_Végétaliser les pieds de murs et façades "domestiques"
- Orientation 7_Valoriser les murs anciens
- Orientation 8_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures
- Orientation 9_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé
- Orientation 10_Valoriser le bâti ancien
- Orientation 11_Privilégier un bâti simple et inspiré de l'architecture des fermes traditionnelles
- Orientation 12_Développer la biodiversité à travers la construction

2.5 AMBIANCE VERSANTS BOISÉS 202

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....204

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....206

- Préserver et affirmer le caractère boisé et naturel du milieu
- Insérer les bâtiments et aménagements dans la pente
- Valoriser les éléments emblématiques et identitaires des versants boisés

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....208

- Orientation 1_Minimiser l'empreinte écologique et paysagère des aménagements et constructions
- Orientation 2_Construire dans la pente
- Orientation 3_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 4_S'intégrer dans un couvert forestier
- Orientation 5_Intégrer des coupes forestières
- Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures
- Orientation 7_Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels
- Orientation 8_Privilégier un bâti simple et adapté au cadre naturel
- Orientation 9_Adapter l'architecture à la pente
- Orientation 10_Valoriser le bâti ancien en s'inspirant du caractère naturel, minimaliste, des lieux
- Orientation 11_Développer la biodiversité à travers la construction



PRÉAMBULE

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage & Biodiversité (OAP-PB) a pour vocation la prise en compte des spécificités de chaque lieu dans tout projet d'aménagement et de construction. Pour ce faire, l'OAP Paysage & Biodiversité met à disposition des pétitionnaires, des maîtres d'œuvre et des instructeurs, mais aussi des élus et médiateurs professionnels (architectes conseils, urbanistes...) :

- Une lecture du paysage décodée sur laquelle s'appuyer pour construire tout projet ;
- Une approche de la biodiversité et de la sensibilité écologique du secteur (ou du territoire) de son projet
- Un cadrage, en complémentarité du règlement du PLUi, pour construire son projet dans le respect de son contexte géographique, paysager, culturel et écologique.

1 OBJECTIFS DE L'OAP-PB

A_PERMETTRE UNE CONTEXTUALISATION DES PROJETS

Lorsque le règlement offre différentes possibilités, l'OAP Paysage & Biodiversité accompagne le porteur de projet pour faire un choix adapté et contextualisé au regard de son site d'implantation.

B_ASSURER UN TRAITEMENT QUALITATIF DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PROJET

L'OAP Paysage & Biodiversité définit les modalités qualitatives d'implantation et de traitement des abords de bâtiment, espaces végétalisés, clôtures, espaces de stationnement...

C_TIRER PARTI DES MOTIFS PAYSAGERS EXISTANTS SUR CHAQUE TERRITOIRE

L'OAP Paysage & Biodiversité décline les différents motifs paysagers (structure ou élément de paysage) de chaque ambiance et unité paysagère qui participent à la caractérisation des spécificités locales et peuvent être source d'inspiration pour les futurs projets.

D. PRÉSERVER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUE DE CHAQUE TERRITOIRE

L'OAP intègre à travers les paysages les composantes naturelles spécifiques des différents territoires dans l'objectif d'en faciliter la prise en compte et de valoriser la biodiversité dans chaque projet.

2 RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'OAP-PB

- 1 **JE LOCALISE MON PROJET SUR LE PLAN DE ZONAGE** (règlement graphique) pour identifier le zonage et les prescriptions graphiques du PLUi qui concernent mon projet ainsi que l'ensemble des prescriptions du PLUi qui sont applicables.
> mon projet doit être conforme au règlement du PLUi : il doit respecter les règles qui y sont définies.
- 2 **JE PRENDS CONNAISSANCE DU CARNET DE PAYSAGE QUI CONCERNE LE PROJET**
- 3 **JE PEUX ME RAPPROCHER DE LA COLLECTIVITÉ POUR FAIRE PART DE MES INTENTIONS DE PROJET ET ÉCHANGER AVEC ELLE**
- 4 **JE CONÇOIS MON PROJET DANS LE CADRE DE L'OAP THÉMATIQUE PAYSAGE & BIODIVERSITÉ (OAP-PB)**
> mon projet doit être compatible avec l'OAP-PB : il ne doit pas être contraire aux orientations d'aménagement qui y sont définies et doit être en cohérence avec les objectifs et principes d'aménagement.

<p>Porteur de projet Les questions à se poser</p>		<p>J'ouvre le CARNET DE PAYSAGE qui concerne mon projet.</p>
<p>a. Quelles sont les spécificités paysagères de mon territoire du 'Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne' ?</p>		<p>> Je prends connaissance des clés de lecture du paysage de la CHARPENTE PAYSAGÈRE. > Je prends connaissance du paysage dans lequel s'insère mon projet (péri-mètre d'environ 500 m autour) et conçois mon projet en lien avec les éléments de paysage en présence. > Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des <u>orientations paysagères spécifiques de la charpente paysagère</u> et des principes d'aménagement associés.</p>
<p>b. Dans quelle ambiance paysagère se situe mon secteur de projet ? Quelles sont les spécificités paysagères de mon ambiance ?</p>		<p>> Je prends connaissance des clés de lecture de l'AMBIANCE PAYSAGÈRE qui concerne mon projet. > Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des <u>orientations paysagères ciblées de mon ambiance</u> et principes d'aménagement associés.</p>

3 APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'OAP-PB

Tout projet de construction ou d'aménagement doit participer à la mise en œuvre des objectifs et orientations définis par l'OAP thématique Paysage et Biodiversité sans les contredire ni les remettre en question afin d'être compatible avec ces objectifs et orientations.

Chaque carnet de paysage est construit à partir d'un morceau du territoire métropolitain défini autour d'une figure géographique forte (ici, Plateau de Champagniet et Piémont de Belledonne) et qui contient un premier volet dit 'Charpente' et une série d'Ambiances' (de 2 à 9 ambiances selon les carnets). Une douzaine d'orientations sont déclinées dans chacun des volets 'Charpente' et 'Ambiance' autour de 5 items respectifs ; Ces items font échos aux articles du règlement (cf. schémas ci-après).

Les orientations sont construites selon deux niveaux de lecture relatifs à la charpente et à l'ambiance :

- les orientations dites 'spécifiques' pour la Charpente
- les orientations dites 'ciblées' de l'Ambiance.

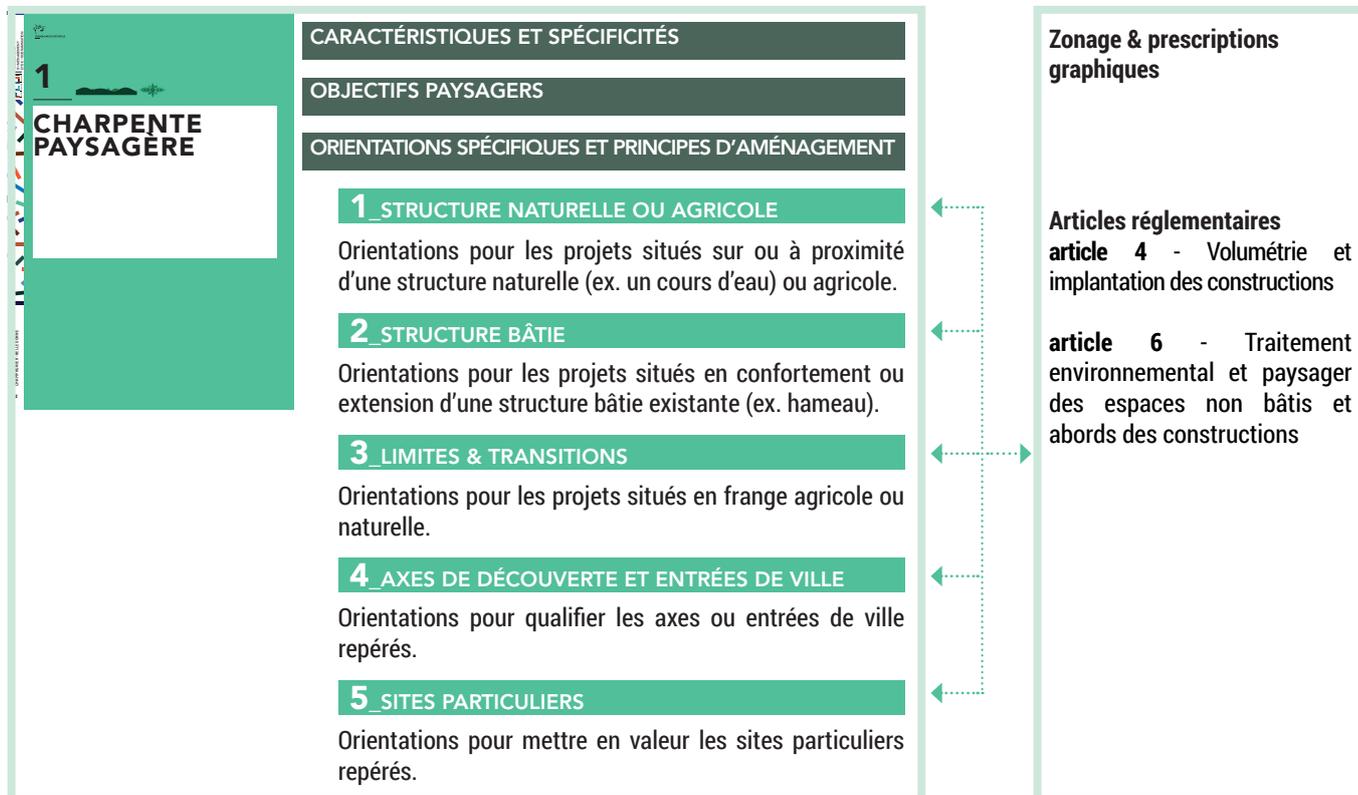
1^{er} niveau : LES ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE LA CHARPENTE

A l'échelle de la charpente, l'OAP-PB donne des orientations pour rendre en compte et conforter la structure et la qualité des paysages.

Ces orientations "spécifiques" se déclinent sur l'ensemble du territoire mais tous les projets ne sont pas systématiquement concernés par toutes les orientations énoncées. C'est en fonction de la situation de chaque projet que les orientations s'appliqueront (entrée de ville, lisière, cours d'eau...) :

Règlement

Il définit les règles de construction.



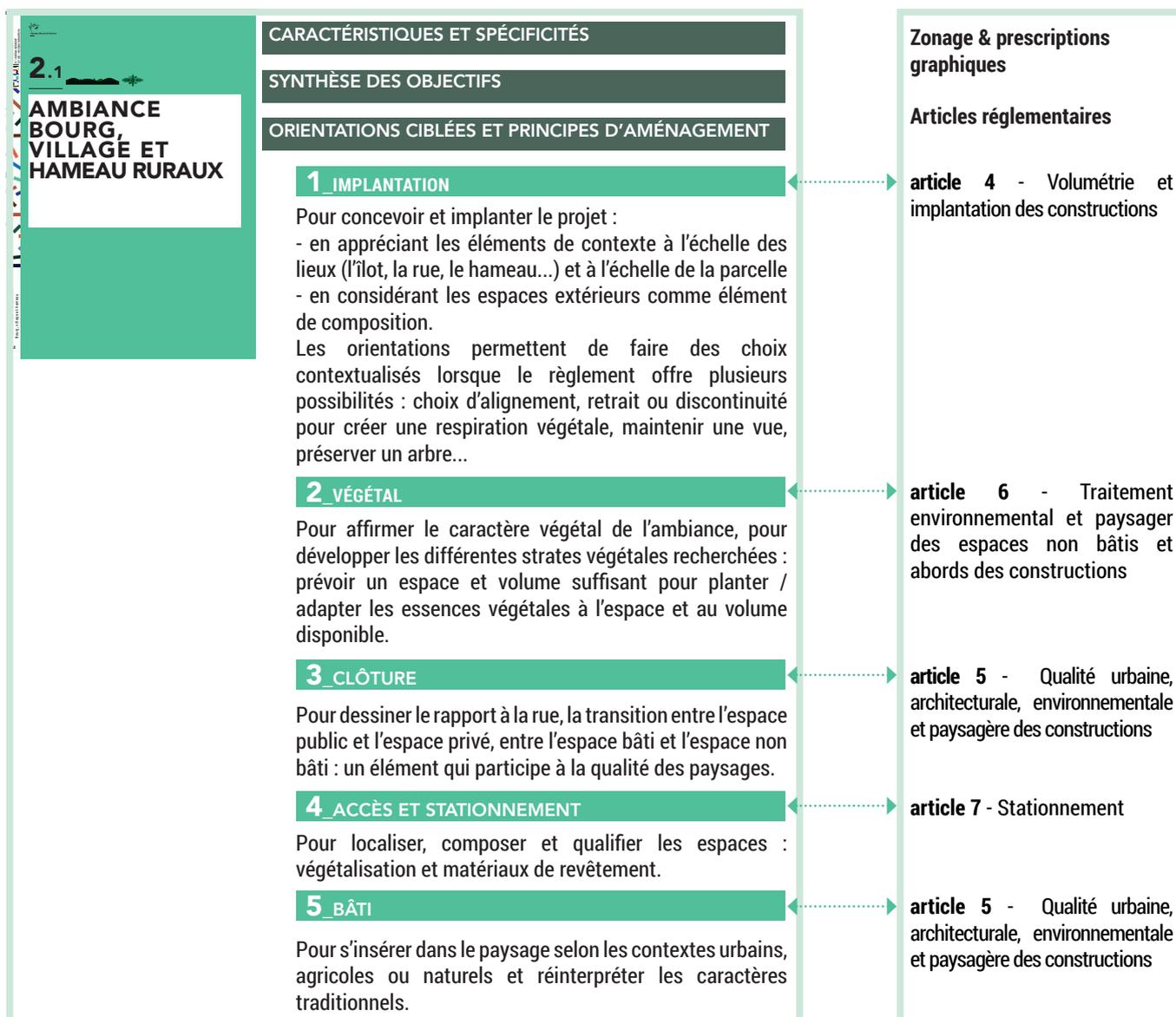
2^{ème} niveau : LES ORIENTATIONS CIBLÉES DE L'AMBIANCE

A l'échelle de chaque ambiance, l'OAP-PB donne des orientations pour intégrer le projet dans son contexte immédiat (à l'échelle de l'îlot, de la rue, de la parcelle).

Les ambiances sont « dites « englobantes » car elles sont définies sur des critères généraux de motifs paysagers (géographie, composition urbaine, présence et caractère du végétal, perceptions visuelles...). Le périmètre de l'ambiance ne correspond pas nécessairement au caractère de la zone (ex. une zone pavillonnaire mutable UD2 peut être intégrée dans l'ambiance "Faubourg" mais aussi 'Plaine urbaine' ou encore 'Bourg village hameau') ni à sa vocation (ex. une zone d'activités peut être intégrée dans une ambiance plus large de tissu mixte type 'Piémont ' ou 'Plaine urbaine'). Ainsi une ambiance peut couvrir plusieurs zones du règlement. Les orientations '**ciblées**' s'appliquent en tout point du périmètre de l'ambiance et à tout projet de construction ou d'aménagement. Seules certaines orientations seront considérées comme "sans objet" dès lors que le secteur de projet n'est pas concerné (mur ancien, bâti ancien, structure végétale existante...).

Règlement

Il définit les règles de construction.

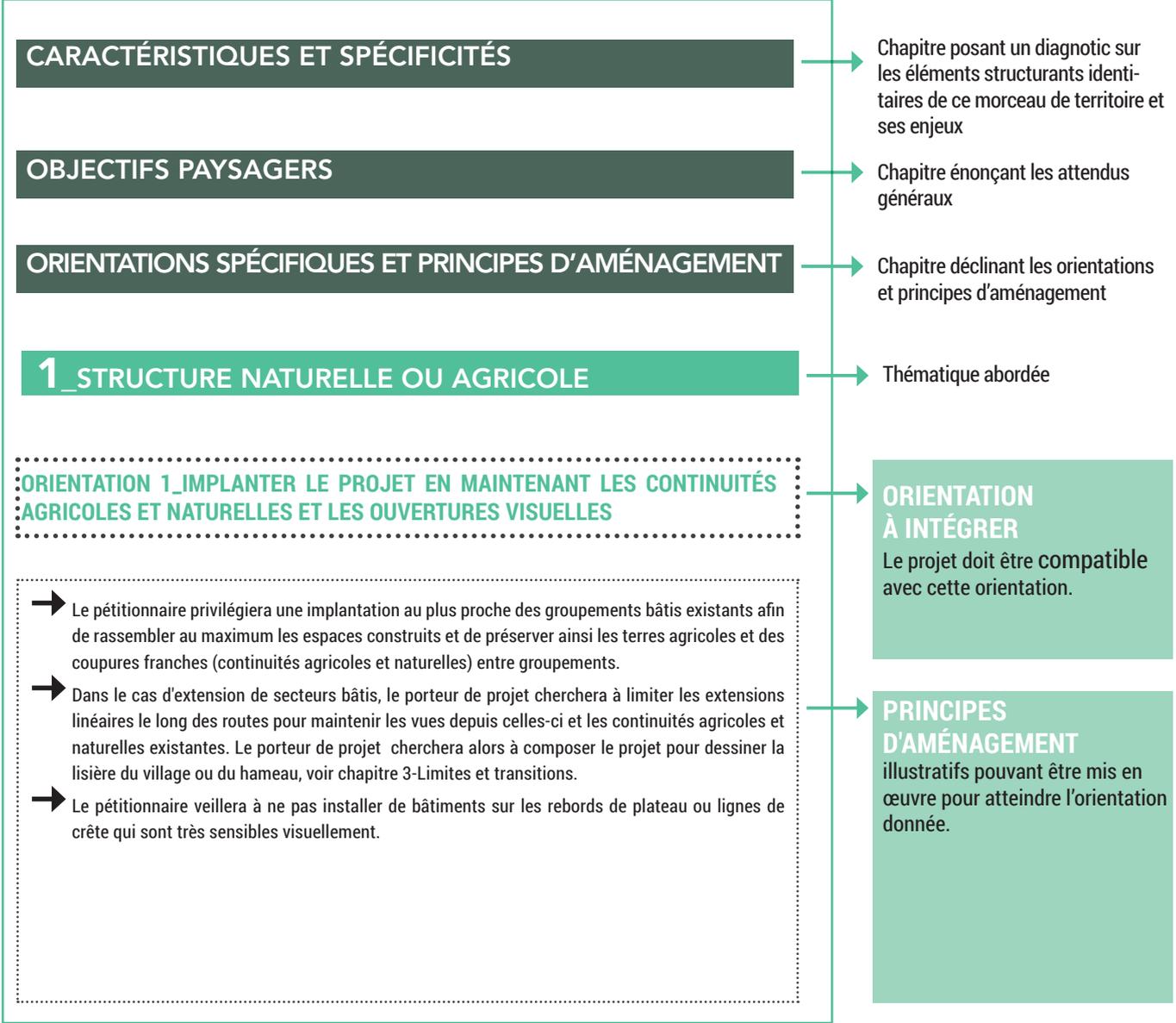


Le rapport de compatibilité s'apprécie au regard des intitulés des orientations qui apparaissent en vert et qui sont numérotées. Les orientations sont opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme, tout projet devant montrer sa compatibilité avec les orientations définies dans les chapitres 'Charpente' et 'Ambiance'.

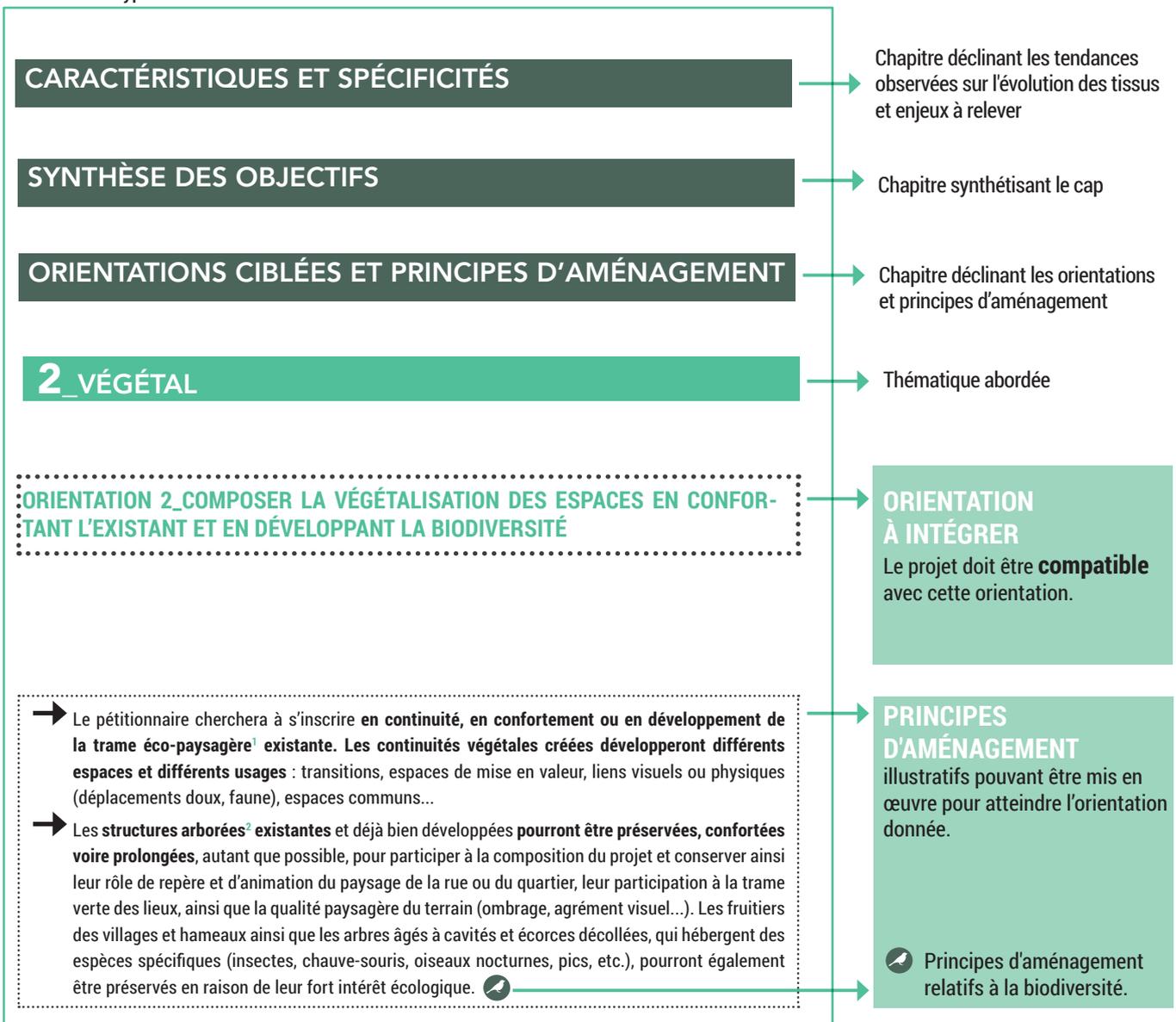
Les principes d'aménagement (déclinés par des flèches noires ou vertes) précisent les expressions possibles des orientations opposables et illustrent des modalités de prise en compte afin que les porteurs de projet puissent comprendre au mieux les objectifs poursuivis. Ces principes d'aménagement n'ont cependant pas un caractère opposable mais permettent d'apprécier la bonne insertion du projet dans son environnement.

Les orientations de l'OAP Paysage et Biodiversité s'appliquent sauf si dispositions contraires de l'OAP Risques et Résilience et de l'OAP Air.

Structuration type de la **CHARPENTE** :

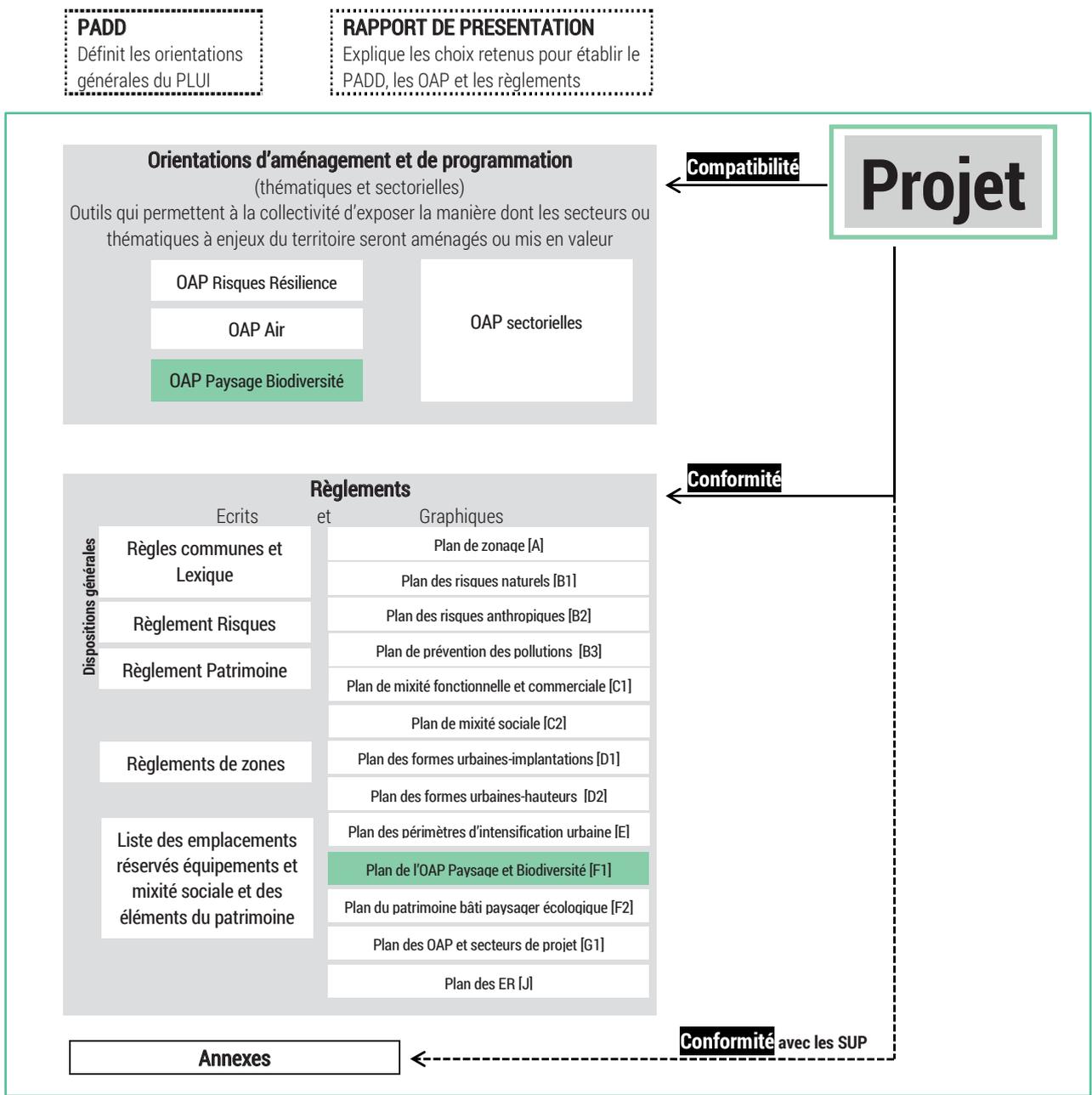


Structuration type de **l'AMBIANCE** :



4 SYNOPSIS DES JEUX D'INTERRELATIONS

L'OAP Paysage et Biodiversité avec l'ensemble des pièces du PLUi

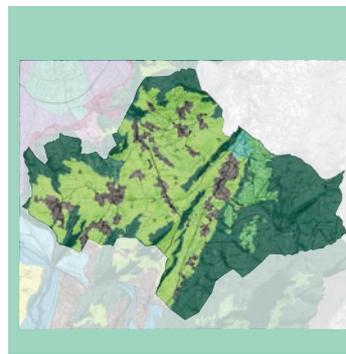
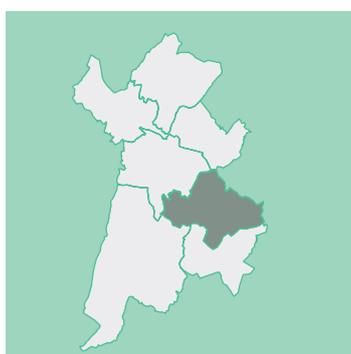


L'emboîtement des échelles 'Grand paysage' et 'Paysage de proximité' pour situer son projet

Un Carnet de Paysage pour prendre connaissance des clés de lecture des paysages.

Une Charpente et ses éléments structurants pour identifier la situation du projet.

Une Ambiance et ses caractéristiques pour insérer le projet dans son site.

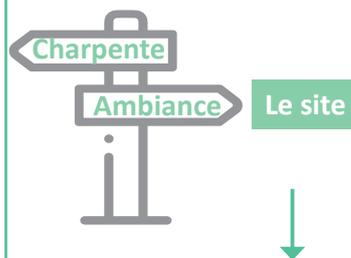


Le regard croisé des orientations 'Charpente' et 'Ambiance'

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE LA CHARPENTE 'PLATEAU CHAMPAGNIER'

- Orientation 1_Implanter le projet en maintenant les continuités agricoles et naturelles et les ouvertures visuelles
- Orientation 2_Composer le projet avec les éléments existants du site et du paysage
- Orientation 3_Mettre en valeur la présence d'eau
- Orientation 4_Rechercher le caractère groupé du village ou du hameau et une graduation du cœur bâti au milieu agricole et naturel
- Orientation 5_Orienter et composer le projet pour dessiner la lisière du village ou du hameau
- Orientation 6_Préserver les ouvertures visuelles depuis les routes
- Orientation 7_Marquer les entrées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 8_Animer les traversées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 9_Mettre en valeur les Forts

La situation



ORIENTATIONS CIBLÉES DE L'AMBIANCE 'BOURG VILLAGE HAMEAU'

- Orientation 1_Conforter les proportions et imbrications entre bâti et espace ouvert1 sur rue du tissu bâti traditionnel existant ou proche
- Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 3_Assurer les continuités végétales du cœur bâti aux espaces agricoles et naturels
- Orientation 4_Développer le caractère jardiné et l'imbrication du végétal avec le bâti
- Orientation 5_Valoriser les murs anciens
- Orientation 6_Assurer des transparences visuelles sur les jardins
- Orientation 7_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé
- Orientation 8_Valoriser le bâti ancien
- Orientation 9_S'intégrer dans l'ambiance rurale
- Orientation 10_Développer la biodiversité à travers la construction

1



CHARPENTE PAYSAGÈRE



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE LA CHARPENTE

La situation en piémont de la chaîne de montagne de Belledonne fait de cette unité paysagère une interface entre les sommets montagneux et la plaine de Grenoble. Elle se compose de reliefs en balcons, de la vallée du Vernon et du plateau de Champagnier. Cette configuration ouvre des vues panoramiques exceptionnelles vers les massifs de Belledonne, de Chartreuse et du Vercors, tout en isolant visuellement l'ensemble de la plaine grenobloise. Elle génère également de nombreuses co-visibilités, rendant toute évolution très visible.

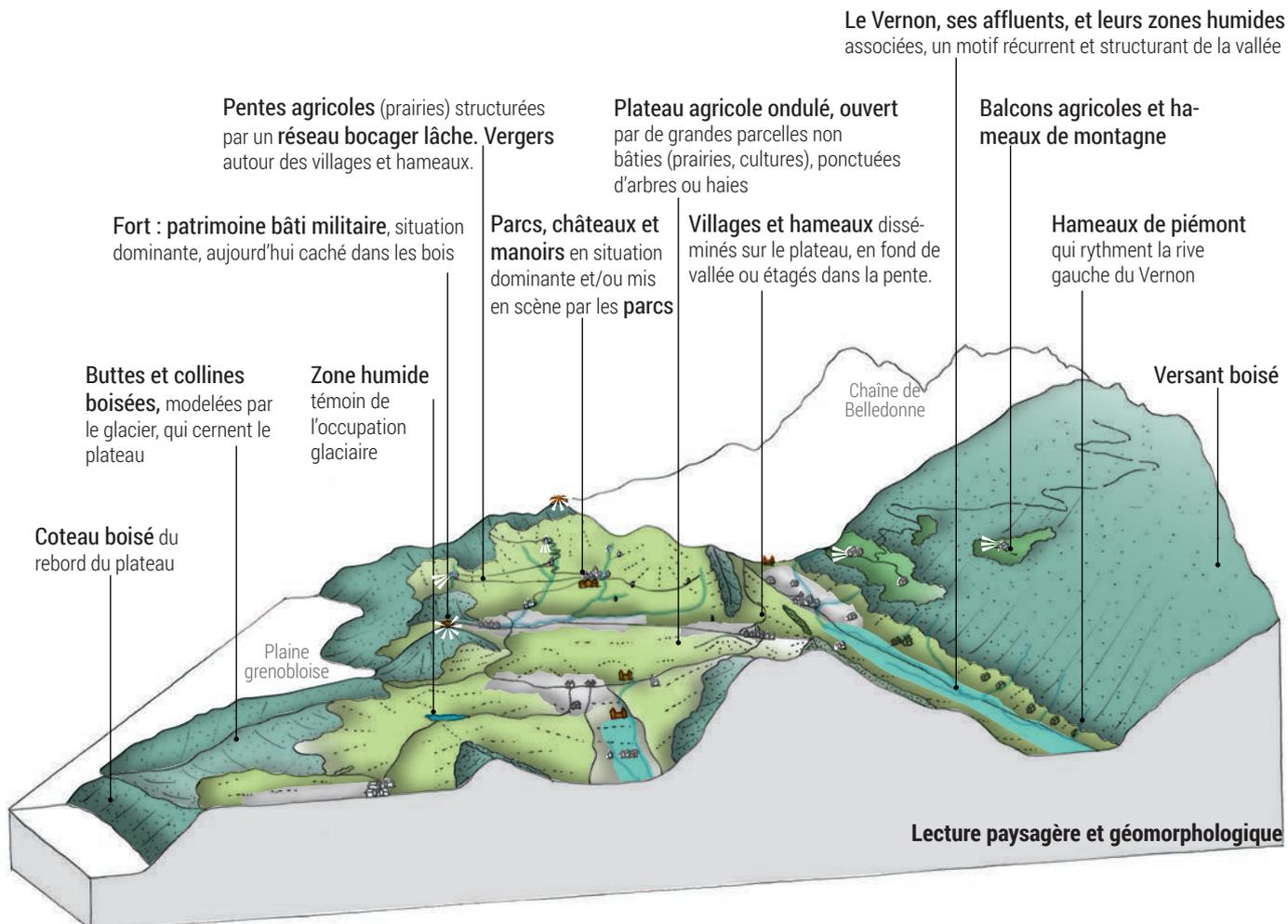
Le schéma paysager patrimonial est celui d'une belle campagne, composée du bâti villageois, entouré de vergers, puis des cultures, des prairies permanentes et enfin des pâtures. Les haies champêtres de frênes et charmes dessinent un maillage bocager qui structure les espaces agricoles, plus ou moins vallonnés, et converge vers les villages et hameaux. Ces grands espaces agricoles ouverts fondent l'image de campagne jardinée qui émane des lieux, dont l'équilibre est fragile, menacé par l'urbanisation linéaire ou ponctuelle.

Les villages sont resserrés autour des axes anciens, et parfois implantés dans la pente (coteau d'Herbeys, rive gauche du Vernon ou versant de Belledonne). Le patrimoine local s'exprime dans les relations qu'il entretient avec son site d'implantation (maçonnerie en pierres, bardage de bois naturel, végétation locale, etc.). Les murets de pierre sont un motif récurrent.

L'eau, valorisée au cours de l'histoire sous ses formes les plus multiples (domestiques, pastorales, artisanales, industrielles), est peu présente ou accessible sur le plateau tandis qu'elle constitue un motif structurant de la vallée humide de Vaulnaveys et du val de Jarrie.

Des sites et éléments patrimoniaux ponctuent le territoire et enrichissent les perceptions : châteaux (de Bon Repos, d'Herbeys...), manoirs et grandes demeures accompagnés de parcs arborés remarquables, fort des Quatre seigneurs et de Montavie...

Les évolutions en cours sont marquées par la progression du boisement, qui a pour conséquence la fermeture du paysage, et la pression foncière qui génère un développement urbain notamment sous la forme de lotissements. Ce phénomène, déséquilibre la structure du territoire de fait d'une implantation du bâti qui déborde des vallons et s'émiette dans les pentes ou le long des axes routiers.





OBJECTIFS GÉNÉRAUX

CONSERVER LE CARACTÈRE RURAL

- en préservant les espaces ouverts agricoles jusque dans les groupements bâtis
- en maîtrisant l'avancée de la forêt sur les pentes et pieds de versants
- en maintenant le caractère rural des voiries (faible gabarit, accotements enherbés, fossés, arbres signaux au croisement des chemins, accompagnement végétal...)
- en respectant et en réinterprétant les formes urbaines et architecturales
- en "raccrochant" les tissus récents aux tissus bâtis anciens

CONSERVER ET VALORISER LES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES

Les continuités agricoles ouvertes

- en affirmant la vocation agricole de ces espaces
- en y limitant toute urbanisation
- en conservant la structure en bourgs et hameaux groupés

Les ruisseaux, rus, rivières et zones humides, ainsi que la végétation rivulaire et la ripisylve

- en maintenant leur continuité et en retrouvant le parcours de l'eau dans les espaces bâtis
- en poursuivant les aménagements permettant l'accès visuel et/ou physique à l'eau

La trame arborée des haies bocagères, les alignements et les arbres isolés qui structurent, soulignent et ponctuent les espaces ouverts et s'insèrent dans le tissu bâti

PRÉSERVER LES VUES ET LINÉAIRES DE VUE SUR LE GRAND PAYSAGE, VERS LE PATRIMOINE BÂTI DES FORTS, CHÂTEAUX ET DOMAINES REMARQUABLES

- en conservant le caractère ouvert des paysages et les vues lorsqu'elles existent
- en considérant les routes comme des axes emblématiques de découverte du territoire, et les points de basculement (cols, rebords de plateau) comme des portes
- en maîtrisant les implantations résidentielles ou de bâtiments agricoles dans les cônes de vue emblématiques

CONSERVER LA STRUCTURE EN VILLAGES-HAMEAUX

- en maintenant des continuités paysagères et écologiques (coupures ou coulées vertes) entre les groupements bâtis
- en maintenant ou renforçant le caractère groupé du bâti à travers :
 - l'évolution du bâti existant
 - la densification du village/hameau sur lui-même en préservant ses spécificités
 - l'épaississement du village/hameau en prolongeant ses caractéristiques

AFFIRMER LES LIMITES ET TRANSITIONS ENTRE ESPACE BÂTI ET ESPACE AGRICOLE OU NATUREL

- en confortant les couronnes vivrières
- en s'appuyant sur les éléments de paysages et continuités existantes
- en créant, en aménageant des transitions multifonctionnelles

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES SITES REMARQUABLES ET DES PARCOURS DE DÉCOUVERTE

- en révélant les sites remarquables
- en développant les parcours
- en s'appuyant sur la trame éco-paysagère

MAINTENIR LA STRUCTURE À BONNE PERMÉABILITÉ ÉCOLOGIQUE

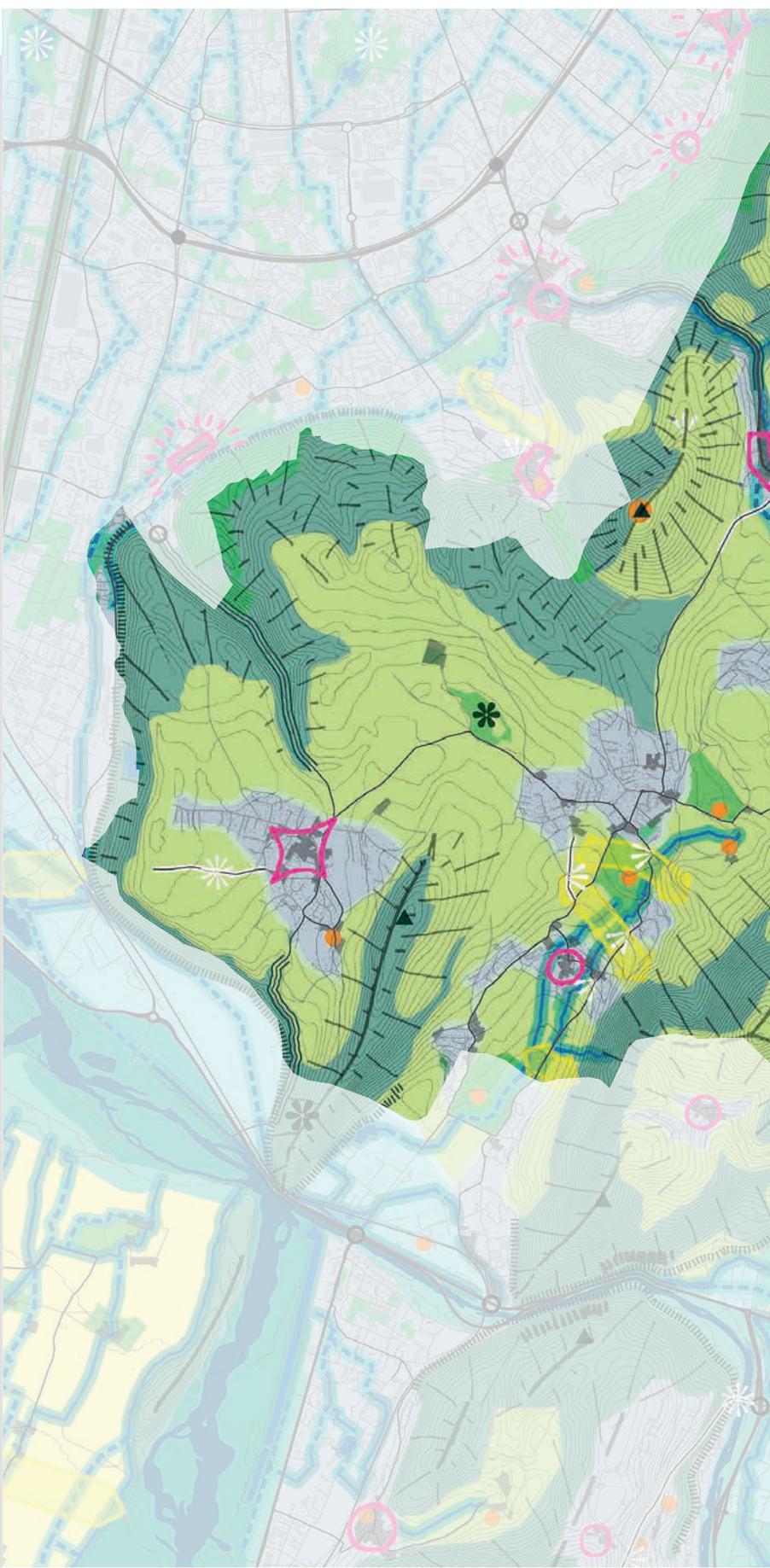
- en préservant les masses boisées réservoirs biodiversité et leurs interrelations
- en préservant la fonctionnalité des corridors écologiques

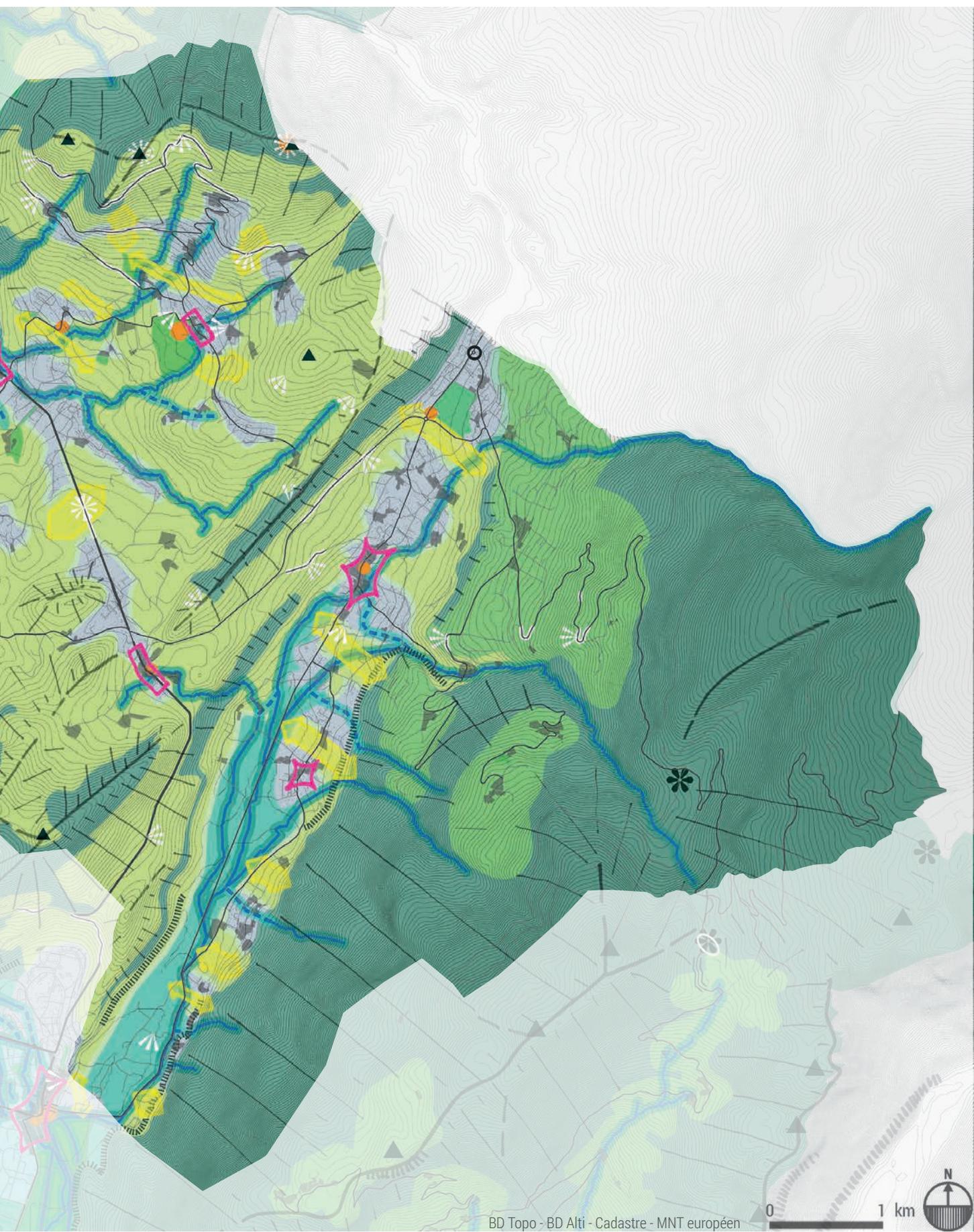




Structure paysagère

- Espace d'altitude
 - Versant boisé
 - Montagne pastorale
 - Pente, plateau et vallée agricoles
 - Plaine agricole
 - Espace urbanisé
 - Fond de vallée urbanisé
 - Fond de vallée
- Topographie**
- Courbe de niveau (pas de 10m)
 - Ligne de crête
 - Affleurement rocheux - Falaise
 - Versant
 - Rupture de pente - Pied de versant
 - Sommet
 - Col
- Vues à préserver**
- Vue à 360°
 - Ouverture visuelle remarquable
 - Linéaire de vue depuis les routes
- Eau et trame végétale à mettre en valeur**
- Rivière et cours d'eau
 - Cours d'eau disparu
 - Coulee verte (liée à l'eau)
 - Coulee verte (des anciens ruisseaux)
 - Cœur de nature et parc arboré
 - Structure verte portée par les infrastructures
 - Coupure verte
- Repères patrimoniaux à révéler**
- Groupements bâtis anciens
 - Bourg linéaire
 - Bourg en étoile
 - Bourg ramassé
 - Bourg de piémont
 - Site emblématique bâti et repère visuel
 - Site emblématique naturel
- Infrastructures à considérer comme axes de découverte des paysages**
- Voie ferrée
 - Axe urbain structurant et route principale
 - Porte d'accès aux massifs
 - Porte de la rocade Sud
 - Effet de seuil





BD Topo - BD Alti - Cadastre - MNT européen

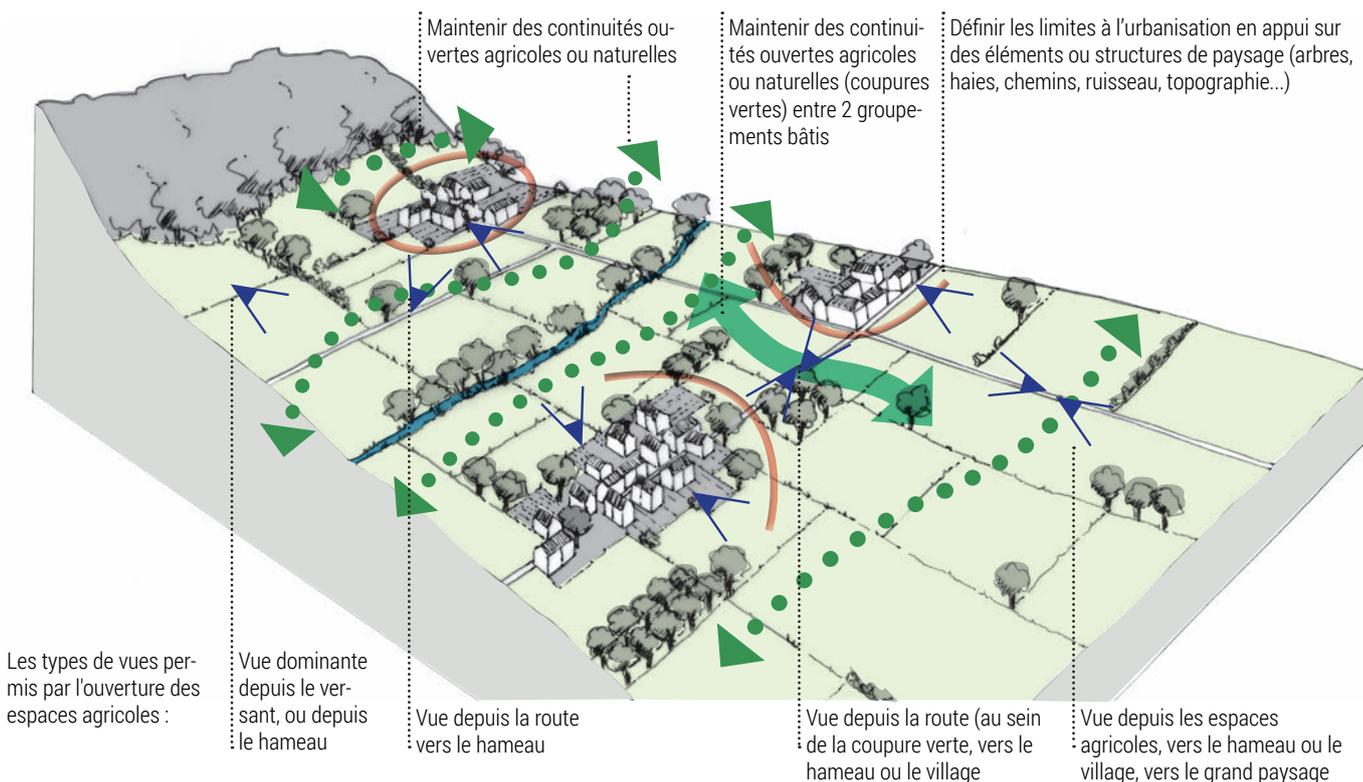
ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 STRUCTURE NATURELLE OU AGRICOLE

ORIENTATION 1_IMPLANTER LE PROJET EN MAINTENANT LES CONTINUITÉS AGRICOLES ET NATURELLES ET LES OUVERTURES VISUELLES

- ➔ Le pétitionnaire privilégiera une implantation au plus proche des groupements bâtis existants afin de rassembler au maximum les espaces construits et de préserver ainsi les terres agricoles et des coupures franches (continuités agricoles et naturelles) entre groupements.
 - ➔ Dans le cas d'extension de secteurs bâtis, le porteur de projet cherchera à limiter les extensions linéaires le long des routes pour maintenir les vues depuis celles-ci et les continuités agricoles et naturelles existantes. Le porteur de projet cherchera alors à composer le projet pour dessiner la lisière du village ou du hameau, voir chapitre 3-Limites et transitions.
 - ➔ Le pétitionnaire veillera à ne pas installer de bâtiments sur les rebords de plateau ou lignes de crête qui sont très sensibles visuellement.
- En cas d'activité nuisante et donc d'impossibilité d'implantation à proximité des secteurs habités
- ➔ Le pétitionnaire recherchera en priorité une implantation en extension de bâtiments d'activité existants, afin de ne pas miter le paysage, et en favorisant le regroupement et la compacité du bâti.
 - ➔ Le pétitionnaire recherchera une implantation qui préserve l'intégrité et la continuité des espaces agricoles, ainsi que les ouvertures visuelles sur le grand paysage (grands massifs environnants, paysages naturels, agricoles et/ou bâtis...) ou les vues vers un bâti patrimonial repère visuel (château, manoir, église...). Les vues et espaces ouverts pourront être préservés par une mise à l'écart de la nouvelle construction, et/ou par un adossement sur la trame végétale existante.

Continuités agricoles et naturelles et coupures vertes entre groupements bâtis



Ouvertures visuelles



Le plateau depuis les pentes d'Herbeys



La vallée de Jarrie

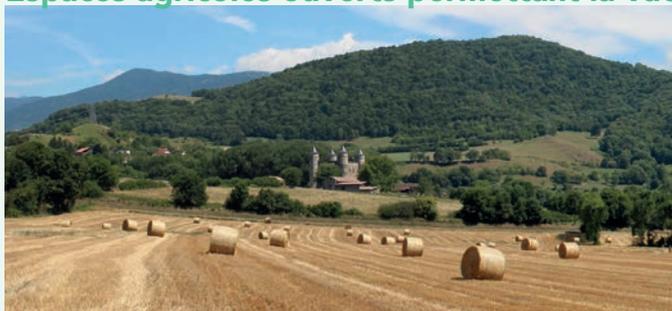


La vallée de Vaulnaveys-le-Haut



La vallée des Vaulnaveys et le plateau depuis Belmont (Vaulnaveys-le-Haut)

Espaces agricoles ouverts permettant la vue sur le patrimoine bâti



Château de Bon Repos



Château d'Hugues



Hameau des Angonnes - Brié-et-Angonnes



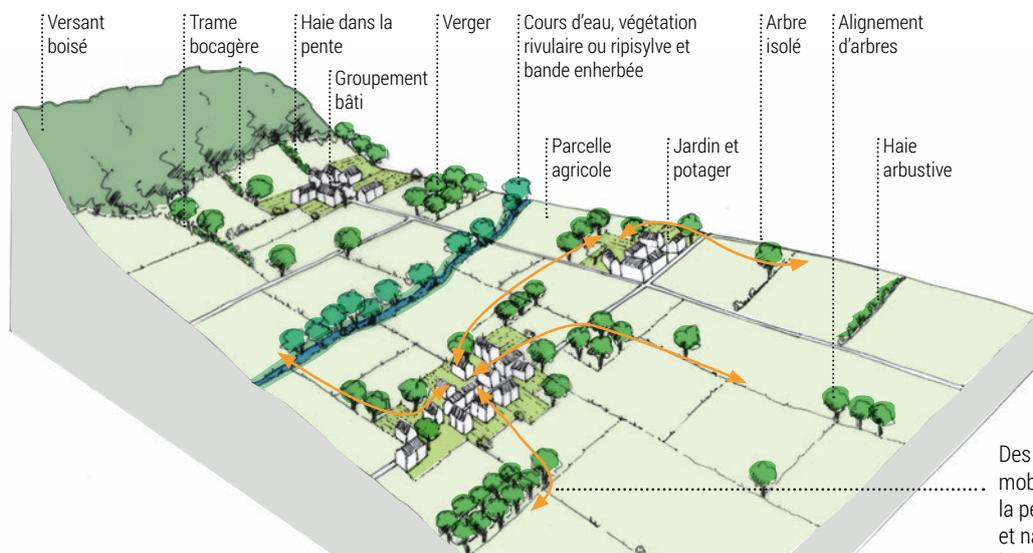
Château d'Herbeys

ORIENTATION 2_COMPOSER LE PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DU SITE ET DU PAYSAGE

- Le pétitionnaire cherchera à préserver, conforter et composer avec tout élément de paysage support de qualité éco-paysagère¹ sur le site ou à proximité, et toute vue intéressante, pour :
 - adapter la construction au site et structurer le projet : mettre les éléments de paysage au cœur de la composition et de la structuration du projet (espace libre en appui sur les structures végétales existantes, stationnement tirant parti des végétaux en place, coulée verte en continuité de l'existant au-delà de la parcelle, constructions étagées dans la pente...)
 - conforter le caractère aéré d'un tissu urbain, créer des «évènements» (interruptions, failles, séquences, coulées vertes) dans un linéaire bâti ou entre deux groupements bâtis
 - définir des limites à l'urbanisation
 - dessiner la lisière du village ou du hameau, et assurer les transitions entre espace bâti et espace agricole ou naturel.
 - adosser un bâtiment.

- Le pétitionnaire cherchera à développer un maillage et des liens structurants (végétal, continuité douce, espace commun prolongé par des espaces publics), en appui et en confortement de la trame éco-paysagère, entre le centre du village et la périphérie, entre les différents «quartiers».

Trame éco-paysagère, naturelle et végétale, à préserver et conforter lors des aménagements



Des continuités naturelles et des mobilités douces du cœur bâti vers la périphérie, des espaces agricoles et naturels vers les centres bâtis : imbrication nature/bâti

1

Élément de paysage support de qualité éco-paysagère*: topographie particulière, structure arborée (arbre isolé, en bouquet, en alignement, bosquet, continuité végétale de haies ou ripisylves, verger, vieux arbres à fort potentiel biologique...), jardin participant à la qualité paysagère et/ou à la trame verte de la rue ou de l'arrière (espace de respiration, continuité de jardins), présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, fossé...), parcelle agricole, trame parcellaire, murs anciens ou patrimoine bâti, chemins...

Trame arborée (association et composition de plusieurs structures arborées)



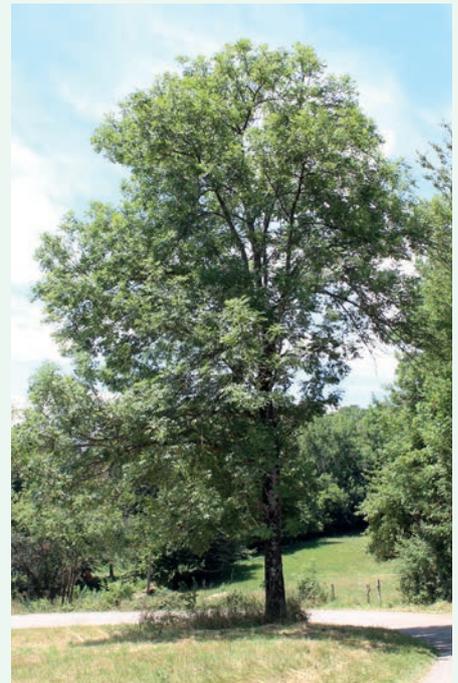
Arbres isolés ou en bouquet



Arbre isolé - Jarrie



Bouquet de frênes - Jarrie



Arbre isolé - Herbeys

Alignements d'arbres, vergers



Alignement de cerisiers - Brié-et-Angonnes



Alignement de noyers - Jarrie

Haies champêtres, ripisylves



Haie champêtre - Vaulnaveys-le-Bas



Ripisylve - Vaulnaveys-le-Bas



Haie de frênes - Brié-et-Angonnes



Haie basse discontinue - Champagnier



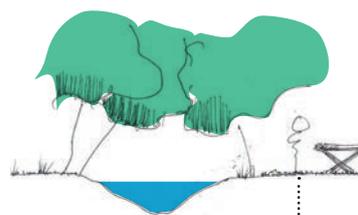
Haie basse - Vaulnaveys-le-Bas



ORIENTATION 3_METTRE EN VALEUR LA PRÉSENCE D'EAU

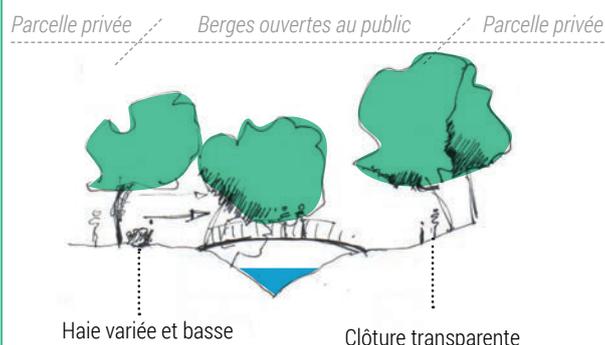
- Le pétitionnaire veillera à respecter l'ensemble de la structure du réseau hydrographique (rivières, ruisseaux, torrents, fossés, canaux) ainsi que la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques, des zones humides pour leurs rôles d'espace tampon, d'évacuation/circulation/gestion des ruissellements, et de transferts de faune... Plus l'espace naturel non bâti le long du cours d'eau, est large (du bâti jusqu'à la ripisylve¹ ou jusqu'au du point haut des berges), plus le potentiel écologique est important.
- Dans le cas général, l'implantation du bâti sera préférentiellement la plus éloignée possible de l'eau. L'implantation d'une façade bâtie sur l'eau pourra être envisagée si elle participe à la mise en valeur de l'eau.
- Les espaces ouverts végétalisés de jardins ou d'espaces communs, seront implantés de façon privilégiée au contact de l'eau. Le pétitionnaire cherchera à mettre l'eau au cœur de sa composition, comme un élément structurant, et de la mettre en valeur par l'aménagement :
 - de vues vers l'eau, depuis l'espace public
 - d'accès physiques (cheminement doux) à l'eau, et éventuellement d'une traversée (dans le cas d'un ruisseau)
 - de cheminements doux le long des ruisseaux, qui assurent une continuité vers l'amont et vers l'aval, le cas échéant
 - d'espaces communs ou publics développant divers usages : promenade, sport, détente, contemplation, rencontre, échange...
- Dans le cas de parcelles privées au contact d'un ruisseau, le pétitionnaire recherchera un dialogue entre le jardin et le ruisseau par un prolongement/confortement de la ripisylve dans le jardin (préservation de la végétation existante, plantations complémentaires de mêmes essences, graduation des strates végétales, clôture grillagée transparente fondue dans la végétation) ou par une limite permettant des transparences et relations visuelles avec le ruisseau. Dans tous les cas, s'il existe une clôture, elle sera perméable à la petite faune.
- Dans le cas de ruisseaux «busés», l'opportunité d'une réouverture du ruisseau sera évaluée. Le projet cherchera a minima à signaler la présence du ruisseau à travers l'aménagement de l'espace.

Exemple de valorisation de cours d'eau, en domaine public

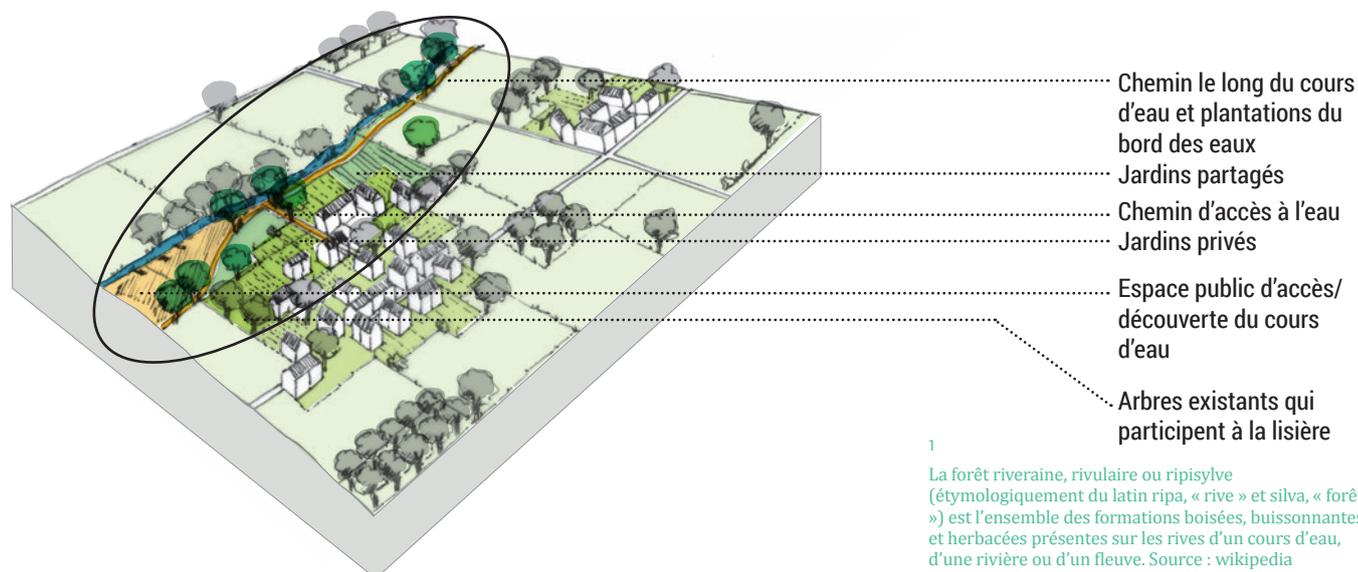


Espace ouvert sur le ru, ici aire de pique-nique

Exemple de valorisation de cours d'eau, en parcelles privées



Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière avec le cours d'eau



¹ La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et silva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. Source : wikipedia

Structures arborées liées à l'eau



Ripisylve du ruisseau de Jarrie



Alignement de saules - Herbeys



Peupliers d'Italie - Brié-et-Angonnes

Bandes enherbées et chemins au bord de l'eau



Bande enherbée le long du Vernon
Vaulnaveys-le-Haut



Le Vernon en amont du Clos - Vaulnaveys-le-Haut



Cheminement le long du ruisseau - Jarrie



Vaulnaveys-le-Haut - Chartreuse de Prémol - Mise en valeur du ruisseau



Cheminement le long du ruisseau - Jarrie

Mise en scène de l'eau - Espaces communs - espaces collectifs



L'eau mise en scène - Jarrie



L'eau mise en scène - Jarrie



Espace public le long du Verderet - Brié-et-Angonnes



Continuité de jardins en bord du Verderet
Brié-et-Angonnes



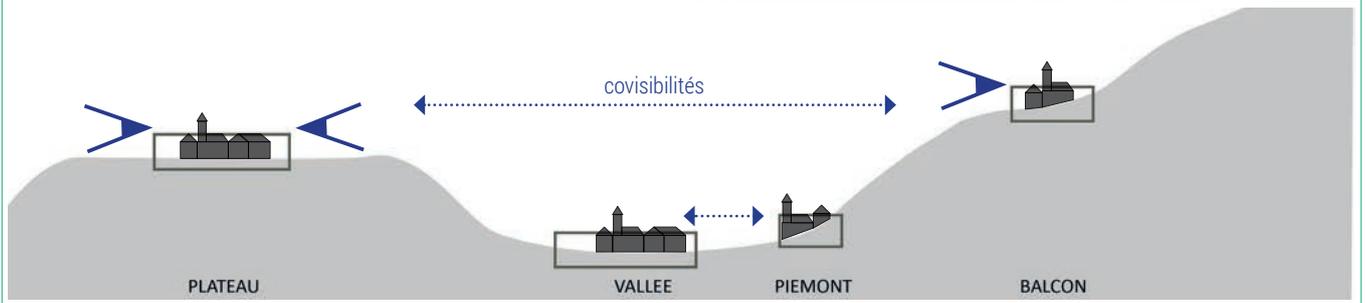
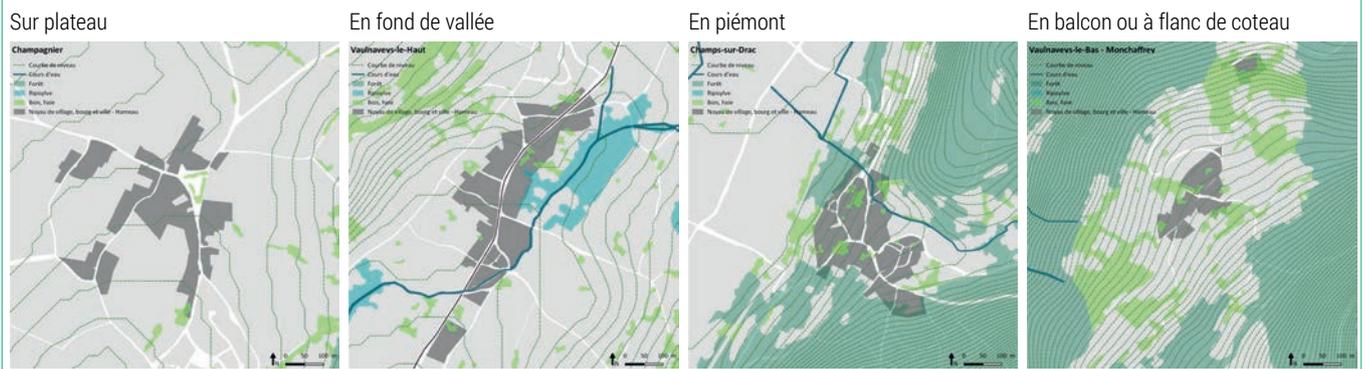
2 STRUCTURE BÂTIE

ORIENTATION 4 RECHERCHER LE CARACTÈRE GROUPÉ DU VILLAGE OU DU HAMEAU ET UNE GRADUATION DU CŒUR BÂTI AU MILIEU AGRICOLE ET NATUREL

- Le pétitionnaire respectera les logiques géographiques et historiques du village ou du hameau à travers son projet. Il cherchera à renforcer :
 - le caractère groupé en se rapprochant du bâti existant.
 - la lisibilité du groupement bâti dans le paysage par le maintien de continuités ouvertes agricoles ou naturelles entre deux groupements bâtis, et devant la forêt.

Typologie des implantations du bâti dans le paysage

Le site géographique a conditionné l'implantation des noyaux anciens et orienté leur développement :



Objectif général : Développer le village ou hameau selon son contexte géographique
 Objectifs spécifiques :

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du caractère groupé - Transition avec l'espace agricole (couronne) | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des cours d'eau (trame longitudinale) - Lecture du fond de vallée et des versants : maintien des continuités naturelles et agricoles autour du cours d'eau, entre bâti et versant boisé | <ul style="list-style-type: none"> - Transition et un lien avec le versant, l'espace agricole ou naturel - Mise en valeur des cours d'eau (trame transversale) | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des continuités agricoles en amont et en aval (couronne) - Maintien des vues depuis le site et vers la silhouette |
|--|---|--|---|

Implantations bâties dans le paysage



Le plateau depuis les pentes d'Herbeys



Implantation sur plateau - Champagnier



Implantation en fond de vallée - Vaulnaveys-le-Haut



Implantation en piémont - Hameau des Pelliets, Vaulnaveys-le-Bas

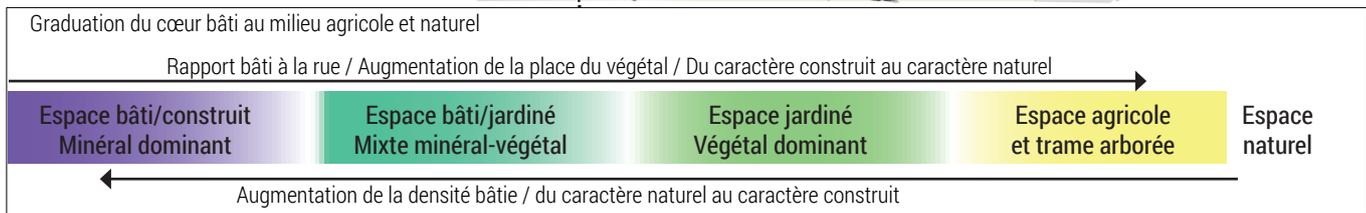
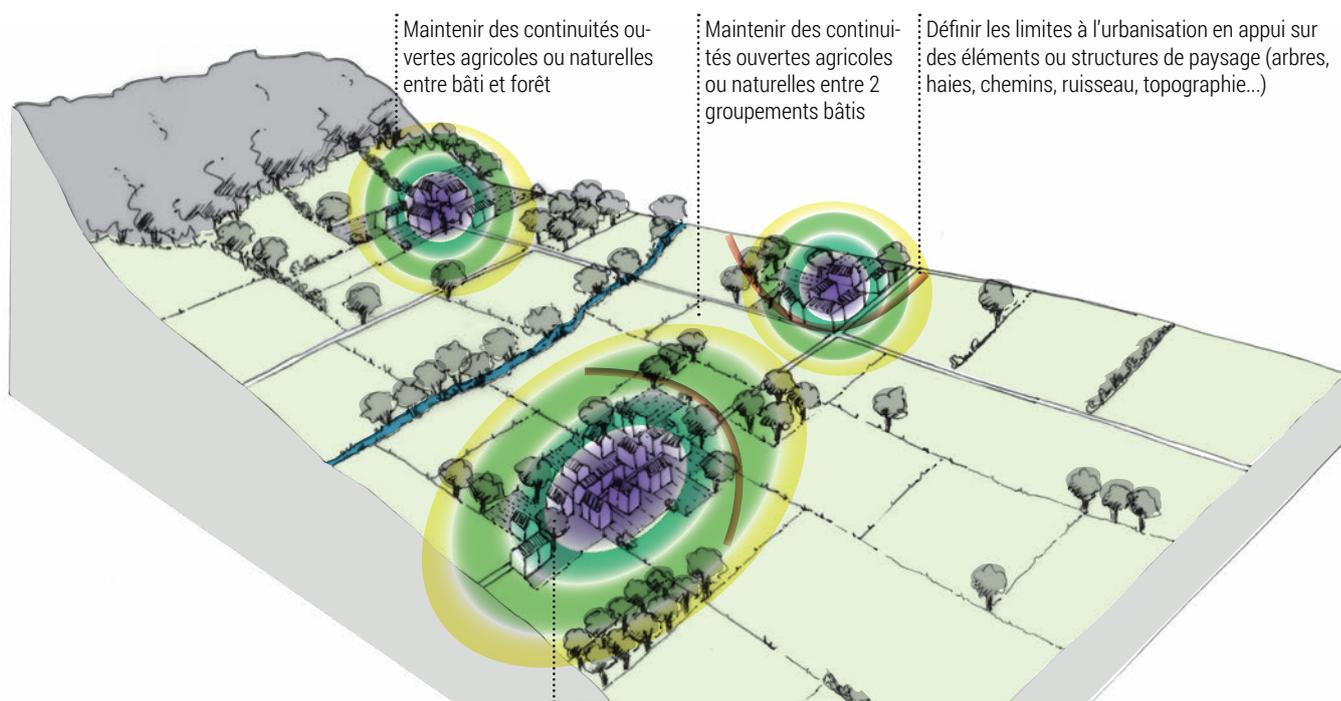


Implantation à flanc de coteau - Hameau de Romage, Poisat



- Le pétitionnaire cherchera à adapter la proportion de bâti sur rue et d'espaces aérés végétalisés en fonction de la situation au sein de l'enveloppe bâtie du village ou du hameau. Il maintiendra des espaces de plus en plus aérés vers la périphérie pour créer une transition avec les espaces ouverts agricoles ou pâturés (jardins, potagers, vergers, cultures...).
- Le pétitionnaire développera un rapport d'échelle cohérent avec les structures bâties existantes et/ou avec les espaces ouverts (non bâtis) de proximité.

Coupures vertes entre groupements bâtis et graduation de densité bâtie et végétale du cœur bâti au milieu agricole et naturel



Graduation de densité bâtie et végétale du cœur bâti au milieu agricole et naturel



Brié-et-Angonnes



Herbeys



Herbeys



Herbeys





3 LIMITES & TRANSITIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS

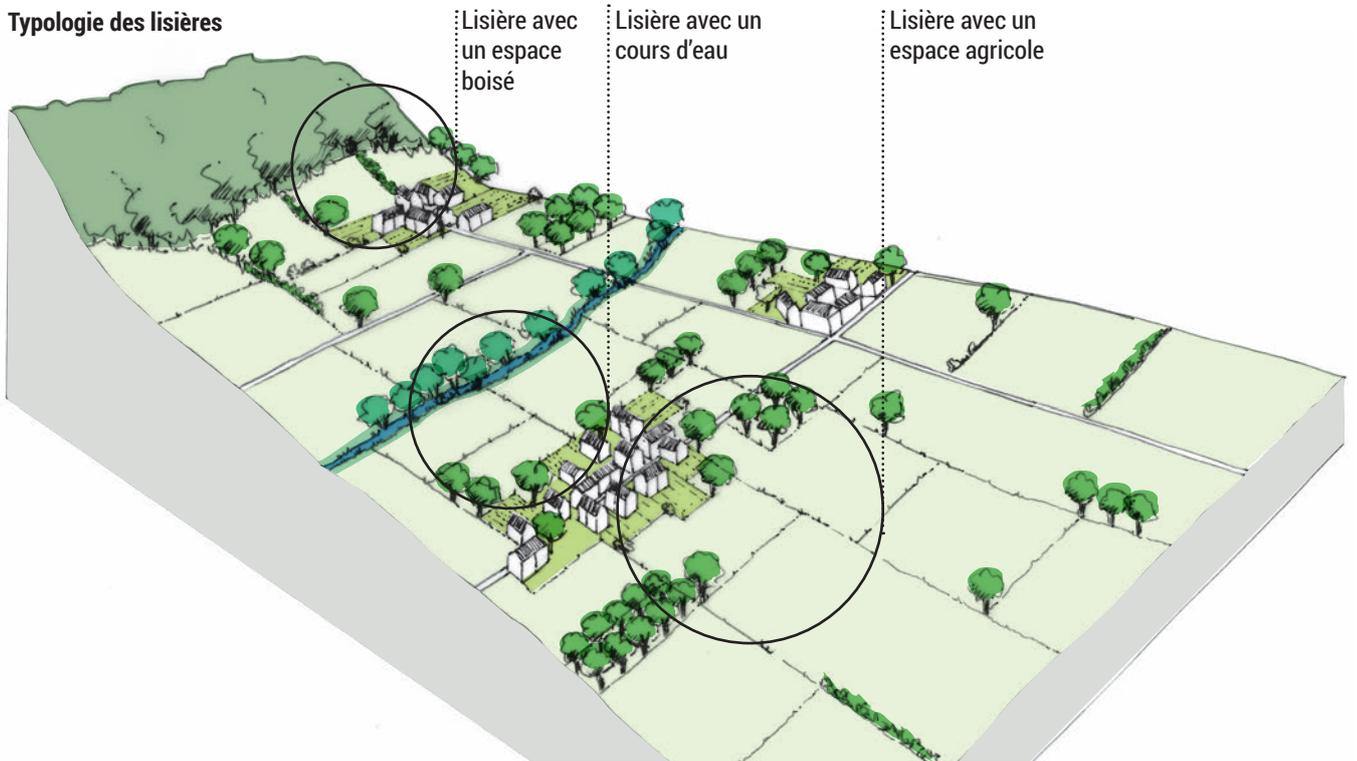
ORIENTATION 5_ORIENTER ET COMPOSER LE PROJET POUR DESSINER LA LISIÈRE¹ DU VILLAGE OU DU HAMEAU

→ Le pétitionnaire dont le projet est implanté en limite avec l'espace agricole ou naturel, cherchera à dialoguer avec cet espace, à créer une interface, une transition, tout en affirmant la limite du village ou du hameau dans le paysage.

■ Implantation

- La composition du projet permettra de préserver des vues depuis l'espace bâti vers les espaces agricoles et naturels, et de les mettre en scène via l'implantation et l'orientation du bâti et des circulations (accès, chemin).
- Le pétitionnaire composera son projet de façon à ménager un espace ouvert végétalisé, si possible un espace commun, au contact de l'espace agricole ou naturel, qui assurera la transition entre bâti et non bâti. Le projet s'efforcera de préserver l'imbrication entre espaces agricoles et espaces bâtis et non pas de marquer une limite franche.
- Les vues depuis l'espace agricole ou naturel vers le site d'extension seront prises en compte afin que le projet participe à la silhouette du village/hameau. La répartition des formes urbaines et l'architecture des bâtiments chercheront à composer une transition progressive du non bâti vers le bâti, au sol comme en élévation.

Typologie des lisières



¹ Lisière ou frange urbaine : espace de transition, net ou gradué, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets. Source : « *Paysages des franges urbaines : décrire, habiter, gouverner* », Appel à contribution, Calenda, Publié le vendredi 28 février 2014, <http://calenda.org/278300>
La limite assure un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espace urbain et espace agricole ou naturel. Plus qu'une ligne de contact, la limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de dimensions variables en fonction des contextes.

Espace libre au contact de l'espace agricole ou naturel



Jardins potagers et d'agrément «rustiques», ouverts sur l'espace agricole - Brié-et-Angonnes



Jardins ouverts, vergers et trame arborée en transition entre espace bâti et agricole, en amont et en aval du hameau de Romage - Poizat



Trame arborée en transition entre espace bâti et agricole - Herbeys



Vergers et trame arborée en transition entre espace bâti et agricole - Herbeys



Haie arborée pré-existante en transition entre espace bâti et agricole - Vaulnaveys-le-Bas



Lisière composée de plusieurs strates et formes végétales - Herbeys



Jardin ouvert et fruitier en accompagnement du bâti - Vaulnaveys-le-Bas - Preydières



Alignement de noyers - Herbeys



Arbre isolé ou en bouquet - Champagnier



Jardin «naturel» «rustique» - Vaulnaveys-le-Haut



Jardin «naturel» «rustique» - Herbeys



Jardin «naturel» «rustique» - Herbeys





■ **Composition et usages de la lisière**

- Le dessin de la lisière privilégiera une épaisseur variable et des formes végétales naturelles et diversifiées, utilisant les motifs champêtres ou naturels existants ou à proximité. La progression des strates végétales multipliera les effets de lisière propice à la biodiversité.
- Le projet mettra en œuvre, de façon préférentielle, une interface active (non privatisée) entre bâti et non bâti, qui permettra une certaine multifonctionnalité de la lisière et développera des espaces collectifs, communs ou publics en lisière : jardins partagés, espace de détente/contemplation du paysage agricole ou naturel, espace d'agrément, de promenade... La possibilité et l'intérêt (en termes de raccordement, d'usages) d'un aménagement de chemin en lisière seront évalués.
- Le projet de lisière pourra être complété par un projet agricole (circuits courts, vente directe, cueillette à la ferme) qui affirmera d'autant plus l'imbrication entre agriculture et urbain.

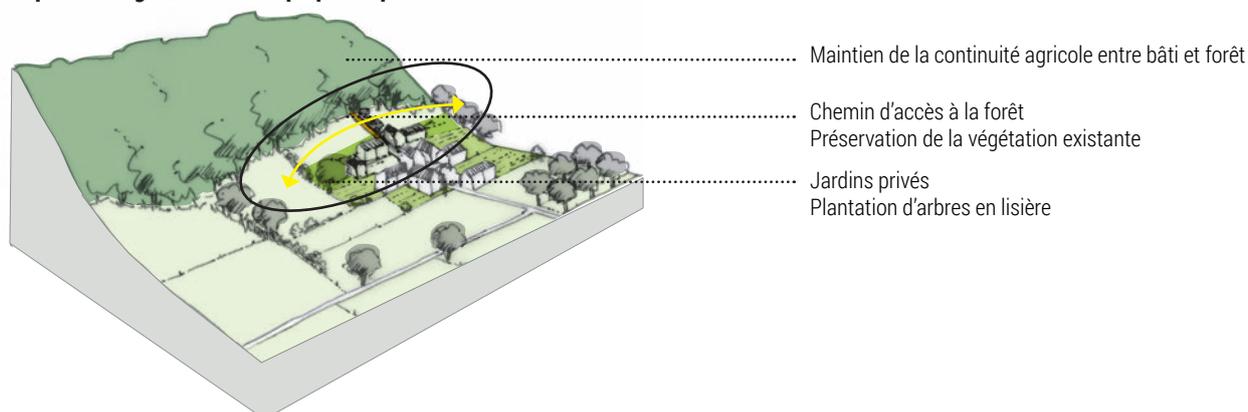
■ **Maillage et «couture» avec l'existant**

- Le projet participera au maillage et à la continuité des chemins ruraux et tiendra compte de l'organisation du parcellaire pour garantir le bon fonctionnement des activités agricoles ou forestières. Il développera des cheminements doux d'accès et de découverte des espaces agricoles ou naturels.
- Dans le cas de limite privée directement au contact d'espace agricole ou naturel, la clôture sera pensée de façon privilégiée comme une interface entre le jardin et l'espace extérieur, et non comme une mise à distance ou une rupture. La végétation ne cherchera pas à clore visuellement la parcelle mais à en suggérer ses limites sous la forme de filtre. Le pétitionnaire préférera des limites de parcelles, sous formes de bosquets ponctuels, de haies bocagères poreuses, de vergers... qui présentent de l'épaisseur et de la transparence vers les paysages naturels. Les clôtures en lisière, le cas échéant, seront perméables à la petite faune.

Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière agricole



Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière avec la forêt



Jardins privatifs ou partagés, Vergers domestiques ou collectifs, en transition entre bâti et espace agricole ou versant boisé



Jardins partagés - Champagnier



Jardin potager, prairie, fruitiers aux portes du hameau de Passe-Rivière - Vaulnaveys-le-Haut



Jardins en transition entre espace bâti et agricole - Herbeys



Jardins en transition entre espace bâti et la forêt alluviale du Vernon - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Jardin potager en transition avec le versant boisé - Vaulnaveys-le-Haut



Vergers - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers

Accès aux espaces agricoles ou naturels



Accès aux espaces agricoles de la vallée - Vaulnaveys-le-Bas



Accès aux espaces agricoles du pied de versant Vaulnaveys-le-Haut



4 AXES DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET ENTRÉES DE VILLAGE

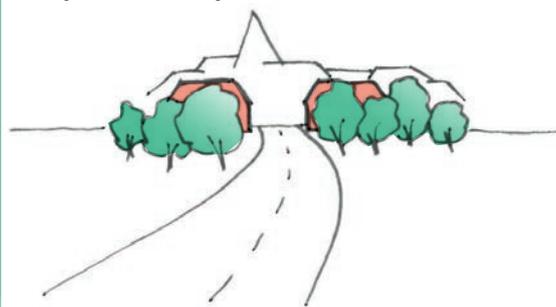
ORIENTATION 6_PRÉSERVER LES OUVERTURES VISUELLES DEPUIS LES ROUTES

- **Le porteur de projet cherchera à préserver les vues ponctuelles et les séquences ouvertes sur le grand paysage ainsi que sur le patrimoine bâti des Forts, châteaux et domaines remarquables:**
 - en préservant les espaces agricoles ouverts de part et d'autre de la route
 - en implantant le bâti au plus proche du bâti existant (effet groupé et maintien des continuités agricoles ouvertes)
 - en cas de pente, en permettant des vues dominantes entre deux bâtis ou par dessus lorsque la topographie et le contexte le permettent
 - en privilégiant la perméabilité visuelle des limites (clôtures, haies...) si elles sont nécessaires.

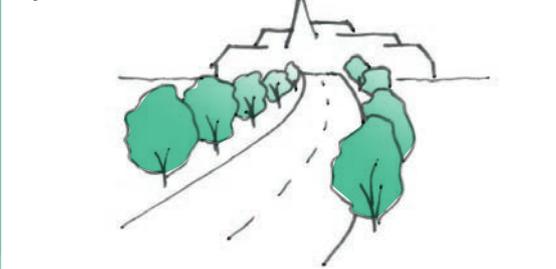
ORIENTATION 7_MARQUER LES ENTRÉES DE BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

- En cas de construction en limite de bourg, village ou hameau et en limite de voirie, le pétitionnaire cherchera à créer un effet de "porte":
 - en s'appuyant sur les structures arborées existantes ou en développant une trame végétale structurante perpendiculaire à la voie par la plantation d'arbres accompagnés des strates arbustives et herbacées.
 - en implantant le bâti principal ou une annexe à l'alignement ou au plus proche de la voie, en intégrant les contraintes sécuritaires (visibilité) et techniques (dénivellement, le cas échéant) .
- En cas d'aménagement de voirie en entrée de bourg, village ou hameau, le porteur de projet cherchera à atténuer l'aspect routier et marquer une transition entre espace agricole et/ou naturel et espace bâti :
 - en limitant la largeur de la voirie au nécessaire pour favoriser les usages pour les piétons, cycles et développer des aménagements progressifs des abords de la voirie : plantation de structures arborées qui annoncent le bâti (arbres d'alignement, ponctuation d'arbres, vergers...), circulations douces et espaces publics perméables ou dans tous les cas distincts de l'enrobé de la voie)...
 - en traitant les accotements avec "naturel" sans utiliser de vocabulaire ou matériaux trop routiers (trottoirs, stationnements, enrobé...)
 - en marquant éventuellement le seuil d'entrée par un évènement : signalétique d'entrée, végétalisation renforcée, traitement différencié du sol (matériaux, texture)...

Exemple d'effet de « porte »



Exemple d'effet de transition entre espace non bâti et espace bâti



ORIENTATION 8_ANIMER LES TRAVERSÉES DE BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

- Le porteur de projet cherchera à rythmer le parcours au sein des bourgs, villages et hameaux par la mise en place de séquences qui pourront être différenciées par la végétation, la présence ou non de mobilier, le revêtement du sol de la voirie et de ses abords...
- Le porteur de projet cherchera à ponctuer le parcours au sein des bourgs, villages et hameaux par la mise en valeur d'évènements le long du parcours : une place, un point de vue, un bâtiment singulier, un arbre remarquable, un ruisseau, une fontaine, un départ de chemin...

Resserrement du bâti qui marque l'entrée du hameau ou du village



Entrée du hameau des Pelliets - Vaulnaveys-le-Bas



Entrée du hameau de Romage - Herbeys



Vaulnaveys-le-Haut - Les Roux

Structure arborée qui marque l'entrée du hameau ou du village



Verger et arbre isolé en entrée du hameau des Angonnes - Brié-et-Angonnes



Bouquets d'arbres en entrée de Jarrie

Alignement d'arbres qui annonce le hameau ou le village



Alignement de tilleuls et circulation douce - Jarrie



Alignement de saules et circulation douce - Jarrie



Jarrie

Traversée de hameau ou de village



Mise en scène de la mairie - Herbeys



Mise en scène de la mairie - Herbeys



Aménagement d'une circulation douce perméable Herbeys



5_SITES PARTICULIERS

ORIENTATION 9_METTRE EN VALEUR LES FORTS

- Le porteur de projet veillera à maintenir voire retrouver des vues vers les Forts de Montavie et des Quatre Seigneurs depuis les points bas :
 - en préservant les espaces agricoles ouverts dans les points de vue orientés vers les Forts
 - en privilégiant la perméabilité visuelle des limites (clôtures, haies...) inscrites dans les points de vue vers les Forts, si elles sont nécessaires
 - en gérant les espaces boisés autour des Forts qui empêchent aujourd'hui leur perception : par une réouverture (déboisement) de certains espaces de présentation visuelle, puis par un maintien des espaces ouverts (strate herbacée et/ou arbustive aux abords).

- Le porteur de projet cherchera, dans la mesure du possible, à mettre en valeur les sites des Forts en aménageant des espaces de découverte (visuelle ou physique), à proximité ou sur le site. Dans ce cas, le porteur de projet veillera à aménager des espaces qui s'inscrivent dans le caractère naturel et patrimonial des lieux, en développant un plan d'ensemble cohérent sur l'ensemble du site et en utilisant des matériaux et végétaux adaptés, voir [Ambiance Versants boisés](#).

- Le porteur de projet cherchera à développer ou à s'inscrire dans un projet plus global de mise en valeur des 7 Forts autour de Grenoble. Ce projet de mise en valeur des 7 Forts pourrait s'appuyer sur :
 - des aménagements cohérents (composition, matériaux, mobilier, signalétique, dispositifs d'interprétation...) sur l'ensemble des sites
 - une mise en scène des vues depuis chaque Fort, pour une lecture croisée des paysages de la métropole
 - une mise en réseau des sites via des renvois d'un site à l'autre, des cheminements doux, une communication et des animations croisées...



Fort de Montavie



Source : www.commons.wikimedia.org

Fort des 4 seigneurs



Source : www.fortiffere.fr - Cliché Julie Vaubourg

Cartes postales et photographies anciennes



Fort des 4 seigneurs

Source : net



Fort de Montavie



1900 - Depuis Romage (Herbeys) vers Tavernolles (Brié-et-Angonnes)

Source : *Grenoble, un siècle de photographies. Ed Didier Richard*



2000



2



AMBIANCES PAYSAGÈRES

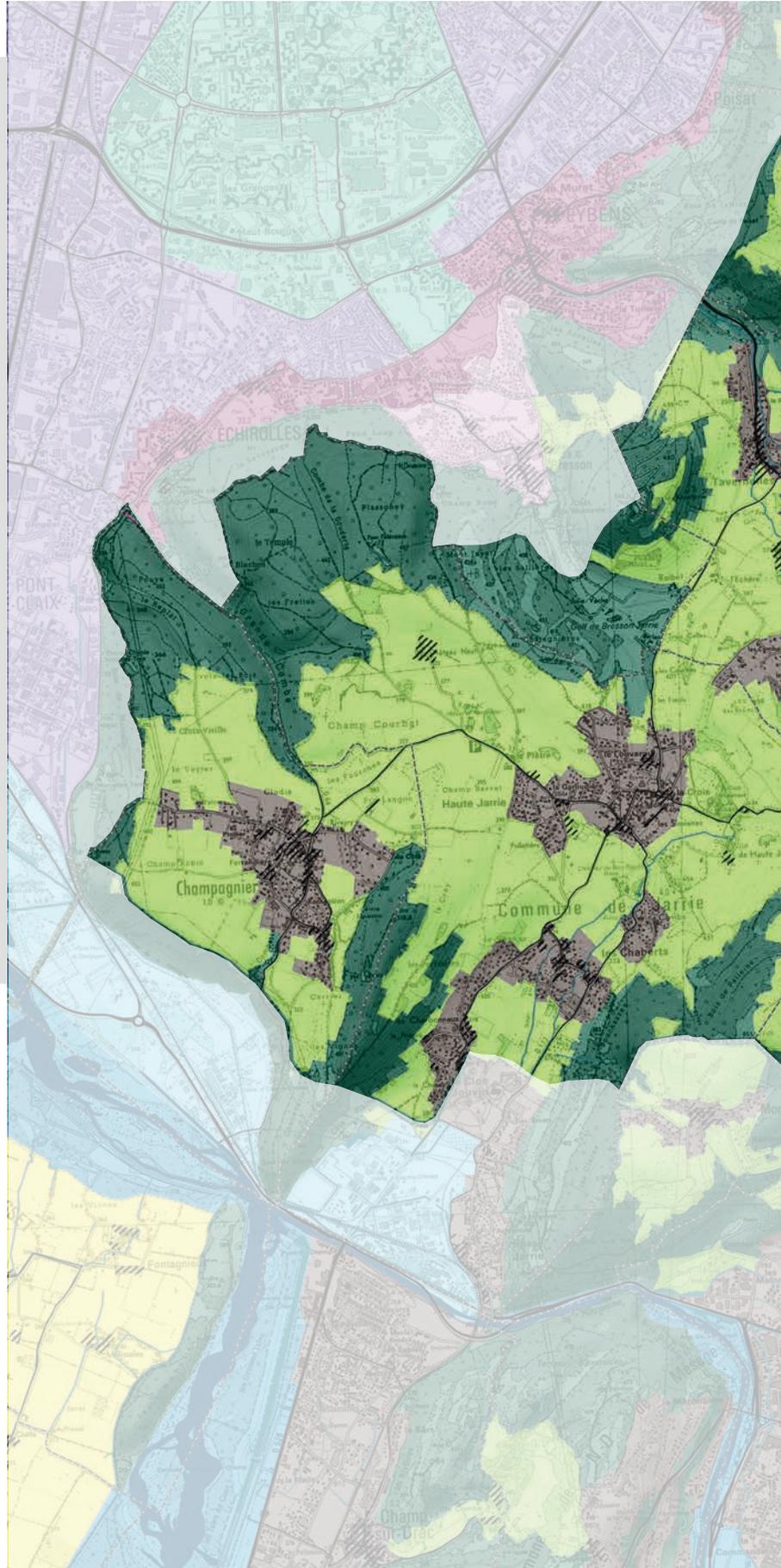


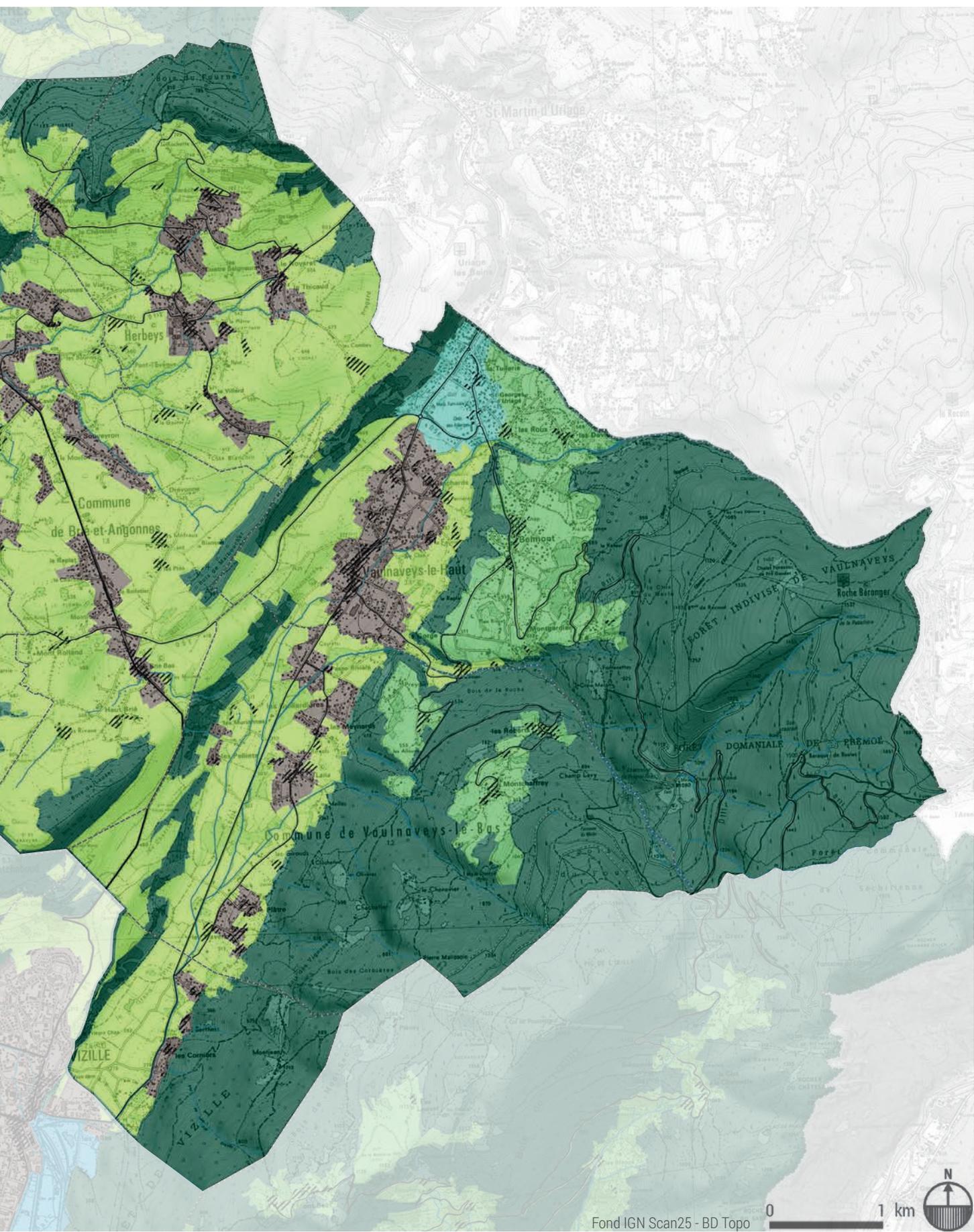
Ambiances paysagères

-  Limite communale
-  Rivière et cours d'eau
-  Route
-  Voie ferrée
-  Groupement bâti ancien

Ambiances paysagères

-  Centre ancien de Grenoble
-  Faubourg
-  Piémont urbain
-  Bourg, village et hameau ruraux
-  Ville parc
-  Villégiature thermique
-  Plaine urbaine
-  Coteau résidentiel
-  Fond de vallée d'activité
-  Fond de vallée naturel
-  Plaine agricole
-  Vallée, plateau et pente agricoles
-  Montagne pastorale
-  Versant boisé





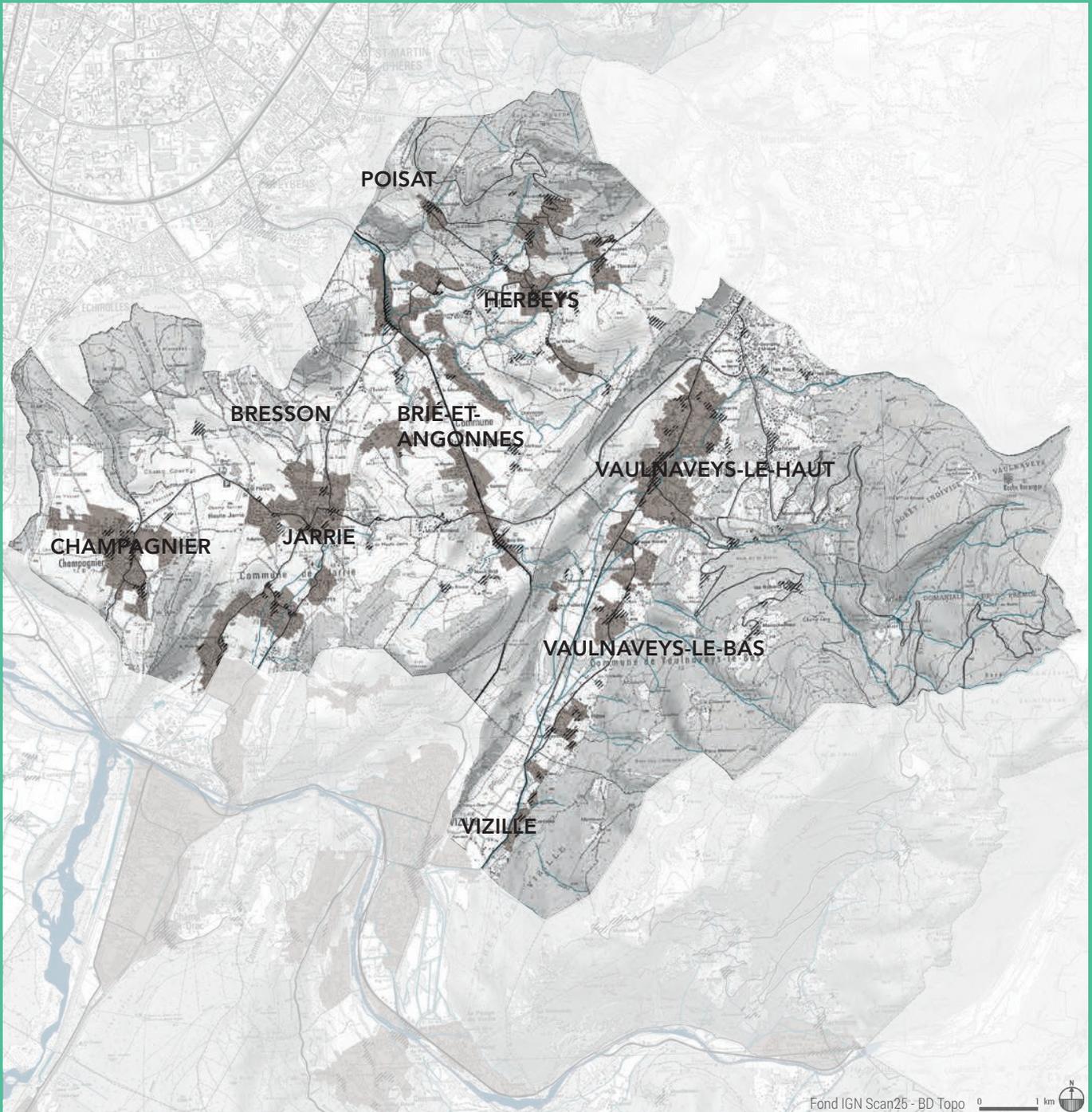


GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

2.1



AMBIANCE BOURG, VILLAGÉ ET HAMEAU RURAUX



Localisation de l'ambiance sur l'unité du Plateau de Champagnier et du Piémont de Belledonne

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

L'ambiance des bourgs, villages et hameaux se caractérise par des paysages bâtis de noyaux anciens sur lesquels se sont greffés des tissus pavillonnaires avec plus ou moins d'amabilité. Selon leur site d'implantation et leur évolution, ils présentent des structures groupées linéaires, en étoile ou ramassées. Mais quelle que soit la structure, ils montrent une forte imbrication entre bâti et champs qui leur confèrent leur caractère rural.

→ **Maintenir des espaces de respiration (non bâtis) et un caractère rural jusqu'au cœur des bourgs et hameaux**

- L'organisation du bâti et des espaces non bâtis dessine une progression concentrique du cœur « construit » plus ou moins dense, vers les espaces agricoles : tandis que la densité bâtie diminue, les espaces jardinés deviennent plus importants et assurent les transitions avec l'espace cultivé. Dans les cœurs de villages, les jardins créent des espaces de respiration et confortent le caractère rural, tandis qu'en limite, ils dessinent une couronne plus ou moins continue et structurée. Entre les deux, les continuités végétales se développent en appui de structures naturelles ou urbaines, et font le lien du centre à la périphérie, participant à la qualité du paysage villageois comme à la présence de biodiversité.

→ **Préserver une certaine aération du tissu**

→ **Préserver des continuités paysagères d'espaces végétalisés et favorables aux déplacements de la faune (petits mammifères, reptiles, insectes) des centres villageois vers les périphéries**

- La trame végétale est essentiellement composée de jardins issus de la culture rurale et d'auto-subsistance, associant potagers, arbres fruitiers et espaces d'agrément. Ces jardins sont partout présents : à côté d'un bâti à l'alignement sur la rue, en présentation d'un bâti en retrait ou encore à l'arrière d'un front bâti continu. Lorsque le jardin n'est pas directement perceptible, la végétation reste très présente et se développe en façade, s'insinue dans un micro retrait ou accompagne les murs de propriété.

→ **Conforter le caractère rural et jardiné**

→ **Développer la présence du végétal, sous diverses formes, perceptible depuis la rue**

- Le bâti, par son implantation à l'alignement sur rue, et les murs qui composent la limite de propriété, dessinent et structurent la rue. Dans les tissus bâtis plus récents, les implantations de pavillons en milieu de parcelle et en discontinuité, ont effacé le rapport à la rue fortement présent dans les cœurs de villages et hameaux.

→ **Maintenir la rue structurée par le bâti ou un élément construit à l'alignement**

→ **Retrouver un rapport à la rue dans les tissus pavillonnaires**

- Les limites de propriété sont souvent marquées par des murs anciens en pierre accompagnés de végétation « débordante » ou en pied de mur. L'accompagnement végétal et la transparence sur les jardins est une constante : lors des ouvertures (portails et portillons) dans les murs anciens, par la grille des murs bahut, par les clôtures « rustiques » (de type grillage) dans d'autres cas. Les clôtures permettent des vues ponctuelles, partielles ou entières sur les jardins et confèrent ainsi à la rue son caractère jardiné. Dans les constructions récentes, les clôtures sont le plus souvent opaques et uniformes, composées de murs (non accompagnés de végétal) ou de haies taillées formant des « murs végétaux ». Ces limites banalisent et ferment visuellement les paysages.

→ **Permettre les perceptions des jardins qui agrémentent les rues**

→ **Développer la végétation en accompagnement des murs**

- Le patrimoine bâti est riche et diversifié (maisons de ville, maisons bourgeoises, granges et habitat rural, murs de clôture en pierres ou galets, fontaines et lavoirs...), avec des architectures remarquables parfois (demeures bourgeoises, châteaux, manoirs), accompagnées de parcs arborés dévoilant de grands arbres (platanes, tilleuls, cèdres, marronniers...). Les bâtiments anciens comptent aussi de nombreux greniers, granges, murs à anfractuosités, adaptés à une faune spécifique qui y trouve refuge (oiseaux nocturnes, chauve-souris).

→ **Maintenir les éléments qui participent au caractère patrimonial de l'ambiance**

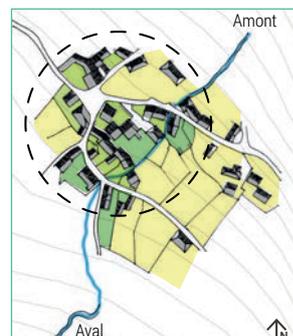
→ **Retranscrire les principes de composition architecturale et de volumétrie dans l'architecture contemporaine**



Structure urbaine en étoile



Structure urbaine linéaire



Structure urbaine ramassée



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

MAINTENIR LA RUE PAR UN FRONT BÂTI CONTINU OU SEMI-CONTINU TOUT EN PRÉSERVANT L'AÉRATION DU TISSU

- Articuler les projets avec les structures et tissus urbains originels
- Développer des formes «aléatoires» et des implantations du bâti non systématiques pour éviter l'effet de masse
- Favoriser le regroupement du bâti
- Tenir la rue¹ en s'adaptant aux proportions bâtis/espaces libres du lieu

AFFIRMER LE CARACTÈRE RURAL ET JARDINÉ

- Favoriser une végétation perceptible depuis la rue : jardins, pieds de murs, façades...
- Maintenir les vues sur les jardins
- Privilégier le caractère naturel, perméable et végétalisé des accès, cours et stationnements
- Préserver la simplicité et les volumes de l'architecture traditionnelle

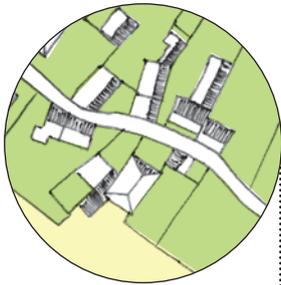
DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES JUSQUE DANS LE CŒUR DES CENTRES-BOURGS

- S'appuyer sur et conforter la trame naturelle et agricole dans le cadre des projets au sein des espaces bâtis (densification d'un espace ouvert) comme en extension
- Développer les continuités de jardins en cœur d'îlot comme en lisière
- Maintenir et développer la biodiversité et le rapport à l'agriculture, à la nature

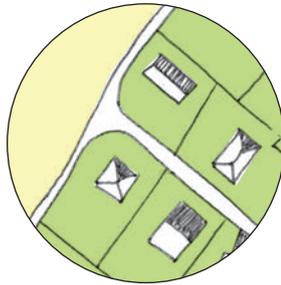
¹

Tenir la rue par un élément construit : une façade, un mur de clôture, un mur bahut.

Tissus bâtis et trame végétale



Tissu semi-continu de hameau

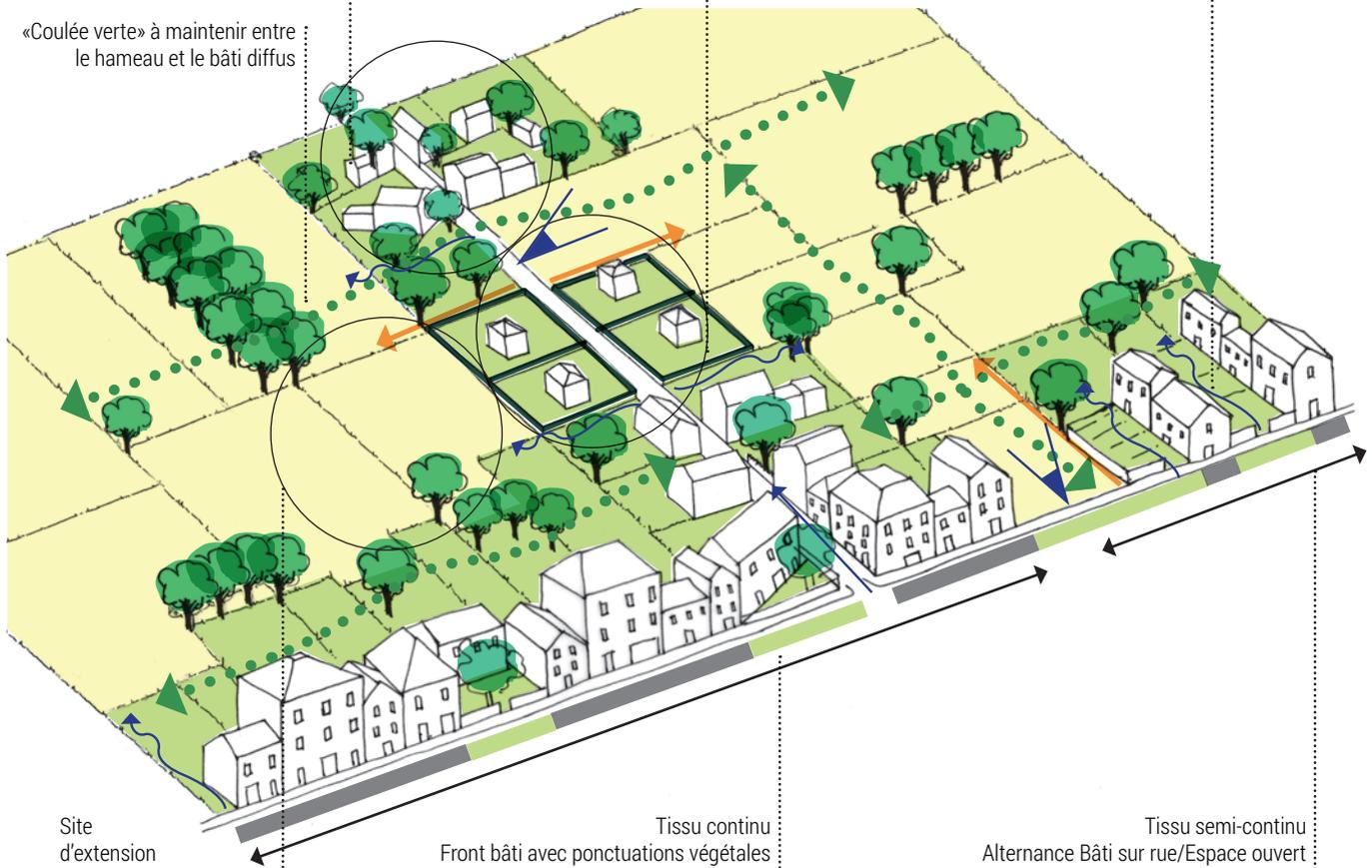


Tissu discontinu



Trame végétale de jardins (strates herbacées, arbustives, arborées) et parcelles agricoles

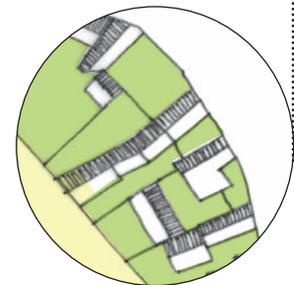
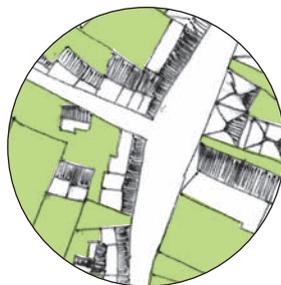
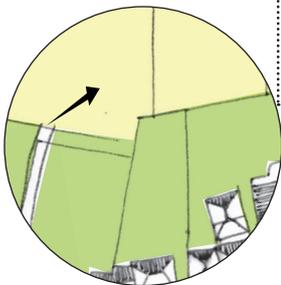
«Coulée verte» à maintenir entre le hameau et le bâti diffus



Site d'extension

Tissu continu
 Front bâti avec ponctuations végétales

Tissu semi-continu
 Alternance Bâti sur rue/Espace ouvert



Légende :

- | | | |
|--------------------|-------------------|---------------------|
| Végétation arborée | Vue cadrée | Continuité végétale |
| Jardin | Échappée visuelle | Chemin |
| Espace agricole | Cône de vue | |



ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

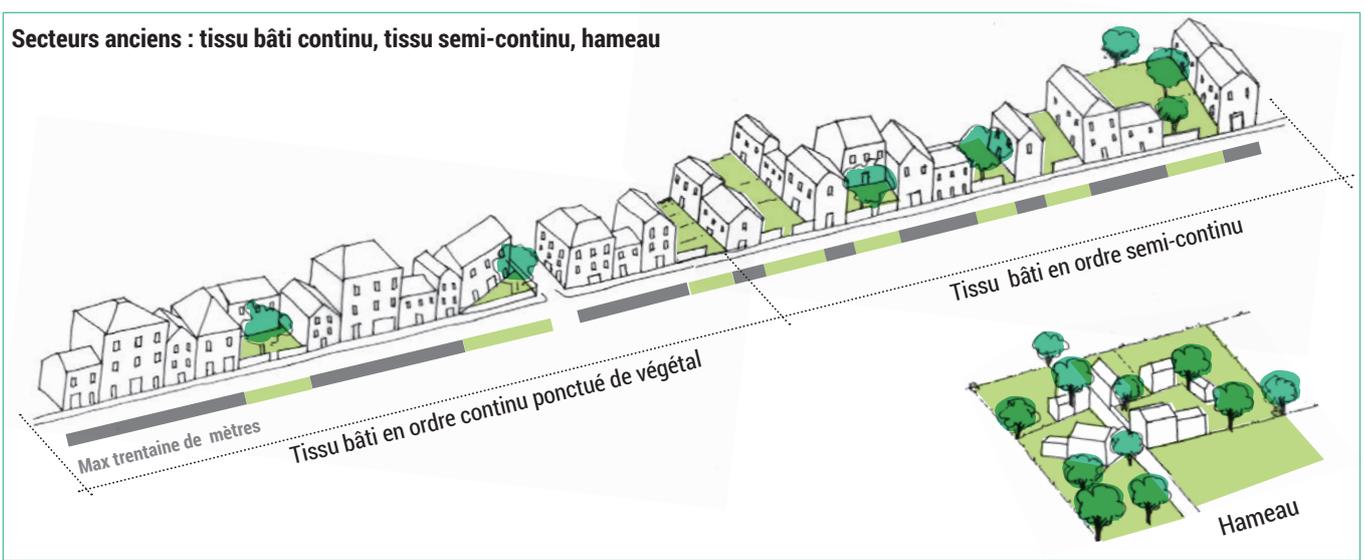
ORIENTATION 1_CONFORTER LES PROPORTIONS ET IMBRICATIONS ENTRE BÂTI ET ESPACE OUVERT¹ SUR RUE DU TISSU BÂTI TRADITIONNEL EXISTANT OU PROCHE

a_Principes généraux

- Le pétitionnaire regardera l'ensemble du linéaire sur la rue afin de préserver et conforter le rythme des interruptions non bâties au sein de la séquence dans laquelle la nouvelle construction va s'insérer. Ces respirations au sein du linéaire bâti pourront être minérales ou végétales, étroites ou généreuses, publiques ou privées (venelle piétonne, accès ou jardin latéral).
- Le projet composera avec les éléments de paysage support de qualité éco-paysagère² existants en les préservant par une mise à distance des bâtiments. La présence d'un arbre ou d'une vue par exemple pourra orienter l'implantation du bâtiment au sein de la parcelle.
- Le pétitionnaire cherchera à implanter et orienter sa construction de façon à dégager un maximum d'espace d'un seul tenant (en se rapprochant des limites séparatives), réellement utilisable et jardiné. Elles préserveront au mieux l'intimité et l'ensoleillement des espaces privatifs de l'opération et de son voisinage.
- L'espace libre sur la rue, le cas échéant, offrira les conditions optimales pour la plantation et le développement d'une strate arborée de petit développement³ a minima.

b_En secteur ancien (tissu bâti continu, tissu semi-continu, hameau)

- Le pétitionnaire identifiera la séquence bâti/espace ouvert dans laquelle il s'insère afin de composer son projet en prolongeant les caractéristiques du tissu bâti traditionnel.
- Cas d'un tissu bâti en ordre majoritairement continu ponctué de végétal



1 Espace ouvert : espace non bâti de jardin, cour, stationnement.

2 Éléments de paysage support de qualité éco-paysagère : structure arborée (arbre isolé, en bouquet, en alignement, bosquet, continuité végétale de haies ou ripisylves, ...), jardin participant à la qualité paysagère et/ou à la trame verte de la rue ou de l'arrière (espace de respiration, continuité de jardins), présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, ...), murs anciens ou patrimoine bâti, chemins, ...

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

Tissu bâti en ordre continu ponctué de végétal



Ponctuation végétale dans le linéaire bâti
Vaulnaveys-le-Haut



Ponctuation végétale dans le linéaire bâti
Brié-et-Angonnes - Tavernolles



Ponctuation végétale dans le linéaire bâti
Brié-et-Angonnes - Tavernolles

Tissu bâti en ordre semi-continu



Bâtiments en longueur avec mur pignon sur rue et
jardin ou cour en espace latéral - Champagnier



Alternance d'espace bâti/non bâti sur rue
Brié-et-Angonnes



Alternance d'espace bâti/non bâti sur rue
Vaulnaveys-le-Haut

Hameau



Vaulnaveys-le-Bas - Le Plâtre



Herbeys - Romage



Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie

Composition de plusieurs bâtiments sur une parcelle



Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Vaulnaveys-le-Bas - Les Muriannes



Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie

1

Mur pignon : mur extérieur qui comporte le pignon en opposition au « mur gouttereau » qui supporte le chéneau ou la gouttière.

2

Hameau : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village. L'élément fondateur est très souvent une ferme. On distingue la définition d'un écart de celle d'un hameau par sa possibilité de n'être constitué que d'une seule habitation. C'est une « habitation écartée » par rapport au bourg de la commune, alors que le hameau est une micro-agglomération d'habitations.

- Le pétitionnaire cherchera à maintenir le rythme bâti/espace ouvert sur la rue. Il pourra ainsi, selon sa situation :
 - poursuivre un front bâti sur rue en s'inscrivant à l'alignement sur la rue (en limitant le linéaire construit à une trentaine de mètres)
 - créer ou maintenir une ponctuation végétale, une respiration, une ouverture visuelle, une porosité, ou une interruption dans le front bâti sur rue. Ces ponctuations seront permises par une mise à distance des bâtis voisins ou par un recul du bâti, et seront végétalisées ou accompagnées de végétal.

■ Cas d'un tissu bâti en ordre semi-continu

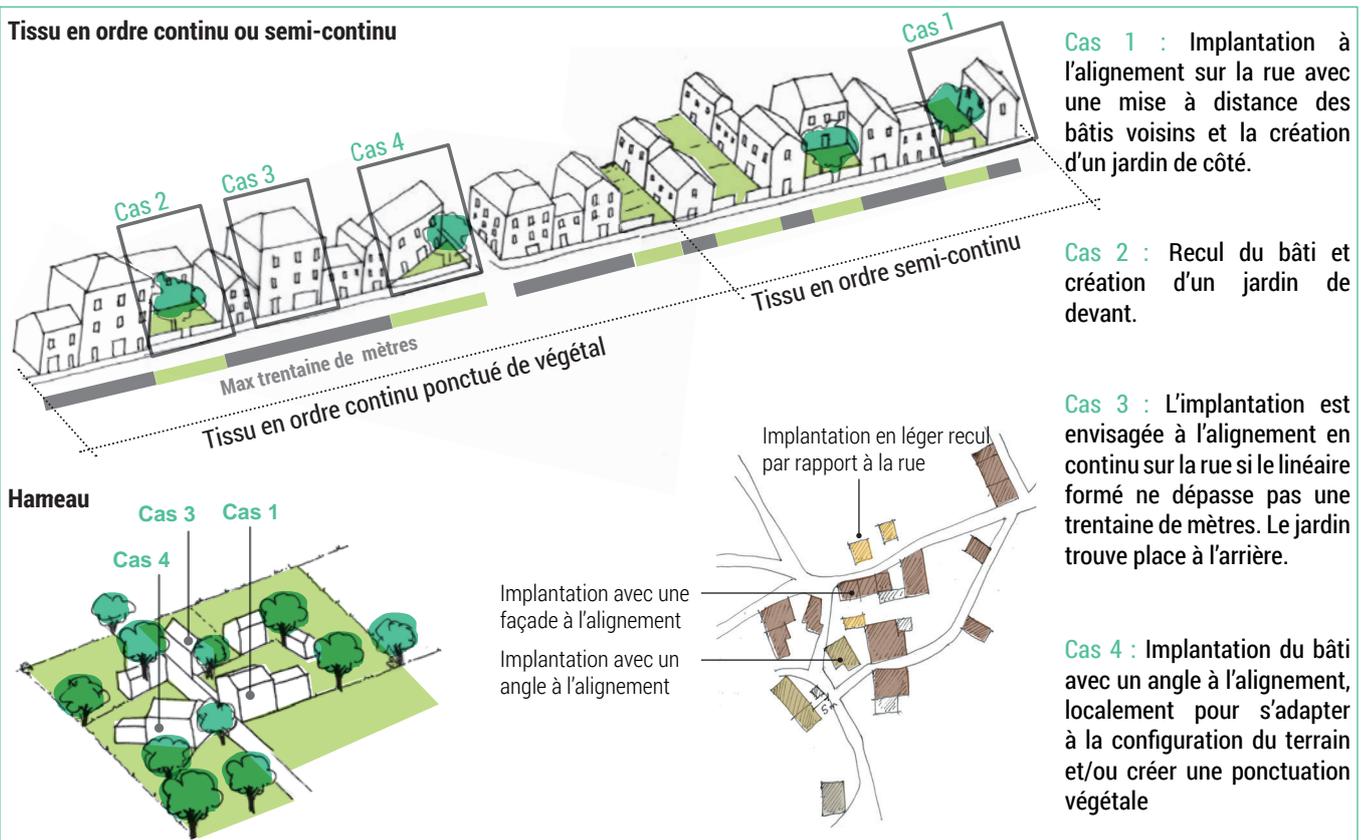
- Le pétitionnaire cherchera à conserver le caractère aéré du tissu urbain (alternance du bâti/espaces ouverts, ou caractère aléatoire). La construction nouvelle s'implantera de façon à favoriser des espaces jardinés sur la rue. Le pétitionnaire pourra s'inspirer des cas fréquents de bâtiments tout en longueur dont le mur pignon¹ est aligné sur la rue et prolongé avec des murs. L'espace libre en parallèle du bâtiment accueillera le jardin, l'accès et/ou la cour.

■ Cas d'un hameau²

- Le pétitionnaire veillera à respecter la structure et la composition du hameau tout en proposant une diversité d'implantation s'adaptant au contexte et permettant l'imbrication des différents motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés). Le pétitionnaire veillera à s'intégrer dans un ensemble d'implantations diversifiées, il recherchera un caractère non « rigide » et non répétitif en s'appuyant sur les caractéristiques des lieux et les éléments en présence.

→ Le pétitionnaire veillera à tenir la rue par un élément construit sur tout ou partie du linéaire de la parcelle :

- une façade à l'alignement sur rue (cas 3)
- un mur pignon à l'alignement prolongé d'un jardin, d'une cour ou d'un accès latéral (cas 1). Sur rue principale notamment, une clôture (mur ou muret + grille) pourra prolonger le bâti et conforter la tenue de rue.
- un muret ou une clôture devant le jardin dans le cas d'un bâtiment en retrait (cas 2)
- un angle de bâtiment à l'alignement, localement pour s'adapter à la configuration du terrain, révéler un élément de paysage et créer un « évènement » dans un front bâti. (cas 4).



Implantation à l'alignement sur la rue - Maisons accolées



Jarrie



Brié-et-Angonnes - Tavernolles



Vaulnaveys-le-Haut

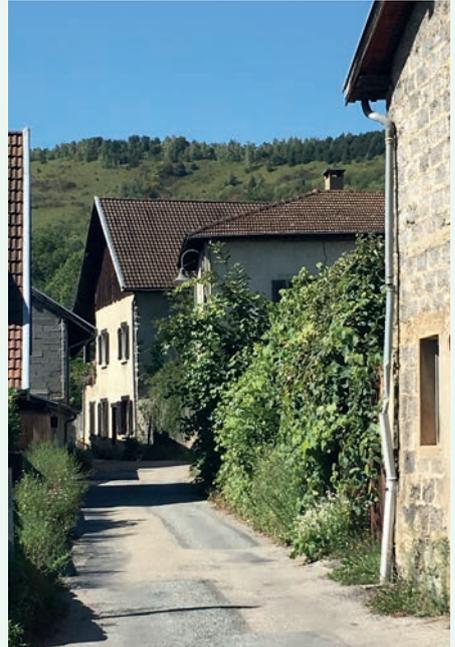
Implantation à l'alignement sur la rue avec espaces ouverts en latéral



Herbeys



Brié-et-Angonnes - Tavernolles



Vaulnaveys-le-Haut



Champagnier



Vaulnaveys-le-Haut

Implantation en retrait de la rue



Vaulnaveys-le-Haut



Jarrie



Vaulnaveys-le-Haut

Implantation d'un angle sur la rue



Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie



Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie

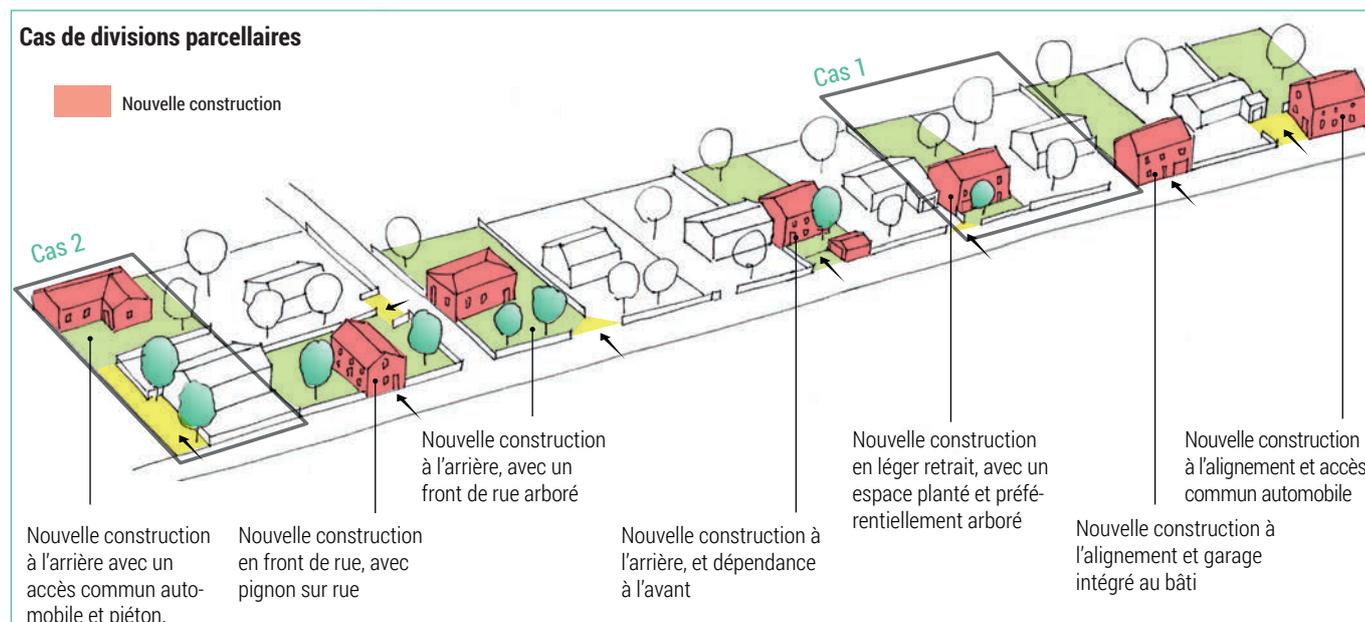
c_En secteur mixte (tissu bâti discontinu)

- ➔ Le pétitionnaire cherchera à retrouver un rapport à la rue en se rapprochant des proportions et imbrications entre bâti et espace jardiné sur rue de la structure ancienne la plus proche. L'implantation d'un élément construit ou végétal structurant pourra être :
 - la **construction nouvelle** (à l'alignement sur la rue)
 - un **garage ou une annexe** (à l'alignement sur la rue), sous réserve d'une bonne intégration de la porte de garage, le cas échéant.
 - un **espace planté** : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement ou emplacement vélo ponctuellement s'ils sont ouverts sur la rue pour ne pas perdre la «tenue» de rue ; parvis, terrasse, cour, jardin de devant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement depuis la rue). Une **clôture composée d'un mur ou d'un mur bahut¹ accompagné d'une haie variée** (en termes d'essences comme de strates) pourra participer au maintien de la rue.
- ➔ Le pétitionnaire veillera à développer des façades perceptibles depuis la rue et pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.

■ Cas des divisions parcellaires et des opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- ➔ Le pétitionnaire privilégiera un **découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété (cas 1)**. A défaut, en cas de parcelle en drapeau² (cas 2), le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci, par exemple :
 - la façade vue dans sa totalité ou partiellement
 - une plantation remarquable
 - une cour commune
 - la préservation ou mise en scène d'une vue lointaine
 - ...
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à **regrouper le bâti afin de constituer des espaces extérieurs structurants, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels**, confortant les trames et continuités végétales avec les espaces agricoles et naturels, accompagnant le cas échéant le maillage piéton.
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à **mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques** (coffret électrique, point de collecte des déchets...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.



¹ Mur bahut : mur bas supportant une grille de clôture, un dispositif à claire-voie ou un grillage.

² Terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès.

Rapport à la rue par l'implantation de la construction nouvelle, un garage ou une annexe, à l'alignement sur la rue



Implantation des extensions ou annexes à l'alignement sur la rue, prolongées par un mur bahut et une haie variée - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Implantation du garage en extension à l'alignement sur la rue - Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Implantation du garage sur rue - Brié-et-Angonnes



Implantation du garage sur rue, prolongé par un mur bahut - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Implantation du garage sur rue - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards

Rapport à la rue par un espace planté



Mur bahut avec végétation variée - Brié-et-Angonnes



Bande enherbée et arborée, haie diversifiée en transition entre la rue et le bâti - Champagnier



Haie diversifiée - Vaulnaveys-le-Haut

Mutualisation des accès et stationnements



Accès mutualisé - Brié-et-Angonnes - Haut-Brié



Stationnement mutualisé - Vaulnaveys-le-Haut



Stationnement mutualisé - Champagnier

Regroupement et intégration des équipements techniques



Végétalisation des abords - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



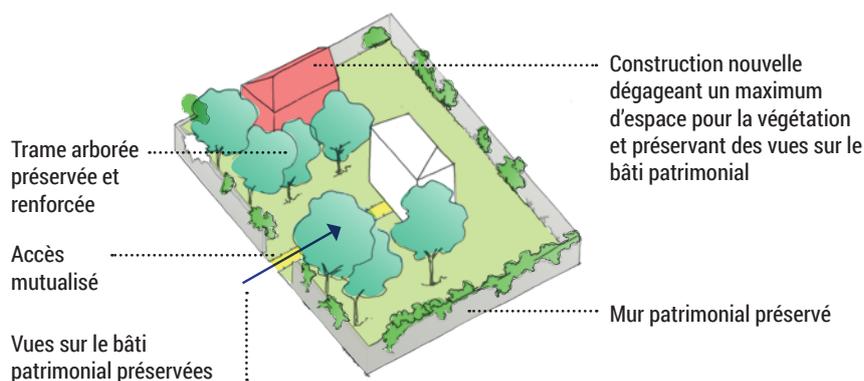
Référence extérieure au territoire «Champagnier - Belledonne» - Gières

■ Cas des constructions au sein de propriétés nobiliaires

En sus des principes précités :

- **Le pétitionnaire proposera une composition d'ensemble basée sur la structure historique du lieu et la mise en valeur de ses caractéristiques** (ordonnancement, perspectives, axes de symétrie...). L'impact visuel depuis l'espace public des futures constructions sera étudié et minimisé afin de ne pas amoindrir les principes de composition originels.
- **Le pétitionnaire recherchera la préservation des vues sur le bâti qui constitue un patrimoine remarquable du tissu bâti.**
- **L'insertion dans le parc arboré existant** permettra de préserver au maximum les structures arborées (bosquets, arbres tige¹ ou en cépée², arbres remarquables de grandes dimensions...).
- Le pétitionnaire veillera à respecter le caractère de parc à travers ses aménagements, notamment par la composition et le traitement des accès, chemins et stationnements, qui **seront traités dans un vocabulaire non routier**, en évitant le systématisme des trottoirs et du stationnement latéral à la voirie, [voir chapitre 4-Desserte et stationnement](#).
- **Le pétitionnaire recherchera la préservation et le renforcement des éléments liés à l'eau** (le cas échéant) : cours d'eau, plan d'eau... Les systèmes de récupération des eaux pluviales s'intégreront intelligemment à ces systèmes (alimentation des plans d'eau...).
- **Le mur d'enceinte sera préservé autant que possible et les accès existants mutualisés**. Des ouvertures ponctuelles pourront être envisagées sous réserve de ne pas modifier l'effet de continuité du mur, [voir chapitre 3-Clôture](#), pour les accès piétons et véhicules, ou pour asseoir un nouveau rapport à la rue. Des adossements au mur existant, ou des interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement, pourront développer un rapport à la rue plus habité.

Construction au sein d'une propriété nobiliaire



1

Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2

Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

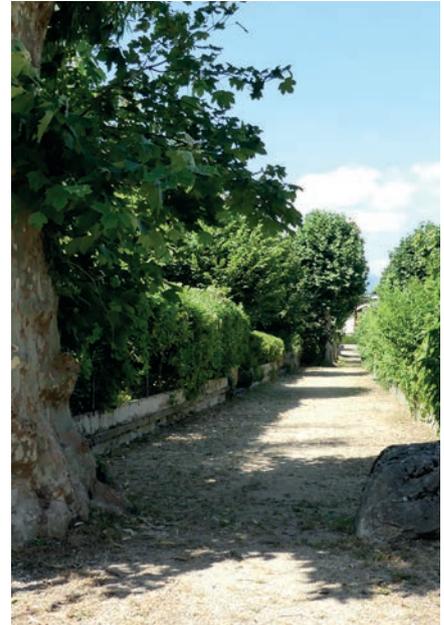
Constructions au sein de propriétés nobiliaires



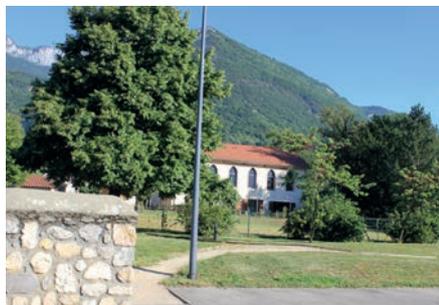
Préservation du caractère de parc - Mutualisation du stationnement - Champagnier



Préservation du mur d'enceinte - Champagnier



Ouverture d'un chemin, perception du bâti ancien, préservation des arbres remarquables - Champagnier

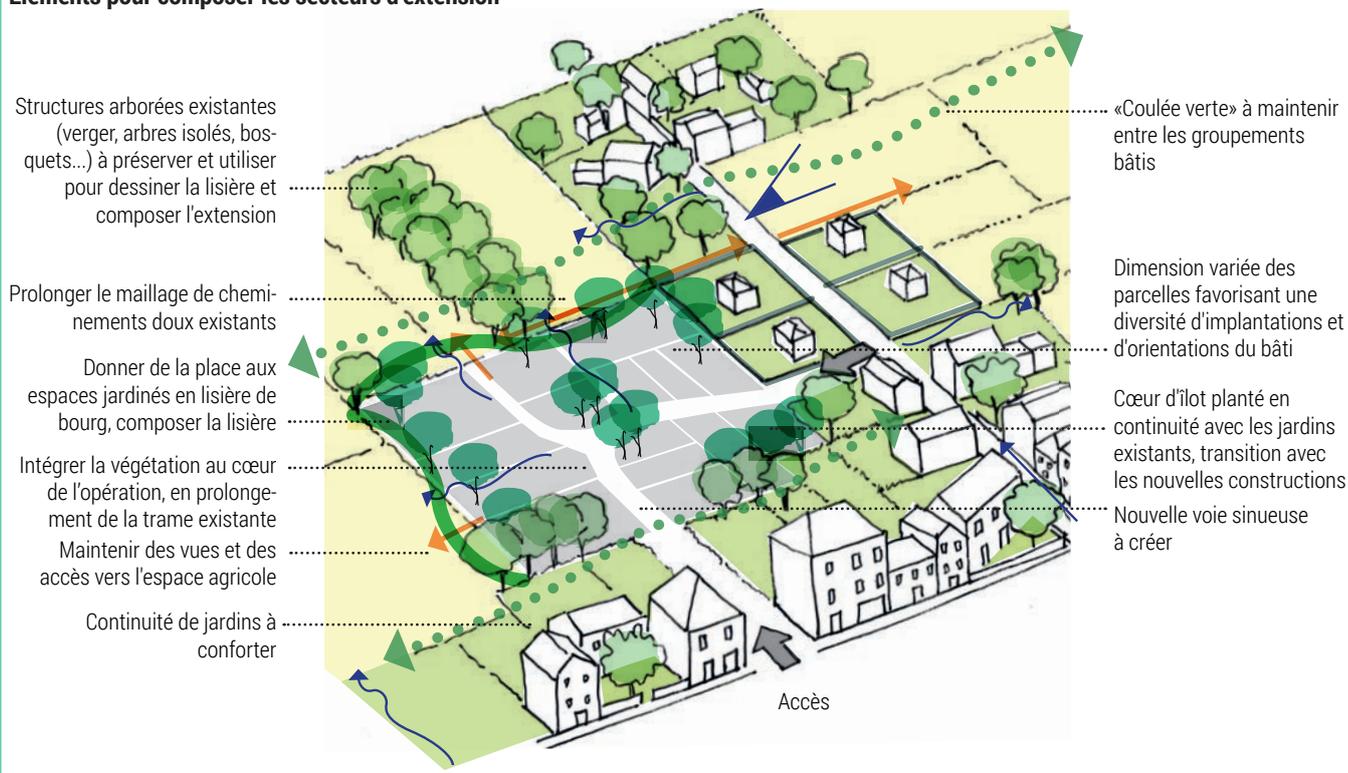


Construction au sein d'une grande propriété : préservation et mise en valeur (plantation arborée) de l'espace de mise en scène et de perception du bâtiment patrimonial, préservation du mur d'enceinte, utilisation de matériaux perméables pour les circulations et stationnements - Référence extérieure au territoire métropolitain - La Terrasse

d_En secteur d'extension

- En cas d'extension dans les trames viaires du village ou du hameau, le pétitionnaire cherchera à développer un **ensemble cohérent avec les proportions et imbrications entre bâti et espace jardiné sur rue de la structure ancienne la plus proche.**
- En cas d'opération en "cœur d'îlot", en "espace ouvert" au sein d'un tissu bâti, dont la rue et donc le rapport à la rue ne sont pas constitués, le pétitionnaire cherchera à développer un **ensemble cohérent respectant le caractère jardiné et moins "strict" des "arrières"** (chemin carrossable, courée¹, implantation bâtie sur rue plus souple que dans les tissus en ordre continu et en appui sur la trame végétale existante, structure arborée ou continuité ouverte...).
- Le pétitionnaire veillera à **composer des extensions au caractère imbriqué, aux formes urbaines non répétitives**, à l'image des tissus traditionnels.
- Le pétitionnaire veillera à inscrire son projet dans la graduation du cœur « construit » plus ou moins dense, vers les espaces agricoles. En fonction de la situation du projet, les espaces jardinés prendront une place de plus en plus importante à l'approche de l'espace non bâti, **voir 1e partie-Charpente.**
- En lisière avec l'espace agricole ou naturel, le pétitionnaire s'attachera à composer la transition avec l'espace non bâti et à composer la limite, **voir 1e partie-Charpente.**

Éléments pour composer les secteurs d'extension



¹
Courée : petite cour commune à plusieurs habitations.

Composition d'extensions au caractère imbriqué



Vaulnaveys-le-Haut



Brié-et-Angonnes



Brié-et-Angonnes



Hameau de pré Tarachou groupant habitation, bâtiment d'activités et équipement - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Miribel Lanchâtre



Extension pavillonnaire au caractère imbriqué - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Bresson



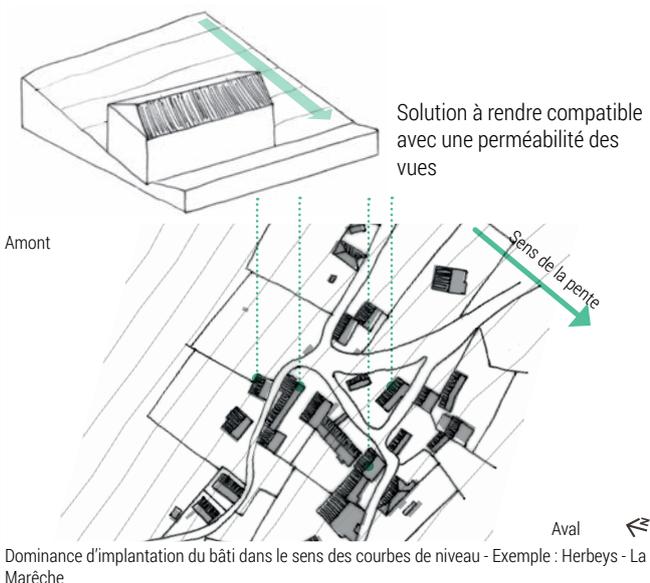
Logements individuels accolés - Référence extérieure à l'ambiance Bourg, village et hameaux ruraux - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Claix Malhivert

e_En pente

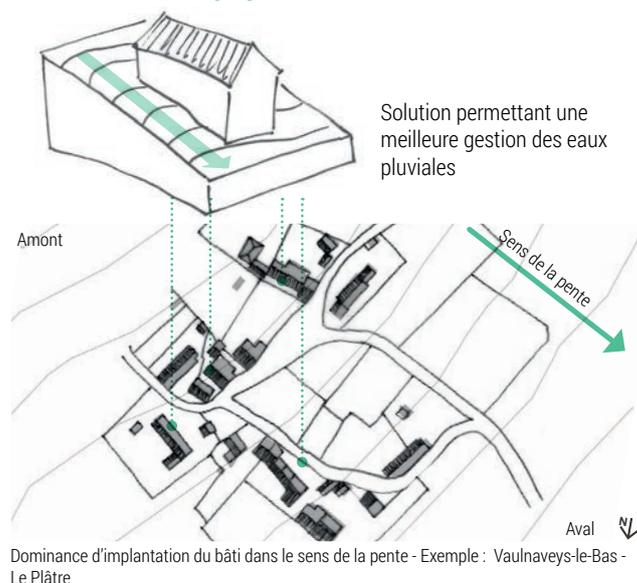
■ L'implantation et l'orientation du bâtiment

- ➔ Le pétitionnaire veillera à adapter son projet à la pente du terrain naturel (et non l'inverse).
- ➔ Le sens du bâtiment pourra être parallèle (**cas 1**) ou perpendiculaire (**cas 2**) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.

Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau



Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau

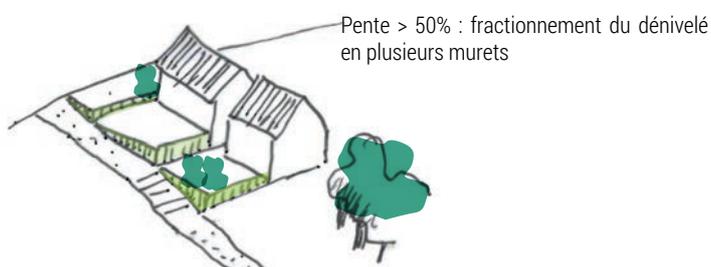
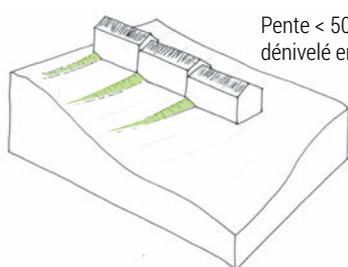


- ➔ L'implantation et l'orientation préserveront autant que possible les vues existantes depuis les espaces publics au moyen d'un recul vis à vis des limites séparatives, d'un recul par rapport à la rue, voire d'un abaissement de la hauteur du bâti.
- ➔ Le pétitionnaire veillera également à préserver la perméabilité du village ou hameau, qui permet :
 - de faire rentrer les continuités végétales à l'intérieur du village ou hameau
 - de maintenir des fenêtres visuelles sur le paysage.

■ Les murs de soutènement et talus

- ➔ Les murs de soutènement seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton. Les murs **texturés et accompagnés de végétation** (en pied, en tête, dans les joints et/ou grimpante) s'inséreront dans le paysage. L'association d'un mur surmonté d'une clôture opaque accentue les impacts visuels et sera évitée.
- ➔ Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités en raison de leur fort impact visuel.
- ➔ Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.
- ➔ Les talus seront les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive (sauf pour l'accès aux garages enterrés). L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage.

Fractionnement du dénivelé en talus et/ou murets



Insertion dans la pente, perpendiculaire aux courbes de niveau



Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Vaulnaveys-le-Bas - Le Plâtre



Succession de constructions mitoyennes perpendiculaires à la pente - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Construction récente avec succession de niveaux - Poisat - Romage



Jarrie



Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau - Vaulnaveys-le-Bas - Le Plâtre

Insertion dans la pente, parallèle aux courbes de niveau



Construction encastrée dans la pente - Poisat - Romage



Herbeys - Romage



Implantation parallèle aux courbes de niveau - Herbeys - La Marèche

Gestion de la pente



Léger enrochement - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Léger enrochement végétalisé - Jarrie



Talus enherbé - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Mur laissant filtrer la vue vers le jardin - Herbeys - Romage



Succession de murets accompagnés de végétation - Herbeys - La Côte



Talus végétalisé - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards

1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 2_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

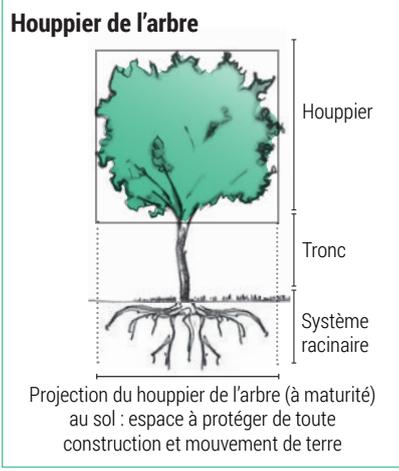
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **pourront être préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), pourront également être préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

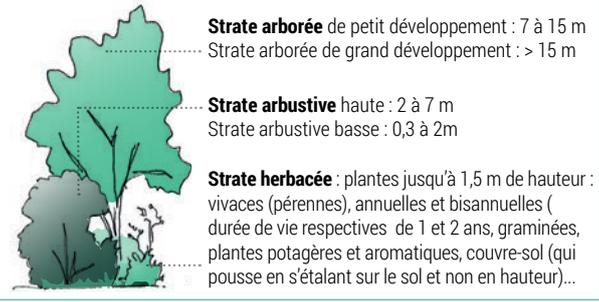
Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



→ La **composition multistratale (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratale
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide... ; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), voir palette végétale. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Sources d'inspiration

Arbres bien développés



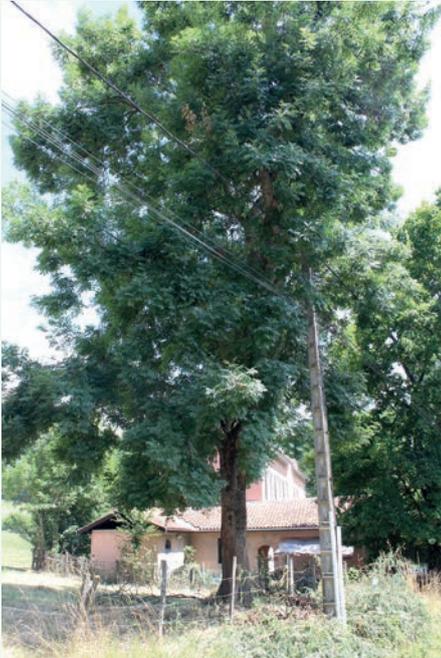
Cèdre - Herbeys



Chêne - Vaulnaveys-le-Bas



Tilleul - Jarrie



Frêne - Jarrie



Platane - Brié-et-Angonnes

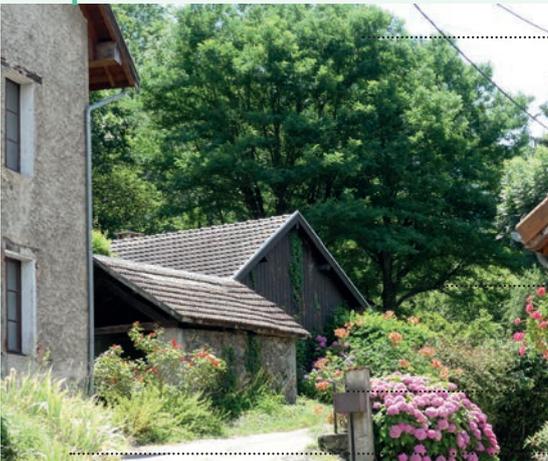


Noyer - Jarrie



Platane - Jarrie

Composition multistratée



Composition multistratée - Vaulnaveys-le-Bas - Le Plâtre

Strate arborée : > 7 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m

Strate arbustive basse : < 2m

Strate herbacée



Composition multistratée - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



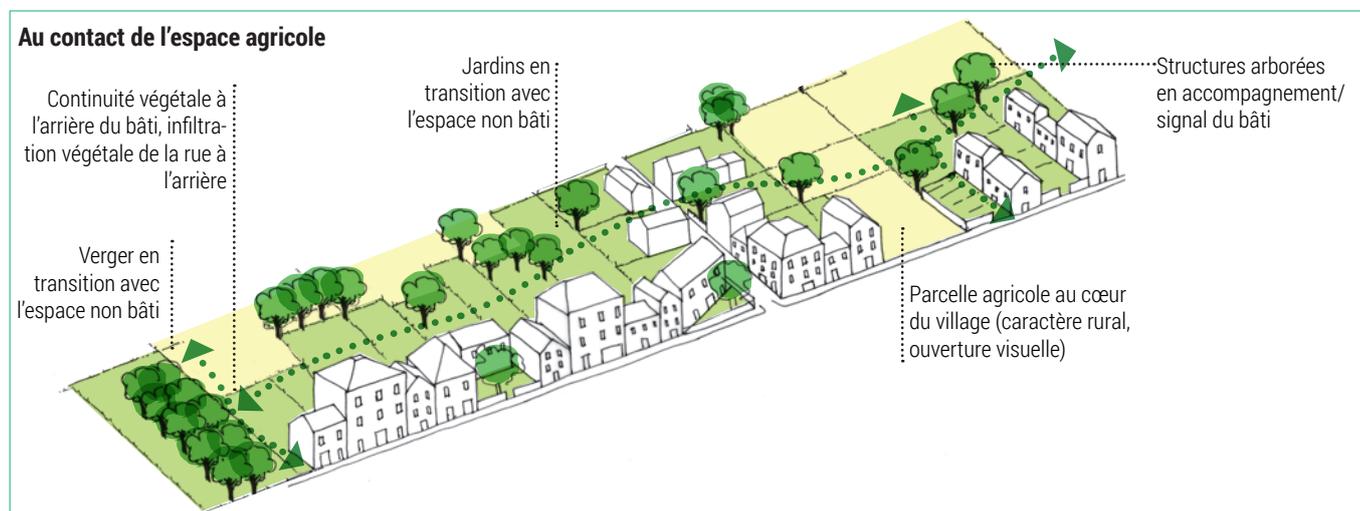
ORIENTATION 3_ASSURER LES CONTINUITÉS VÉGÉTALES DU CŒUR BÂTI AUX ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

→ Le pétitionnaire s'inspirera des **types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs ruraux pour agrémenter son espace libre**, et notamment l'espace commun des projets d'ensemble, le cas échéant : motifs du verger, du potager, du jardin d'agrément « simple » (herbe, usage de matériaux naturels tels que le bois et la pierre locale), de la prairie... Il recherchera le caractère naturel de la végétation, non taillée.

Si l'espace libre est de grande dimension, en particulier dans le cas des projets d'ensemble, des **parcs arborés**, avec des arbres de grand développement¹, notamment les essences atteignant 20-25m et plus, pourront également être créés, à l'image des parcs patrimoniaux associés aux grandes demeures, manoirs ou châteaux.

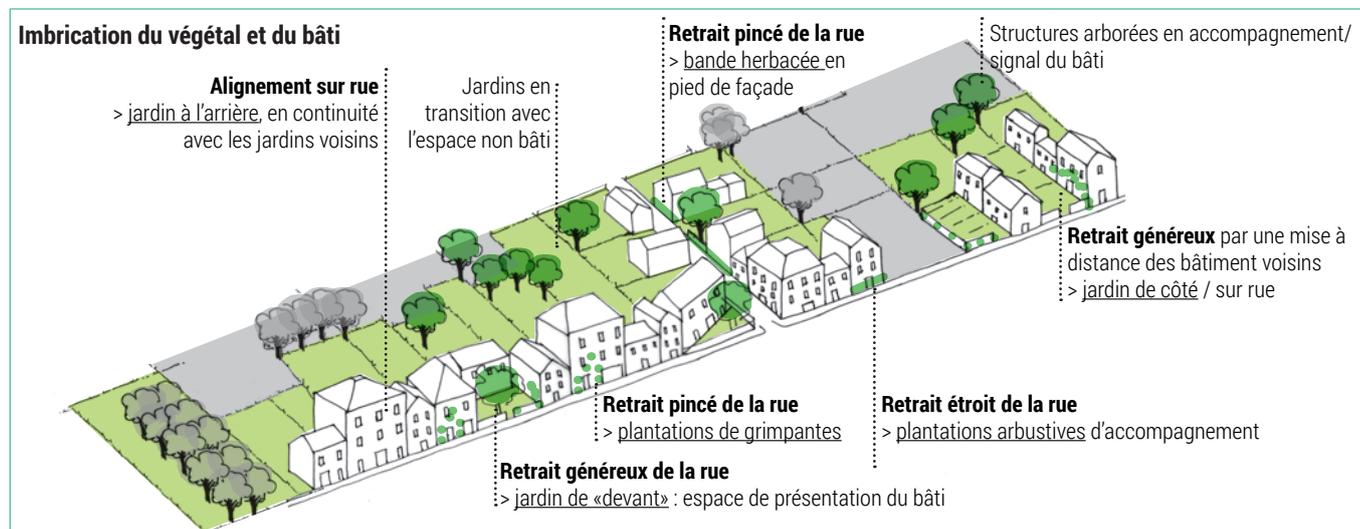
■ Au contact de l'espace agricole

- Le jardin s'inscrit comme un prolongement de l'espace agricole qui le jouxte.
- Pour assurer la transition avec l'espace agricole, le pétitionnaire constituera, au contact de celui-ci, de préférence des jardins potagers, des vergers, des bosquets ponctuels, des haies bocagères poreuses ou des fossés végétalisés qui présentent de l'épaisseur.
- Le pétitionnaire veillera à maintenir des transparences ou percées visuelles vers les paysages agricoles.



ORIENTATION 4_DÉVELOPPER LE CARACTÈRE JARDINÉ ET L'IMBRICATION DU VÉGÉTAL AVEC LE BÂTI

→ Le pétitionnaire cherchera à valoriser son espace non bâti par une présence végétale adaptée : un jardin de devant ou de côté, un accompagnement végétal d'un micro-retrait ou de la façade associé à un jardin arrière.



Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

Sources d'inspiration

Jardin de devant



Vaulnaveys-le-Haut

Jardin de côté



Vaulnaveys-le-Haut

Parc arboré



Parc arboré - Brié-et-Angonnes

Continuité de jardins "arrière"



Continuité de jardins potagers et d'agrément «rustiques», ouverts sur l'espace agricole - Brié-et-Angonnes



Continuité de jardins en transition entre front bâti sur rue principale et ruisseau - Brié-et-Angonnes - Tavernolles

Jardins ouverts sur l'espace agricole



Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Vaulnaveys-le-Bas - Preydières

Porosité, micro-retrait, accompagnement végétal



Brié-et-Angonnes



Jarrie



Brié-et-Angonnes



Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Haut

Abord enherbé, jardiné



Vaulnaveys-le-Haut



Herbeys



Herbeys

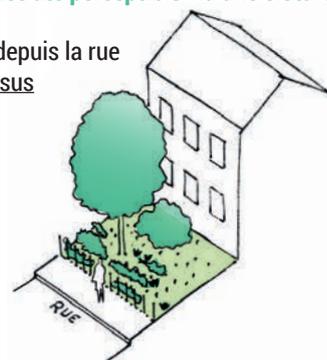


a_En cas d'espace libre «généreux»¹ sur la rue (espace latéral au bâti ou espace de retrait de bâti sur la rue)

- L'espace libre en front de rue accueillera un **jardin** dont la végétation sera, au moins partiellement, **perceptible depuis la rue** : par une transparence des clôtures ou du portail (**cas 1**) et/ou par une frondaison² sur rue ou des grimpantes "retombantes" sur rue (**cas 2**).
- Le pétitionnaire recherchera la **plantation d'arbres, préférentiellement au plus proche de la rue**, d'autant plus si la clôture ne permet pas de vue sur le jardin, afin qu'ils participent au paysage perçu depuis la rue. Les strates arbustives et herbacées viendront en complément, pour enrichir les perceptions et habitats favorables à la faune.

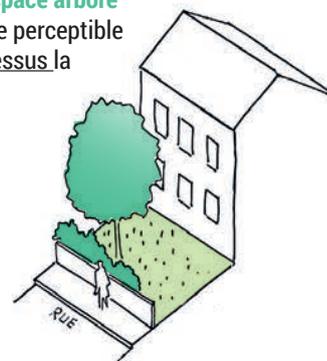
Cas 1 - Jardin multistratifié perceptible via une clôture transparente

Jardin perceptible depuis la rue à travers et par dessus la clôture.



Cas 2 - Jardin ou espace arboré

Arbre en front de rue perceptible depuis la rue, par dessus la clôture. Arbustes et plantes grimpantes en complément.

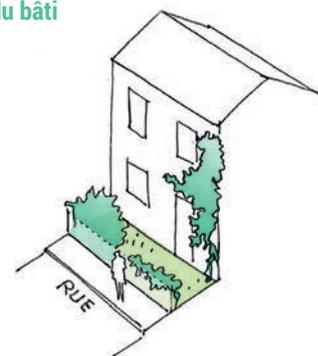


b_En cas de retrait «étroit»³ entre la rue et le bâti

- A défaut de la possibilité d'implanter une strate arborée, la **strate arbustive et les plantes grimpantes pourront la suppléer si l'espace libre sur rue s'avère trop étroit** au regard du projet, sous réserve de participer à la végétalisation de la rue (**cas 3**).

Cas 3 - Végétation arbustive et grimpante en accompagnement des clôtures et/ou du bâti

en cas d'impossibilité de plantation d'arbre.



¹ Espace libre ou retrait «généreux» : qui est grand, de taille importante, étendu, ample... permettant la plantation d'un arbre.

² Frondaison : ensemble des branches et feuilles d'un arbre.

³ Retrait «étroit» : qui est peu étendu, petit, qui a peu de largeur... ne permettant pas la plantation d'un arbre mais d'un arbuste.

Sources d'inspiration

Jardins ouverts sur la rue



Jardin - Vaulnaveys-le-Haut



Jardin potager - Champagnier



Jardin - Brié-et-Angonnes



Jardin potager - Herbeys



Jardin - Jarrie



Jardin - Vaulnaveys-le-Haut

Arbres et végétation du jardin perceptibles depuis la rue



Arbre sur rue - Brié-et-Angonnes



Arbre sur rue - Champagnier



Brié-et-Angonnes

Végétation arbustive ou grimpante perceptible depuis la rue



Glycine plantée sur la parcelle et "retombante" côté espace public - Jarrie



Grillage doublé de vigne - Jarrie



Vigne vierge - Brié-et-Angonnes



Bignone - Vaulnaveys-le-Bas



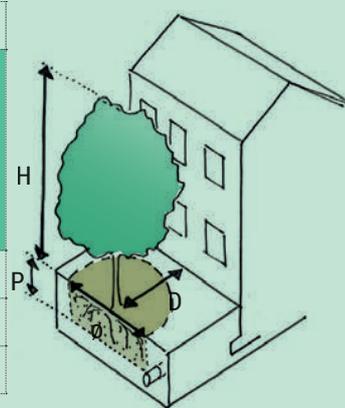
Vigne - Herbeys



MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES¹

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti (mètre)	Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)	Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



1

Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui pousse naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère rural et champêtre de l'ambiance, de la lisière jusqu'aux cœurs des centres-bourgs. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m) Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		très mellifère / graine en hiver / adapté montagne ⁵
Amélanancier (<i>Amélanancier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Arbre de Judée ¹ (<i>Cercis siliquastrum</i>)	x		racine pivotante / situation ensoleillée
Aulne blanc (<i>Alnus incana</i>)		x	racine traçante
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)		x	racine pivotante / résistant à la pollution / baie en été
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			à ré-introduire / baie en hiver
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / adapté montagne
Érable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			racine pivotante / très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)			racines traçantes et superficielles très dense
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifère / adaptés montagne
■ Arbres de grand développement (> 15 m) Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	racines mixtes
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté montagne / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			racine pivotante
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanum</i>)			adapté montagne
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / adapté montagne / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté montagne / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	racine pivotante / mellifère / baie en été / adapté montagne
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles / adapté montagne
Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)		x	racines traçantes / dispersion importante
Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)		x	racines traçantes et demi-pivotante
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1 Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2 Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

4 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

5 Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

1

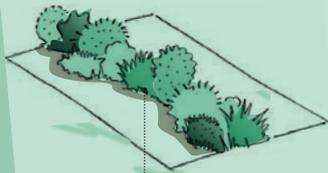
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

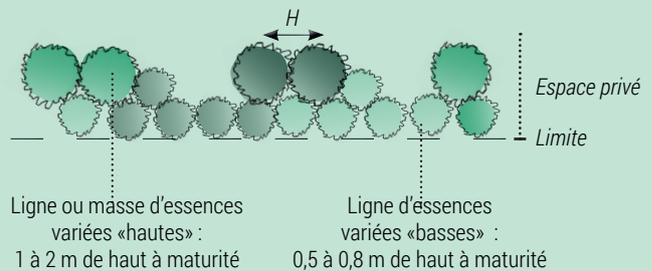
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



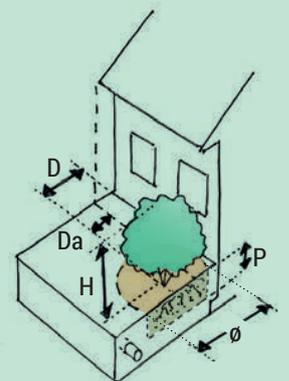
Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



2

Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.
 L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

3

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Végétation arbustive en limite



Haie diversifiée - Brié-et-Angonnes



Grillage doublé de haie champêtre - Brié-et-Angonnes



Charmille - Brié-et-Angonnes

Palette végétale (non exhaustive)

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne ³
Argousier (<i>Hippophae rhamnoides</i>)	x		épineux / mellifère et baie en hiver / adapté montagne
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver / adapté montagne
Buis* (<i>Buxus sempervirens</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Camerisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		baie en été / adapté montagne
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		très mellifère / baie en été
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	attire les oiseaux
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	x		très mellifère / baie en été
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			épineux
Épine Vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>)			
Houx* (<i>Ilex aquifolium</i>)			épineux / très mellifère / adapté montagne
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		épineux / mellifère / adapté montagne
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / adapté montagne
Pommier commun (<i>Malus domestica</i>)		x	très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		épineux / baie en hiver / adapté montagne
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été / adapté montagne
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
Viorne boule neige (<i>Viburnum opulus</i>)		x	espèce indigène mais il existe des variétés horticoles / mellifère
Viorne Lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	x		baie été / adapté montagne
■ Abords des cours d'eau, des fossés et noues, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.³ Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

Retrait «pincé» : qui est mince, exigü, étriqué, restreint, resserré, fin... ne permettant pas la plantation d'un arbre ou d'un arbustes, mais de plantes grimpantes ou de la strate herbacée.

c_En cas de retrait «pincé»¹ entre la rue et le bâti

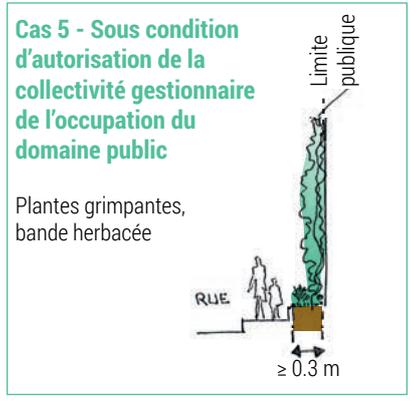
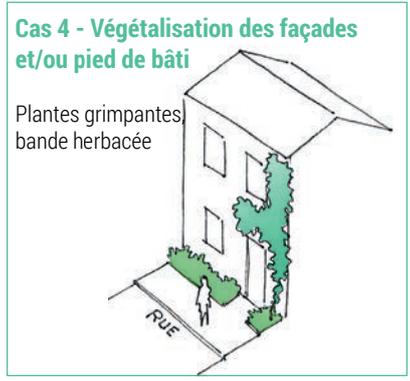
- Le pétitionnaire recherchera une végétalisation du pied de bâtiment, pour animer un linéaire, accompagner un «décroché» du bâtiment, intégrer une différence de niveau, ménager une certaine intimité...
- La végétalisation pourra être réalisée au moyen de **bandes herbacées et de plantes grimpantes** dont le feuillage sera perceptible depuis la rue (cas 4).

Les bandes herbacées sont très présentes dans les hameaux et rues «arrières» des villages, et participent à leur caractère rural. La bande herbacée pourra être mise en place pour poursuivre une bande existante sur les propriétés voisines ou pour créer «un évènement» dans le linéaire bâti.

Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

d_En cas d'alignement du bâti sur rue

- Sous condition d'autorisation de la collectivité gestionnaire de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire recherchera un **accompagnement végétal** avec des plantes grimpantes ou une bande herbacée, sur la longueur du **linéaire bâti ou ponctuellement** (cas 5).



Végétalisation des façades et/ou pieds de bâtiment



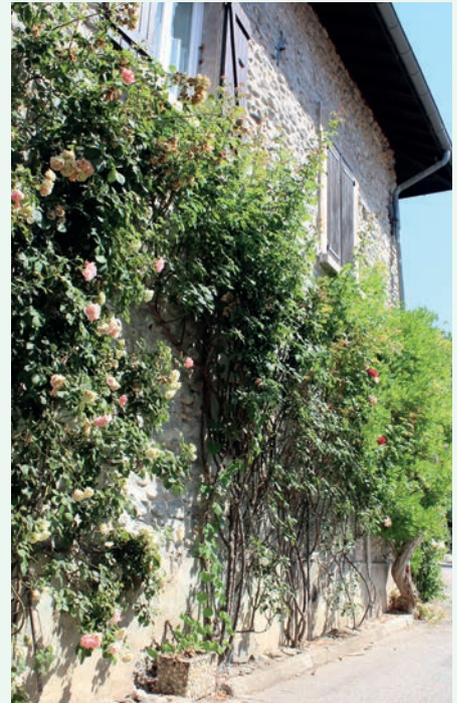
Vigne - Herbeys



Glycine - Jarrie



Roses trémières - Herbeys



Rosiers - Jarrie



Valérianes - Poisat



Roses trémières - Herbeys



Iris - Jarrie



Jarrie



Herbeys - Le Châtelard



Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Herbeys - Le Thicaud



Brié-et-Angonnes



Herbeys





Pour aller plus loin

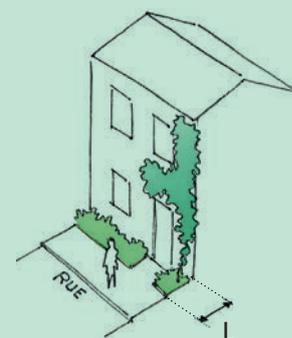
MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- ➔ Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- ➔ Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol				
Type de plantation	Ø <i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	D <i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	L <i>Largeur de l'espace en terre</i>	P <i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur). La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.

⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.

⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES			
■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (ex. d'espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Acanthe ^H (<i>Acanthus mollis</i>)			floraison été / mi-ombre
Anémone sp. ^H		x	sol frais / floraison printemps/été
Corbeille d'argent ^H (<i>Cerastium tomentosum</i>)			vivace / floraison printemps
Euphorbe ^{H*} (<i>Euphorbia myrsinites</i>)	x		succulente / floraison fin hiver
Géranium sanguin ^H (<i>Géranium sanguineum</i>)			tapissant / floraison été
Lin ^H (<i>Linum narbonense</i>)			graminée / floraison printemps
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Rose trémière ^H (<i>Alcea rosa</i>)	x		vivace / floraison été
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle fleurie : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Achillée millefeuille, Bleuet des champs, Mauve musquée...)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle pour pelouse : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Paturin des prés, Fétuque rouge, Fétuque élevée, Trèfle sp.)	x		
bulbes naturalisables de milieu humide ^H : Eranthe (<i>Eranthis</i>)		x	
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce-Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipheion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Fritillaire (<i>Fritillaria</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale
■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpante (espèces essentiellement horticoles)			
Bignone ^H (<i>Campis radicans</i>)			lianes
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles
Clématites ^H (<i>Clematis alba, amacropetala...</i>)			lianes
Glycine ^H (<i>Wisteria sinensis</i>)			vrilles
Hortensias grimpant ^H (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles
Jasmin étoilé ^H (<i>Trachelospermum jasminoides</i>)			volubiles
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Pois ^H (<i>Lathyrus grandiflorus</i>)			vrilles foliaires
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne ^H (<i>vitis vinifera</i>)			vrilles
Vigne vierge ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampon ⁵
■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...			
Anémone (<i>Anemone nemorosa</i>)		x	autres espèces horticoles pouvant se substituer
Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)		x	
Jonc sp.		x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)		x	
Massette (<i>Typha latifolia et angustifolia</i>)		x	tendance envahissante
Roseau (<i>Phragmites australis</i>)		x	tendance envahissante
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations. Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracieuse (<i>Setaria paviflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3 CLÔTURE

ORIENTATION 5_VALORISER LES MURS ANCIENS

- **Les murs et murets de pierres ou de galets existants constituent un patrimoine important** des villages, hameaux et anciens domaines. **Ils seront maintenus et valorisés autant que possible dans leur dimension et dans leur aspect.** Dans certains cas, des adossements ou interruptions de murs existants pourront être envisagées, sous réserve de conserver l'effet de continuité sur la rue et la lecture de l'enceinte initiale (le cas échéant) :
 - Adossements au mur existant : les constructions s'organisent autour d'une composition intérieure de parc arboré par exemple,
 - Interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement : les constructions s'alignent sur la rue, ponctuent le mur et développent un rapport à la rue plus habité.
- Si le mur est plein sur toute sa longueur, des **ouvertures ponctuelles pourront être recherchées** pour le passage d'un véhicule ou d'un cheminement piéton. Ces ouvertures seront déterminées de façon à ne pas affaiblir l'effet d'alignement initial. Les reprises latérales seront réalisées dans les règles de l'art.
- Lors de restaurations éventuelles, leur caractère patrimonial sera préservé (respect de leurs matériaux et de leur technique constructive). Les murs de pierres sèches ou ayant des anfractuosités, des niches ou des trous abritent aussi de nombreux insectes, des reptiles dont le lézard des murailles. 🦎
- **Si un mur de clôture est édifié en prolongement ou à proximité d'un mur à caractère patrimonial (en pierres ou galets), le pétitionnaire veillera à la continuité et l'harmonie d'ensemble :**
 - par un rappel de matériaux en utilisant totalement ou ponctuellement la pierre ou le galet (mise en œuvre similaire à un mur ancien)
 - par l'utilisation de couleurs rappelant la pierre locale (gris, ocre clair ou beige ocre) et en limitant les contrastes avec les couleurs des murs alentours.

ORIENTATION 6_ASSURER DES TRANSPARENCES VISUELLES SUR LES JARDINS

- Le pétitionnaire recherchera une **transparence visuelle sur le jardin via la clôture** : continue, discontinue ou ponctuelle, a minima par la grille et/ou le portail dégageant une certaine profondeur du champ de vision. Les «murs végétaux» (haies monospécifiques) et clôtures opaques, homogènes et continues seront évités quel que soit le matériau utilisé.
- La clôture pourra revêtir diverses formes et participer à l'animation des lieux en jouant sur les **alternances de transparence et d'opacité**, de minéral (élément construit) et de végétal. Elle pourra être un support pour adosser la végétation (associant plusieurs formes et strates végétales) afin de préserver une part d'intimité côté privé.
- La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des bourgs, villages et hameaux est support de déplacement pour la petite faune terrestre, les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre). 🦎
- Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter. Les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées.

Murs anciens



Mur de pierres et galets roulés



Mur de pierres et galets roulés restauré



Mur de pierres et galets roulés

Tissu ordonnancé - Tenue de rue par un mur bahut avec grille transparente - Végétation privée débordante ou perceptible



Jarrie



Herbeys



Brié-et-Angonnes

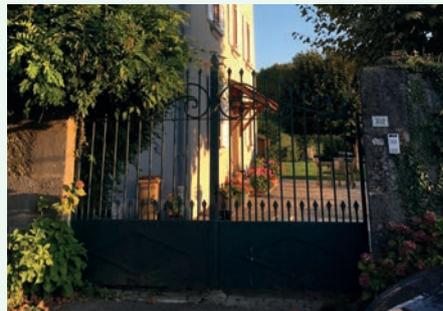
Tissu ordonnancé - Transparence des portails



Herbeys



Jarrie



Herbeys

Mur bahut et grillage



Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Vaulnaveys-le-Bas - Laria



Brié-et-Angonnes



Herbeys



Herbeys

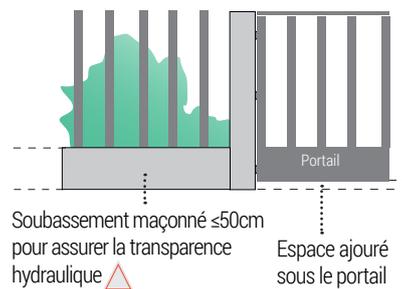


Vaulnaveys-le-Haut

a_ Dans les tissus ordonnancés, notamment dans les rues principales

→ La clôture participera au maintien et à la structure de la rue

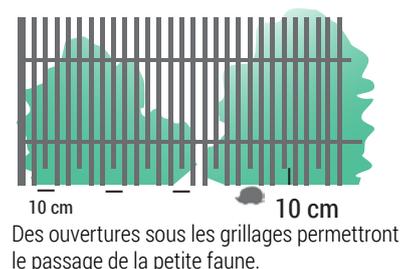
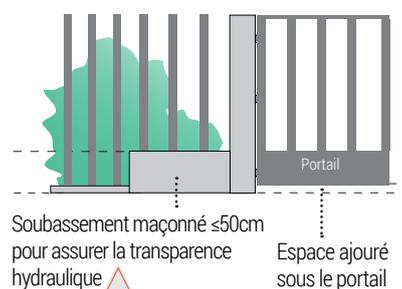
- L'élément de clôture côté rue, ainsi que le portail, le cas échéant, s'inscriront dans le vocabulaire de la rue et de son projet, et participeront à la qualité de la rue.
- La clôture sera un élément construit, maçonné et compatible avec le bon écoulement des eaux pluviales et les principes de résilience et de transparence hydraulique. La grille, le portail ou la clôture ajourée offriront des transparences ou percées visuelles sur le jardin, sur le végétal. Pour favoriser le passage de la faune (hérisson...), un espace sera maintenu sous le portail.
- Les grilles et portails privilégieront les formes simples et sobres, barreaudage vertical en acier peint, ou éventuellement en bois.



b_ Dans les tissus plus diffus, les «arrières» et petites rues, les hameaux

→ La clôture s'estompera sur l'espace planté du jardin, participera à la diversité visuelle et à la qualité de la rue

- La clôture offrira une grande transparence visuelle sur le jardin, sur le végétal. Elle participera au caractère rural, jardiné voire naturel, par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé (type grillage à poule ou à mouton), clôture en bois ajourée (bois européen de préférence brut ou lasuré incolore en châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier), ou ganivelles.
- Le portail ou portillon, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi totalement ou partiellement transparent, simple et rustique¹.
- Dans le cas de clôtures végétales côté rue, les haies champêtres, d'essences variées et mélangées, plantées de façon aléatoire seront privilégiées. Elles seront de préférence discontinues ou avec des variations de hauteur/densité, pour offrir des transparences, rythmer le linéaire et ne pas constituer un front végétal continu et homogène. Ces haies diversifiées pourront devenir des supports importants de biodiversité, voir chapitre 2-Végétal.

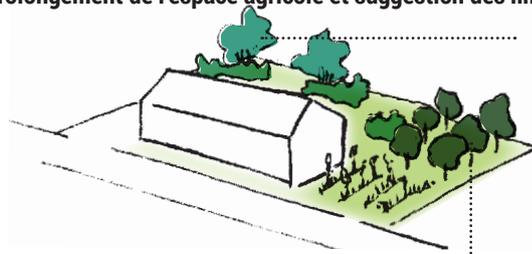


c_ En limite ou à proximité de l'espace naturel ou agricole

→ La clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte

- Le pétitionnaire cherchera une transition progressive et une transparence avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les éléments naturels ou agricoles en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront préservés et confortés, pour composer la limite.
- La clôture et le portail, s'ils sont nécessaires, auront un aspect «rustique¹» (ex : grillage à mouton sur piquets bois) et participeront au caractère rural.

Prolongement de l'espace agricole et suggestion des limites sous forme de filtre

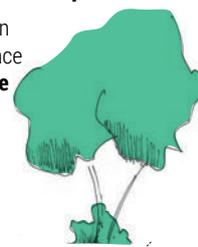


Les plantations sous forme de bosquets et de massifs ponctuels, disposés sur différentes profondeurs de la parcelle, suggèrent la limite sans clore la parcelle.

Le verger ou le potager permettent de créer une limite épaisse avec l'espace agricole tout en créant un jeu de percées visuelles (entre les alignements d'arbres ou de plants)

Clôture végétale transparente

Haie bocagère en limite avec l'espace agricole = clôture transparente



Parcelle urbanisée Parcelle agricole

¹ Rustique :

- Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
- Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
- Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Sources d'inspiration

Clôture ajourée, transparente



Ganivelles - Herbeys



Ganivelles - Herbeys



Clôture récente transparente - Brié-et-Angonnes



Clôture récente transparente - Jarrie



Clôture bois ajourée - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards

Grillage simple - Transparence sur le jardin



Herbeys



Jarrie



Herbeys - Le Thicaud



Champagnier



Vaulnaveys-le-Haut



Grillage sur petit muret de soutènement - Herbeys - La Côte

Portails «rustiques» transparents



Herbeys



Brié-et-Angonnes



Jarrie



Vaulnaveys-le-Haut

Clôtures transparentes entre jardins ou sur l'espace agricole



Transparence entre jardins - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Transparence entre jardins - Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Transparence sur l'espace agricole - Vaulnaveys-le-Bas - Preydières

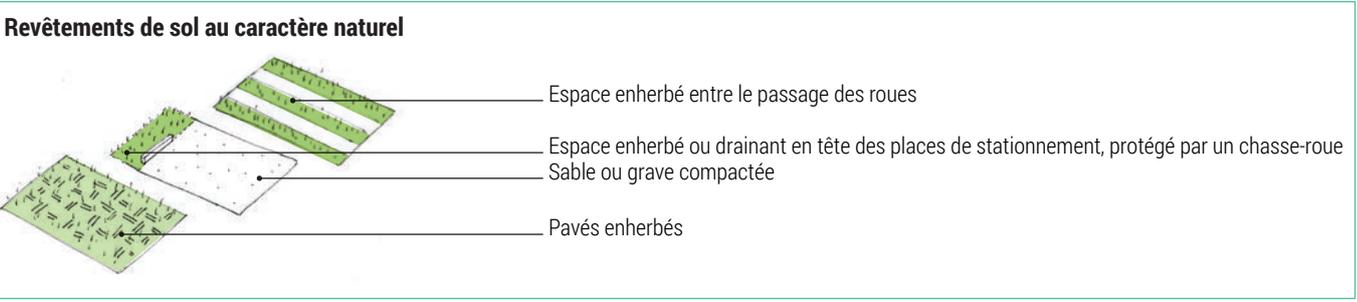
4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_CRÉER DES STATIONNEMENTS, COURS ET ACCÈS AU CARACTÈRE NATUREL ET VÉGÉTALISÉ

a_Principes généraux

- **Desserte**
 - L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur).
 - Le pétitionnaire cherchera à ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments en développant les modes doux (notamment en cas de pente), en implantant le stationnement à proximité de la voie publique.

- **Matériaux**
 - Les revêtements du stationnement, de la cour et des accès privilégieront les matériaux perméables et majoritairement naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité.
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.



→ Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au chapitre 2-Végétal.

b_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

- Dans le cas de garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). Le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage, notamment par l'usage de tons peu contrastants.

Accès et espaces de stationnement perméables et naturels



Accès en graves, enherbement central et sur accotements Jarrie



Accès enherbé, bandes de roulement en graves Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie



Accès enherbé sur mélange terre-pierre Brié-et-Angonnes



Accès en graves, accompagnement végétal - Brié-et-Angonnes



Bandes de roulement en béton, enherbement central - Herbeys - Le Châtelard



Accès en galets - Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Bandes de roulement en graves, accompagnement végétal - Brié-et-Angonnes



Stationnement enherbé - Herbeys



Poche de stationnement en graves - Herbeys



Accès et cour en graves - Champagnier



Cour et stationnement enherbés Jarrie



Bande enherbée et arborée, stationnement perméable en transition entre la rue et le bâti - Champagnier

Accompagnement végétal des accès



Plantations herbacées et arbustives de part et d'autre de l'accès - Jarrie



Accompagnement végétal d'un accès enherbé Vaulnaveys-le-Bas



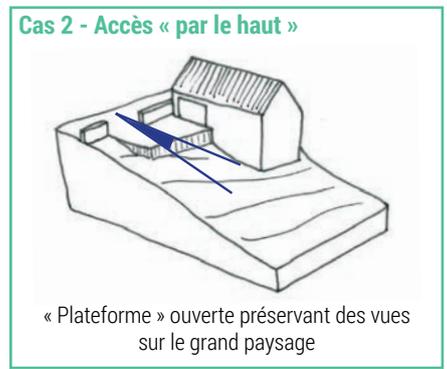
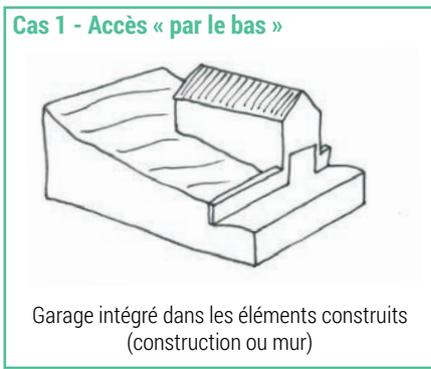
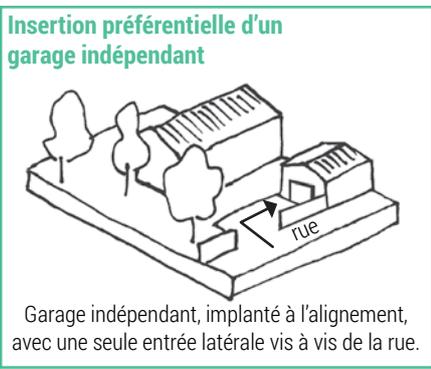
Plantations des accotements - Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Haut - Le Clos

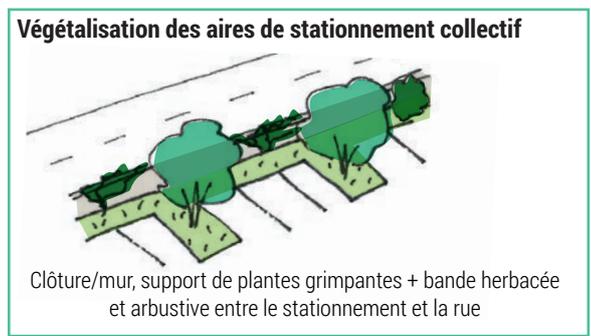
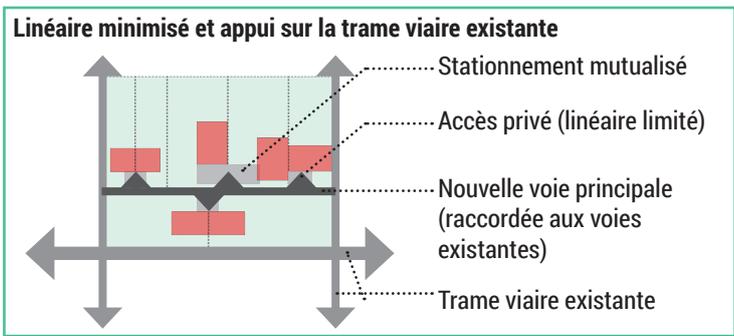


- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à **limiter le linéaire de voirie** et à les **intégrer à la topographie** en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)



c. En cas de stationnements collectifs sur des opérations d'ensemble, des secteurs d'activités ou des équipements

- Les accès et stationnements des opérations groupées de logements, des lotissements ou des secteurs d'activités et d'équipements seront composés de manière à :
 - **s'appuyer sur la trame viaire existante**
 - **éviter les voies en zigzag et les voies en impasse avec dispositifs de retournement** hormis dans le cas de traitement spécifique de type courée, placette, mail... Un **maillage hiérarchisé des voies** pourra permettre d'avoir des rues étroites et partagées, facilitant leur appropriation par les habitants.
 - **mutualiser au maximum** le stationnement. La répartition des stationnements en «**poches**» **végétalisées** pourra limiter les linéaires de stationnement le long des voies.
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible. Les **rampes d'accès sous-terrain des logements collectifs** devront être considérées comme un élément de composition du projet, construit et/ou végétalisé. Elles seront de préférence **intégrées au volume bâti ou à un édicule d'entrée. À défaut, elles seront traitées comme un élément paysager et non comme un ouvrage technique.** Elles pourront par exemple s'intégrer dans un espace commun (stationnement, verger, potager, jeux...) ou être accompagnée d'une structure végétalisée. Le pétitionnaire cherchera le tracé le plus direct.
- Les tracés de voirie et stationnements **s'accorderont avec le site et la topographie**, ils limiteront au maximum les terrassements et développeront une certaine simplicité et souplesse (sinuosité des tracés).
- **Les aires de stationnement tireront partie des structures végétales existantes ou projetées sur le site.** Elles développeront différentes strates arborées, arbustives et herbacées, qui participeront au caractère végétal de la rue ou du secteur, et favoriseront la biodiversité. L'implantation des arbres apportera un ombrage sur les emplacements.



Stationnement avec structure ouverte



Vaulnaveys-le-Bas - Laria



Herbeys

Garage dissocié de l'habitation



Vaulnaveys-le-Bas - Preydières

Stationnement dans la pente en cas d'accès par le haut



Accès par le haut, un stationnement couvert et un stationnement fermé - Poizat - Romage



Référence extérieure à l'ambiance - Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Accès latéral - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey

Stationnement dans la pente en cas d'accès par le bas



Stationnement dans le bas du terrain, masqué par la végétation - Jarrie



Accès par le bas et garages intégrés dans le mur de soutènement - La Tronche

Stationnement groupé ou mutualisé



Stationnement végétalisé - Brié-et-Angonnes



Poche de stationnement perméable - Référence extérieure à l'ambiance - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Stationnement en matériaux naturels et perméables Jarrie



Stationnement en matériaux naturels et perméables Jarrie



Stationnement avec bandes enherbées Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne»

5_BÂTI

ORIENTATION 8_VALORISER LE BÂTI ANCIEN¹

- Le **bâti ancien sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments agricoles ou d'habitation, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇

ORIENTATION 9_S'INTÉGRER DANS L'AMBIANCE RURALE

- Le pétitionnaire recherchera une **cohérence avec les constructions traditionnelles**, en développant des volumes et gabarits proches de ces bâtiments :
 - volumes simples et massifs issus du logis ou de la grange, éventuellement juxtaposés ;
 - plan rectangulaire dominant ;
 - toiture 2 pans majoritaire ;
 L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions « d'inspiration ou à caractère traditionnel » et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...
- Pour les opérations d'ensemble, la répétition de formes identiques sera évitée. Le pétitionnaire **cherchera une déclinaison de volumes et formes variées** (imbrication des constructions les unes aux autres à l'image des groupements anciens) tout en assurant la cohérence d'ensemble.
- Les enduits se rapprocheront des tons pierre ou sable. Les teintes dominantes des matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage et les constructions voisines. Les toitures de ton brique seront privilégiées.
- **Le projet veillera à mutualiser et limiter l'impact visuel des édicules** (coffret électrique, point de collecte des déchets, boîtes aux lettres...) par une localisation, une couleur et/ou une végétalisation adaptée. Si une structure est édifée à cet effet, elle sera support de végétation (plantes grimpantes).

■ Dans les tissus bâtis continus

- La **façade côté rue participera à la qualité de la rue**, elle fera l'objet d'une attention particulière (ordonnancement, décoration, modénature...) et traduira les usages, modes d'occupation et appropriations de ses habitants.
- Le pétitionnaire favorisera la **verticalité dans la proportion de la façade**. Le linéaire pourra **être animé avec une variation** de l'ordonnancement des ouvertures et/ou une variation des hauteurs et des profondeurs (fractionnements, failles, saillis, redans, retraits). L'animation de la façade pourra être accompagnée, en complément, de variations de la couleur et de la texture, mais ces variations ne sont pas suffisantes seules et devront être, le cas échéant, complémentaires des variations d'ordonnancement et/ou hauteurs et profondeurs.
- La mise en place de **dispositifs permettant une appropriation par les habitants participera à l'animation sur rue** : système de plantation individuel (pergolas pour plantes grimpantes...)...

¹
Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

Sources d'inspiration

Rythme des façades des fronts urbains - Maisons de ville



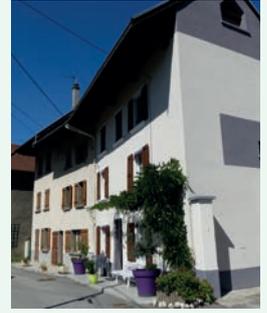
Vaulnaveys-le-Haut



Brié-et-Angonnes - Tavernolles



Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Haut

Maisons bourgeoises



Vaulnaveys-le-Bas



Jarrie



Brié-et-Angonnes - Tavernolles

Habitat rural



Herbeys



Herbeys



Herbeys

Granges



Brié-et-Angonnes



Herbeys



Vaulnaveys-le-Haut - La Gorge

Constructions contemporaines



Brié-et-Angonnes



Brié-et-Angonnes



Brié-et-Angonnes

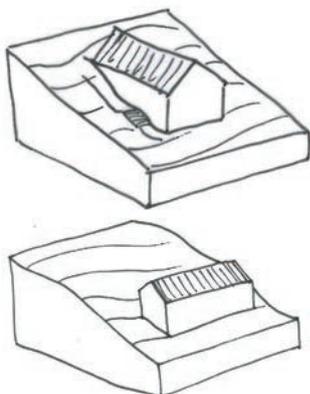


■ En pente

→ Le pétitionnaire veillera à adapter l'architecture de son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des trois solutions techniques suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :

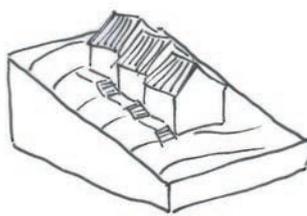
- **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
- Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
- **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3).

Cas 1 : Encastrement



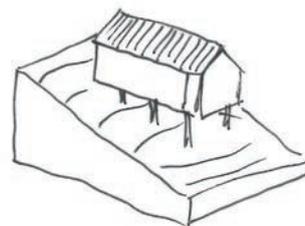
L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude. **C'est la solution à privilégier.**

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Insertion dans la pente



Herbeys - La Côte



Herbeys - La Côte



Construction encastrée dans la pente (parallèle aux courbes de niveau) - Poizat - Romage



Construction encastrée dans la pente (parallèle aux courbes de niveau) - Herbeys



Extension récente encastrée dans la pente
Vaulnaveys-le-Haut - La Gorge



Construction récente avec succession de niveaux
Poizat - Romage



Construction récente encastrée dans la pente - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Proveysieux



Construction récente implantée dans la pente par sur-élévation - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Sarcenas



Construction récente implantée dans la pente par sur-élévation - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey



Pavillons mitoyens avec jardins dissociés épousant la pente - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Miribel Lanchâtre



Habitat intermédiaire en succession de niveaux accompagnant la pente - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Revel

ORIENTATION 10 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

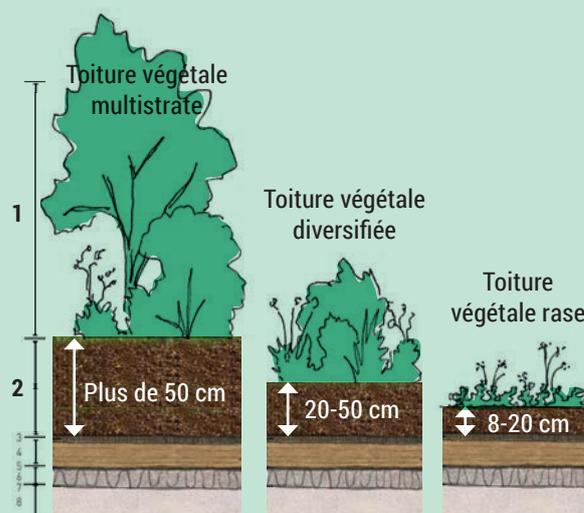
- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
 - Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
 - Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



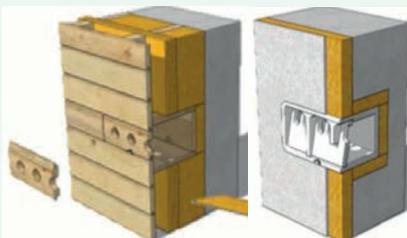
Nichoires pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence du Québec



Toiture végétale diversifiée - Référence sur Seyssins



Toiture végétale rase - Référence sur Corenc

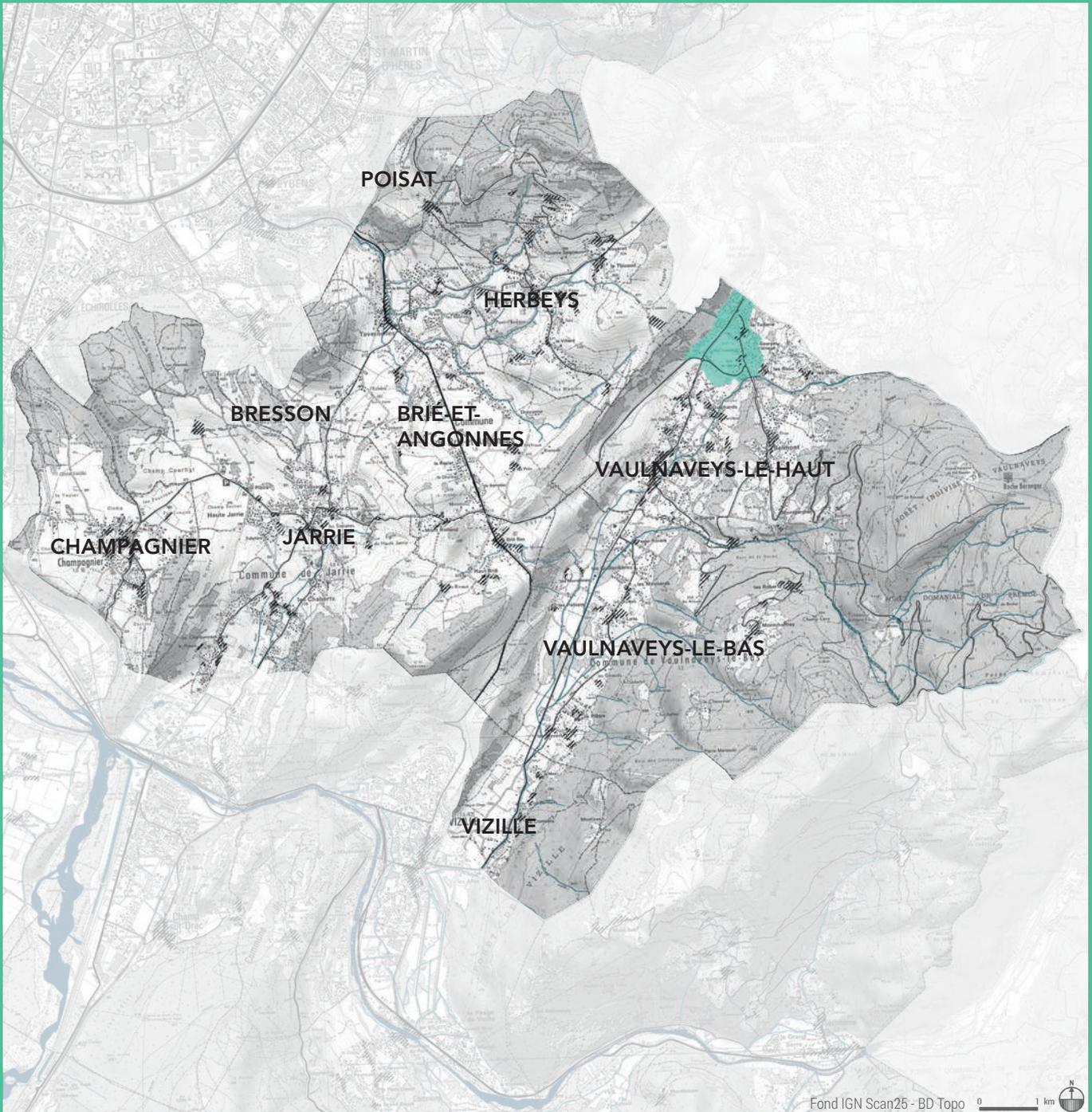
Palette végétale (non exhaustive)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laïche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	

2.2



AMBIANCE DE VILLÉGIATURE THERMALE



Localisation de l'ambiance sur l'unité du Plateau de Champagne et du Piémont de Belledonne



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS

L'ambiance de villégiature thermique d'Uriage est issue de la station thermique du même nom qui s'étend sur les communes de Vaulnaveys-le-Haut et de Saint-Martin-d'Uriage. Le plan et les aménagements de la station ont été conçus dans l'esprit de l'époque (19-20^e siècle) pour répondre aux trois fonctions de la ville thermique : soigner par l'eau, héberger le curiste, organiser le parcours champêtre de la villégiature, à travers le parc, la promenade arborée, et les lieux d'activités sportives (golf, courts de tennis...). Des hôtels sont construits pour héberger les curistes, de nombreuses villas ou chalets sont également édifiées, par une clientèle huppée qui les préfère aux chambres d'hôtel. Au début du XX^e siècle, Uriage est la première station thermique du Dauphiné.

■ Le long de l'avenue d'Uriage, les **bâtiments (anciens hôtels) structurent la rue**. Ils présentent un caractère urbain, par leur volume, leur architecture et leurs implantations parallèles ou perpendiculaires à la rue. Les façades sont axées sur la grande allée centrale ou sur le parc. Les **villas de villégiature** sont quant à elles implantées le long de l'allée centrale ou en situation légèrement dominante afin de bénéficier des vues sur le val et le parc, d'une situation bien en vue et d'une certaine proximité de la nature. Elles s'inscrivent en retrait de la rue et sont **mises en scène par leur jardin arboré et leur clôture architecturée** alignée sur la rue. Dans les tissus bâtis plus récents, les pavillons se sont développés sur un modèle proche (construction isolée sur sa parcelle) mais n'ont pas réinterprété les éléments constitutifs de cette ambiance de villégiature : l'architecture soignée et mise en scène depuis la rue, la clôture, l'entrée dans l'axe des demeures, le premier plan planté qui qualifie la rue...

- Maintenir la rue structurée par les implantations et la mise en scène du bâti
- Développer le rapport à la rue par les clôtures, l'entrée, le jardin, pensés avec le bâti

■ **La trame végétale est omniprésente et structurante**. Les constructions sont accompagnées d'un **premier plan planté, arboré**, composé et dessiné pour mettre en valeur le bâtiment. Cet espace de jardin, de mise en scène, permet également d'intégrer les espaces de circulation et de stationnement afin de limiter leur impact. Les espaces de parcs, publics ou privés, plus ou moins densément boisés avec effet de clairière, ouvrent les vues et qualifient l'ambiance thermique. Le mail de marronniers le long de l'avenue centrale constitue aussi une pièce de la composition paysagère de la station thermique. L'ensemble des espaces plantés compose une trame végétale conséquente, où la proportion d'arbres à grand ou très grand développement est importante, et liée aux versants naturels proches.

- Permettre des premiers plans plantés et arborés
- Maintenir des espaces de parcs ouverts
- Maintenir la trame végétale, la mettre en valeur et compléter son maillage pour de meilleures continuités écologiques
- Développer les continuités douces en appui sur la trame arborée

■ Des espaces ouverts et des percées visuelles entre les bâtis permettent des vues larges vers les montagnes ou les points repère bâtis.

- Maintenir des espaces ouverts et les vues sur le grand paysage

■ **L'architecture constitue un motif majeur de l'ambiance de villégiature**. Hormis, ponctuellement, quelques bâtiments vernaculaires qui rappellent le caractère rural antérieur à la création de la station thermique, le site dévoile un patrimoine bâti conséquent, composé d'**hôtels et villas de la belle époque**. L'architecture est éclectique, pas une architecture qui se ressemble et pourtant une même unité dans la diversité... Chacun emprunte au passé ou à la diversité des cultures, des éléments architecturaux divers qui donnent à chaque villa, à chaque hôtel, sa propre personnalité. Cette liberté de style marie des éléments architecturaux originaux avec des matériaux composites : pierre, béton moulé, bois, plâtre, fer, acier, mosaïque etc. Le principe de composition de cette architecture, c'est le détail. Toutes les constructions sont raffinées et dialoguent entre elles par des similitudes de partition (soubassement, corps d'étage, couronnement), de figures de style et/ou encore de mise en œuvre des matériaux.

- Maintenir les principes d'architecture de qualité et mise en scène
- Réinterpréter les détails architecturaux dans les nouvelles constructions





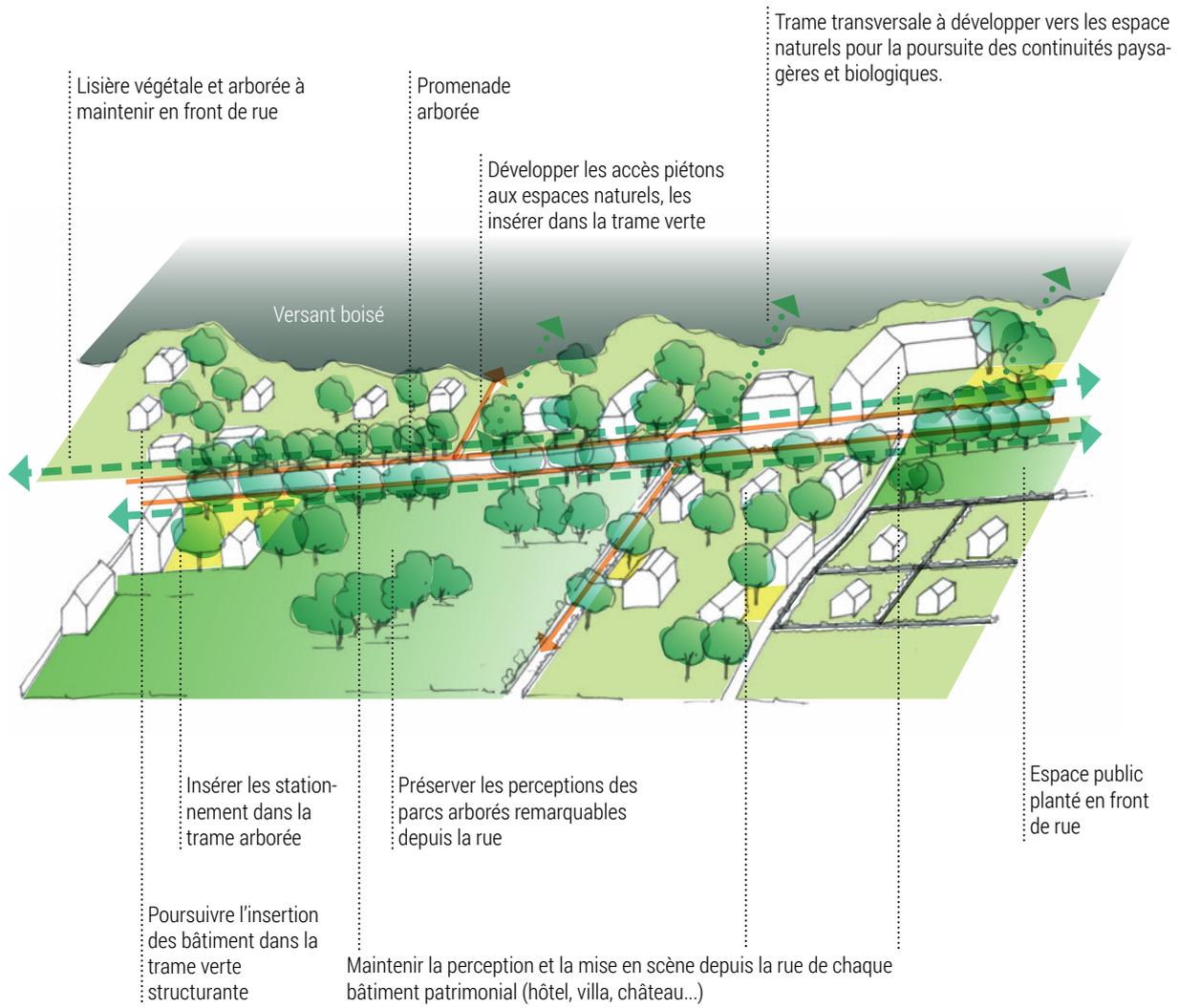
SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

CONFORTER LES PREMIERS PLANS ARBORÉS ET LA TRAME VÉGÉTALE D'ENSEMBLE

- Renforcer et prolonger la trame arborée des premiers plans plantés et l'ensemble des strates végétales.
- Observer une bande de retrait sur la rue, végétalisée et qui abrite les usages divers
- Poursuivre les trames végétales depuis l'espace public vers les versants naturels afin de favoriser les continuités écologiques

S'INSCRIRE DANS LE CADRE PATRIMONIAL DE LA VILLE THERMALE

- Maintenir et développer des espaces plantés de présentation et de mise en scène du bâti
- Tenir la rue par des clôtures «construites» et végétalisées, dans la continuité de l'existant
- Permettre une expression architecturale contemporaine qui tisse des liens avec l'architecture de villégiature et participe à la qualité de la rue



Légende :

-  Végétation arborée
-  Parc et jardin
-  Stationnement
-  Cheminement piéton
-  Continuité végétale
-  Lisière végétale

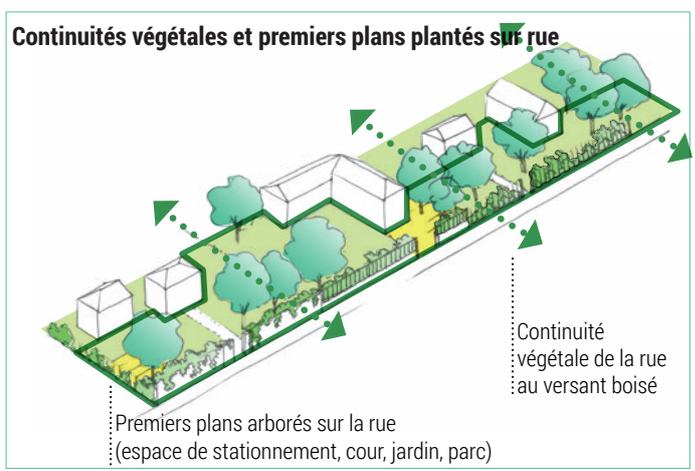


ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_ASSURER UN PREMIER PLAN ARBORÉ SUR LA RUE

- L'implantation du bâti se fera **en ménageant des premiers plans arborés sur la rue, et en continuité sur la profondeur de la parcelle**, perceptibles depuis la rue.
- Les espaces ouverts sur rue seront dimensionnés pour permettre la **plantation d'arbres de grand développement**¹, notamment les essences atteignant 20-25m et plus, en accompagnement ou présentation des constructions, voir chapitre 2-Végétal.
- Le pétitionnaire composera avec les **arbres existants majeurs**, en les préservant par une mise à distance des bâtiments, et les mettra en valeur, voir chapitre 2-Végétal.
- Le plan urbain peut accepter de la densité à condition que le caractère végétalisé ressorte comme composante majeure (végétation de façade, de terrasse et toiture).



ORIENTATION 2_CONFORTER LE RAPPORT À LA RUE ET LA MISE EN PERSPECTIVE DU BÂTI

- Le pétitionnaire cherchera à conforter ou retrouver un **rapport à la rue** qui pourra être obtenu par l'implantation d'un élément construit ou végétal structurant tels que :
 - **un espace planté** : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement ou emplacement vélo ponctuellement s'ils sont ouverts sur la rue pour ne pas perdre la «tenue» de rue ; parvis, terrasse, cour, jardin de devant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement, de façon entière, partielle ou filtrée).
 - **la clôture, composée d'un mur ou d'un mur bahut², accompagné d'une haie variée** participera au maintien de la rue, voir chapitre 3-Clôture.
 - dans certains cas, occasionnellement, **la construction nouvelle, un garage** (sous réserve d'une bonne intégration) **ou une annexe**, pourront s'implanter à l'**alignement sur la rue**. La façade principale ou le mur pignon seront prolongés d'un jardin, d'une cour ou d'un accès latéral, planté.
- Le pétitionnaire veillera à développer une composition de son espace libre afin qu'il participe à la mise en perspective et la mise en valeur du bâtiment (entrée dans l'axe du bâtiment, portail transparent dessiné et accordé à la clôture et au bâti, plantation arborée qui cadre les vues sur le bâti...). Les façades perceptibles depuis la rue seront pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

² Mur bahut : mur bas supportant une grille de clôture, un dispositif à claire-voie ou un grillage.

Premier plan arboré sur rue



Mise en perspective du bâti



Ponctuations bâties à l'alignement sur la rue



Bâti implanté à l'alignement sur la rue, prolongé par un mur bahut

Tenue de rue par les annexes implantées à l'alignement sur la rue et la clôture

Bâti implanté à l'alignement sur la rue, prolongé par un mur bahut

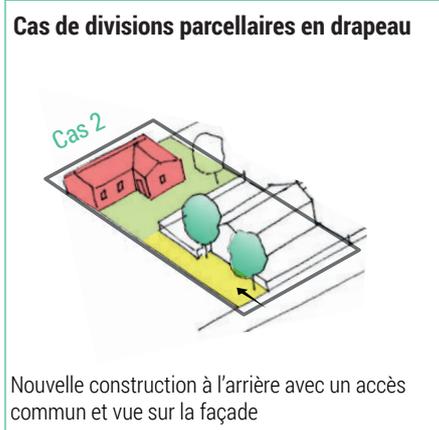
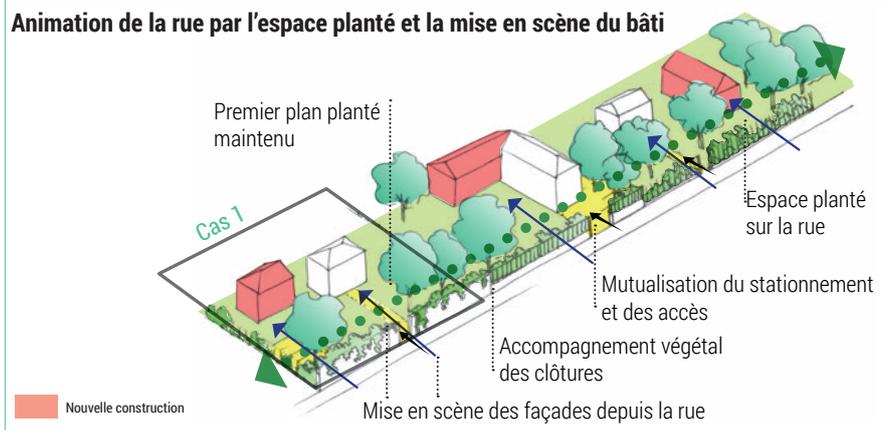
Toutes les photos de cette page : Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



■ Cas des divisions parcellaires et des opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- Le pétitionnaire privilégiera un **découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété (cas 1)**. A défaut, en cas de parcelle en drapeau¹ (cas 2), le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci, par exemple : la façade vue dans sa totalité ou partiellement, une plantation remarquable, une cour commune, la préservation ou mise en scène d'une vue lointaine, ...

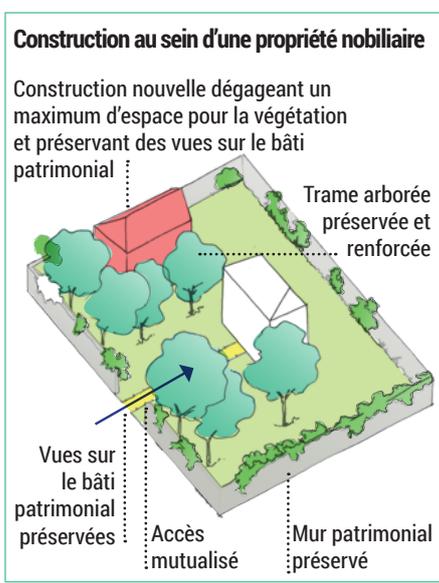


- Le pétitionnaire cherchera à regrouper le bâti afin de constituer des espaces extérieurs structurants, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels, confortant les trames et continuités végétales avec les espaces agricoles et naturels, accompagnant le cas échéant le maillage piéton.
- Le pétitionnaire cherchera à mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques (coffret électrique, point de collecte des déchets, ...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

■ Cas des constructions au sein de propriétés nobiliaires

En sus des principes précités :

- Le pétitionnaire proposera une composition d'ensemble basée sur la structure historique du lieu et la mise en valeur de ses caractéristiques (ordonnancement, perspectives, axes de symétrie...). L'impact visuel depuis l'espace public des futures constructions sera étudié et minimisé afin de ne pas amoindrir les principes de composition originels.
- Le pétitionnaire recherchera la préservation des vues sur le bâti qui constitue un patrimoine remarquable du tissu bâti.
- L'insertion dans le parc arboré existant permettra de préserver au maximum les structures arborées (bosquets, arbres tige² ou en cépée³, arbres remarquables de grandes dimensions...).
- Le pétitionnaire veillera à respecter le caractère de parc à travers ses aménagements, notamment par la composition et le traitement des accès, chemins et stationnements, qui seront traités dans un vocabulaire non routier, en évitant le systématisme des trottoirs et du stationnement latéral à la voirie, voir chapitre 4-Desserte et stationnement.
- Le pétitionnaire recherchera la préservation et le renforcement des éléments liés à l'eau (le cas échéant) : cours d'eau, plan d'eau... Les systèmes de récupération des eaux pluviales s'intégreront intelligemment à ces systèmes (alimentation des plans d'eau...).
- Le mur d'enceinte sera préservé autant que possible et les accès existants mutualisés. Des ouvertures ponctuelles pourront être envisagées sous réserve de ne pas modifier l'effet de continuité du mur, voir chapitre 3-Clôture, pour les accès piétons et véhicules, ou pour asseoir un nouveau rapport à la rue. Des adossements au mur existant, ou des interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement, pourront développer un rapport à la rue plus habité.



¹ Terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès.

² Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

³ Un arbre peut être remarquable par son âge, ses dimensions, sa forme, son essence, son passé, sa situation ou encore la légende qui y est associée.

Mutualisation des accès et stationnements



Mutualisation de l'accès - Vaulnaveys-le-Haut



Mutualisation du stationnement - Vaulnaveys-le-Haut

Constructions au sein de propriétés nobiliaires



Construction au sein d'une grande propriété : préservation et mise en valeur (plantation arborée) de l'espace de mise en scène et de perception du bâtiment patrimonial, préservation du mur d'enceinte, utilisation de matériaux perméables pour les circulations et stationnements - Référence extérieure au territoire métropolitain - La Terrasse



Construction au sein d'une grande propriété : préservation de l'espace de mise en scène et de perception du bâtiment patrimonial, confortement du parc arboré (maintien d'arbres remarquables), préservation et réinterprétation du mur bahut d'enceinte avec transparence, utilisation de matériaux perméables pour les circulations - Référence extérieure au territoire métropolitain - Albertville

■ Cas en pente

- Le pétitionnaire veillera à **adapter son projet à la pente du terrain naturel** (et non l'inverse).
- **Le sens du bâtiment pourra être parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau** suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours. **En cas de forte pente, le pétitionnaire privilégiera une implantation perpendiculaire, avec alignement à la rue.**

Construction parallèle aux courbes de niveau



Construction parallèle aux courbes de niveau
Solution à rendre compatible avec une perméabilité des vues

Construction perpendiculaire aux courbes de niveau

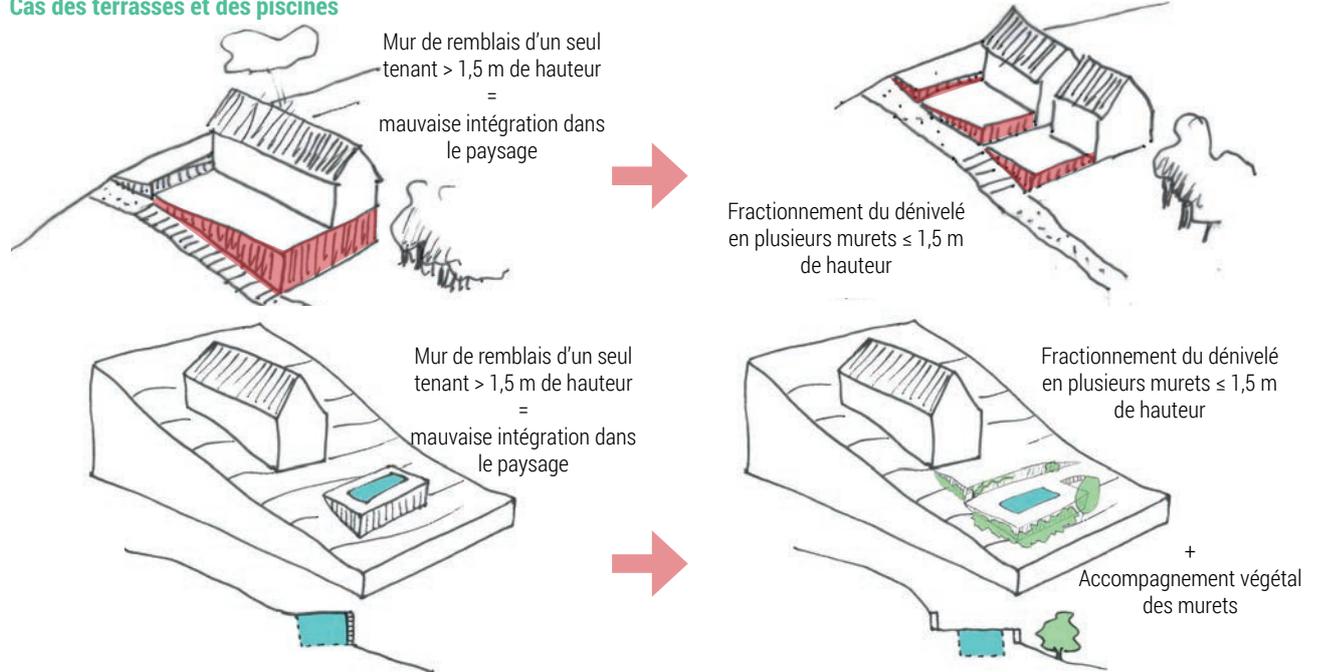


Construction perpendiculaire aux courbes de niveau
Solution plus adaptée aux terrains très pentus et permet une meilleure gestion des eaux pluviales

■ Cas des murs de remblais/soutènement, terrasses et piscines

- Les murs de soutènement seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton. Les murs texturés et accompagnés de végétation (en pied, en tête, dans les joints et/ou grimpante) s'inséreront dans le paysage. L'association d'un mur surmonté d'une clôture opaque accentue les impacts visuels et sera évitée.
- Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités en raison de leur fort impact visuel.
- Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.
- On conservera et on préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...). 🦎

Cas des terrasses et des piscines



Mur de remblais d'un seul tenant > 1,5 m de hauteur = mauvaise intégration dans le paysage

Fractionnement du dénivelé en plusieurs murets ≤ 1,5 m de hauteur

Mur de remblais d'un seul tenant > 1,5 m de hauteur = mauvaise intégration dans le paysage

Fractionnement du dénivelé en plusieurs murets ≤ 1,5 m de hauteur

+ Accompagnement végétal des murets

- Les talus seront les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive (sauf pour l'accès aux garages enterrés). L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettent d'atténuer leurs impacts dans le paysage.

Implantation dans la pente des constructions



Des implantations souvent parallèles aux courbes de niveau, en situation haute des terrains permettant des bâtiments «bien en vue»

Gestion des remblais et soutènements



Jardins en terrasses successives, murs de soutènement en pierre accompagnés de grilles ou balustrades moulées

Toutes les photos de cette page : Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

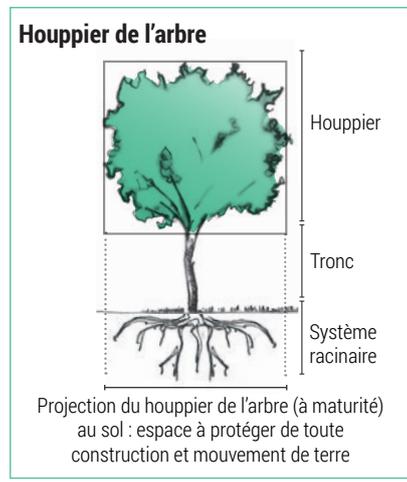
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



→ La **composition multistrate (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistrate
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

- Strate arborée** de petit développement : 7 à 15 m
 Strate arborée de grand développement : > 15 m
- Strate arbustive** haute : 2 à 7 m
 Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m
- Strate herbacée** : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Structures arborées



Cèdre



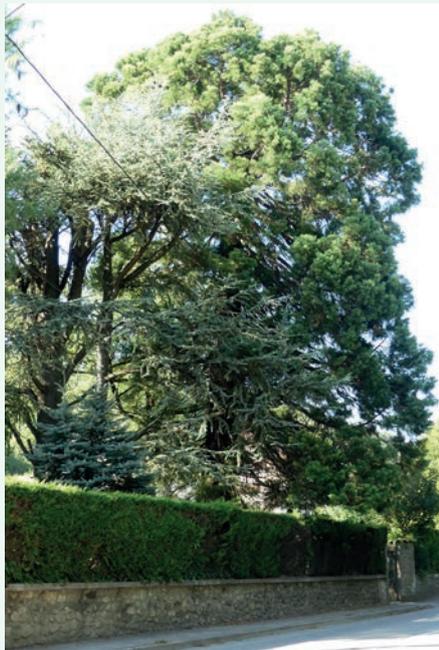
Cèdre



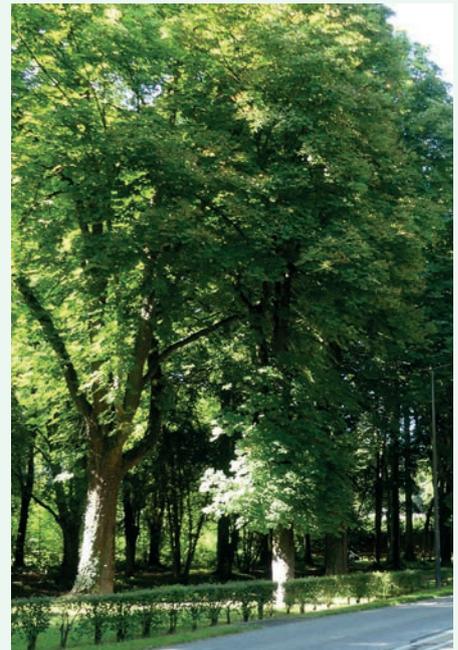
Hêtre pourpre



Parc arboré



Parc arboré



Mail de marronniers



Tilleuls

Composition multistrat



Toutes les photos de cette page : Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



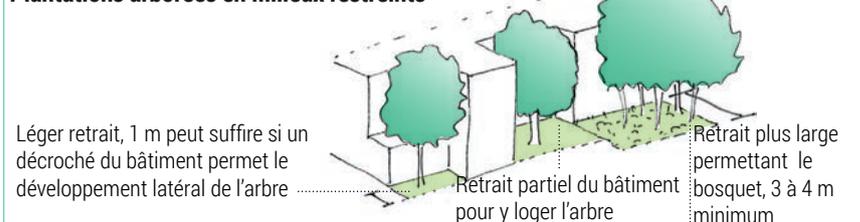
ORIENTATION 4_MANTENIR UNE STRATE ARBORÉE DIVERSIFIÉE

- Les arbres de grand développement¹, notamment les essences atteignant 20-25m et plus, seront privilégiés. Ils prendront place dans des espaces les plus larges possibles pour former des masses, des alignements ou des repères visibles de loin. Le pétitionnaire évitera cependant les arbres qui poussent en chandelle (type Peuplier d'Italie).
- Les arbres participeront à la mise en scène du bâti et au paysage perçu depuis la rue. La plantation d'arbres se fera ainsi préférentiellement au plus proche de la rue. Les strates arbustives et herbacées viendront en complément et participeront à la diversité des perceptions depuis la rue et à la création d'habitats favorables à la faune : haie variée associée au mur de soutènement et/ou plantes grimpantes et bandes herbacées en pied de mur.
- Le pétitionnaire s'inspirera des motifs historiques de la ville thermale pour agrémenter son espace libre, et notamment l'espace commun des projets d'ensemble, le cas échéant : motifs de l'accès mis en scène par les plantations arborées, de l'alignement d'arbres et du parc arboré, composé de prairies ouvertes et animé d'arbres de grand développement, en bouquet ou isolés, développant des formes naturelles...

Cas des milieux restreints

- Le pétitionnaire cherchera à implanter des arbres de petit développement¹ en ménageant des espaces via des retraits et/ou des décrochés dans les bâtiments.

Plantations arborées en milieux restreints



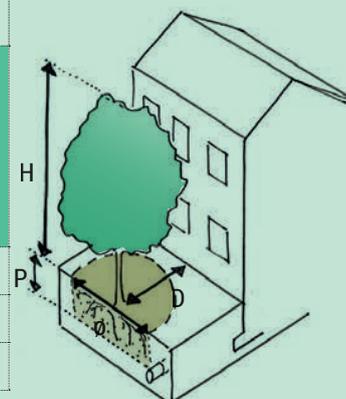
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES²

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m³)
Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti (mètre)	Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)	Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



1

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

2

Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Arbres en accompagnement du bâti



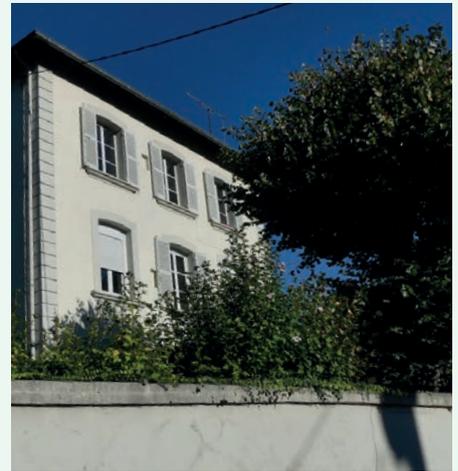
Alignements de platanes



Deux platanes ou tilleuls qui cadrent l'entrée et mettent en scène le bâtiment



Arbres isolé en accompagnement du bâti

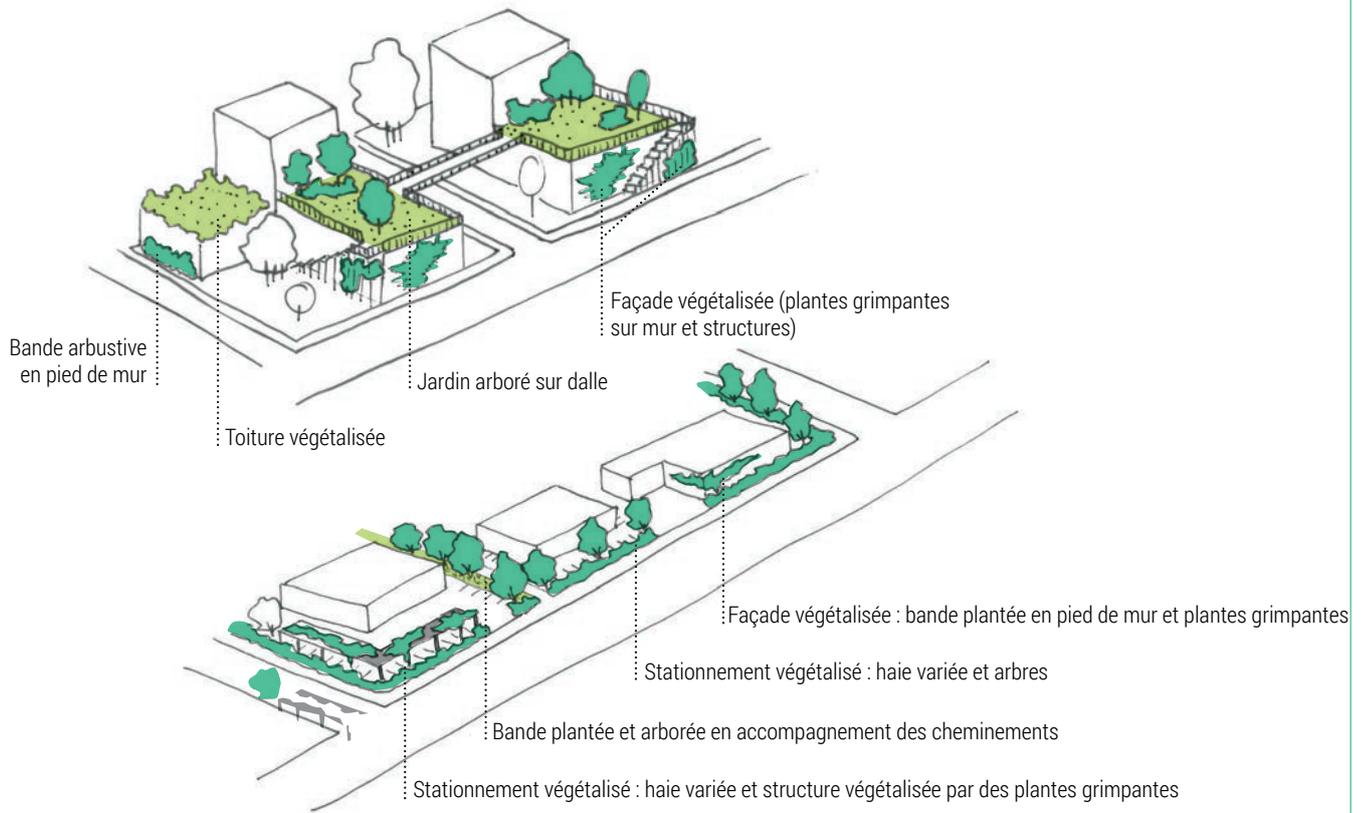


Inscription du bâti dans un parc arboré

Toutes les photos de cette page : Vaulaveys-le-Haut - Uriage

- Dans le cas où le projet ne puisse pas garantir la plantation et le bon développement de larges structures arborées en pleine terre, le pétitionnaire recherchera **une forte présence végétale participant à la qualité de la rue** par l'aménagement de :
- jardins sur dalle densément plantés et arborés
 - bandes arbustives ou herbacées en pied de mur et en accompagnement des cheminements piétons et cycles
 - façades végétalisées (plantes grimpantes). Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude.
 - toitures végétalisées
 - stationnements végétalisés (haie variée, arbres, structures support de plantes grimpantes apportant ombre et fraîcheur...)

Optimisation de la végétalisation des îlots densément bâtis

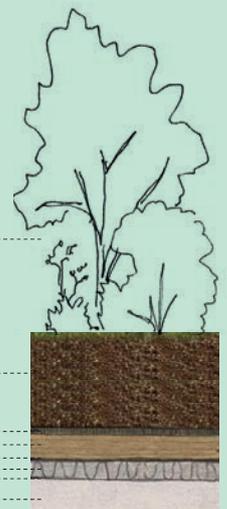


Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES JARDINS SUR DALLE

- Les jardins sur dalle présenteront des épaisseurs de substrat de 1 mètre ou plus afin d'accueillir la strate arborée. Les strates arbustives et herbacées, en complément, offriront des milieux diversifiés en termes de paysage et de biodiversité.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences sélectionnées tendent à conforter le caractère « parc » et « villégiature » avec des essences locale mais également des essences « ornementales ». La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m) : Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Arbre de Judée ^H (<i>Cercis siliquastrum</i>)	x		racine pivotante / situation ensoleillée
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)		x	racine pivotante / résistant à la pollution / baie en été
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / adapté montagne ⁵
Érable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Faux Ébénier ^H (<i>Laburnum anagyroides</i>)	x		originaire de méditerranée
Lilas commun ^H (<i>Syringa vulgaris</i>)			situation ensoleillée
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)			racines traçantes et superficielles très dense
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères / adaptés montagne
■ Arbres de grand développement (> 15 m) Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Chêne des marais ^H (<i>Quercus palustris</i>)		x	racines mixtes
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	racines mixtes
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			racine pivotante
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanum</i>)			adapté montagne
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / adapté montagne / graine en hiver
Marronnier d'Inde ^H (<i>Aesculus Hippocastanum</i>)			racine assez traçante et pivotante
Micocoulier de Provence ^H (<i>Celtis australis</i>)	x		originaire de méditerranée
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles / adapté montagne
Orme de Sibérie ^H (<i>Zelkova serrata</i>)			racine pivotante
Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)		x	racines traçantes / dispersion importante
Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)		x	racines traçantes et demi-pivotante
Platane d'Orient ^H (<i>Platanus orientalis</i>)	x		
Pin sylvestre* (<i>Pinus sylvestris</i>)			conifère / racine pivotante / adapté montagne
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1

Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2

Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

H

Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3

Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

4

Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

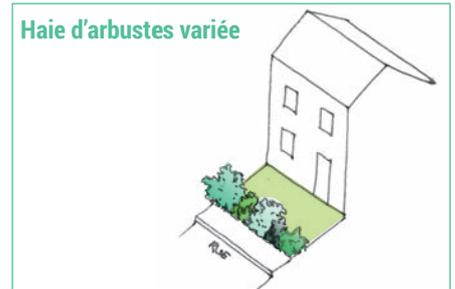
5

Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

ORIENTATION 5 ACCOMPAGNER LA LIMITE SUR RUE DE VÉGÉTATION BASSE

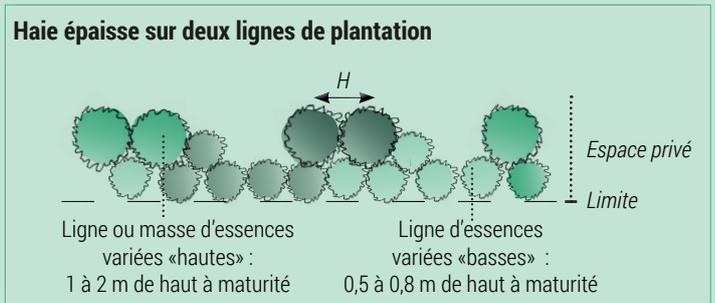
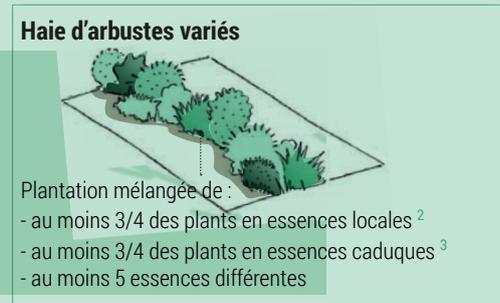
- ➔ Les murs de clôture ou murs bahut¹ seront accompagnés d'une végétation arbustive ou grimpante, perceptible depuis la rue.
- ➔ En pied de mur, des bandes herbacées pourront être réalisées, notamment en prolongement de l'existant.
- ➔ Les haies d'arbustes variés, implantées en limite, pourront participer au maintien de la rue et à son caractère végétalisé. Le pétitionnaire veillera toutefois à laisser passer ou filtrer la vue vers le jardin et la façade principale du bâti.



Pour aller plus loin

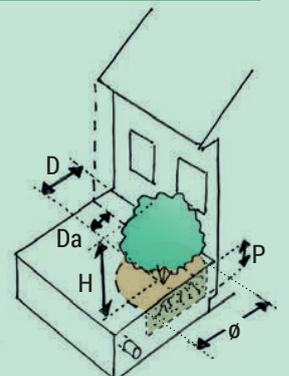
MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌱
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variés. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌱
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌱



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)	Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



Les espèces ou essences locales comprennent :

- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Accompagnement végétal des murs de clôture



Pieds de murs et de bâtiments végétalisés



Toutes les photos de cette page : Vaulnaveys-le-Haut - Uriage

Palette végétale (non exhaustive)

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Amélanancier (<i>Amélanancier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne ³
Arbre à perruques ^H (<i>Cotinus coggygria</i>)	x		adapté montagne
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver / adapté montagne
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Buis* (<i>Buxus sempervirens</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Charmille (<i>Carpinus betulus</i>)		x	attire les oiseaux
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	x		très mellifère / baie en été
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Epine Vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Houx* (<i>Ilex aquifolium</i>)			épineux / très mellifère / adapté montagne
Pommier commun (<i>Malus domestica</i>)		x	très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Potentille arbustive ^H (<i>Potentille fruticos</i>)			mellifère
Seringat commun ^H (<i>Philadelphus Coronarius</i>)			mellifère
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été / adapté montagne
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
Viorne boule de neige (<i>Viburnum opulus</i>)		x	espèce indigène mais il existe des variétés horticoles / mellifère
Viorne Lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	x		baie été / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

³ Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

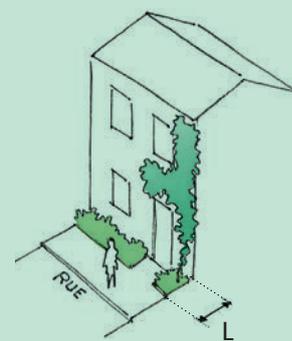
- ➔ Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- ➔ Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø <i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	D <i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	L <i>Largeur de l'espace en terre</i>	P <i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur). La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.
⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.
⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES			
■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Anémone sp. ^H		x	sol frais / floraison printemps/été
Corbeille d'argent ^H (<i>Cerastium tomentosum</i>)			vivace / floraison printemps
Euphorbe ^{H*} (<i>Euphorbia myrsinites</i>)	x		succulente / floraison fin hiver
Géranium sanguin ^H (<i>Géranium sanguineum</i>)			tapissant / floraison été
Lavande ^H (<i>Lavandula officinalis</i>)	x		petit arbuste / floraison été
Rose trémière ^H (<i>Alcea rosa</i>)	x		vivace / floraison été
Sauge sp. ^H			petit arbuste / floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle fleurie : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Achillée millefeuille, Bleuet des champs, Mauve musquée...)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle pour pelouse : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Paturin des prés, Fétuque rouge, Fétuque élevée, Trèfle sp.)	x		
bulbes naturalisables de milieu humide ^H : Eranthe (<i>Eranthis</i>)		x	
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce-Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipeion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Fritillaire (<i>Fritillaria</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale
■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpante (espèces essentiellement horticoles)			
Bignone ^H (<i>Campis radicans</i>)			lianes
Clématites ^H (<i>Clematis alba, amacropetala...</i>)			lianes
Glycine ^H (<i>Wisteria sinensis</i>)			vrilles
Hortensias grimpant ^H (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Jasmin étoilé ^H (<i>Trachelospermum jasminoides</i>)			volubiles
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne vierge ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampons ⁵
■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...			
Anémone (<i>Anemone nemorosa</i>)		x	autres espèces horticoles pouvant se substituer
Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)		x	
Jonc sp.		x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)		x	
Massette (<i>Typha latifolia et angustifolia</i>)		x	tendance envahissante
Roseau (<i>Phragmites australis</i>)		x	tendance envahissante
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracile (<i>Setaria paviiflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

^H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

¹
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

²
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3_CLÔTURE

ORIENTATION 6_VALORISER LES MURS ANCIENS

- **Les murs de pierres anciens et les murs bahut accompagnant les villas et hôtels de la ville thermale constituent un patrimoine important d'Uriage. Ils seront maintenus et valorisés autant que possible dans leur dimension et dans leur aspect.** Dans certains cas, des adossements ou interruptions de murs existants pourront être envisagées, sous réserve de conserver l'effet de continuité sur la rue et la lecture de l'enceinte initiale (le cas échéant) :
 - Adossements au mur existant : les constructions s'organisent autour d'une composition intérieure de parc arboré par exemple,
 - Interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement : les constructions s'alignent sur la rue, ponctuent le mur et développent un rapport à la rue plus habité.

- Si le mur est plein sur toute sa longueur, des **ouvertures ponctuelles pourront être recherchées** pour le passage d'un véhicule ou d'un cheminement piéton. Ces ouvertures seront déterminées de façon à ne pas affaiblir l'effet d'alignement initial. Les reprises latérales seront réalisées dans les règles de l'art.

- Lors de restaurations éventuelles, leur caractère patrimonial sera préservé (respect de leurs matériaux et de leur technique constructive). Les murs de pierres sèches ou ayant des anfractuosités, des niches ou des trous abritent aussi de nombreux insectes, des reptiles dont le lézard des murailles. 🦎

- **Si un mur de clôture est édifié en prolongement ou à proximité d'un mur à caractère patrimonial, le pétitionnaire veillera à la continuité et l'harmonie d'ensemble :**
 - par un rappel de matériaux en utilisant totalement ou ponctuellement la pierre ou le galet (mise en œuvre similaire à un mur ancien)
 - par l'utilisation de couleurs rappelant la pierre locale (gris, ocre clair ou beige ocre) et en limitant les contrastes avec les couleurs des murs alentours.



Murs anciens



Mur ancien et perception maintenue sous l'abri

Interruption de mur ancien tout en préservant la structure sur la rue



Toutes les photos de cette page : Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



ORIENTATION 7_MARQUER LA RUE PAR DES CLÔTURES STRUCTURANTES ACCOMPAGNÉES DE VÉGÉTATION

→ La clôture participera au maintien et à la structure de la rue. Son caractère végétalisé confortera l'ambiance de la ville thermale.

→ L'élément de clôture côté rue, ainsi que le portail, le cas échéant, s'inscriront dans le vocabulaire de la rue et de son projet, et participeront à la qualité de la rue.

→ La clôture offrira des transparences ou percées visuelles sur le jardin, sur la construction. Elle pourra être, selon le tissu environnant :

- un mur ou mur bahut accompagné de végétation, et compatible avec le bon écoulement des eaux pluviales et les principes de résilience et de transparence hydraulique.
- une structure ajourée (grille, grillage, clôture à claires-voies...) accompagnée de végétal,
- une haie basse d'essences variées et mélangées, plantées de façon aléatoire. Elle sera de préférence **discontinue ou avec des variations de hauteur/densité**, pour offrir des transparences, rythmer le linéaire et ne pas constituer un front végétal continu et homogène. Ces haies diversifiées pourront devenir des supports importants de biodiversité, voir chapitre 2-Végétal. 🌿

→ La clôture assurera une certaine perméabilité physique pour la petite faune (hérisson...), en limite sur rue (espace sera maintenu sous le portail, ajourements plus larges que les montants) comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre).

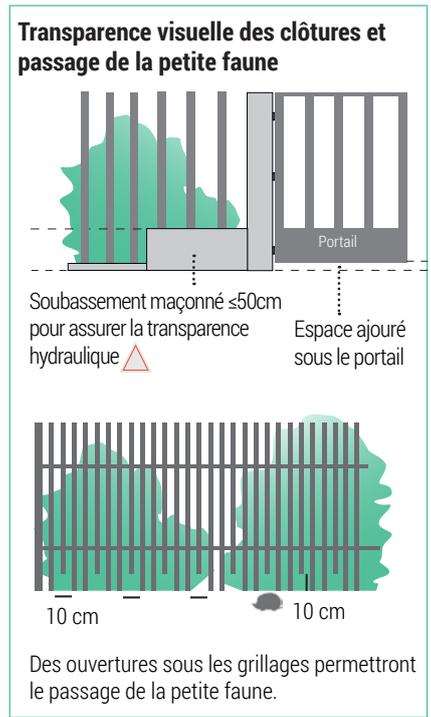
→ Les grilles et portails seront **totalemment ou partiellement transparents**. Ils privilégieront les **formes simples et sobres**, barreaudage vertical en acier peint.

→ Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter. Les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées.

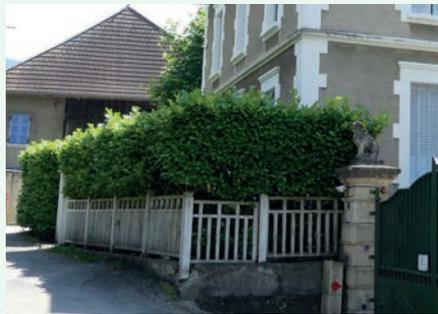
→ Les **édicules techniques (coffret électrique, boîte aux lettres, locaux poubelles...)** seront intégrés dans l'élément de clôture.

→ En limite ou à proximité de l'espace naturel ou agricole, la clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte

→ Le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.



Clôtures architecturées - Grilles et portails coordonnés, offrant une transparence sur la végétation, le jardin, la construction...



Clôture récente



Clôtures végétales



4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 8_INTÉGRER LE STATIONNEMENT DANS LE PARC ARBORÉ

a_Principes généraux

■ Plantation

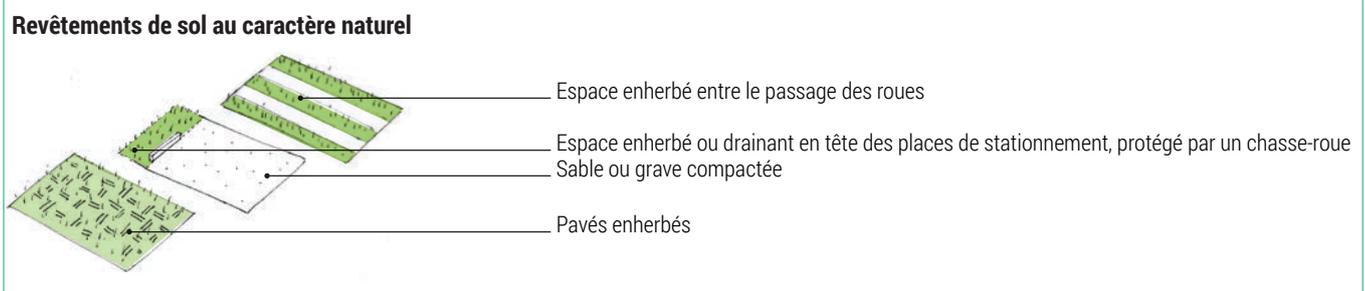
→ Les espaces de stationnement, individuels, en poche ou en nappe seront intégrés dans un ensemble arboré. Ils **tireront partie des structures végétales existantes ou projetées sur le site**. La strate arborée sera dominante, complétée par les strates arbustives et herbacées. L'ensemble participera au caractère végétal de la rue ou du secteur, et favorisera la biodiversité. Les arbres des stationnements apporteront un ombrage sur les emplacements et seront plantés en **fosses de mélange terre-pierre**, [chapitre 2-Végétal](#).

■ Desserte

- **L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire** (en largeur comme en longueur).
- L'espace de desserte sera minimisé en **privilégiant l'emplacement le plus proche de la rue** (sur le devant de la parcelle ou en latéral), quelque soit la configuration en aérien, en sous sol ou en rez-de-chaussée.
- Le pétitionnaire cherchera à développer des accès et des stationnements qui **s'accorderont avec le site et la topographie**, limiteront au maximum les terrassements et qui développeront une certaine simplicité et souplesse (légère sinuosité du tracé).
- **Le pétitionnaire cherchera à ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments en développant les modes doux** (notamment en cas de pente), en implantant le stationnement à proximité de la voie publique.

■ Matériaux

- Les **revêtements du stationnement, de la cour et des accès privilégieront les matériaux perméables et majoritairement naturels** en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
- de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité. 🌱
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.



→ Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au [chapitre 2-Végétal](#). 🌱

Revêtement perméable et enherbé



Stationnement en partie enherbé ou drainant



Stationnement en pavés enherbés



Stationnement en bandes enherbées

Accès



Accès enherbé, bandes de roulement en graves - Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



Accès perméable en graves - Accotements enherbés - Vaulnaveys-le-Haut - Uriage



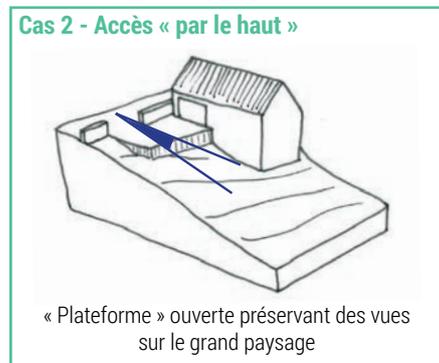
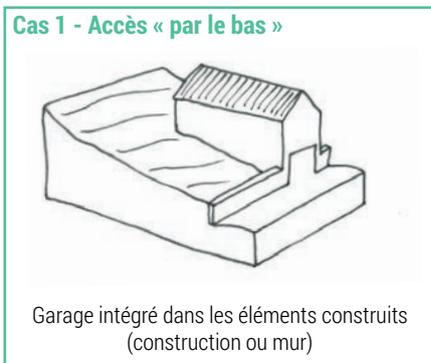
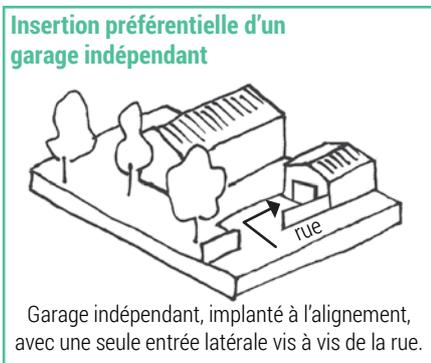
Accès perméable en graves - Accompagnement arbustif - Vaulnaveys-le-Haut - Uriage





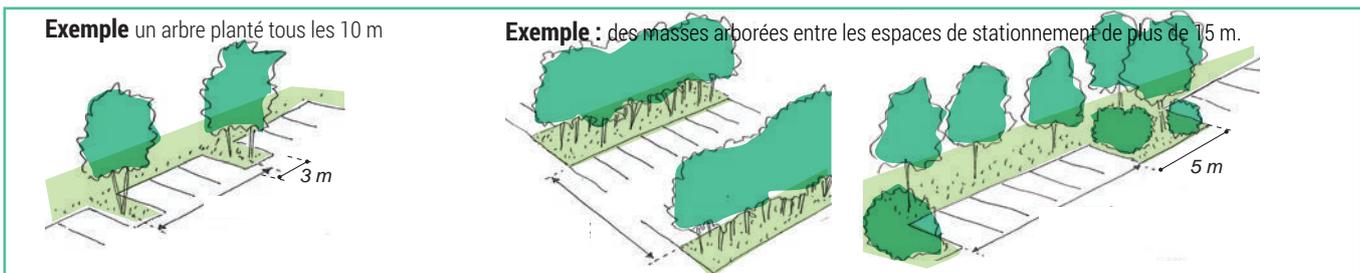
b_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

- Dans le cas de **garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale**. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas) et végétalisé pour conforter le caractère de la ville parc.
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'**entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte** et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). Le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage, notamment par l'usage de tons peu contrastants.
- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à **limiter le linéaire de voirie et à les intégrer à la topographie** en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)



c_En cas de stationnements collectifs sur des opérations d'ensemble, des secteurs d'activités ou des équipements

- Pour réduire l'impact visuel du stationnement de nappe, des secteurs plantés en masses arborées et en bosquets seront à mettre en place par le pétitionnaire **afin de fractionner le stationnement en petites poches séparées par des plantations**.
- Dans le cas de grands espaces de stationnement, le pétitionnaire privilégiera les stationnements en silo, mutualisé avec les parcelles voisines et intégré dans une strate végétale existante ou projeté sur le site.
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible. Les **rampes d'accès sous-terrain des logements collectifs** devront être considérées comme un élément de composition du projet, construit et/ou végétalisé. Elles seront de préférence **intégrées au volume bâti ou à un édicule d'entrée**. **À défaut, elles seront traitées comme un élément paysager et non comme un ouvrage technique**. Elles pourront par exemple s'intégrer dans un espace commun (stationnement, verger, potager, jeux...) ou être accompagnée d'une structure végétalisée. Le pétitionnaire cherchera le tracé le plus direct.



Stationnement individuel



Stationnement perméable en gravés



Stationnement enherbé



Stationnement perméable (pavés)



Garages intégrés dans la pente



Stationnement perméable en gravés

Poche de stationnement



Stationnement perméable (gravés) et arboré



Stationnement perméable (gravés) et couvert

Garages fermés



Stationnements végétalisés, intégrés dans un premier plan arboré



Rampe intégrée dans un bosquet végétal



Rampe intégrée dans un bosquet végétal - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne»

5_BÂTI

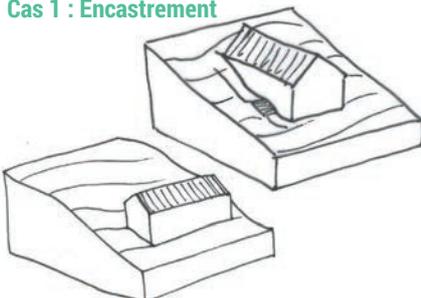
ORIENTATION 9_VALORISER LE BÂTI ANCIEN'

- Le **bâti ancien** sera **préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirants sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇

ORIENTATION 10_S'INSÉRER DANS LE CADRE PATRIMONIAL DE LA VILLE THERMALE

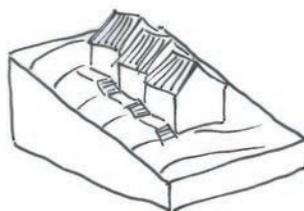
- Le pétitionnaire recherchera une **cohérence avec les constructions traditionnelles** (habitat rural) ou de **villégiature** (villa ou hôtel de la ville thermale), en développant **des gabarits similaires**, des volumes simples et massifs. L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal de clôture...
 - La **façade côté rue participera à la qualité de la rue**, elle fera l'objet d'une attention particulière (ordonnancement, décoration, modénature...) et traduira les usages, modes d'occupation et appropriations de ses habitants. Les nouvelles façades dévoileront une expression architecturale soignée, contemporaine et respectueuse du cadre patrimonial.
 - Pour les opérations d'ensemble, la répétition de formes identiques sera évitée. Le pétitionnaire **cherchera une déclinaison de volumes et formes variées** (imbrication des constructions les unes aux autres) tout en assurant la cohérence d'ensemble.
 - Les enduits se rapprocheront des tons pierre ou sable. Les teintes dominantes des matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage et les constructions voisines. Les toitures de ton brique seront privilégiées.
 - **Le projet veillera à mutualiser et limiter l'impact visuel des édicules** (coffret électrique, point de collecte des déchets, boîtes aux lettres, ...) par une localisation, une couleur et/ou une végétalisation adaptée. Si une structure est édifée à cet effet, elle sera support de végétation (plantes grimpantes).
- En pente
- **Le pétitionnaire veillera à adapter l'architecture de son projet au terrain naturel** et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :
 - **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
 - Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
 - **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3).

Cas 1 : Encastrement



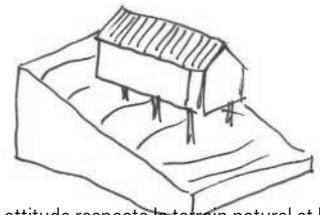
L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude. **C'est la solution à privilégier.**

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Bâtis vernaculaires



Villas de villégiature



Hôtels de villégiature



Nouvelles constructions réinterprétant les volumes des hôtels





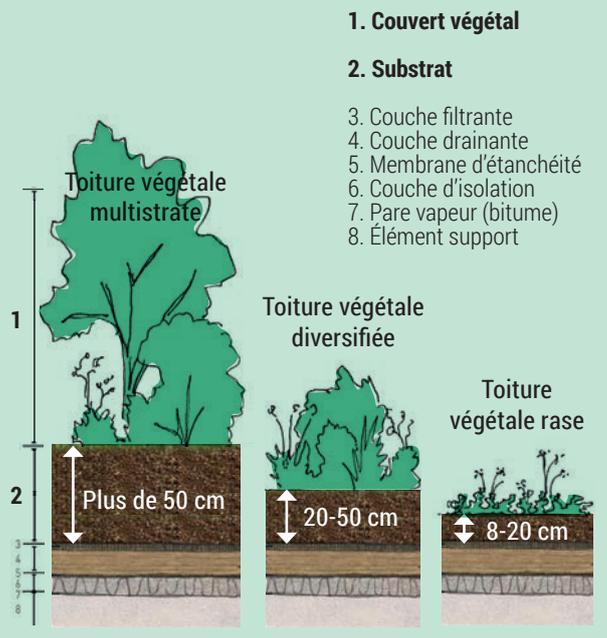
ORIENTATION 11 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
- Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistratée (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.



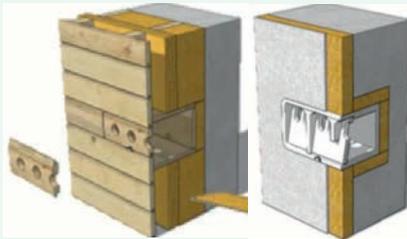
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence du Québec



Toiture végétale diversifiée - Référence sur Seyssins



Toiture végétale rase - Corenc

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE TERRASSE

Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur

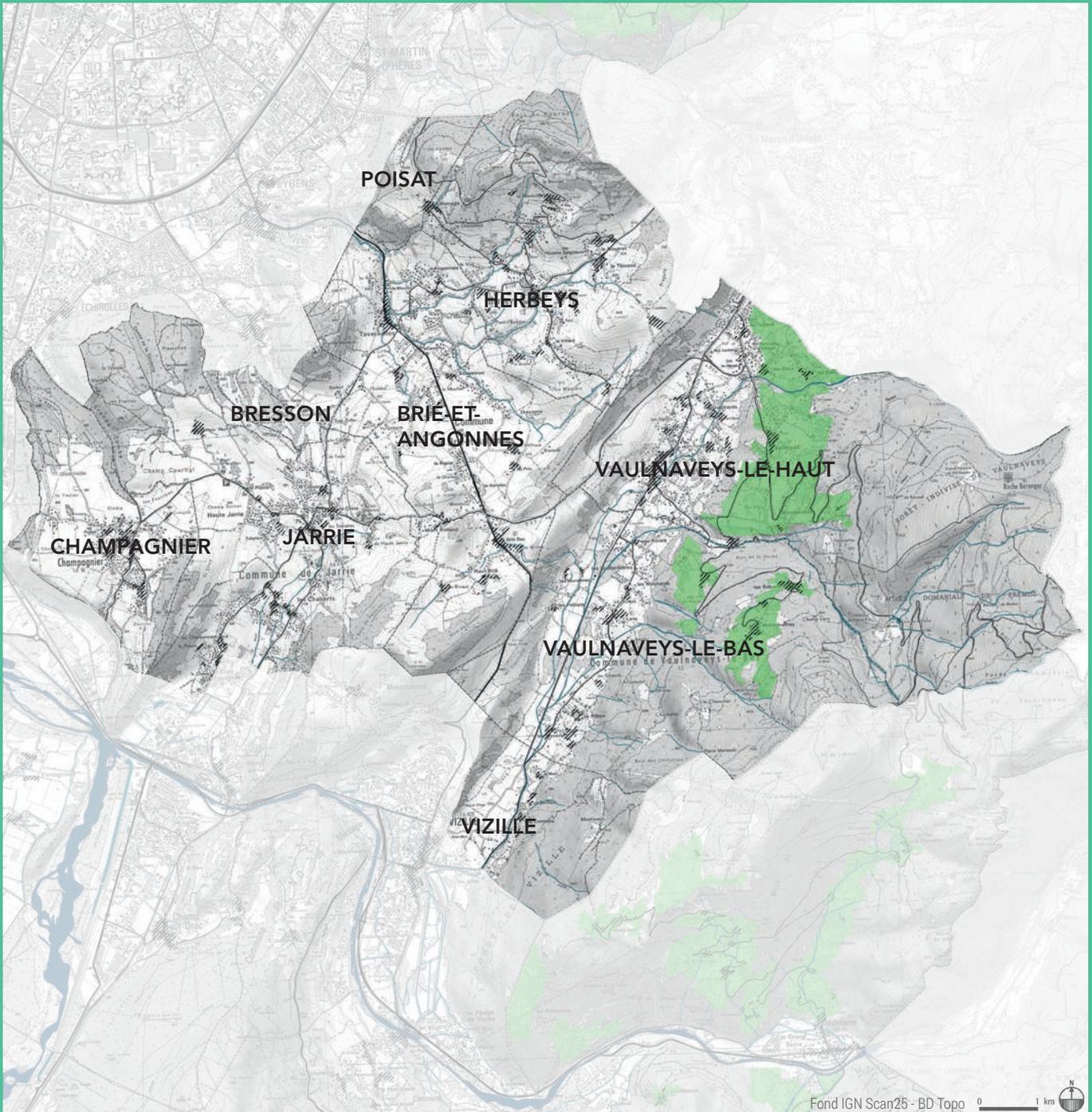
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laïche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery ou praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère

Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal

2.3



AMBIANCE MONTAGNE PASTORALE



Localisation de l'ambiance sur l'unité du Plateau de Champagnier et du Piémont de Belledonne

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

L'ambiance « montagne pastorale » se caractérise par :

- L'omniprésence des vues lointaines depuis les espaces bâtis et non bâtis, des covisibilités d'un versant à un autre, d'un hameau à l'autre.
 - Construire de manière à conserver les vues
- L'omniprésence du végétal en zone naturelle et agricole comme en zone urbaine. Des espaces ouverts de prairies et surfaces labourées structurés par des linéaires ou des motifs boisés : haies, chemins plantés, bois, ripisylves plus ou moins épaisses, vergers.
 - Maintenir la trame éco-paysagère et les espaces ouverts qui constituent le cadre paysager de la montagne pastorale
- Les tissus bâtis de la montagne pastorale s'inscrivent dans un milieu agricole bocager, composé de ruisseaux, haies, chemins creux, vergers... et entretiennent des relations étroites avec les espaces agricoles et naturels (accès via les chemins, vues omniprésentes).
- Des structures bâties composées à l'origine d'exploitations agricoles regroupées d'une manière non dense en hameaux qui entretiennent un rapport très étroit avec l'espace agricole. Une urbanisation plus récente qui s'est plus ou moins intégrée harmonieusement dans ce tissu. **Une forte imbrication de l'ensemble des motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés).**
- Des espaces jardinés (potagers, vergers...) qui, selon le principe d'organisation agro-pastorale, forment une couronne autour des hameaux.
 - Maintenir la trame éco-paysagère¹ et les espaces ouverts qui constituent le cadre paysager de la montagne pastorale et les espaces de vie et de déplacement de la faune sauvage.
 - Conserver et valoriser les relations (accès et vues) entre l'espace bâti et les espaces jardinés, agricoles et naturels :
 - en s'appuyant sur la trame éco-paysagère comme élément de liaison (chemins piétons)
 - en maintenant les espaces agricoles ouverts pour préserver les vues
 - en maintenant les vues depuis les routes de balcon
 - Maintenir et développer ces espaces jardinés qui participent à une transition douce entre espace bâti et espace agricole ou naturel
- Des hameaux peu denses en forme de « grappe », au caractère montagnard et rustique et adaptés à la pente. L'implantation du bâti y est variée : avec une façade à l'alignement sur la rue, avec un angle du bâti à l'alignement ou en léger recul par apport à la rue.
- Un paysage bâti lié à la pente : plus la pente est forte, plus le bâti est proche de la rue. Le bâti traditionnel et notamment les granges, aux volumes allongés, s'implantent majoritairement perpendiculairement aux courbes de niveau, en épousant la pente. Cette implantation favorise l'écoulement des eaux et libère ainsi, entre les bâtiments, et depuis les routes, des perspectives sur les paysages lointains.
 - Regrouper les constructions pour maintenir les structures bâties en hameaux.
 - Stopper le mitage et l'urbanisation linéaire le long des routes qui tendent à atténuer la structure en hameaux et à fermer les vues.
 - Souligner les lisières des hameaux en s'appuyant sur leurs différentes vocations et usages.
 - Implanter les nouvelles constructions de façon à maintenir le rapport à la rue.
 - Intégrer les projets à la pente et composer des constructions, murets, murs de soutènement (lorsque ceux-ci sont nécessaires), terrasses et terrassements les plus doux possibles afin de souligner le relief et non en rupture avec celui-ci.
 - Maintenir des respirations entre le bâti permettant des fenêtres visuelles sur le grand paysage.

1

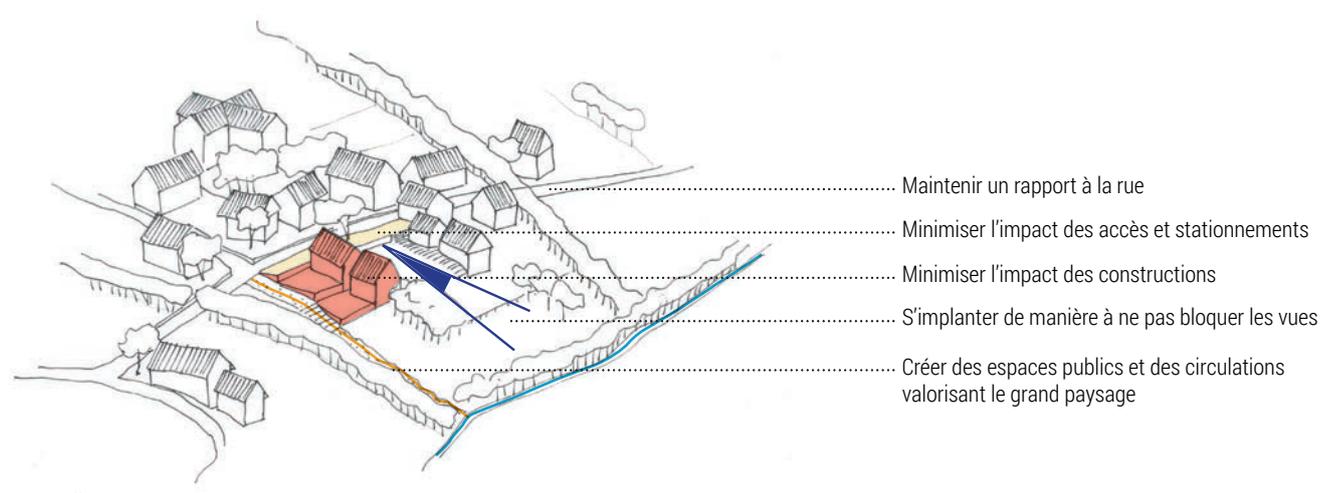
Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

S'ADAPTER À LA PENTE ET À LA STRUCTURE DU HAMEAU

- Favoriser le regroupement du bâti et éviter les implantations isolées ou en rebord de plateau à fort impact visuel depuis le lointain
- S'insérer dans la pente, pour minimiser l'impact des constructions et des accès et stationnements
- S'implanter de façon à maintenir un rapport construit ou jardiné à la rue
- Partager les vues lointaines en préservant des fenêtres visuelles au sein de l'espace bâti

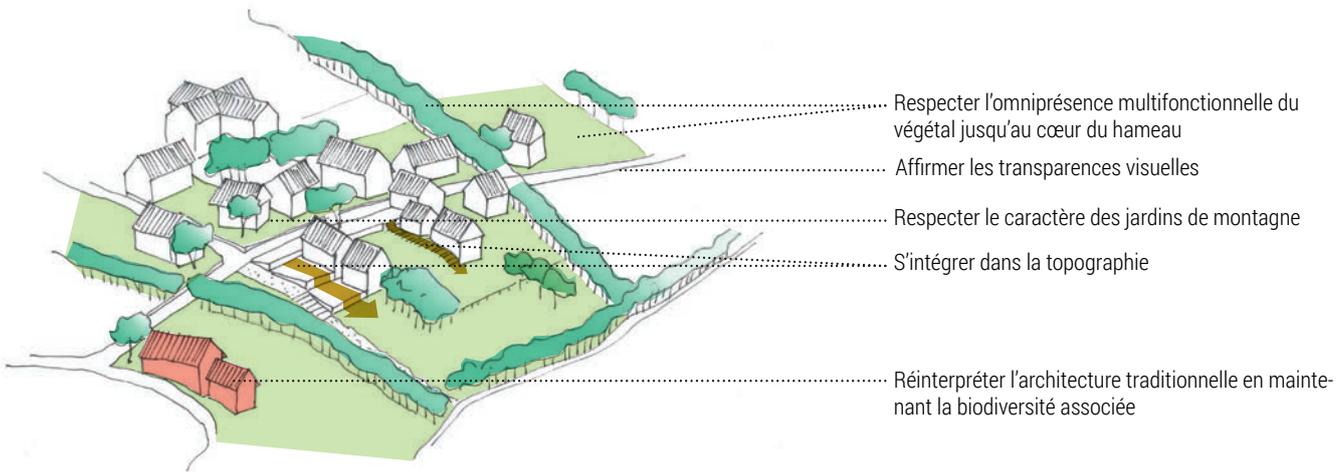


Légende :

- Nouvelle construction
- Stationnement
- Chemin
- Réseau hydrographique
- Cône de vue

S'INTÉGRER DANS UNE AMBIANCE MONTAGNARDE NATURALISTE

- **S'intégrer à la trame éco-paysagère** en la prolongeant jusqu'au cœur des hameaux (continuités des haies bocagères, perméabilité ou absence des clôtures...)
- **Conserver l'omniprésence du végétal** dans et autour des hameaux via la trame paysagère et la présence des jardins
- **Préserver le caractère naturel en minimisant les impacts des aménagements** (mouvements de terrain, imperméabilisation des sols, éclairage...)
- S'adapter au cadre rigoureux de la montagne
- S'intégrer dans un cadre patrimonial rustique



Légende :

-  Végétation
-  Espace planté
-  Nouvelle construction

Hameau : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village. L'élément fondateur est très souvent une ferme. On distingue la définition d'un écart de celle d'un hameau par sa possibilité de n'être constitué que d'une seule habitation. C'est une « habitation écartée » par rapport au bourg de la commune, alors que le hameau est une micro-agglomération d'habitations. Source : wikipedia

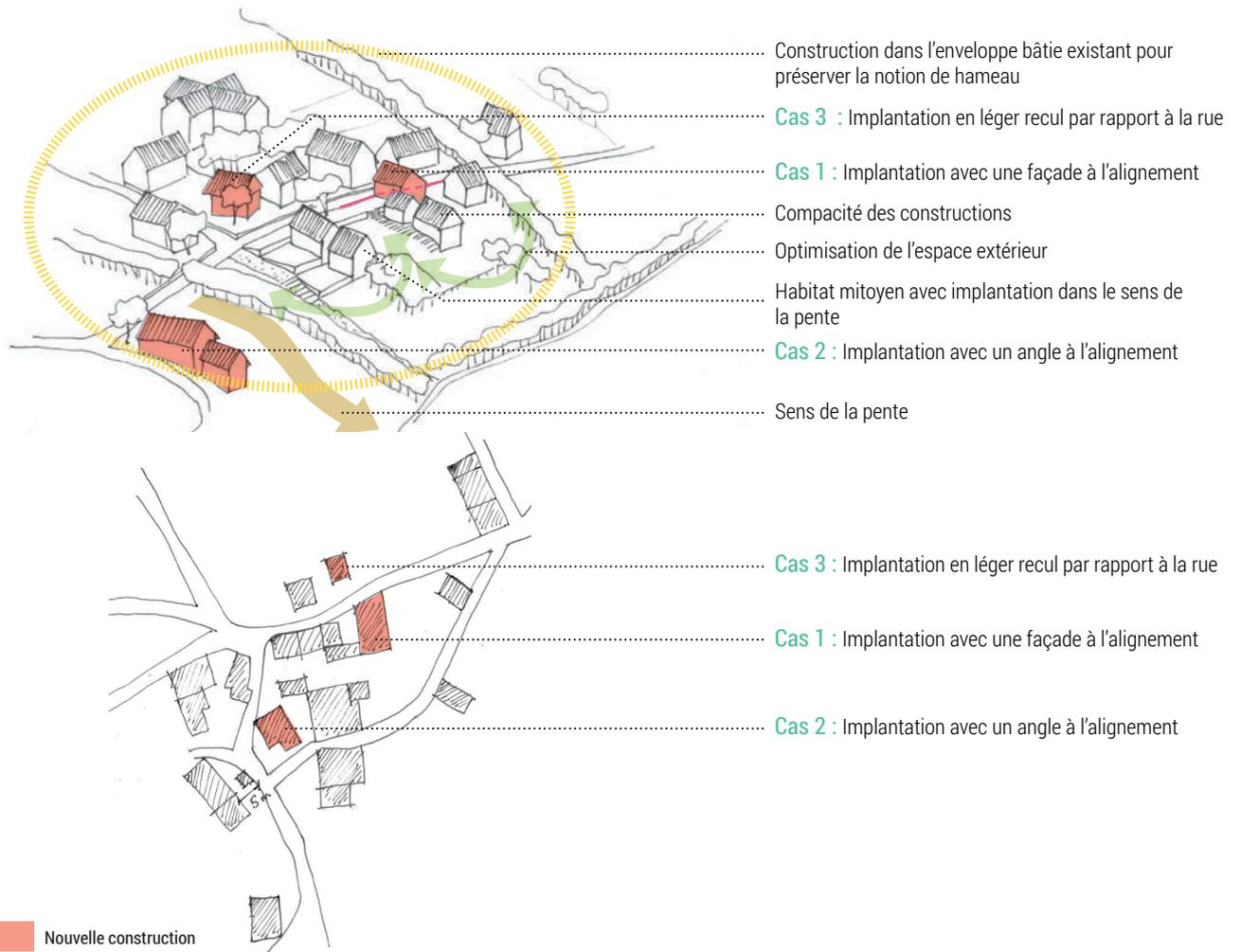
ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_RAPPROCHER LE BÂTI DE LA RUE ET/OU DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

- Le pétitionnaire veillera à concentrer le bâti pour **respecter la structure et la composition du hameau**¹ tout en proposant une souplesse d'implantation s'adaptant au contexte et permettant l'imbrication des différents motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés). Le pétitionnaire veillera à s'intégrer dans un ensemble d'implantations diversifiées, il recherchera un caractère non « rigide » et non répétitif en s'appuyant sur les caractéristiques des lieux et les éléments en présence.
- Le pétitionnaire cherchera ainsi à composer selon les 3 implantations suivantes, en fonction du contexte :
 - implantation du bâti avec une façade à l'alignement sur la rue (cas 1)
 - implantation du bâti avec un angle à l'alignement sur la rue (cas 2)
 - implantation du bâti en léger recul, au profit d'un jardin en front de rue, en fonction des contraintes d'accès ou de pente... (cas 3)
 Ce principe sera recherché quelle que soit la fonction du bâtiment excepté les bâtiments d'élevage en milieu isolé (voir point particulier page suivante).
- Le pétitionnaire cherchera une implantation permettant de valoriser les vues depuis la construction mais aussi depuis l'espace public, de s'intégrer au mieux dans la pente, de créer **un maximum d'espace réellement utilisable (jardins, terrasses...)**, de **préserver au mieux l'intimité et l'ensoleillement** des espaces privatifs de l'opération et de son voisinage.

Adaptation du bâti à la structure et la composition du hameau



Un bâti regroupé en hameau



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey

Implantation avec une façade à l'alignement sur la rue



Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Implantation avec un angle du bâti sur la rue



Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Implantation avec un léger recul sur la rue



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



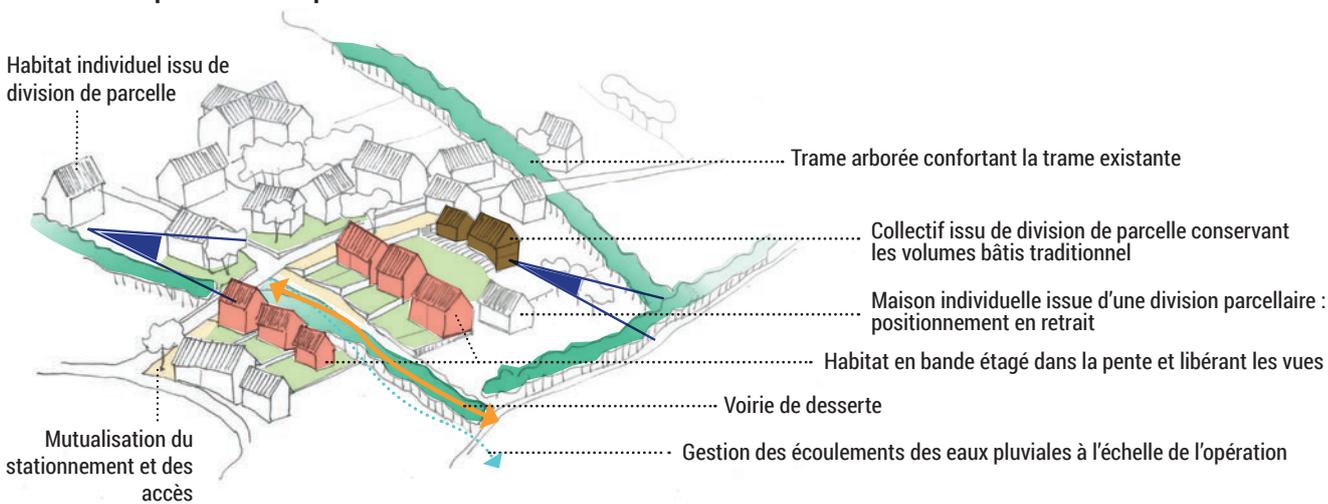
Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

■ Cas des divisions parcellaires et des opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- ➔ Le pétitionnaire privilégiera un **découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété**. A défaut, en cas de parcelle en drapeau¹, le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci (la façade vue dans sa totalité ou partiellement, plantation remarquable, cour commune, préservation ou mise en scène d'une vue lointaine...).
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à **regrouper le bâti afin de constituer des espaces extérieurs structurants, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels**, confortant les vues et les trames végétales et hydrauliques accompagnant le cas échéant le maillage piéton. Le pétitionnaire cherchera à s'inspirer du schéma traditionnel des fermes et annexes regroupées.
- ➔ Le projet cherchera à **mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques** (coffret électrique, point de collecte des déchets...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

Cas de divisions parcellaires et opérations d'ensemble

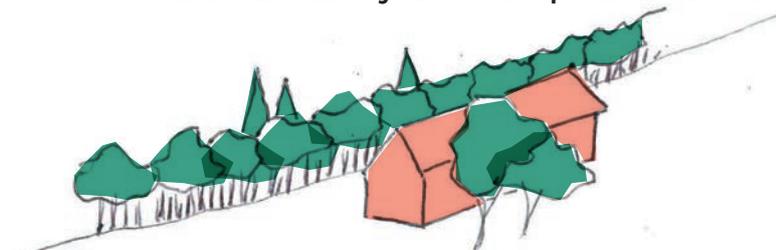


■ Cas des bâtiments isolés au sein de l'espace agricole

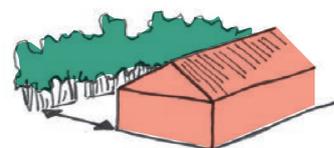
➔ **Le pétitionnaire veillera à limiter l'impact des bâtiments dans le paysage et l'environnement :**

- ➔ Il cherchera à éviter **les implantations en crête et en rebord de plateaux**.
- ➔ Il cherchera à implanter son bâtiment en « appui » sur une trame végétale existante. Une mise à distance du bâtiment au réseau hydraulique et naturel existant permettra de le préserver. Dans le cas où la trame végétale est inexistante sur la parcelle, le pétitionnaire cherchera à en constituer une en prolongement de la trame végétale environnante pour adosser son bâtiment.
- ➔ Dans le cas d'une implantation en bordure ou à proximité d'une route, le pétitionnaire cherchera une implantation permettant de conserver les vues et de minimiser l'impact d'un gros volume (petit volume en premier plan, volumes partiellement ouverts...).
- ➔ Il cherchera à s'inspirer du schéma traditionnel des fermes et annexes regroupées.

Adossement du bâtiment à une trame végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



La trame végétale en arrière plan permet d'accompagner les bâtiments agricoles et ainsi d'en minimiser sa taille



Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte

¹ Terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès.

Divisions parcellaires et opérations d'ensemble



Construction récente accolée - Vaulnaveys-le-Bas - Montchauffrey



Construction récente accolée - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Parcelle en drapeau, construction et arbre dans l'axe de perception depuis la rue - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Division parcellaire - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Opération d'ensemble - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Habitat contemporain en bande avec accès piéton et stationnement commun dissocié de l'habitat - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Miribel Lanchâtre



Bâti agricole isolé inséré dans la pente et dans la trame arborée



Vaulnaveys-le-Bas - Hameau de Preydières



Séchilienne - Hameau de Mont-Sec



Vaulnaveys-le-Bas - Hameau de Preydières





ORIENTATION 2_S'INSÉRER DANS LA PENTE ET MÉNAGER DES TRANSPARENCES

- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel (et non l'inverse) et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Il cherchera à minimiser les mouvements de terrain et la création de déblais/remblais.
- Le sens du bâtiment pourra être parallèle (cas 1) ou perpendiculaire (cas 2) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.

Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau

Solution à rendre compatible avec une perméabilité des vues

Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Solution permettant une meilleure gestion des eaux pluviales

■ Cas des bâtiments isolés au sein de l'espace agricole

- Le pétitionnaire cherchera à tirer parti de tout élément de la micro-topographie : butte, rupture de pente, léger vallonnement... qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.

Construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi enterré ou un soubassement permet de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préserve ainsi le profil du terrain naturel.

Construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.

Insertion dans la pente, perpendiculaire aux courbes de niveau



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte



Construction récente avec succession de niveaux
Référence extérieure à l'ambiance - Poisat - Romage



Pavillons mitoyens perpendiculaires à la pente -
Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belle-
donne» - Miribel Lanchâtre



Habitat intermédiaire perpendiculaire à la pente
- Référence extérieure au territoire «Champagnier-
Belledonne» - Revel

Insertion dans la pente, parallèle aux courbes de niveau



Construction récente - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Construction récente - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



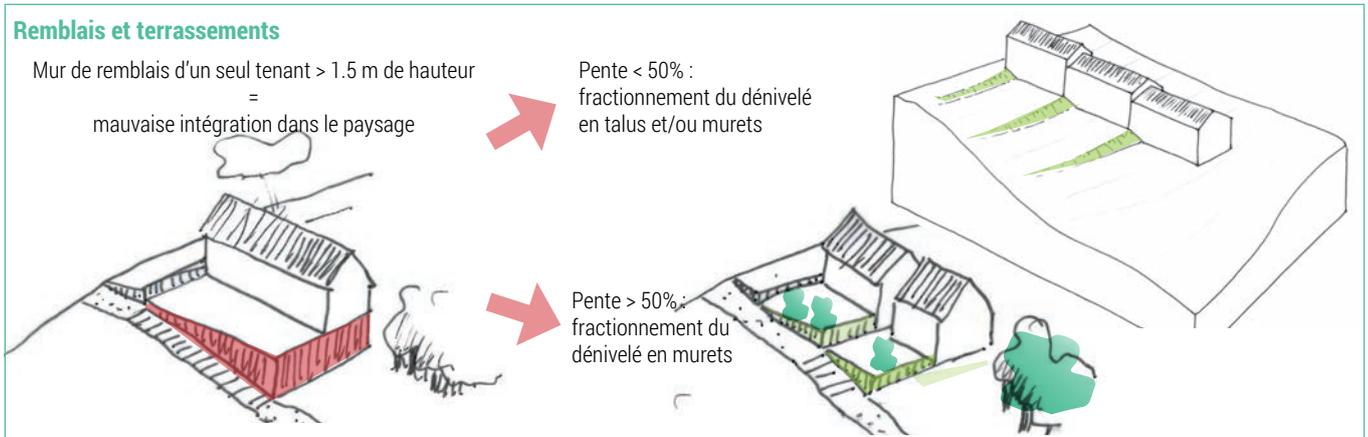
Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Construction encastrée dans la pente - Référence extérieure à l'ambiance -
Poisat - Romage

■ Gestion des remblais et terrassements

- Le pétitionnaire privilégiera des solutions faisant appel au végétal, permettant une intégration plus douce dans le paysage. Les murs de soutènement de piscine bénéficieront du même soin.
- Sur des pentes inférieures à 50 % (talus à "2 pour 1"), le pétitionnaire pourra opter pour des remblais sous formes de talus végétalisés ou de murets. Les talus seront le plus long possible pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive.
- Au-delà de 50%, le pétitionnaire privilégiera des murets de remblais, en éventuelle association avec des talus végétalisés. Ils seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton.
- L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettent d'atténuer leurs impacts dans le paysage.



- Les soutènements seront traités de manière à se rapprocher le plus possible de l'aspect des affleurements rocheux par le soulignement de strates horizontales. Dans le cas de soutènement modulaires, les éléments pourront être de forme allongée plus ou moins rectangulaire, posés en lignes horizontales à légèrement inclinées, et superposés en couches de hauteur plus ou moins variable
- De manière à privilégier leur végétalisation, les murets seront bordés d'une bande de pleine terre de plusieurs dizaines de centimètres. Les joints, dans la mesure du possible, seront creux et prévoiront des poches de terre. Le pétitionnaire conservera et préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...).
- Le pétitionnaire privilégiera des murets texturés associant des éléments de taille variable, des joints creux.
- **Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités** en raison de leur fort impact visuel.
- **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.

Gestion des pentes



Implantation dans la pente avec léger terrassement, rapport à la rue et muret de soutènement en pierre - Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Léger talus enherbé
Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Murets et talus - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Muret de soutènement du jardin en prolongement du bâti - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Fractionnement de la pente par succession de terrasses - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Succession de murets et talus enherbés et plantés - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte

Des murs de remblais - matériaux et textures



Association de pierres de différents calibres et joints creux - Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Muret en béton accompagné de végétation
Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Muret en bois + talus enherbé avec bande végétalisée en pied - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» Quaix



Talus empierré - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte



Muret en gabions + talus enherbé et planté avec bande végétalisée en pied - Référence extérieure à l'ambiance - Jarrie

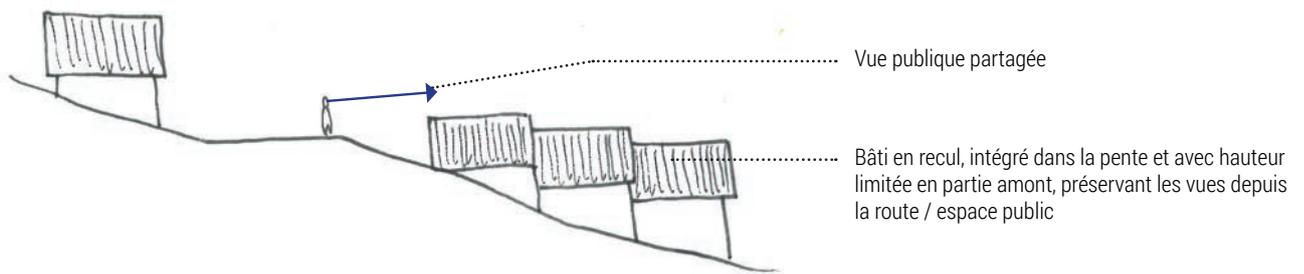


ORIENTATION 3_PRÉSERVER ET PARTAGER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

→ L'implantation et l'orientation du projet préserveront autant que possible les perspectives et transparences visuelles existantes depuis les routes et les espaces publics :

- au moyen d'un recul vis à vis des limites séparatives ou un recul par rapport à la rue
- au moyen d'un abaissement de la hauteur du bâti

Recul et abaissement du bâti



→ Le pétitionnaire veillera également à préserver la perméabilité du hameau, qui permet :

- de faire rentrer les continuités végétales à l'intérieur du hameau
- de maintenir des fenêtres visuelles sur le paysage

Perméabilité du hameau



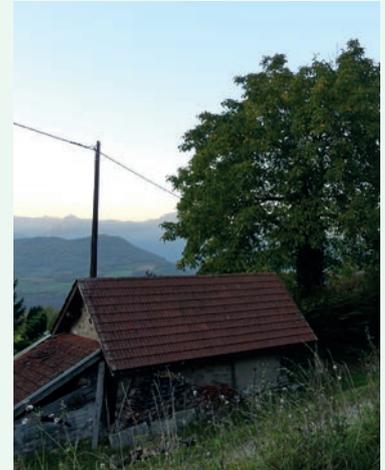
Les vues à travers le bâti (perméabilité des hameaux)



Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

La mise en scène des vues à l'intérieur des hameaux



Valorisation de «failles» par des micro-espaces - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Romage



Belvédère depuis l'église - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Sarcenas



1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 4_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

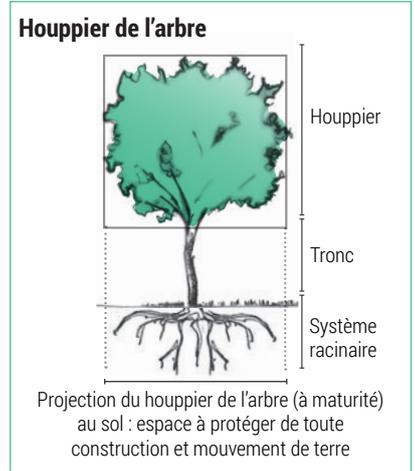
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante**. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage du hameau et de la rue, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique. 🌿

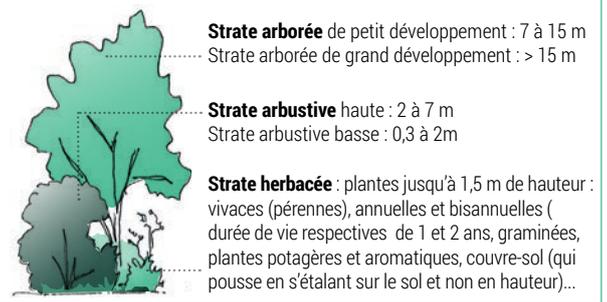
Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois). 🌿



→ La **composition multistrata (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres. 🌿

Composition multistrata
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture, ...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). 🌿

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵. 🌿

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Arbres accompagnant le bâti



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey

L'héritage des potagers



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

L'héritage des vergers



Noyers - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vergers et herbe - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



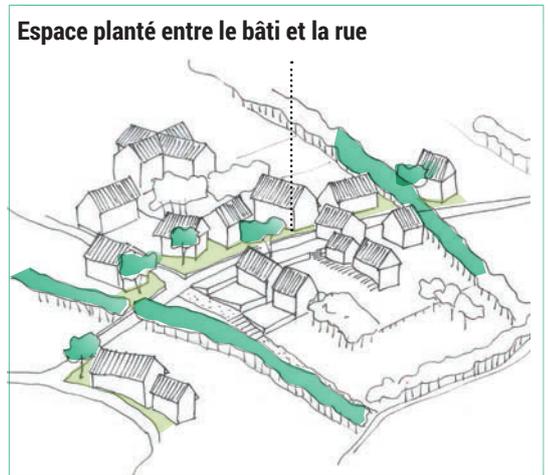
Vergers et herbe - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



ORIENTATION 5 DÉVELOPPER DES JARDINS AU CARACTÈRE NATUREL ET MONTAGNARD

a Principes généraux

- Le végétal est une composante majoritaire et dominante des hameaux, le pétitionnaire privilégiera systématiquement le végétal au minéral (haies, revêtement de sol...).
- Le pétitionnaire s'inspirera des **types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs de la montagne pastorale** pour agrémenter son espace libre : motifs du vergers, du potager, de la haie bocagère. Il recherchera le **caractère simple et pratique hérité des jardins vivriers** : usage de matériaux rustiques et naturels (bois, pierre), composition en fonction de l'écoulement de l'eau...
- Le pétitionnaire veillera à donner un **caractère naturel aux plantations**. **En termes de gestion**, la taille est possible pour son caractère sanitaire mais les haies ne seront pas taillées au cordeau. En conséquence, **arbres, arbustes et haies auront un port libre**.
- Dans le cas de nouvelles constructions édifiées en recul de la voirie, le pétitionnaire s'attachera à présenter un espace végétalisé entre le bâti et la rue, perceptible depuis la rue en priorité, par l'absence de clôture, ou éventuellement par une transparence des clôtures ou du portail.
- L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera minimisé afin de ne pas gêner la faune. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements. Il pourra opter pour des sources lumineuses de faible intensité, de préférence par un marquage phosphorescent au sol associé à des détecteurs de mouvement. 🌙



Le végétal omniprésent en accompagnement des constructions et murs



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Des jardins au caractère naturel et montagnard



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont





b_En cas d'espace libre «généreux»¹ sur la rue

→ Le pétitionnaire recherchera la plantation d'arbres, si possible tilleul ou platane comme on les trouve traditionnellement, **préférentiellement au plus proche de la rue** afin qu'ils participent au paysage perçu depuis la rue (cas 1). Les strates arbustives et herbacées viendront en complément, pour enrichir les perceptions et habitats favorables à la faune.

Cas 1 - Jardin ou espace arboré

Arbre en front de rue perceptible depuis la rue. Arbustes et plantes grimpantes en complément.

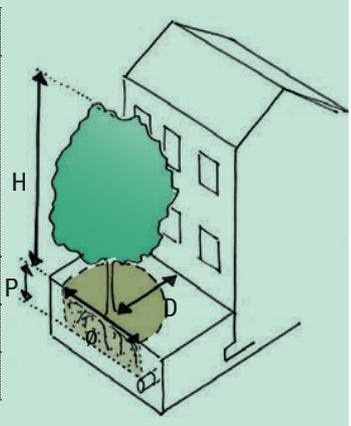
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES²

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m³)
<i>Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16

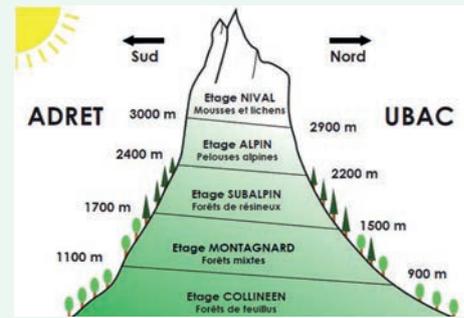


¹ Espace libre ou retrait «généreux» : qui est grand, de taille importante, étendu, ample... permettant la plantation d'un arbre.

² Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptée à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère de montagne agro-pastorale de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.



L'étagement de la végétation en montagne
Source : www.jardinalpindulautaret.fr

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ²	Adapté milieu humide ³	Autres spécificités
Aubépines sp. (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ⁴ et montagnard ⁵
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)			
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		adapté étage collinéen / très mellifère
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard / épineux
If commun (<i>Taxus baccata</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>) ...			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>)			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			adapté étage collinéen / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Pin sylvestre* (<i>Pinus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1 Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2 Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

2 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

3 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

4 Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

5 Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

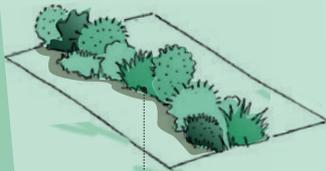
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

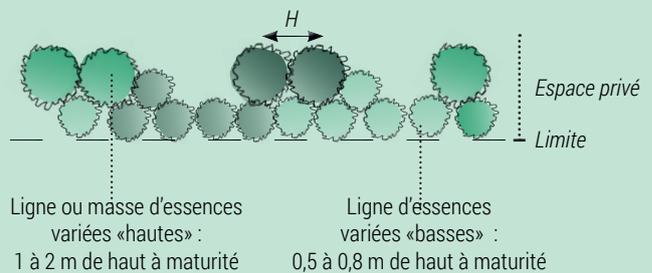
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



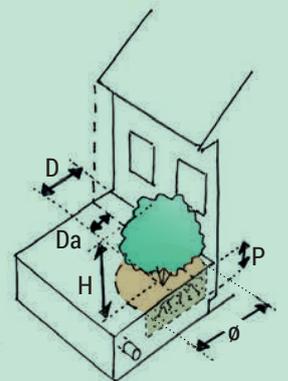
Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.
 L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Les haies variées, essences non taillées



Haie variée - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Haie variée - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Haie variée - Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids

Palette végétale (non exhaustive)

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Arbre à perruque (<i>Cotinus coggygria</i>)	x		adapté étage collinéen ³
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen et montagnard ⁴ / épineux / baie en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Camérisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / baie en été
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		adapté étage collinéen / très mellifère / baie en été
Épine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		adapté étage collinéen très mellifère
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en hiver
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / épineux / très mellifère
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			adapté étage collinéen / tous sol / mellifère
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Abords des cours d'eau, des fossés, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3
Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

4
Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

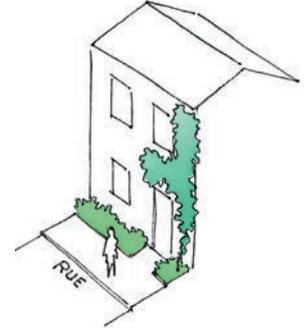
Retrait «pincé» : qui est mince, exigü, étriqüé, restreint, resserré, fin... ne permettant pas la plantation d'un arbre ou d'un arbustes, mais de plantes grimpantes ou de la strate herbacée.

c_En cas de retrait «pincé»¹ entre la rue et le bâti

- Le pétitionnaire recherchera une végétalisation du pied de bâtiment, pour animer un linéaire, accompagner un «décoché» du bâtiment, intégrer une différence de niveau, ménager une certaine intimité...
- La végétalisation pourra être réalisée au moyen de **bandes herbacées et de plantes grimpantes** dont le feuillage sera perceptible depuis la rue (cas 2).
- Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

Cas 2 - Végétalisation des façades et/ou pied de bâti

Plantes grimpantes, bande herbacée



Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES² ET BANDES HERBACÉES³

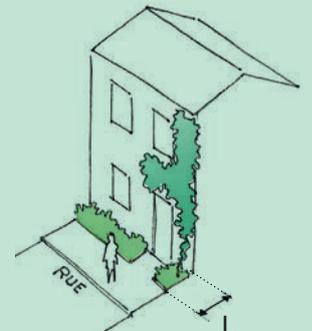
- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles⁴, volubiles⁵, ou lianes⁵ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁶ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø	D	L	P
	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Largeur de l'espace en terre</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

⁴ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.

⁵ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.

⁶ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Végétalisation des retraits, des pieds de murs et façades



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Glycine - Vaulnaveys-le-Haut - Les Roux

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : VIVAGES, HERBACÉES ET BULBES

■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)

Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Lis sp. (<i>Lilium sp.</i>)		x	floraison été
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Narcisses sp. (<i>Narcissus sp.</i>)			bulbes / floraison printemps
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Rose trémière ^H (<i>Alcea rosa</i>)	x		vivace / floraison été
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été

■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpantes (espèces essentiellement horticoles)

Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles ⁴
Clématites ^H (<i>Clematis montana...</i>)			lianes ⁴
Hortensia grimpant (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles ⁴
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne vierge ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampons ⁵

■ Espèces à éviter dans les projets

Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.

Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) - Vergerette (*Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis*) - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) - Sétaire gracile (*Setaria paviiflora*) - Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*)

* : espèce au feuillage persistant

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3_CLÔTURE

ORIENTATION 6_ASSURER LA TRANSPARENCE SUR LES JARDINS ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de partager les vues depuis la route et avec son voisinage, afin de faciliter la circulation de la faune et le déneigement. Les ruptures de pente et murets de soutènement seront souvent suffisants pour délimiter sans cloisonner la parcelle.
- La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des hameaux est support de déplacement pour la petite faune terrestre. Les clôtures ne devront pas devenir des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre).
- Les clôtures présenteront un maillage peu dense ou un espacement des ses éléments constitutifs de manière à laisser passer la neige lors du passage du chasse-neige.

a_Dans les hameaux

→ La clôture s'effacera sur le jardin.

- Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire veillera toutefois à sa transparence visuelle
 - en limitant la hauteur de sa clôture de manière à permettre des vues
 - en choisissant une clôture ajourée, pour permettre des vues à travers la clôture
 - en évitant les haies monospécifiques aux essences persistantes appelés «murs végétaux».
- La clôture participera au caractère rural, jardiné, voire naturel. Le pétitionnaire privilégiera une **clôture d'aspect «rustique¹»** dans l'emploi de matériaux naturels (bois, pierre locale, grillage souple...) et dans leur finition (absence de vernis ou peinture, utilisation de bois non équarri...).
- Si des couleurs sont nécessaires, les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées aux vives. Le pétitionnaire privilégiera ainsi :
 - une clôture en bois ajourée, (bois européen, brut de préférence ou lasuré incolore)
 - du grillage souple en acier galvanisé, sur poteau bois ou ganivelles
 - des haies vives, d'essences variées non taillées et utilisant la palette végétale proposée
 - un muret de pierres lorsqu'ils ont une fonction de soutènement des remblais (voir orientation 2_S'insérer dans la pente)Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter.
- Pour les mêmes raisons que la clôture, le pétitionnaire privilégiera l'absence de portail. S'il est nécessaire, il sera accordé avec la clôture et lui aussi totalement ou partiellement transparent, de facture simple et rustique¹.

1

Rustique :

- Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
- Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
- Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Sources d'inspiration

Absence de clôture physique



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Vaulnaveys-le-Bas - Les Roberts

Murets de soutènement accompagné de végétation



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier

Grillage fin et rustique



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Clôtures bois ajourées et perméables



Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



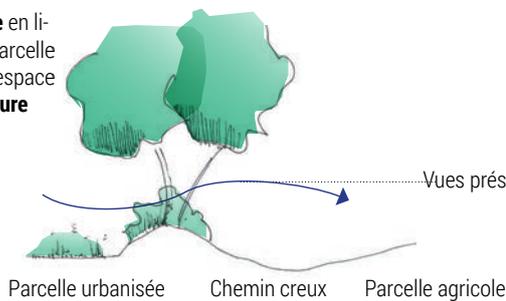
b_En limite ou à proximité de l'espace naturel ou agricole

La clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte

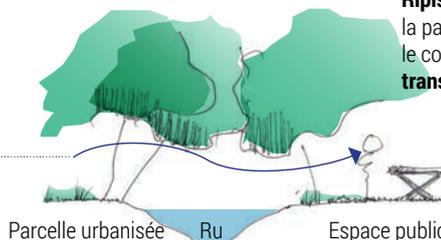
- Le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les **éléments naturels ou agricoles** en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront **préservés et confortés, pour composer la limite**.
- Si elles sont nécessaires, les clôtures seront constituées de préférence de grillage à mouton sur piquets bois.

Limites arborées en transition entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel

Haie bocagère en limite entre la parcelle urbanisée et l'espace agricole = **clôture transparente**



Ripisylve en limite entre la parcelle urbanisée et le cours d'eau = **clôture transparente**



Clôture transparente et rustique, voire absence de clôture, en limite et à proximité de l'espace naturel ou agricole



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Le ruisseau marque la limite entre les deux parcelles - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Venon

4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

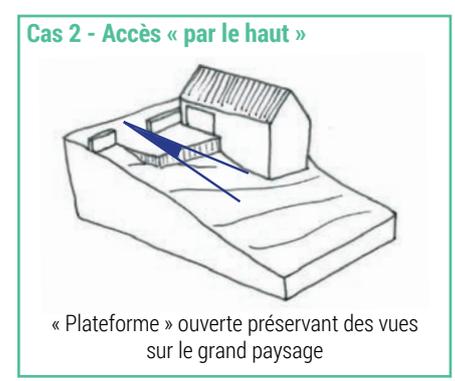
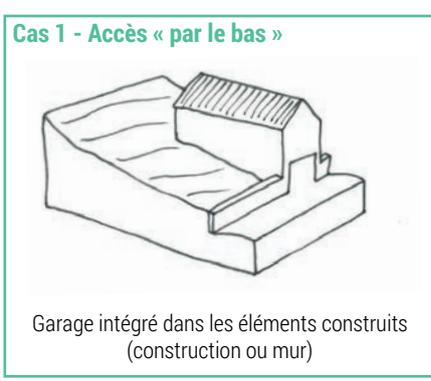
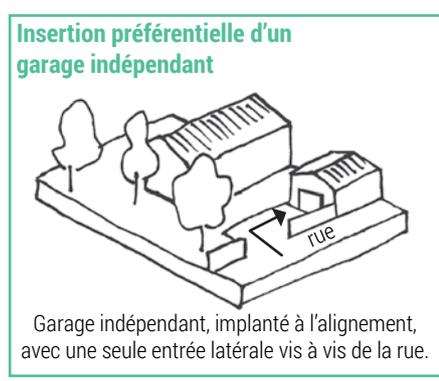
ORIENTATION 7_INTÉGRER LES GARAGES ET STATIONNEMENTS DANS LA PENTE

a_Principes généraux

- L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur) tout en prenant en considération les problématiques liées à l'évacuation de la neige de la voirie.
- Le pétitionnaire cherchera à ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments en développant les modes doux (notamment en cas de pente), en implantant le stationnement à proximité de la voie publique et en mutualisant le stationnement et les garages. Cela permettra dans certains cas de valoriser les vues depuis l'espace public.
- Le pétitionnaire privilégiera les structures ouvertes pour éviter les fronts visuels de porte de garage (pilotis, coursives, carport, stationnement simple ...) et favoriser les transparences visuelles au cœur des hameaux.

b_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

- Dans le cas de garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage par l'usage de tons peu contrastants.
- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à limiter le linéaire de voirie et à les intégrer à la topographie en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)



Optimisation de l'accès en cas de construction individuelle



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Optimisation de l'accès et du stationnement en cas d'opération d'ensemble



Poche de stationnement perméable - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Espace mutualisé de stationnement + cheminement - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Miribel Lanchâtre

Garages intégrés à la pente



2 places de stationnement couvertes et accolées au bâtiment - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

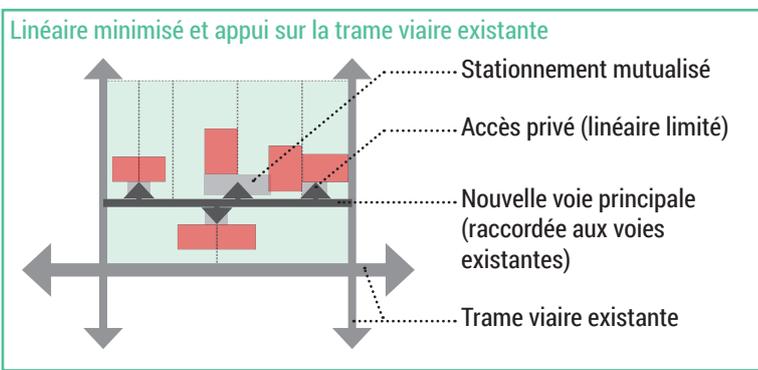


Structure indépendante et transparente - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey



c_En cas de stationnements collectifs sur des opérations d'ensemble, des secteurs d'activités ou des équipements

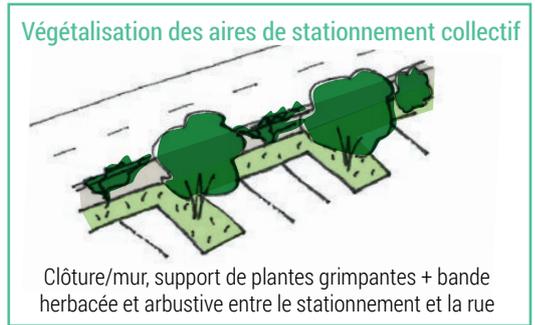
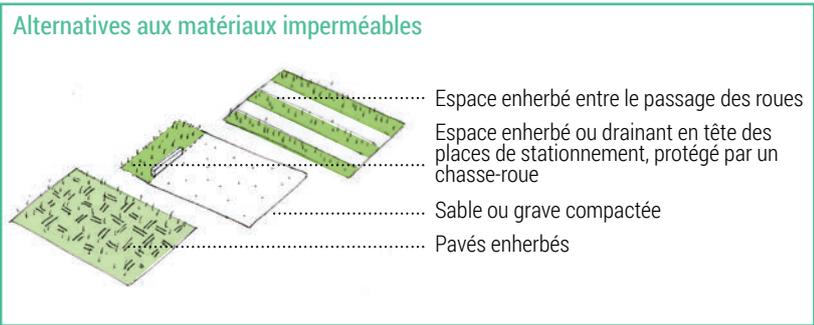
- Les accès et stationnements des opérations groupées de logements, des lotissements ou des secteurs d'activités et d'équipements seront composés de manière à :
 - **s'appuyer sur la trame viaire existante**. - **éviter les voies en zigzag ; éviter les voies en impasse avec dispositifs de retournement** hormis les cas de traitement spécifique de type courée, placette, mail... Un **maillage hiérarchisé des voies** pourra permettre d'avoir des rues étroites et partagées, facilitant leur appropriation par les habitants.
 - **mutualiser au maximum** le stationnement. La répartition des stationnements en «**poches**» **végétalisées** pourra limiter les linéaires de stationnement le long des voies.
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible. Les **rampes d'accès sous-terrain des logements collectifs** devront être considérées comme un élément de composition du projet, construit ou végétalisé. Elles seront de préférence **intégrées au volume bâti ou à un édicule d'entrée**. **À défaut, elles seront traitées comme un élément paysager et non comme un ouvrage technique**. Elles pourront par exemple s'intégrer dans un espace commun (stationnement, verger, potager, jeux...) ou être accompagnée d'une structure végétalisée. Le pétitionnaire cherchera le tracé le plus direct.



- Les tracés de voirie et stationnements **s'accorderont avec le site et la topographie**, ils limiteront au maximum les terrassements et développeront une certaine simplicité.
- Les aires de stationnement tireront partie des **structures végétales existantes ou projetées sur le site**. Elles développeront différentes strates arborées, arbustives et herbacées, qui participeront au caractère végétal de la rue ou du secteur, et favoriseront la biodiversité. L'implantation des arbres apportera un ombrage sur les emplacements.

ORIENTATION 8_PRIVILÉGIER LES ACCÈS ET STATIONNEMENTS EN REVÊTEMENTS NATURELS

- Les **surfaces non végétalisées seront réduites à leur maximum** : bandes de roulement.
- Les **revêtements du stationnement, et des accès privilégieront les matériaux perméables et naturels** en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretiennent des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité.
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.
- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au **chapitre 2-Végétal**.



Accès perméables et naturels



Bandes de roulement en graves, accotements enherbés - Vaulnaveys-le-Bas - Les Alloues



Chemin enherbé - Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Bande de roulement enherbée et dalles - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Saint-Martin-le-Vinoux



Bandes de roulement en graves, accotements végétalisés - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Accès et stationnement en graves, accotements végétalisés - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Accès enherbé sur mélange terre-pierre - Référence extérieure à l'ambiance - Brié-et-Angonnes

Stationnements collectifs perméables et naturels



Stationnement en matériaux naturels et perméables - Référence extérieure à l'ambiance - Jarrie



Stationnement en matériaux naturels et perméables - Référence extérieure à l'ambiance - Jarrie



Aire de stationnement en bois et stabilisé renforcé à la chaux - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le bois des Vouillants





5_BÂTI

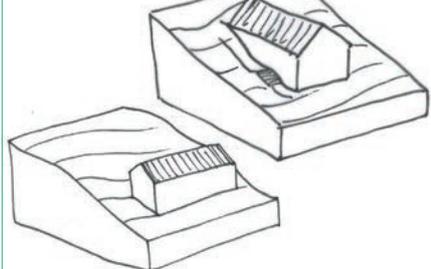
ORIENTATION 9_VALORISER ET RÉINTERPRÉTER L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

- Le **bâti ancien**¹ sera **préservé autant que possible**, et **mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois...
- Le pétitionnaire favorisera les aménagements dans les volumes existants, y compris le garage, afin d'éviter les extensions du bâti ancien. Toutefois, si elles ne peuvent être évitées, elles participeront alors à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non pas une isolation par l'extérieur).
- **En cas de construction neuve, le pétitionnaire cherchera à réinterpréter l'architecture traditionnelle en :**
 - recherchant des volumétries simples, issues du logis ou de la grange et en **jouant avec les juxtapositions de volumes simples**
 - utilisant les **matériaux naturels locaux (pierres et bois) et rustiques (tôle bac acier)**
 - utilisant des teintes neutres proches des enduits naturels à base de sable et de pierres locales (ocre, sienne...)
 - s'inspirant des volumes non clos du petit patrimoine pour les annexes de type garage
 - favorisant les toitures à 2 pans.

ORIENTATION 10_ADAPTER L'ARCHITECTURE À LA PENTE

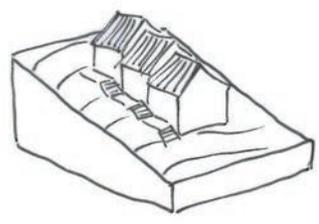
- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du sol. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :
 - **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
 - Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
 - **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3). La sous-face des structures sur pilotis et poteaux, bénéficiera du même soin que les façades principales (enduits, couleurs...), les structures poteaux poutres seront si possible constituées de bois.

Cas 1 : Encastrement



L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude. **C'est la solution à privilégier.**

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

¹ Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

Architecture traditionnelle : des volumes simples, parfois juxtaposés, mixité des matériaux



Vaulnaveys-le-Bas - Les Roberts



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

Architecture contemporaine



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte



Vaulnaveys-le-Bas - Preydières



Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Vaulnaveys-le-Bas - Les Alloues

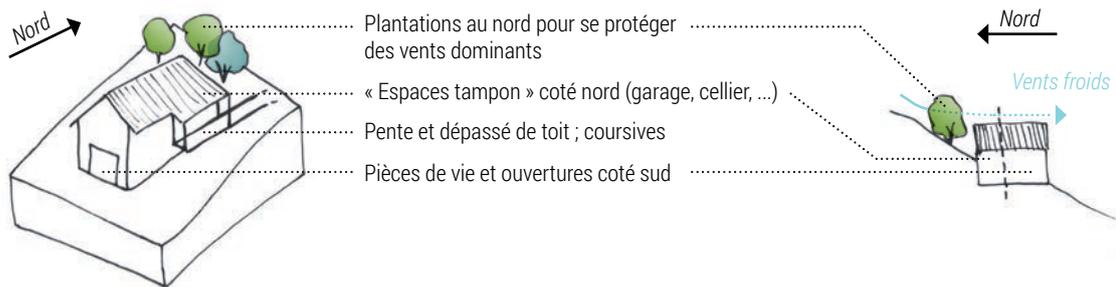


Décomposition et juxtaposition pour véranda
Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey



ORIENTATION 11_S'ADAPTER AU MILIEU MONTAGNARD

- Le pétitionnaire cherchera à protéger la construction du froid et en optimiser le soleil d'hiver : encastrement, dissymétrie des ouvertures de façades en fonction de l'orientation, rideaux d'arbres pour se protéger des vents froids au nord, répartition des pièces de vie au sud ...
- Le pétitionnaire cherchera à adapter sa construction au vent, à la neige, et à la pluie en :
 - adoptant des toitures à 2 pans et à pente supérieure à 70 % dans les secteurs exposés pour évacuer rapidement la neige
 - adoptant des dénivelés de toiture supérieurs à 60 cm pour protéger les espaces extérieurs des chutes de neige et des eaux de fonte
 - privilégiant des coursives permettant les déplacements protégés à l'extérieur
 - utilisant des bâtiments ouverts mais couverts avec charpente apparente, pour rester au sec
 - utilisant des matériaux qui conservent la chaleur l'hiver et respirent l'été
 - prévoyant des dispositifs de toiture contre les chutes de neige
 - ...



■ En cas de construction de bâtiments agricoles ou artisanaux

- Le pétitionnaire cherchera à réinterpréter l'architecture traditionnelle comme précité. Pour les bâtiments de grande dimension, de manière à éviter des volumes disproportionnés par rapport à l'architecture traditionnelle, le pétitionnaire recherchera la simplicité, la sobriété et la compacité des volumes, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion et faciliter des évolutions ultérieures.
- De manière à éviter un caractère imposant, le pétitionnaire privilégiera dans la mesure du possible une charpente en partie apparente depuis l'extérieur du bâtiment, des transparences sur l'intérieur du volume, une complémentarité entre les espaces pleins et les espaces ouverts et couverts, l'utilisation de coursives et de façades en retrait...
- Le nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés : les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés (bois en structure et bardage ; bac acier en toiture). Le vieillissement naturel de ces matériaux permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux. L'association de différents matériaux par pans est possible.

Architecture adaptée au climat rigoureux de montagne



Coursive et dépassé de toiture Toiture supérieure à 70 % - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Quaix en Chartreuse



Avancée de toit - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Garage au Nord en espace tampon, espace de vie au Sud - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Quaix en Chartreuse

Bâtiment agricoles et artisanaux



Équipement - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Revel



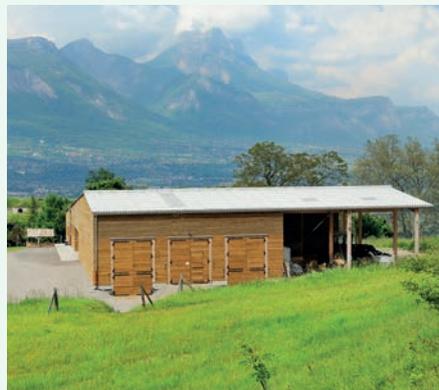
Juxtaposition de volumes - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le Sappey



Bâtiment artisanal - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» Miribel Lanchâtre



Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Le Noyaret



Ferme du mûrier - Crédit PWA - Référence extérieure à l'ambiance





ORIENTATION 12 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

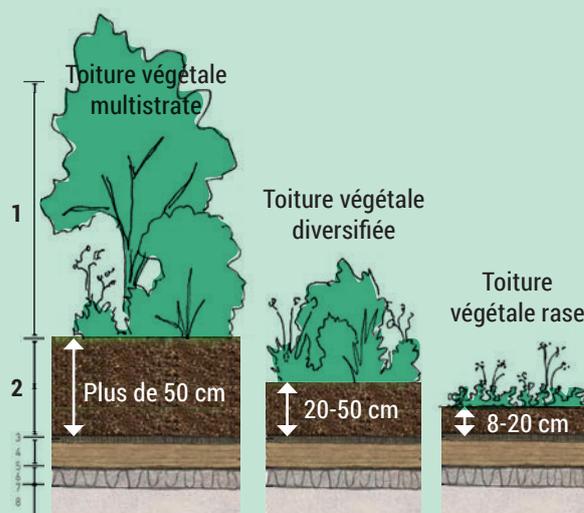
- **Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible** en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- **Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées** avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- **Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer** (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

Modalités de plantations des toitures végétalisées

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
- **Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.**
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



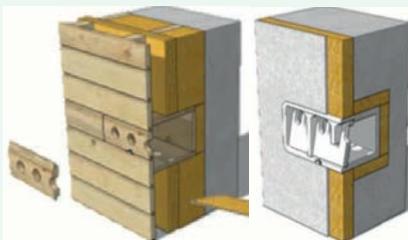
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence du Québec



Toiture végétale diversifiée - Référence sur Seyssins



Toiture végétale rase - Corenc

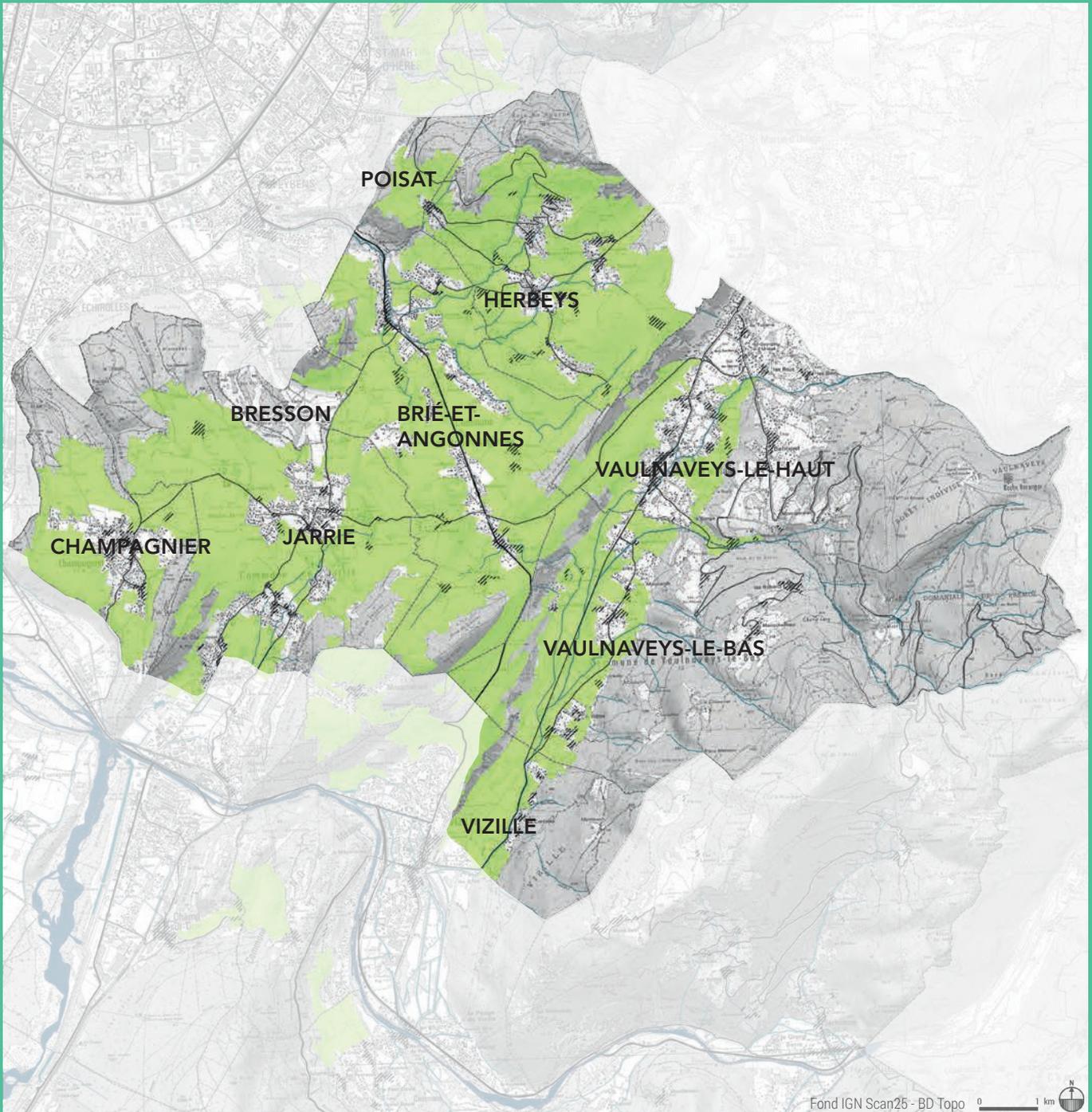
Palette végétale (non exhaustive)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laîche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	

2.4



AMBIANCE PLATEAU, PENTE ET VALLON AGRICOLLES



Localisation de l'ambiance sur l'unité du Plateau de Champagnier et du Piémont de Belledonne

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

- L'ambiance agricole couvre des espaces perceptibles dans leurs grandes dimensions : espaces plans, de vallée étroite, de plateau légèrement ondulé ou de pentes moyennes à fortes... Les prairies (permanentes et temporaires) dominent et s'accompagnent localement de maraîchage ou de cultures de céréales (blé, maïs, orge) sur le plateau ou dans la vallée des Vaulnaveys. Les espaces agricoles sont ainsi vastes et ouverts. Ils offrent de grandes ouvertures visuelles et perceptions lointaines sur les massifs environnants (effet balcon, isolement visuel de l'agglomération), sur le plateau et la vallée depuis les pentes. Les espaces agricoles permettent aussi la lecture des groupements bâtis dans le paysage et participent au caractère rural de l'unité.

- Maintenir la continuité et l'ouverture des espaces agricoles
- Maintenir les vues permises par les espaces agricoles ouverts

- Au sein des espaces agricoles, les bâtiments agricoles, au caractère d'anciennes fermes, sont souvent regroupés en petits hameaux et signalés par des bouquets d'arbres. L'implantation de plusieurs bâtiments (activité, habitation, divers) à proximité de la voirie et autour d'une cour interne constitue le schéma traditionnel. Les volumes du bâti agricole sont variables, mais souvent imposants. De nombreux centres équestres se sont développés, à partir de bâtiments existants ou de façon isolée, avec une attention d'insertion paysagère, accompagnés de structures végétales et utilisant des matériaux naturels. Quelques bâtiments d'activité (artisanale ou commerciale) ponctuent les paysages agricoles et pourraient aussi s'inspirer de ces principes.

L'ambiance de plateau, vallée et pente bocagère agricoles est aussi caractérisée par de nombreux châteaux et domaines remarquables, souvent implantés sur une ondulation dominante ou en piémont, qui constituent des points repère remarquables et points d'appel du regard. Ils participent au caractère patrimonial de l'unité. Enfin, quelques petites extensions résidentielles pavillonnaires s'inscrivent au cœur des espaces agricoles.

- Minimiser l'impact des constructions au cœur des espaces agricoles
- S'inspirer de la simplicité et des volumes de l'architecture traditionnelle des fermes
- Privilégier le caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des abords des bâtiments

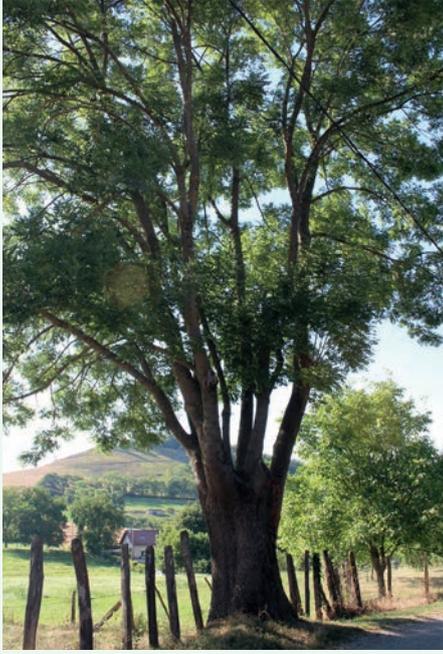
- Une trame végétale très développée dessine un réseau bocager plus ou moins structuré, notamment sur les pentes, qui contribue à la diversité et à la qualité des paysages :

- Nombreux bosquets,
- Haies vives de différents gabarits et hauteurs en limite parcellaire (dans le sens de la pente ou des courbes de niveau) ou le long des chemins,
- Quelques arbres isolés le long des routes et chemins (frênes, châtaigniers, chênes),
- Ripisylves le long des ruisseaux et végétation spécifique des zones humides, des fossés et des canaux. L'eau et la végétation qui l'accompagne constituent localement un motif paysager fort. Sur les hauts de versant, la ripisylve tend à s'épaissir puis à se confondre avec les haies et bois proches. Des alignements de peupliers noirs signalent parfois la présence de l'eau dans le paysage.
- Quelques alignements de noyers, et vergers à l'approche du bâti
- Arbres de haut jet et arbres fruitiers (pommiers) ponctuent l'espace agricole.

Ces milieux diversifiés présentent un intérêt écologique, lié à la présence de prairies, notamment permanentes, dans un maillage de bois, bosquets, haies et arbres isolés. La diversité des formations végétales et la bonne perméabilité créent des lieux de vie de qualité pour la faune.

Sur les espaces plans, la trame arborée est moins dense, mais toujours présente, le parcellaire plus grand est plus ouvert.

- Préserver et développer la trame arborée liée à l'agriculture et aux cours d'eau
- Préserver les porosités naturelles et les effets de lisières favorables aux déplacements de faune
- Utiliser la trame arborée (bosquet, haie, arbre isolé...) comme un élément de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace non bâti



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

MAINTENIR LES OUVERTURES VISUELLES ET COUPURES VERTES ENTRE GROUPEMENTS BÂTIS

- Favoriser l'installation des nouveaux bâtiments au plus près des structures anciennes des hameaux afin de regrouper les espaces bâtis

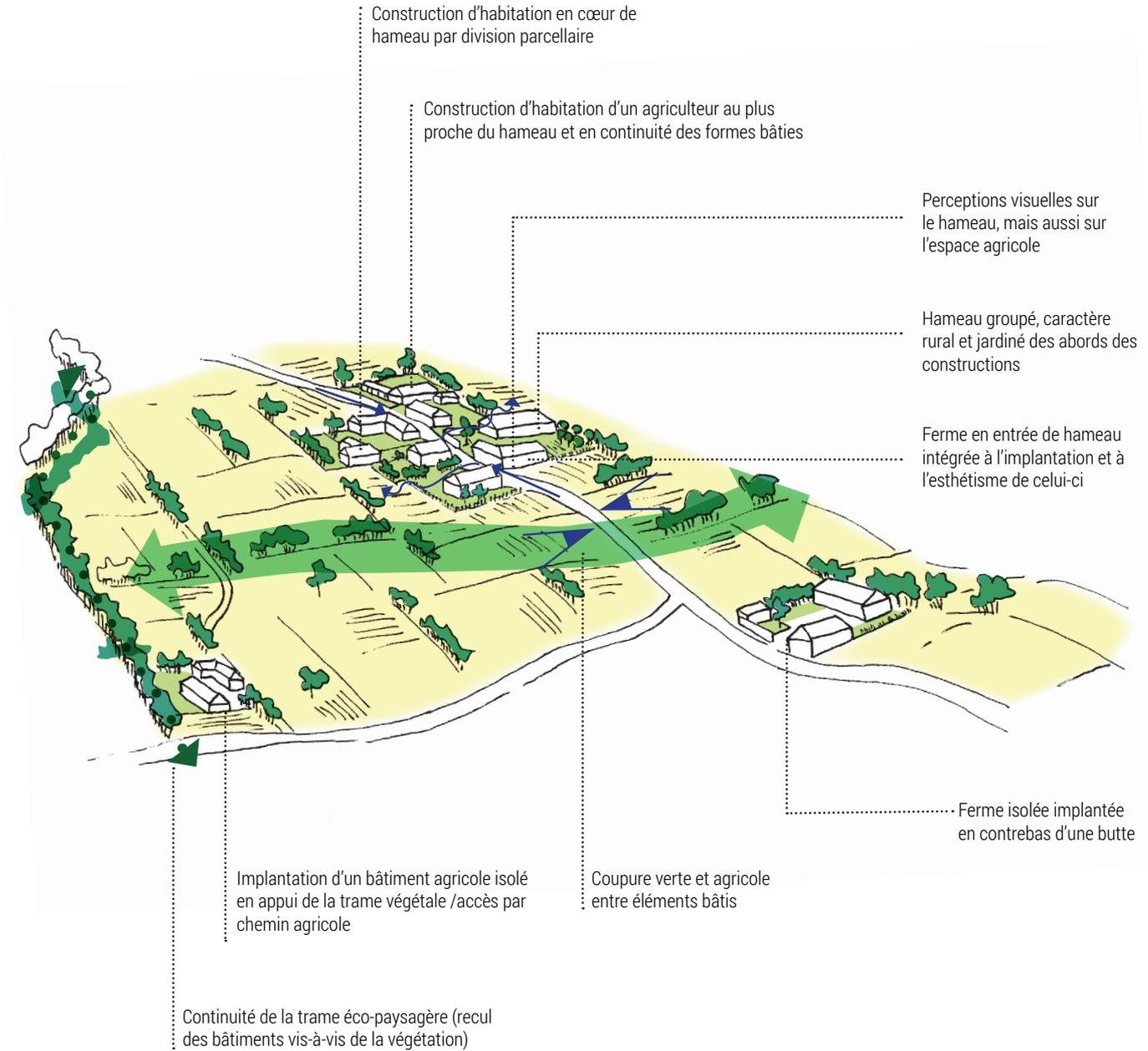
S'APPUYER SUR LES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE EXISTANTS

- Utiliser la trame arborée existante (bosquet, haie...) comme des éléments de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace agricole non bâti
- Créer de nouvelles structures végétales en continuité de l'existant

S'INTÉGRER DANS L'AMBIANCE AGRICOLE ET MINIMISER LES IMPACTS PAYSAGERS DES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

- Adapter finement le projet à la topographie
- S'inspirer de l'organisation historique des fermes, de la simplicité et des volumes de leur architecture traditionnelle
- Affirmer le caractère rural et jardiné des abords des constructions : transparences visuelles des clôtures, caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des accès, cours et stationnements

Implantations bâties et trame végétale



Légende :

 Végétation arborée	 Vue cadrée	 Continuité végétale
 Jardin	 Échappée visuelle	 Coupure verte entre éléments bâtis
 Espace agricole	 Cône de vue	

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

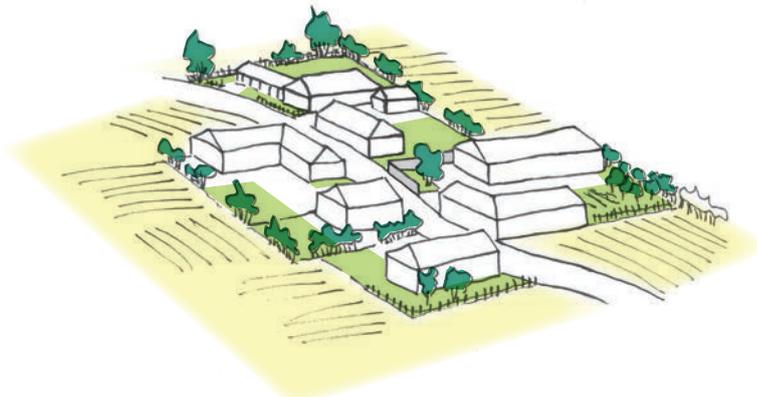
1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_S'APPUYER SUR LES STRUCTURES PAYSAGÈRES¹ EXISTANTES OU À CRÉER AINSI QUE SUR LES FORMES BÂTIES TRADITIONNELLES, POUR INTÉGRER LES BÂTIMENTS DANS LE PAYSAGE AGRICOLE

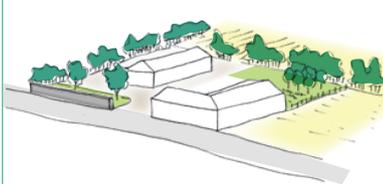
a_Principes généraux

- Le pétitionnaire s'inspirera du schéma traditionnel des fermes :
- des bâtiments et des annexes regroupés
 - une composition créant souvent un secteur de "type cour"
 - des espaces de stockage et de stationnement à l'abri des regards dans la cour ou en arrière des bâtiments
 - un rapport à la rue : alignement d'une façade d'un bâtiment ou mur de clôture
 - une implantation au contact d'un chemin d'accès existant ou un accès simple et court depuis les voies
 - un appui sur et en prolongement des structures naturelles (relief, végétation...)

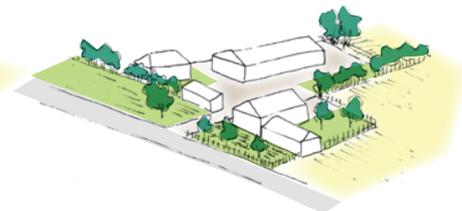
L'implantation des fermes et de l'habitat s'inspire du schéma traditionnel des fermes et permet la création d'un groupement bâti de type hameau



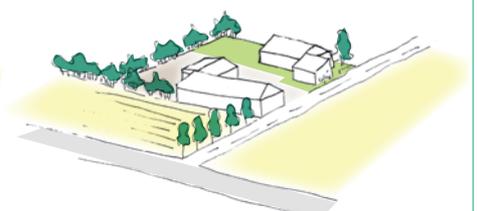
Une diversité d'implantation s'inspirant du schéma traditionnel des fermes



Accès direct depuis la rue et alignement des bâtiments sur rue.



Accès depuis un chemin court, mutualisé pour 2 parcelles. Un léger retrait depuis la rue est occupé par des jardins. L'alignement des bâtiments en retrait structure le secteur.



Accès depuis une piste agricole existante. L'alignement et le léger retrait vis-à-vis de la piste ainsi que la position du bâtiment le plus imposant parallèle à la route structure le secteur.

¹ Structures paysagères : bâties, agricoles ou naturelles y compris les trames éco-paysagères constituées par les éléments naturels et hydrauliques existants (arbres, alignements d'arbres, haies, bosquets, boisements, ripisylves, fossés, canaux, ruisseaux...).

Composition de plusieurs bâtiments sur une parcelle - Effet de cour



Vaulnaveys-le-Haut - Le Clos



Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie



Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards



Vaulnaveys-le-Bas - Les Muriannes



Herbeys

Perception dans le paysage de plusieurs bâtiments "imbriqués" - Effet de hameau



Jarrie



Herbeys



Brié-et-Angonnes - Haut-Brié

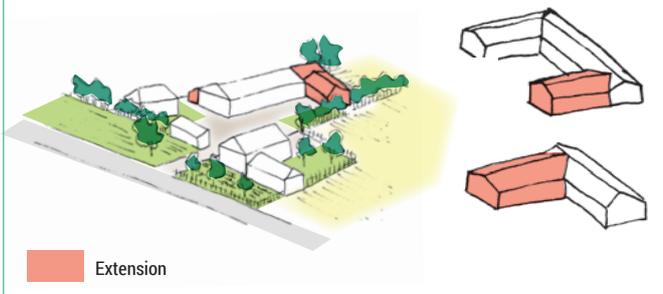


Vaulnaveys-le-Haut - Le Clos

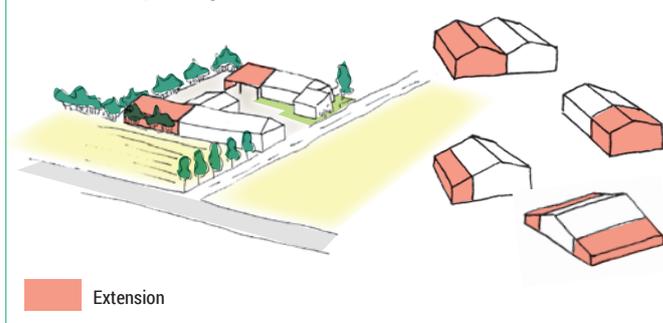


→ Dans le cas d'extension d'un corps de ferme existant, le pétitionnaire cherchera à associer le neuf et l'ancien dans une silhouette globale. L'implantation de la nouvelle construction sera cohérente et en relation logique avec celles des constructions déjà présentes (mitoyenneté, en prolongement, en alignement, symétrie, perpendicularité...).

Extension perpendiculaire au bâtiment existant permettant de créer un effet cour



Extension en prolongement du bâti existant



b_Situation en lisière du bourg ou du hameau

- Le pétitionnaire veillera à rapprocher la construction nouvelle des autres constructions en implantant son bâtiment au plus proche de la limite parcellaire en contact avec le groupement bâti.
- Le pétitionnaire recherchera une implantation et une orientation de son bâtiment de façon à s'accorder au contexte bâti environnant et à participer à la silhouette du bourg ou du hameau.
- Le pétitionnaire veillera à ce que la construction préserve les perspectives visuelles en entrée de village ou de hameau afin de conserver :
 - des vues dégagées sur les espaces agricoles avoisinant le village ou le hameau
 - des vues permettant de garder perceptible le groupement bâti traditionnel

Types d'implantations favorables à l'insertion dans le paysage comme à la biodiversité (variété d'espaces créés)

Une construction d'habitation qui utilise un espace vide créé par l'implantation d'une maison récente légèrement en extérieur du hameau. Cela permet de retrouver la perception visuelle d'un groupement bâti traditionnel.

Une implantation en prolongement du bâti, parallèlement à la route, afin de minimiser l'impact visuel d'un bâti de grande ampleur et de conserver le mur existant en entrée de hameau.



Une extension en prolongement du bâti existant permet de conserver le dégagement visuel sur le groupement bâti.

Des limites entre le groupement bâti et l'espace agricole de qualité, reprenant le vocabulaire agricole (mur de pierre, clôtures de type agricole, végétation adaptée et formant un filtre visuel.

Extension de corps de ferme existant



Herbeys



Brié-et-Angonnes - Haut-Brié

Situation en lisière



Brié-et-Angonnes - Haut-Brié



Brié-et-Angonnes - Haut-Brié



Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Entrée de village - Brié-et-Angonnes - Tavernolles



Brié-et-Angonnes - Haut-Brié



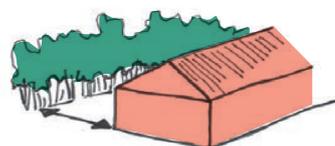
c_ Situation isolée au sein de l'espace agricole

- Le pétitionnaire cherchera en priorité à implanter son bâtiment en «appui» sur une trame végétale existante (haie bocagère, bosquet, bouquet d'arbres, alignement d'arbres, bois...) afin de les intégrer visuellement à une masse arborée. Une mise à distance du bâtiment au réseau hydraulique et naturel existant permettra de le préserver. Dans le cas où la trame végétale est inexistante sur la parcelle, le pétitionnaire cherchera à en constituer une en prolongement de la trame végétale environnante (en terme de lignes, formes et strates végétales, essences) pour adosser son bâtiment, voir chapitre 2-Végétal.
- En complément d'un «appui» sur la trame végétale, le pétitionnaire tirera parti de toutes structures paysagères existantes (butte, rupture de pente, léger vallonnement, trame parcellaire, chemins...) qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.
- Le pétitionnaire préférera une implantation parallèle aux lignes de forces citées ci-dessus. Une implantation perpendiculaire à ces lignes attirerait le regard et augmenterait les incidences visuelles.

Adossement du bâtiment à une trame végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



La trame végétale en arrière plan permet d'accompagner les bâtiments agricoles et ainsi d'en minimiser sa taille.

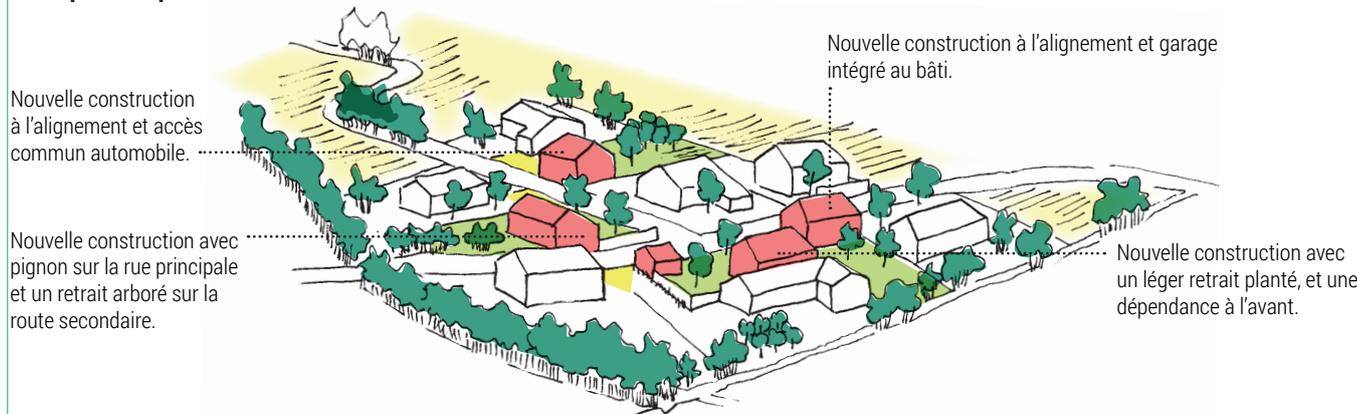


Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte.

d_ Situation au sein d'espaces déjà bâtis

- Le pétitionnaire cherchera à créer un rapport à la rue par l'implantation d'un élément construit ou végétal structurant tels que :
 - la construction nouvelle (à l'alignement sur la rue).
 - un garage ou une annexe (à l'alignement sur la rue), sous réserve d'une bonne intégration de la porte de garage, le cas échéant.
 - un espace planté (dans le cas de construction en recul de la rue) : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement, emplacement vélo, parvis, terrasse, cour, jardin de devant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement, de façon entière, partielle ou filtrée).
- Le pétitionnaire veillera à développer des façades perceptibles depuis la rue et pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.
- Dans le cas de division parcellaire, le pétitionnaire cherchera aussi à mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques (coffret électrique, point de collecte des déchets, ...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

Exemples d'implantation des bâtiments



Appui du bâtiment sur une structure arborée



Brié-et-Angonnes



Brié-et-Angonnes

Adossement du bâtiment au relief



Brié-et-Angonnes



Vizille

Accompagnement arboré du bâtiment



Vaulnaveys-le-Bas - Les Muriannes



Brié-et-Angonnes



Herbeys



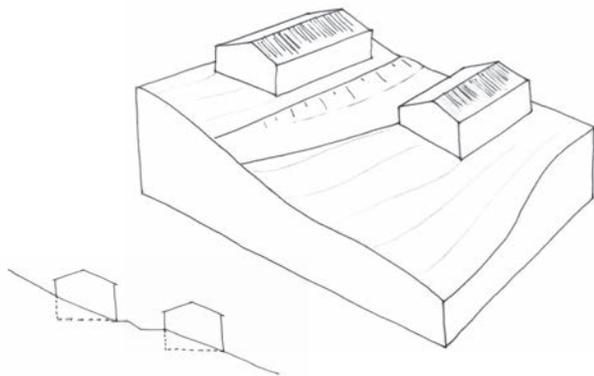
Jarrie

ORIENTATION 2_INSÉRER MINUTIEUSEMENT LES BÂTIMENTS AU TERRAIN NATUREL

- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet à la pente du terrain naturel (et non l'inverse) même dans des secteurs de très faible pente.
- Le sens du bâtiment pourra être parallèle (cas 1) ou perpendiculaire (cas 2) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.
- Le pétitionnaire cherchera à suivre autant que possible les nuances de la topographie et limiter au maximum les mouvements de terrain, même pour de faibles hauteurs.
- L'implantation parallèle aux courbes de niveau sera préférée dans le cas de bâtiments de grande taille ou de forte pente.

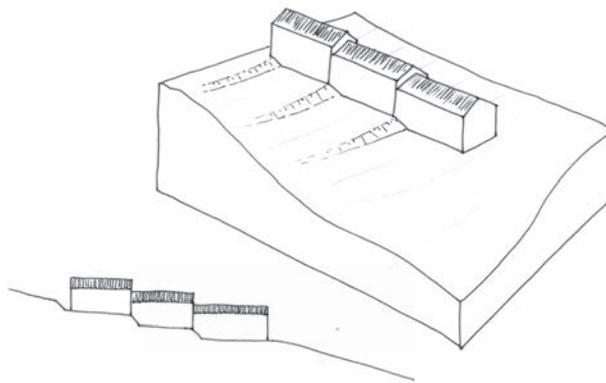
Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi enterré ou un soubassement permet de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préserver ainsi le profil du terrain naturel.



Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.



■ Les terrassements

- Les terrassements et remblais/déblais nécessaires à l'implantation de la construction seront préférentiellement gérés par des talus, les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive.
- **Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités en raison de leur fort impact visuel.**
- **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.
- **Les talus seront les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive.** L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettent d'atténuer leurs impacts dans le paysage.

Insertion de bâtiments agricoles dans la pente



Herbeys



Construction parallèle aux courbes de niveau - Herbeys - Le Noyaret

Insertion de constructions individuelles dans la pente



Construction encastrée dans la pente - Référence extérieure à l'ambiance - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



Construction récente avec succession de niveaux - Référence extérieure à l'ambiance - Poizat - Romage



Construction encastrée dans la pente - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte



Construction récente avec succession de niveaux - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - La Côte

1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

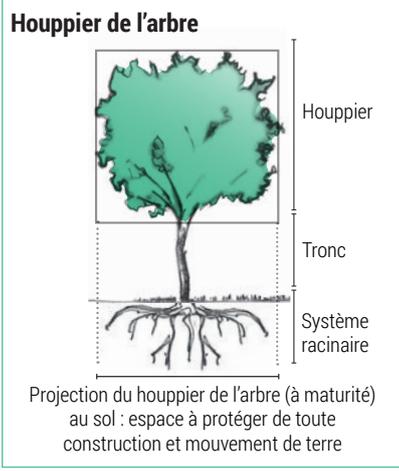
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



→ La **composition multistratée (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratée
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
 Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
 Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Motifs paysagers à préserver, conforter, prolonger, renouveler... : alignements ou bouquets d'arbres, vergers, haies, arbre isolé



Alignement de cerisiers - Brié-et-Angonnes



Alignement de noyers - Jarrie



Alignement de chêne le long de la route - Jarrie



Alignement de pommiers - Herbeys



Châtaigneraie - Herbeys



Bouquet de frênes - Jarrie



Alignement de saules - Herbeys



Saules (zone humide) - Vizille



Alignement de peupliers d'Italie - Brié-et-Angonnes



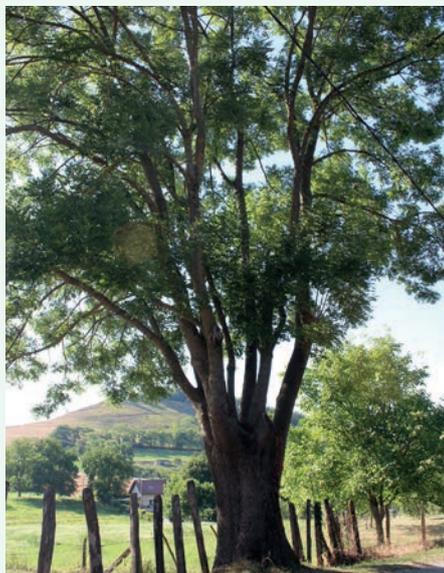
Haie de frênes - Brié-et-Angonnes



Haie champêtre - Brié-et-Angonnes



Haie basse - Vaulnaveys-le-Bas



Frêne - Brié-et-Angonnes



Bresson



Saule têtard - Herbeys

ORIENTATION 4_ACCOMPAGNER LE BÂTI DE STRUCTURES ARBORÉES¹

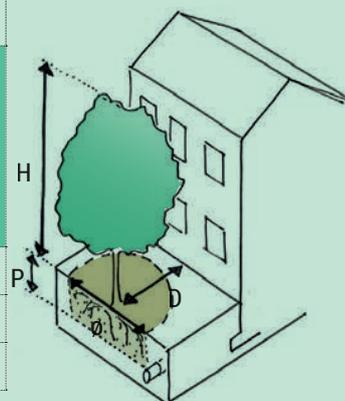
- Les **structures arborées¹ existantes** serviront d'appui visuel au bâtiment et participer ainsi à son intégration paysagère tout en maintenant les habitats naturels des sites.
- En cas d'absence de structures arborées, le pétitionnaire cherchera à **en constituer au regard des structures existantes dans son environnement proche** :
 - soit en prolongement de structures arborées linéaires (haie continue ou discontinue, alignement, végétation rivulaire d'un cours d'eau)
 - soit en "rappel" des structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres, verger, bosquet, haie, alignement.
 Les structures, formes et essences utilisées seront de même nature que celles de l'espace agricole proche du projet. Les arbres de grand développement² seront préférés dès lors que l'espace le permet. Les plantations participeront au confortement de la trame verte du territoire et seront sources d'habitats naturels pour la faune.
- Les plantations accompagneront le bâtiment et participeront à son insertion paysagère, notamment lorsqu'il est perceptible depuis l'espace agricole. Elles permettront aussi de se protéger du vent. La plantation de "murs végétaux" monospécifiques (composés d'une seule essence) sera évitée dans tous les cas pour les impacts paysagers qu'ils génèrent.

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES³

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti (mètre)	Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)	Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



¹ Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

³ Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Arbres isolés ou bouquet d'arbres en accompagnement du bâti



Jarrie



Champagnier



Champagnier

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui pousse naturellement dans la région), ont été privilégiées dans cette liste pour s'insérer au mieux dans le contexte agricole et naturel de l'ambiance. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		très mellifère / graine en hiver / adapté montagne ⁴
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Aulne blanc (<i>Alnus incana</i>)		x	racine traçante
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			à ré-introduire / baie en hiver
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / adapté montagne
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			racine pivotante / très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifère / adaptés montagne
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté montagne / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / adapté montagne / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté montagne / graine en hiver
Marronnier d'Inde ^H (<i>Aesculus Hippocastanum</i>)			racine assez traçante et pivotante
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	racine pivotante / mellifère / baie en été / adapté montagne
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles / adapté montagne
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1 Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2 Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

3 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

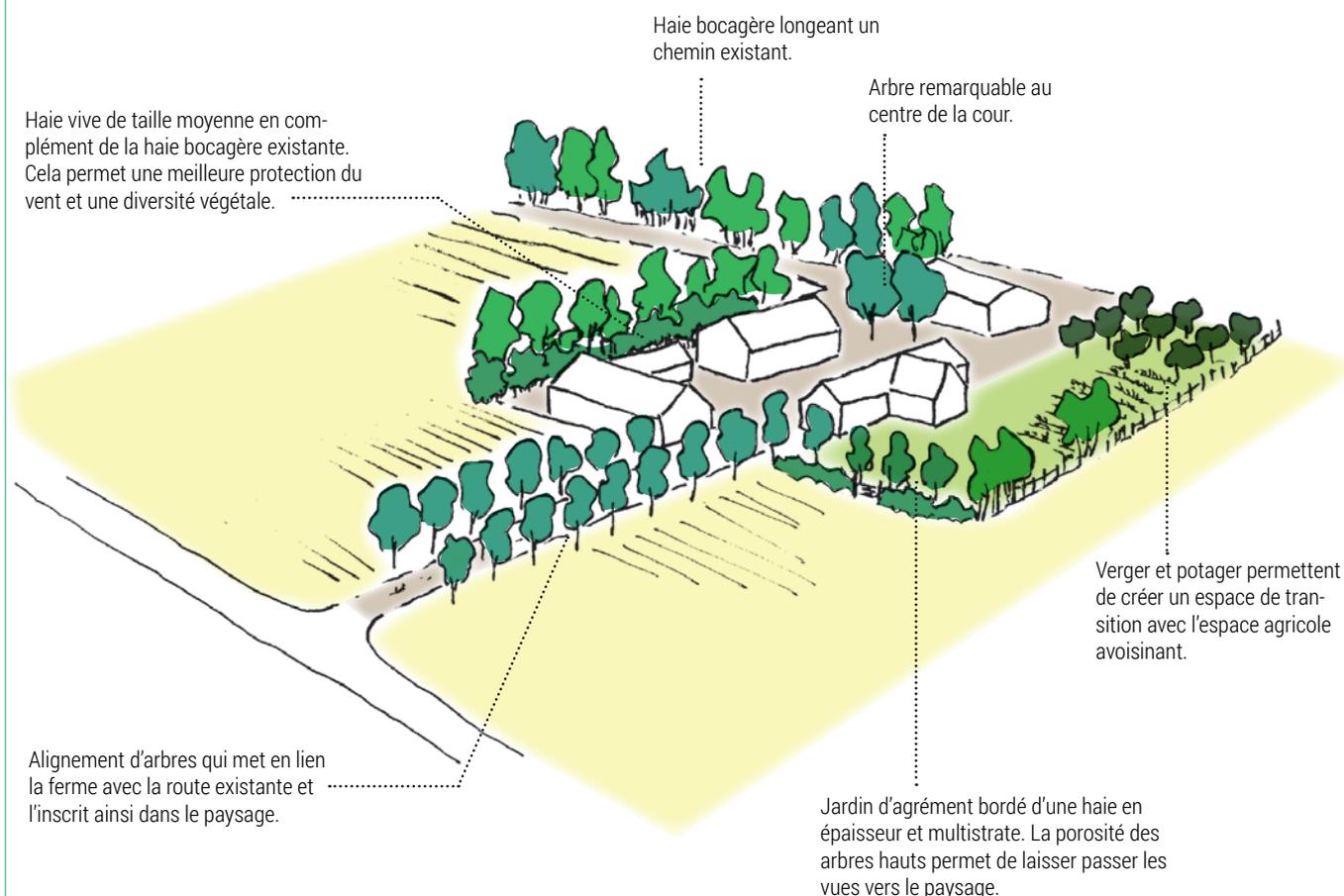
4 Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

* : espèce au feuillage persistant

Situation en lisière ou isolée au sein de l'espace agricole

- Le pétitionnaire veillera à développer un projet de plantations de structures arborées sur différents plans depuis les axes de communication d'où le bâtiment est perceptible, jusqu'au bâtiment lui-même, et selon la fonctionnalité de l'exploitation. Elles ne devront pas se limiter aux abords stricts du bâtiment.
- Les plantations n'auront pas pour objectif de masquer les bâtiments mais de les accompagner et de créer un volume vertical et souple à proximité.
- Les structures arborées pourront souligner la composition et valoriser les abords du corps de l'exploitation de différentes façons afin de l'inscrire dans une trame végétale plus grande et de qualifier sa perception dans le paysage :
 - un arbre repère pour marquer l'entrée de l'exploitation
 - un arbre d'ombrage dans la cour
 - un alignement pour souligner la présence d'un chemin, pour relier l'exploitation à la voirie
 - une haie ou un bosquet pour lier des bâtiments entre eux, à l'espace agricole ou à un bois
 - des bosquets pour minimiser visuellement les ruptures de niveau ou l'impact paysager de bâtiments trop longs...
 - un verger ou un potager pour marquer la transition entre le secteur bâti et l'espace agricole
 autant de structures végétales propices aux oiseaux, aux insectes, aux petits mammifères... 🌿

Exemple de composition d'une trame végétale autour d'une exploitation isolée



Transition entre espace agricole et bâti



Verger en transition entre espace bâti et agricole - Herbeys



Verger en transition entre espace bâti et agricole - Vaulnaveys-le-Haut



Bouquet d'arbres, alignement de saules têtards, arbres isolés en transition entre bâti et espace agricole ouvert - Brié-et-Angonnes - Haut-Brié



Vigne en limite urbaine - Brié-et-Angonnes

Plantations qui soulignent et valorisent les abords des exploitations



Alignement de peupliers - Herbeys



Alignement de fruitiers - Herbeys - Le Noyaret



Composition de différentes structures arborées qui soulignent et valorisent l'exploitation - Herbeys



ORIENTATION 5_PRIVILÉGIER LE CARACTÈRE NATUREL DES JARDINS ET DES PLANTATIONS, LES LIER À L'ESPACE AGRICOLE

a_Principes généraux

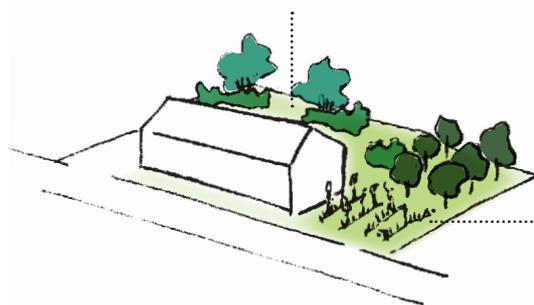
- Le pétitionnaire s'inspirera des types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs ruraux : motifs du vergers, du potager, de la haie bocagère, des canaux (le cas échéant). Il recherchera le caractère simple et pratique des jardins d'antan (herbe, usage de matériaux rustiques et naturels tels que le bois ou la pierre locale).
- Le pétitionnaire recherchera également le caractère naturel de la végétation (forme libre, espèces d'origine locale), non taillée.

b_Au contact de l'espace agricole

- Le jardin s'inscrira comme un prolongement de l'espace agricole qui le jouxte.
- Pour assurer la transition avec l'espace agricole, le pétitionnaire constituera, au contact de celui-ci, de préférence des jardins potagers, des vergers, des bosquets ponctuels, des haies bocagères poreuses ou des fossés végétalisés qui présentent de l'épaisseur.
- Le pétitionnaire veillera à maintenir des transparences ou percées visuelles vers les paysages agricoles.
- Les haies, le cas échéant, associeront plusieurs strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) et plusieurs essences de préférence locale, afin de s'insérer dans le paysage champêtre et assurer ainsi au mieux leur fonction dans la chaîne alimentaire. Les oiseaux insectivores et prédateurs qu'elles abritent limiteront les proliférations d'insectes et de rongeurs dans les champs cultivés alentours.

Le jardin en prolongement de l'espace agricole

Les plantations sous forme de bosquets et de massifs ponctuels, disposés sur différentes profondeurs de la parcelle, suggèrent la limite sans clore la parcelle.



Le verger ou le potager permettent de créer une limite épaisse avec l'espace agricole tout en créant un jeu de percées visuelles (entre les alignements d'arbres ou de plants)

Ouverture des jardins sur l'espace agricole - Transparence visuelle



Jardin potager - Herbeys



Jardin potager ouvert sur l'espace agricole - Brié-et-Angonnes



Jardin potager - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers



Verger - Vaulnaveys-le-Bas - Les Travers

Haies champêtres en limite



Grillage doublé de haie champêtre
Brié-et-Angonnes



Charmille - Brié-et-Angonnes



Haie champêtre en limite d'extension récente
Vaulnaveys-le-Bas

Végétation arbustive et arborée suggérant la limite, permettant une certaine porosité



Brié-et-Angonnes - Souveyron



Herbeys



Brié-et-Angonnes - Les Métraux

1

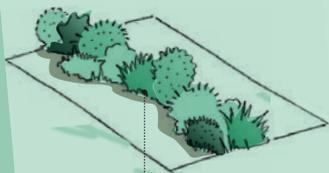
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

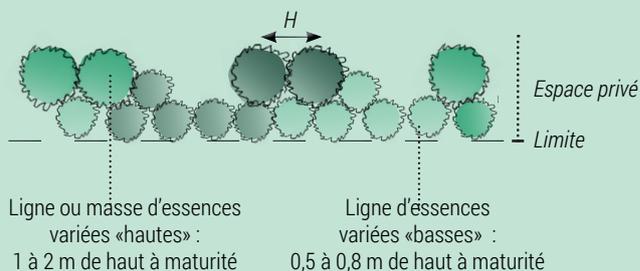
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



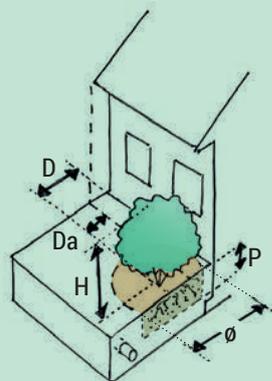
Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



2

Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.
 L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

3

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui pousse naturellement dans la région), ont été privilégiées dans cette liste pour s'insérer au mieux dans le contexte agricole et naturel de l'ambiance. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Argousier (<i>Hippophae rhamnoides</i>)	x		épineux / mellifère et baie en hiver / adapté montagne ³
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver / adapté montagne
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Camerisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		baie en été / adapté montagne
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		très mellifère / baie en été
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>)			
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			épineux / très mellifère / adapté montagne
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		épineux / mellifère / adapté montagne
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		épineux / baie en hiver / adapté montagne
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été / adapté montagne
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
■ Abords des cours d'eau, des fossés et noues, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3
Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

ORIENTATION 6_VÉGÉTALISER LES PIEDS DE MURS ET FAÇADES "DOMESTIQUES"

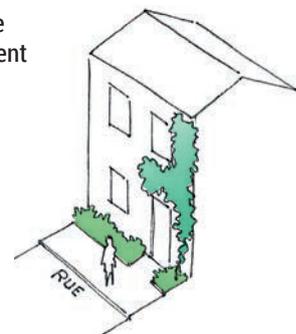
- Les façades donnant sur la cour ou sur la rue pourront être accompagnées de plantes grimpantes, afin d'affirmer le caractère rural et domestique.

Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

Les plantes grimpantes ne seront pas utilisées pour masquer un grand bâtiment mal intégré.

- En pied de mur, des bandes herbacées pourront être réalisées afin de prolonger le caractère rural des hameaux et fermes anciennes.

Plantes grimpantes et strate herbacée en accompagnement des bâtiments



Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

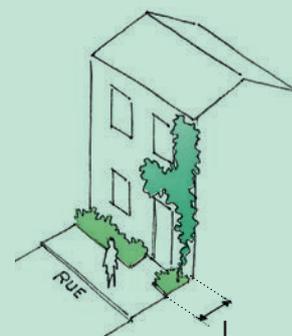
- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes¹ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø	D	L	P
	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)	Largeur de l'espace en terre	Profondeur de la fosse de terre (mètre)
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.

⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.

⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Plantes grimpantes et pieds de murs végétalisés



Herbeys



Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Bas - Les Meynards

Vaulnaveys-le-Bas
Les Muriannes

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES

■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)

Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Acanthe ^H (<i>Acanthus mollis</i>)			floraison été / mi-ombre
Lin ^H (<i>Linum narbonense</i>)			graminée / floraison printemps
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle fleurie : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Achillée millefeuille, Bleuet des champs, Mauve musquée...)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle pour pelouse : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Paturin des prés, Fétuque rouge, Fétuque élevée, Trèfle sp.)	x		
bulbes naturalisables de milieu humide ^H : Eranthe (<i>Eranthis</i>)		x	
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce-Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipeion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Fritillaire (<i>Fritillaria</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale

■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpante (espèces essentiellement horticoles)

Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampons ⁵
Pois ^H (<i>Lathyrus grandiflorus</i>)			vrilles foliaires
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne ^H (<i>Vitis vinifera</i>)			vrilles
Vigne vierge ^H (<i>Ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampons ⁵

■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...

Jonc sp.		x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)		x	
Massette (<i>Typha latifolia et angustifolia</i>)		x	tendance envahissante
Roseau (<i>Phragmites australis</i>)		x	tendance envahissante

■ Espèces à éviter dans les projets

Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.

Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) - Vergerette (*Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis*) - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) - Setaire gracile (*Setaria paviiflora*) - Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*)

* : espèce au feuillage persistant

1 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3 CLÔTURE

ORIENTATION 7 VALORISER LES MURS ANCIENS

- **Les murs et murets de pierres ou de galets existants constituent un patrimoine important** des villages, hameaux et anciens domaines. **Ils seront maintenus et valorisés autant que possible dans leur dimension et dans leur aspect.** Dans certains cas, des adossements ou interruptions de murs existants pourront être envisagées, sous réserve de conserver l'effet de continuité sur la rue et la lecture de l'enceinte initiale (le cas échéant) :
 - Adossements au mur existant : les constructions s'organisent autour d'une composition intérieure de parc arboré par exemple,
 - Interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement : les constructions s'alignent sur la rue, ponctuent le mur et développent un rapport à la rue plus habité.
- Si le mur est plein sur toute sa longueur, des **ouvertures ponctuelles pourront être recherchées** pour le passage d'un véhicule ou d'un cheminement piéton. Ces ouvertures seront déterminées de façon à ne pas affaiblir l'effet d'alignement initial. Les reprises latérales seront réalisées dans les règles de l'art.
- Lors de restaurations éventuelles, leur caractère patrimonial sera préservé (respect de leurs matériaux et de leur technique constructive). Les murs de pierres sèches ou ayant des anfractuosités, des niches ou des trous abritent aussi de nombreux insectes, des reptiles dont le lézard des murailles. 🦎
- **Si un mur de clôture est édifié en prolongement ou à proximité d'un mur à caractère patrimonial (en pierres ou galets), le pétitionnaire veillera à la continuité et l'harmonie d'ensemble :**
 - par un rappel de matériaux en utilisant totalement ou ponctuellement la pierre ou le galet (mise en œuvre similaire à un mur ancien)
 - par l'utilisation de couleurs rappelant la pierre locale (gris, ocre clair ou beige ocre) et en limitant les contrastes avec les couleurs des murs alentours.

ORIENTATION 8 CONSERVER LA TRANSPARENCE ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de partager les vues depuis la route et de ne pas créer de ruptures au sein de l'espace agricole.
- Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire veillera toutefois à assurer une transparence visuelle et préserver la profondeur du champ de vision. Les «murs végétaux» (haies monospécifiques) et clôtures opaques, homogènes et continues seront évités quel que soit le matériau utilisé.
- La trame végétale des espaces agricoles est support de déplacement pour la petite faune terrestre. Les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre, d'une parcelle à l'autre). 🦎
- La **clôture aura un aspect «rustique»¹** et participera au caractère rural, jardiné voire naturel, par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen de préférence brut ou lasuré incolore : châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier), ou ganivelles.
- Le **portail ou portillon**, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi **totalement ou partiellement transparent, simple et rustique.**
- Les grillages rigides (type treillis soudé), employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter. Les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées.

1

Rustique :
 - Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
 - Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
 - Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Murs anciens



Mur de pierres et galets roulés



Mur de pierres et galets roulés restauré



Mur de pierres et galets roulés enduit

Clôtures transparentes



Ganivelles



Grillage accompagné de vigne



Clôture bois accompagnée de végétal

Clôtures "agricoles"



Poteaux bois + fils



Grillage à moutons



Poteaux bois + fils électriques (clôtures à chevaux)



Barrière bois



Barrière bois



Barrière bois à lisse horizontale (Étang de Jarrie)



a_En limite ou à proximité avec l'espace naturel ou agricole

→ La clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte

- Le pétitionnaire cherchera à perpétuer les types de clôtures ou de limites rencontrés dans le milieu agricole environnant (haie bocagère, simple accotement enherbé, piquets bois et fils de fers galvanisés, ganivelles de châtaignier...)
- Pour ménager son espace intime, le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les **éléments naturels ou agricoles** en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront **préservés et confortés, pour composer la limite**.

Utilisation ou confortement de la trame végétale pour composer la limite, sous forme de «filtre»

La haie bocagère existante est conservée et des bosquets viennent la compléter.

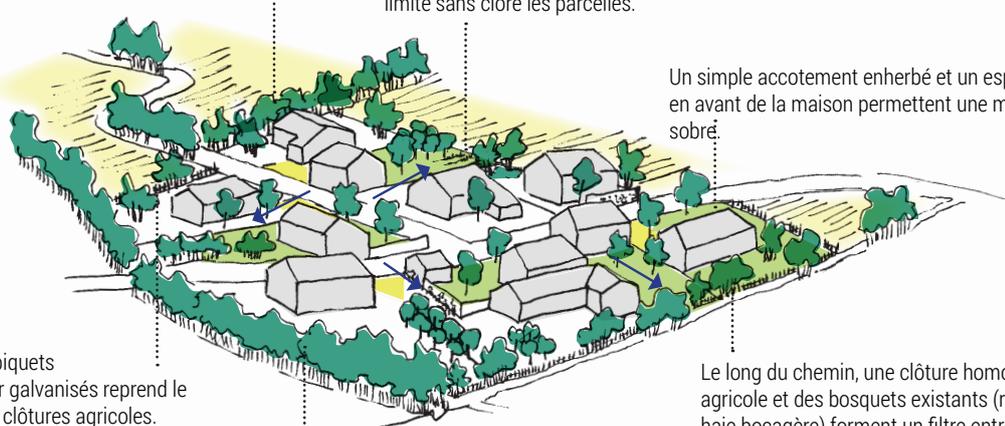
Des bosquets, un verger ou encore un potager marquent la limite sans clore les parcelles.

Un simple accotement enherbé et un espace planté en avant de la maison permettent une mise à distance sobre.

Une clôture en piquets bois et fils de fer galvanisés reprend le vocabulaire des clôtures agricoles.

La ripisylve conservée forme une limite naturelle.

Le long du chemin, une clôture homogène de type agricole et des bosquets existants (reliquat d'une haie bocagère) forment un filtre entre espace bâti et espace agricole.



b_Dans les tissus pavillonnaires

→ La clôture participera à la diversité visuelle et à la qualité de la rue

- La clôture pourra revêtir diverses formes et participer à l'animation des lieux en jouant sur les **alternances de transparence et de d'opacité** afin de préserver une part d'intimité côté privé.
- Elle pourra être un support pour adosser la végétation, implantée de manière discontinue. Le pétitionnaire privilégiera des essences variées et mélangées, et pourra utiliser plusieurs formes et strates végétales (plantes grimpantes, bosquets d'arbustes, vergers ou arbres de petit développement), **voir chapitre 2-Végétal**.
- Dans le cas de clôtures végétales côté rue, les **haies champêtres, d'essences variées et plantées de façon aléatoire** seront privilégiées. Elles seront de préférence **discontinues ou avec des variations de hauteur/densité**, pour offrir des transparences, rythmer le linéaire et ne pas constituer un front végétal continu et homogène. Ces haies diversifiées peuvent devenir des supports importants de biodiversité, **voir chapitre 2-Végétal**.

Grillage simple



Grillage à mouton accompagné de bulbes - Jarrie



Grillage simple - Jarrie



Grillage simple accompagné ponctuellement de végétation arbustive - Brié-et-Angonnes



Grillage simple et accompagnement végétal - Transparence sur le jardin - Herbeys



Grillage à mouton - Transparence sur le jardin - Brié-et-Angonnes



Grillage à mouton - Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Grillage à mouton - Vaulnaveys-le-haut - La Gorge

Ganivelles



Herbeys



Jarrie



Herbeys

Portails «rustiques» transparents



Jarrie



Herbeys



Jarrie



Jarrie

4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 9_CRÉER DES STATIONNEMENTS, COURS ET ACCÈS AU CARACTÈRE NATUREL ET VÉGÉTALISÉ

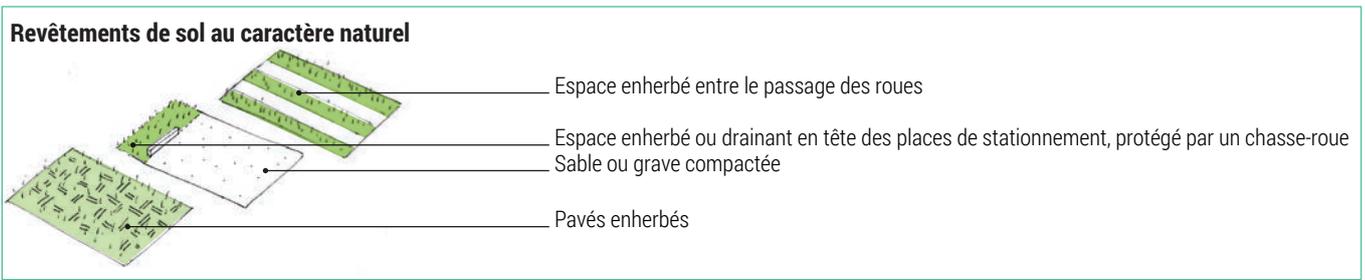
a_Principes généraux

■ Desserte

- L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur).
- Lorsque le bâtiment ne peut s'implanter au contact d'un chemin d'accès existant, le pétitionnaire recherchera un tracé de la voie de desserte au plus près du terrain naturel minimisant les terrassements.
- Les accotements des voies d'accès présenteront un caractère naturel (enherbé) ou une végétation herbacée d'accompagnement, voir chapitre 2-Végétal.

■ Matériaux

- Les revêtements des espaces extérieurs (stationnement, cour, espaces de stockage, aires de manœuvre...) et des accès privilégieront les matériaux perméables et majoritairement naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)...Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité. 🌱
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers... Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - de type terre battue
 - pavage réalisé sur lit de sable, localement pour mettre en valeur une cour ou un accès.



- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues, mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au chapitre 2-Végétal.

b_En cas de stationnements en nappe

- Le pétitionnaire cherchera à minimiser l'impact visuel des aires de stationnement, espaces de circulation, lieux de stockage et abords en tirant parti des structures végétales existantes ou projetées sur le site.
- En l'absence de structures végétales existantes, le pétitionnaire veillera à intégrer ses espaces de stationnement, stockage et/ou circulation, carrières pour chevaux, le cas échéant, par l'implantation de structures végétales de type masse arborée, bosquet, alignement, haie champêtre.

Des accès, cours et espaces de stationnement perméables et naturels



Accès en graves, enherbement central et sur accotements Jarrie



Accès enherbés, bandes de roulement en graves Vaulnaveys-le-Haut - La Faurie



Accès enherbé sur mélange terre-pierre Brié-et-Angonnes



Accès enherbé - Vaulnaveys-le-Bas



Accès en graves - Brié-et-Angonnes



Accès en graves et accompagnement végétal - Herbeys



Accès et cour en graves - Champagnier



Cour et stationnement enherbés Jarrie



Accès et cour en graves, abords enherbés



Accès et cour en graves - Vaulnaveys-le-Haut - Le Clos



Accès en graves, enherbement central - Herbeys - Le Noyaret

Accompagnement végétal des carrières équestres



Herbeys



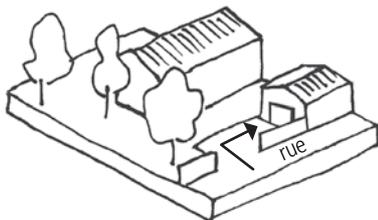
Vaulnaveys-le-Bas



c_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

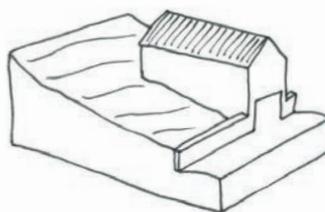
- Dans le cas de **garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale**. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'**entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte** et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage, notamment par l'usage de tons peu contrastants.
- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à limiter le linéaire de voirie et à les **intégrer à la topographie** en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)

Insertion préférentielle d'un garage indépendant



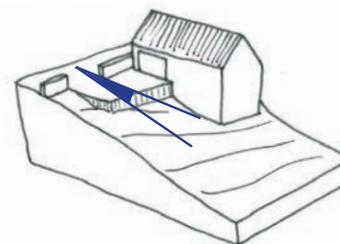
Garage indépendant, implanté à l'alignement, avec une seule entrée latérale vis à vis de la rue

Cas 1 - Accès « par le bas »



Garage intégré dans les éléments construits (construction ou mur)

Cas 2 - Accès « par le haut »



« Plateforme » ouverte préservant des vues sur le grand paysage

Stationnement individuel



Stationnement en graves arboré - Brié-et-Angonnes



Extension : garage sur la rue - Brié-et-Angonnes - Les Métraux



Garage ouvert - Herbeys



Garage ouvert - Herbeys

Poches de stationnement



Stationnement en graves - Brié-et-Angonnes



Stationnement en graves - Herbeys



Stationnement en mélange terre-pierre - Brié-et-Angonnes



Stationnement en mélange terre-pierre - Brié-et-Angonnes

5_BÂTI

ORIENTATION 10_VALORISER LE BÂTI ANCIEN¹

- Le **bâti ancien sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments agricoles ou d'habitation, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇

ORIENTATION 11_PRIVILÉGIER UN BÂTI SIMPLE ET INSPIRÉ DE L'ARCHITECTURE DES FERMES TRADITIONNELLES

- Le pétitionnaire recherchera une **cohérence avec les constructions traditionnelles**, en développant des volumes et gabarits inspirés de ces bâtiments :
 - volumes simples et massifs issus du logis ou de la grange, éventuellement juxtaposés ;
 - plan rectangulaire dominant ;
 - toiture 2 pans majoritaire.
 L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal de clôture...
- Pour les opérations d'ensemble, la répétition de formes identiques sera évitée. Le pétitionnaire **cherchera une déclinaison de volumes et formes variées** (imbrication des constructions les unes aux autres à l'image des groupements anciens) tout en assurant la cohérence d'ensemble.

a_En cas de bâtiments d'activité

- Pour les bâtiments de grande dimension, le pétitionnaire recherchera la **simplicité, la sobriété et la compacité des volumes**, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion (notamment en cas de pente, même faible) et faciliter des évolutions ultérieures.
- Le **nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés** :
 - Les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés. Le bardage en bois permet souvent une bonne insertion dans le paysage. Le vieillissement naturel du bois permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux.
 - Les tons gris et les bruns (façade, toiture) ainsi que les couleurs mates s'adaptent relativement bien dans le paysage agricole. Les tons trop clairs, verts ou autres couleurs vives seront évités : les volumes de teinte claire paraissent plus grands et plus proches et le vert s'insère mal dans l'espace rural en créant des contrastes avec les nuances de "verts naturels".

b_En cas de construction individuelle

- Les enduits se rapprocheront des tons pierre ou sable. Les teintes dominantes des matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage et les constructions voisines.

¹ Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

Sources d'inspiration

Granges



Séchoirs bois en façade - Herbeys



Association pierres et bois : Herbeys



Séchoir bois en grenier, linteau en briques - Herbeys

Bâtiments et motifs agricoles



Séchoir (bois) - Vaulnaveys-le-Bas - Les Muriannes



Nouveau bâtiment agricole, implanté dans la pente - Herbeys - Le Novaret



Extension d'un bâtiment agricole ancien - Jarrie



Extension récente de hameau - Brié-et-Angonnes



Hangar ouvert - Transparence visuelle - Herbeys

Centres équestres récents



Bâtiment bois, fractionné - Vaulnaveys-le-Bas - Les Muriannes



Bâtiment bois ouvert - Herbeys



Bâtiments bois - Brié-et-Angonnes



Insertion dans le site - Herbeys



ORIENTATION 12 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

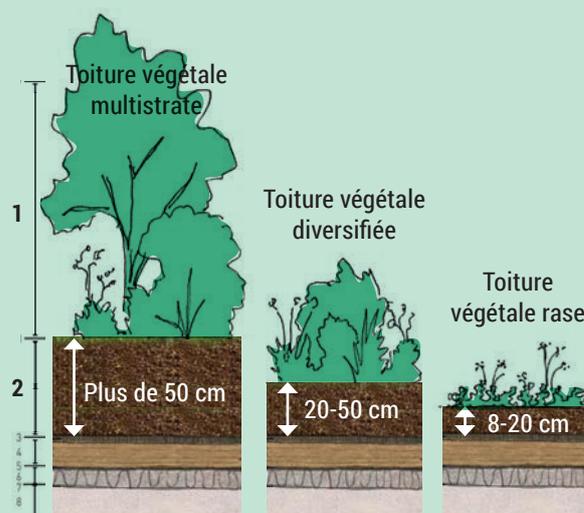
- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
 - Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
 - Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



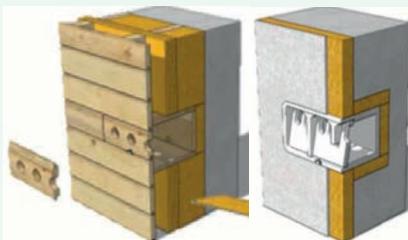
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence du Québec



Toiture végétale diversifiée - Référence sur Seyssins



Toiture végétale rase - Corenc

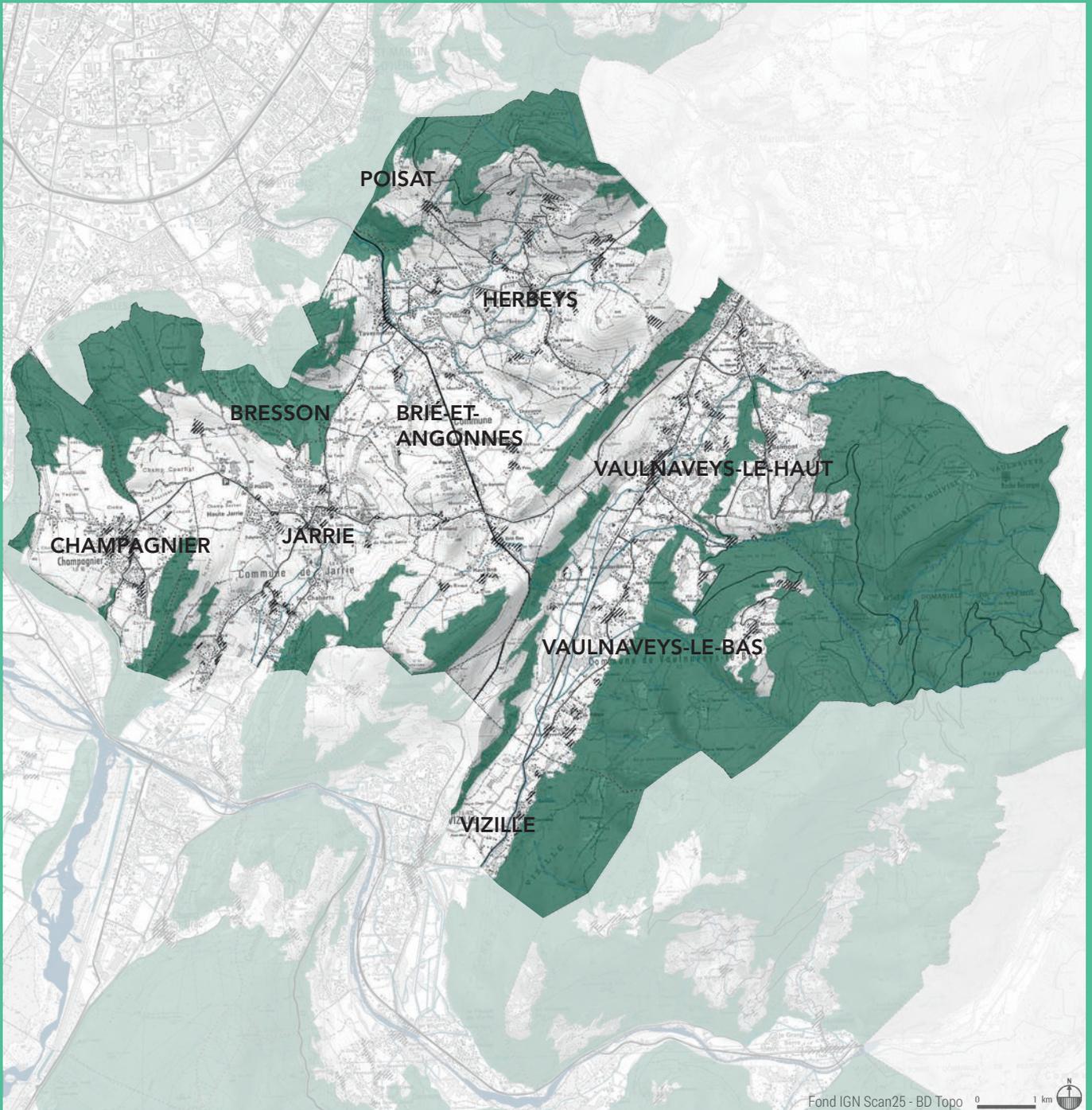
Palette végétale (non exhaustive)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laîche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	

2.5



AMBIANCE VERSANT BOISÉ



Localisation de l'ambiance sur l'unité du Plateau de Champagnier et du Piémont de Belledonne



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

- **Les versants boisés abritent plusieurs fonctions.** Ce sont avant tout des espaces cultivés produisant bois, copeaux, terreaux..., mais aussi :
 - Ils **protègent** des chutes de pierres, de l'érosion, des inondations...
 - Ce sont de **remarquables espaces de biodiversité**, constitués d'habitats et de continuum écologiques
 - Ils accueillent les principaux **espaces de loisirs** de la métropole proposant sentiers de randonnées, VTT...
 - Ce sont des espaces de production
 - Ce sont enfin des espaces qui mettent en valeur les hameaux et espaces ouverts, formant un **écrin paysager**.
- L'ambiance des versants boisés se caractérise par des **espaces naturels, essentiellement boisés situés sur des pentes modérées à fortes** difficilement exploitables par une agriculture notamment mécanisée. En fonction de l'altitude, de l'orientation et de la nature des sols, ces forêts varient dans leur composition et leur ambiance (forêt caduque de l'étage collinéen, forêts mixtes de l'étage montagnard, forêt de fond de vallon...).
- **Maintenir le caractère naturel des forêts de versants et leur rôle écologique**
- Les versants sont majoritairement boisés et d'ambiance **intime mais ils intègrent également des** espaces agricoles (clairières pâturées) ou naturels (zones humides d'altitude) non boisés. Cette association d'espaces est riche d'un point de vue de la biodiversité et des ambiances paysagères. Le golf de Bresson s'insère également dans cette ambiance et constitue aussi des clairières au sein du couvert boisé.
- **Maintenir les espaces ouverts de clairières**
- **Accompagner la gestion des lisières dans le cas de déboisement**
- **Protéger la lisière forestière fragile et menacée par les zones urbaines et tenir la forêt à distance des bassins de vie et agricoles**
- **Les bâtiments sont rares, isolés ou plus rarement regroupés. Parfois patrimoniaux et remarquables** (Forts de Montavie et des Quatre Seigneurs, ruines de la Chartreuse de Prémol...), ils ont la plupart du temps été édifiés pour des raisons militaires, religieuses ou techniques (granges agricoles, édifices techniques), aujourd'hui, ce peut être pour des aménagements de loisirs ou touristiques... Dans cette ambiance de versant boisé, l'impact de nouveaux bâtiments dans le paysage peut être fort, spécifiquement lorsqu'ils s'implantent dans les espaces non boisés (hangar sur replat, coupes à blanc et lisière décharnée, stationnement et accès...).
- **Retranscrire les principes traditionnels de composition architecturale et de volumétrie dans l'architecture contemporaine**
- **Minimiser l'impact des constructions, des accès et des stationnements**
- La présence d'un patrimoine naturel (zones humides, ruisseaux) et culturel, la qualité des paysages et des sites (Abords et Chartreuse de Prémol, abords du Luitel), entraînent une activité liée au tourisme et aux loisirs. Cette **attractivité peut provoquer la fragilisation de certains milieux**. Par ailleurs, la gestion des milieux, associée à l'activité de loisirs nécessitent des aménagements ponctuels et saisonniers (stationnement, accès, pistes forestières...) qui risquent d'artificialiser les paysages naturels, de dégrader les milieux et de déranger la faune.
- **Conserver et mettre en valeur le patrimoine remarquable.**
- **Prendre en compte la fragilité des milieux dans tout aménagement et le potentiel dérangement des espèces.**



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

PRÉSERVER ET AFFIRMER LE CARACTÈRE BOISÉ ET NATUREL DU MILIEU

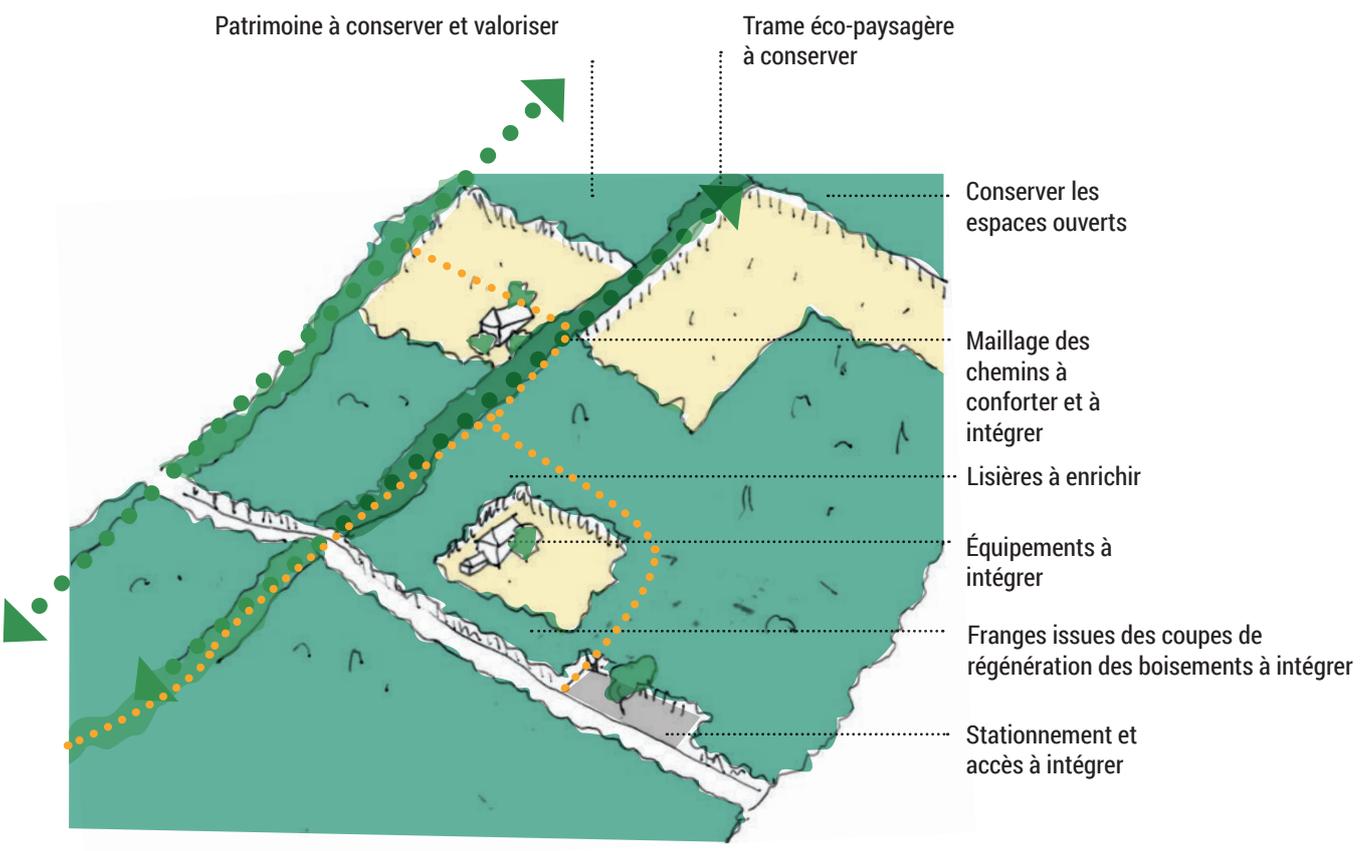
- Conserver au maximum le caractère naturel et non construit du milieu
- Minimiser ou encadrer les usages en fonction de la fragilité des milieux
- Conserver les espaces ouverts au sein et en limite des versants boisés
- Réduire l'impact paysager des lisières en cas de déboisement, améliorer leur richesse écologique
- Minimiser l'impact écologique et visuel des constructions et aménagements au profit de la valorisation du végétal

INSÉRER LES BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS DANS LA PENTE

- Insérer les constructions dans la pente de manière à limiter les mouvements de terrain et l'impact visuel du bâtiment dans le grand paysage
- Implanter les constructions de manière à ne pas faire obstacle aux ruissellements, à la circulation de la faune

VALORISER LES ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES ET IDENTITAIRES DES VERSANTS BOISÉS

- Permettre des accès sécurisés aux cours d'eau et zones humides
- Valoriser les espaces emblématiques que sont les cols et sommets, les clairières
- Valoriser le patrimoine rural, naturel, religieux et militaire
- Préserver la simplicité, les volumes, le caractère naturel des matériaux et la transparence empruntée à l'architecture traditionnelle



Légende :

Végétation arborée	Continuité végétale
Espace agricole	Chemin

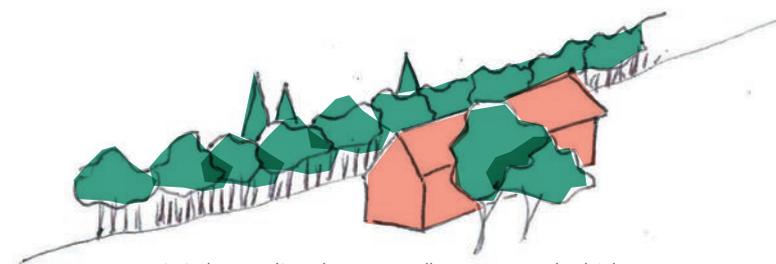
ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

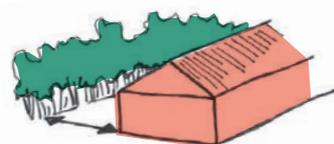
ORIENTATION 1_MINIMISER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS

a_Principes généraux

- Le pétitionnaire cherchera à s'implanter de manière à limiter son impact sur les milieux fragiles.
- Afin d'intégrer visuellement son bâtiment, le pétitionnaire cherchera à l'implanter en «appui» sur la trame végétale existante (lisière, haie bocagère, bosquet, alignement d'arbres, ripisylve..) tout en préservant une mise à distance du bâtiment à cette trame. Ceci permettra la **préservation, la gestion et le développement de la trame, voir chapitre 2-Végétal.**
- Le pétitionnaire cherchera à **prolonger la trame eco-paysagère⁴ constituée par les éléments naturels hydrauliques et arborés existants** (rivière, ruisseau, ripisylve, bosquet, haie, boisement...).



La trame végétale en arrière plan permet d'accompagner les bâtiments à gros volume et ainsi d'en minimiser leur taille



Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte

- Les bandes éco-paysagères pourront **être support d'usages respectueux de l'environnement (chemins, espaces de détente et de convivialité)** s'appuyant sur des éléments de paysages forts.

b_Situation au sein d'espaces déjà bâtis

- Lorsque le bâtiment à implanter se situe à proximité d'un bâtiment existant, le pétitionnaire s'inspirera des modèles traditionnels existants :
 - regroupés autour d'une cour ou d'un chemin
 - juxtaposés, adossés, voir chapitre 5-Bâti.

c_Situation à proximité de routes et chemins en balcons

- Si une route, un chemin public jouxtant la parcelle d'implantation présente une vue sur le paysage ou un élément singulier (clocher, silhouette de hameau...), le pétitionnaire cherchera à implanter son bâtiment de manière à conserver le point de vue et à minimiser la présence du bâtiment, éventuellement par un recul de ce dernier. Le pétitionnaire veillera toutefois à minimiser l'impact de l'accès, voir chapitre 4-Desserte et stationnement.

4

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Utilisation de la trame arborée pour mieux s'intégrer dans le paysage



Séchilienne - Hameau de Mont-Sec



Séchilienne - Hameau de Mont-Sec



Abri implanté en lisière - Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids

Implantation en recul de la voirie libérant les vues



Bâti en contrebas de la route en balcon - Mont-Saint-Martin



Bâti en contrebas de la route en balcon - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Proveysieux

ORIENTATION 2_CONSTRUIRE DANS LA PENTE

■ Implantation des bâtiments

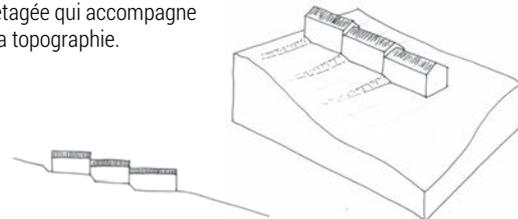
- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Il cherchera à suivre autant que possible les nuances de la topographie et limiter au maximum les mouvements de terrain.
- Le pétitionnaire cherchera à tirer parti de tous les éléments de la topographie (butte, rupture de pente, léger vallonement, ...) qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.
- **Le sens du bâtiment sera de préférence perpendiculaire aux courbes de niveau.** Le projet s'adaptera à l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.
L'implantation parallèle aux courbes de niveau sera envisagée dans le cas de bâtiments de grande taille non divisibles, de forte pente, de possibilité d'encastrement partiel.

■ Gestion des remblais et terrassements

- Le pétitionnaire privilégiera des solutions faisant appel au végétal, permettant une intégration plus douce dans le paysage. Les murs de soutènement de piscine bénéficieront du même soin.
- Sur des pentes inférieures à 50 % (talus à "2 pour 1"), le pétitionnaire pourra opter pour des remblais sous formes de talus végétalisés ou de murets. Les talus seront le plus long possible pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive.
- Au-delà de 50%, le pétitionnaire privilégiera des murets de remblais, en éventuelle association avec des talus végétalisés. Ils seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton.
- L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettent d'atténuer leurs impacts dans le paysage.
- De manière à privilégier leur végétalisation, les murets seront bordés d'une bande de pleine terre de plusieurs dizaines de centimètres. Les joints, dans la mesure du possible, seront creux et prévoiront des poches de terre. Le pétitionnaire conservera et préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...).
- Le pétitionnaire privilégiera des murets texturés associant des éléments de taille variable, des joints creux.
- Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités en raison de leur fort impact visuel.
- **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.

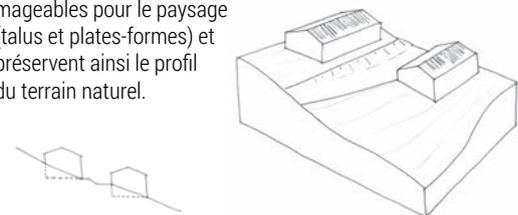
Construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.



Construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi enterré ou un soubassement permettent de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préservent ainsi le profil du terrain naturel.

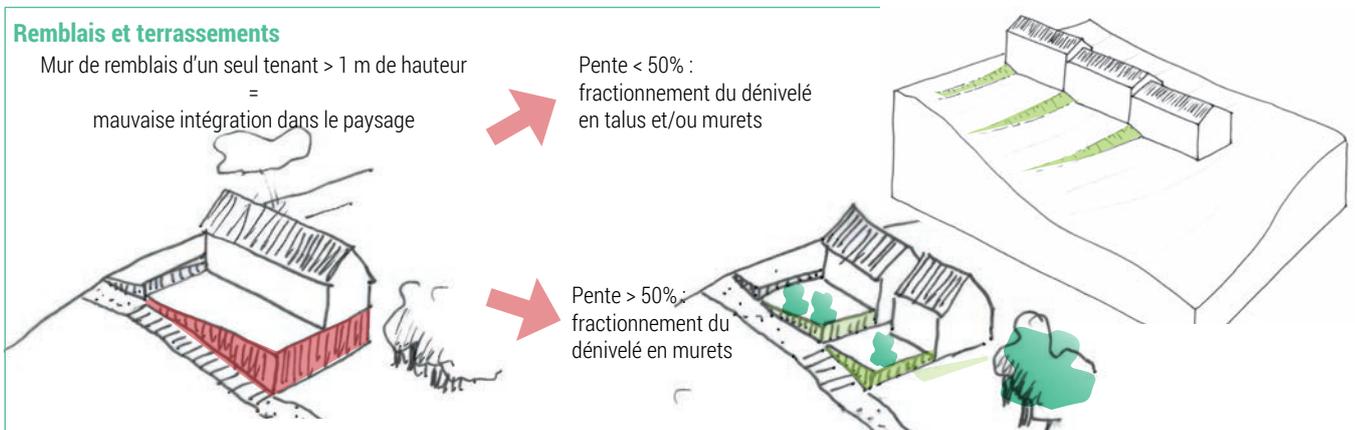


Remblais et terrassements

Mur de remblais d'un seul tenant > 1 m de hauteur
=
mauvaise intégration dans le paysage

Pente < 50% :
fractionnement du dénivelé
en talus et/ou murets

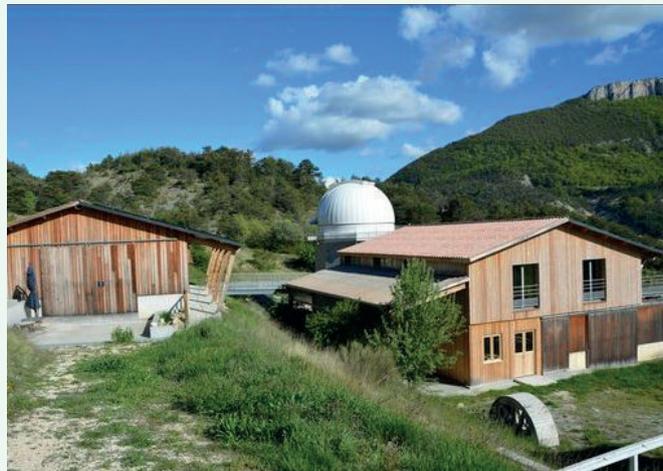
Pente > 50% :
fractionnement du dénivelé
en murets



Des constructions dans la pente



Implantation parallèle aux courbes de niveau d'un bâtiment agricole récent - Ferme du mûrier - Crédit PWA



Implantation parallèle aux courbes de niveau - Dissociation des bâtiments épousant la pente naturelle. - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Baronnies



Nouveau bâtiment agricole, implanté dans la pente - Référence extérieure à l'ambiance - Herbeys - Le Noyaret



Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Venon

Des murs de remblais - matériaux et textures



Association de pierres de différents calibres et joints creux - Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Muret en béton accompagné de végétation Vaulnaveys-le-Haut - Montgardier



Muret en bois + talus enherbé avec bande végétalisée en pied - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» Quaix

1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

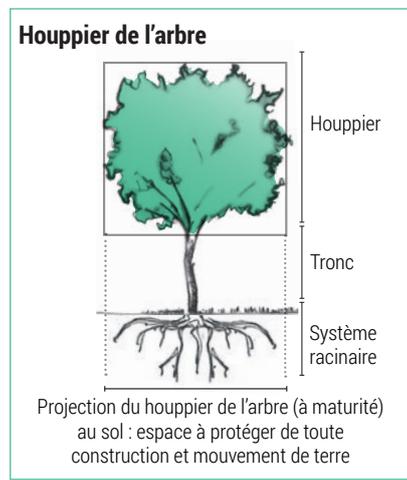
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les structures arborées² existantes et déjà bien développées seront préservées, confortées voire prolongées, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique. ➡

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois). ➡



→ La composition multistrate (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreux oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres. ➡

Composition multistrate
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

- Strate arborée** de petit développement : 7 à 15 m
 Strate arborée de grand développement : > 15 m
- Strate arbustive** haute : 2 à 7 m
 Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m
- Strate herbacée** : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (altitude, milieu sec ou humide, situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture, sur dalle...), voir palette végétale. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). ➡

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵. ➡

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.



Arbres remarquables de la Chartreuse de Prémol - Vaulnaveys-le-Haut



Arbres remarquables de la Chartreuse de Prémol - Vaulnaveys-le-Haut



Châtaigniers - Vaulnaveys-le-Haut - Les Davids



Arbre remarquable - Bresson



Arbre remarquable - Bresson



Diversité d'essences et de strates - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont



ORIENTATION 4_S'INTÉGRER DANS UN COUVERT FORESTIER

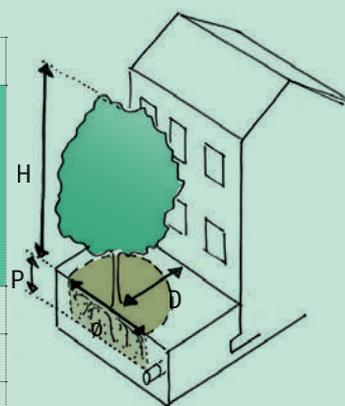
- Le végétal est une composante majoritaire et dominante des versants boisés, le pétitionnaire privilégiera dans la mesure du possible le végétal au minéral (haies, revêtements de sol, architecture...).
- Le pétitionnaire s'inspirera des ambiances naturelles boisées ou ouvertes représentatives des motifs des versants boisés pour aménager son espace libre. Il recherchera des matériaux rustiques et naturels (bois, pierre), une composition en fonction de l'écoulement de l'eau...
- Les arbres de grand développement¹ seront préférés dès lors que l'espace le permet.
- Le pétitionnaire veillera à donner un caractère naturel aux plantations. En termes de gestion, la taille est possible pour son caractère sanitaire mais les haies ne seront pas taillées au cordeau. En conséquence, arbres, arbustes et haies auront un port libre.
- L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera minimisé afin de ne pas gêner la faune. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements.

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES²

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	Ø	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16

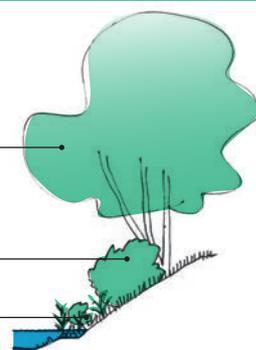


- Le pétitionnaire veillera à ménager des berges aux pentes douces afin de les végétaliser avec une composition multistrate qui stabilisera les berges, favorisera la biodiversité et confortera les abords des cours d'eau comme corridors écologiques. La végétalisation des berges permettra également de limiter l'implantation de plantes invasives³ (renouée du Japon, buddleia, ...).

Végétalisation de berge

Agrément visuel, biodiversité, stabilisation de berges...

- Strate arborée (érable, frêne, aulne)
- Strate arbustive (saules arborescent, viorne, fusain, ...)
- Strate herbacées (graminées de berge et enracinement dans la vase)



1

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

2

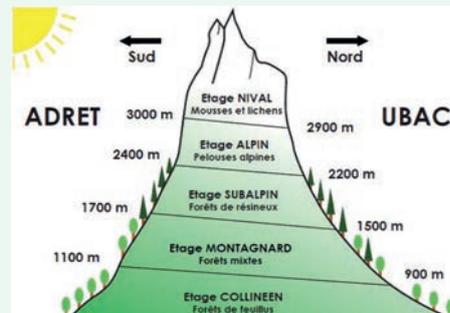
Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

3

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste d'essences, non exhaustive, adaptée à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui pousse naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère forestier et naturel de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.



L'étagement de la végétation en montagne
Source : www.jardinalpindulautaret.fr

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		adapté étage montagnard ⁵ / très mellifère / graine en hiver
Aubépines sp. (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ⁶ et montagnard
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		adapté étage collinéen / très mellifère
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard / épineux
If commun (<i>Taxus baccata</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			adapté étage montagnard / très mellifère / baie en hiver
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>) ...			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	x		adapté étage collinéen / très mellifère / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			adapté étage collinéen / graine en hiver
Épicéa* (<i>Picea Abies</i>)			conifère / adapté étage montagnard / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté étage montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Pin sylvestre* (<i>Pinus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Sapin* (<i>Abies alba</i>)			conifère / adapté étage montagnard / graine en hiver
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1 Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2 Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

3 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

4 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

5 Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

6 Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

1

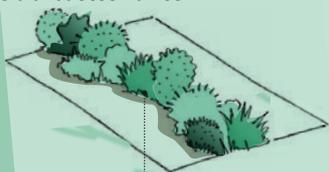
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

- Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🔄
- Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🔄
- Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🔄

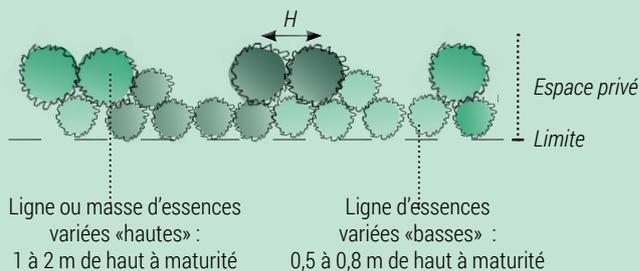
Haie d'arbustes variés



Plantation mélangée de :

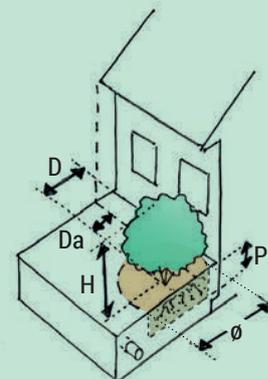
- au moins 3/4 des plants en essences locales²
- au moins 3/4 des plants en essences caduques³
- au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)	Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



Palette végétale (non exhaustive)

Arbustes			
Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ³ et montagnard ⁴ / épineux / baie en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Buis * (<i>Buxus sempervirens</i>)	x		adapté étage montagnard
Épine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en hiver
Groseillier des Alpes (<i>Ribes alpinum</i>)			adapté étage montagnard / mellifère
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / épineux / très mellifère
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			adapté étage collinéen / tous sol / mellifère
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Abords des cours d'eau, des fossés, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3
Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

4
Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

- Le pétitionnaire s'inscrit dans un milieu naturel. Il privilégiera l'intégration de sa construction en développant des dispositifs de végétalisation de cette dernière :
- préserver des bandes de pleine terre en pied de bâtiment (voir modalités ci-dessous),
 - couvrir les murs de plantes grimpantes (voir modalités ci-dessous),
 - végétaliser la toiture. Dans ce cadre, le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat (au moins 20 cm pour une toiture enherbée). Les essences seront choisies en fonction de l'épaisseur du substrat, de l'orientation de la toiture, de l'altitude du projet.

Pour aller plus loin

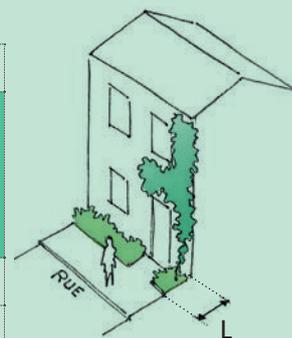
MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes¹ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol				
Type de plantation	Ø	D	L	P
	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Largeur de l'espace en terre</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.
⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.
⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpantes (espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles ⁴
Clématites ^H (<i>Clematis montana...</i>)			lianes ⁴
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		X	volubiles ⁴
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne vierge ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampons ⁵
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracile (<i>Setaria paviiflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

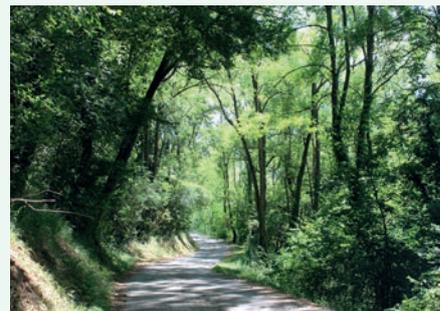
Étage collinéen (jusqu'à 1100 m à l'ADRET)



Forêt mixte - Vaulnaveys-le-Haut



Forêt de feuillus - Herbeys



Forêt de feuillus - Herbeys

Étage montagnard (900 m à l'UBAC à 1700 m à l'ADRET)



Forêt de résineux - Vaulnaveys-le-Haut



Vaulnaveys-le-Haut

* : espèce au feuillage persistant

^H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

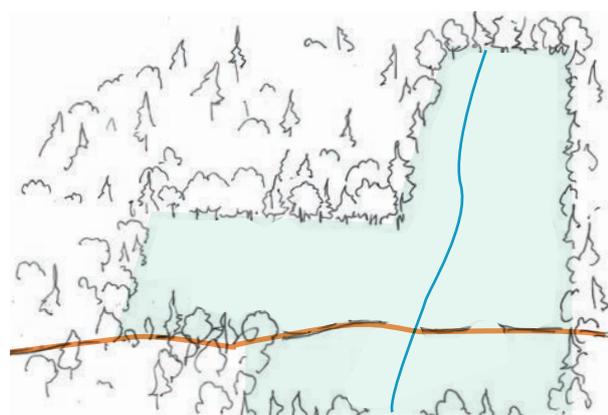
ORIENTATION 5_INTÉGRER DES COUPES FORESTIÈRES

a_Traitement des déboisements (coupes de régénération des boisements, pistes forestières...)

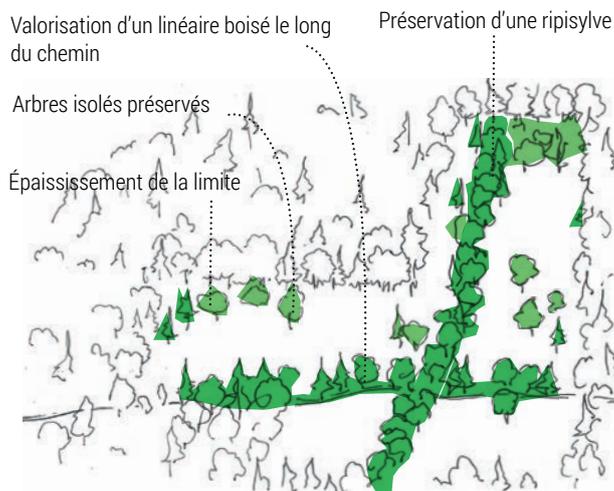
De manière à limiter l'impact visuel dans la pente des parcelles à déboiser, le cas échéant :

- Le pétitionnaire veillera à ne pas suivre les limites cadastrales lorsque celles-ci sont géométriques. Il pourra conserver des épaisseurs de boisements en limite de parcelle de manière à obtenir des courbes en cohérence avec les structures naturelles et les éléments du paysage.
- De même, le pétitionnaire pourra conserver au cœur de la parcelle des linéaires boisés, arbres en isolés ou en bosquets.
- Le pétitionnaire cherchera à déboiser des bandes étroites parallèlement aux courbes de niveau

Traitement des parcelles déboisées



Coupe de régénération épousant la limite parcellaire géométrique



Coupe respectant la structure naturelle du paysage, à privilégier

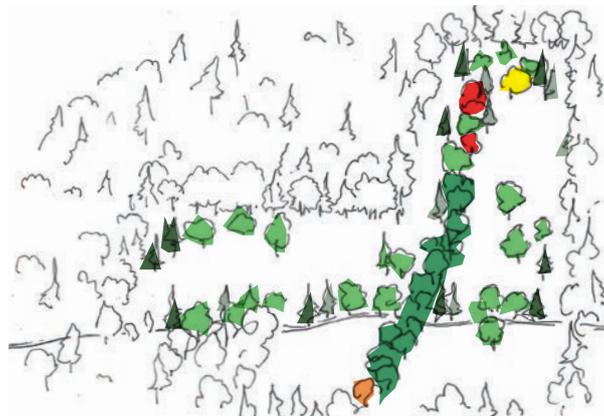
b_Traitement des lisières (coupes de régénération des boisements, pistes forestières...)

- Le pétitionnaire cherchera à créer une lisière multistratée (strates arborées, arbustives, et herbacées) aux couleurs et textures variées. Il utilisera si possible des essences caduques et résineuses.

Traitement des lisières en essences diversifiées



Lisière monospécifique présentant une strate unique



Lisière aux essences et strates variées, riche en matière de biodiversité, à privilégier

Lisières recherchées



Lisière forêt, diversité des essences et des strates végétales - Vaulnaveys-le-Bas - Monchaffrey



Lisière forêt, diversité des essences et des strates végétales - Vaulnaveys-le-Bas - Monchaffrey



Lisière forêt, diversité des essences et des strates végétales - Herbeys



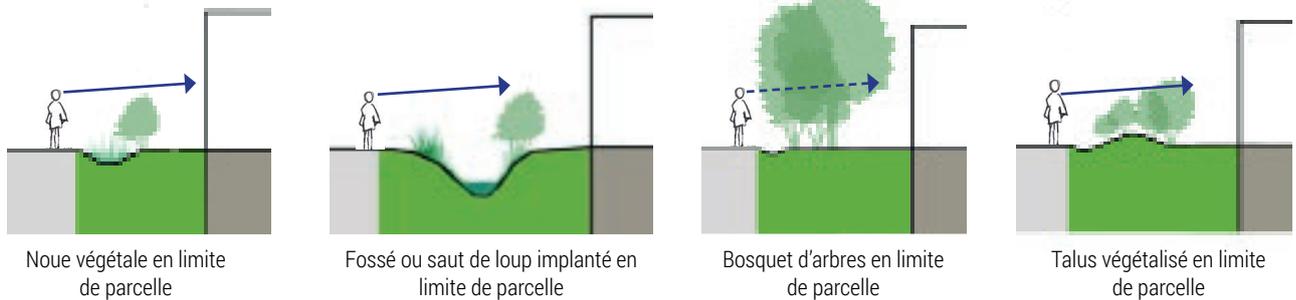
Lisière forêt, diversité des essences et des strates végétales - Vaulnaveys-le-Haut - Belmont

3_CLÔTURE

ORIENTATION 6_CONSERVER LA TRANSPARENCE ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de ne pas créer de barrières visuelles et physiques au sein de l'espace naturel. Le pétitionnaire pourra alors utiliser des dispositifs permettant de rendre sa parcelle inaccessible aux véhicules et/ou aux personnes, sans clôturer ses limites (cf. schéma ci-dessous).

Dispositifs paysagers permettant de marquer les limites sans clôture



- Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire veillera toutefois à **assurer une transparence visuelle sur l'espace naturel**. Les clôtures opaques, homogènes et continues seront donc évitées quel que soit le matériau utilisé. **Le pétitionnaire recherchera des interruptions des clôtures végétales pour favoriser les vues sur l'espace naturel et le grand paysage.**
- **Les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour la faune.** Pour favoriser la biodiversité, les clôtures assureront donc également une perméabilité physique en permettant des passages réguliers. 🐾
- **La clôture présentera un aspect «rustique» et offrira une grande transparence visuelle sur l'espace naturel et le grand paysage.** Elle participera au caractère naturel de l'ambiance par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen, brut de préférence ou lasuré incolore), ou ganivelles.
- **Le portail ou portillon, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi totalement ou partiellement transparent, simple et rustique.**
- Dans le cas de clôtures végétales, **il s'agira de haies composées d'essences locales, variées, non taillées et plantées de façon aléatoire et discontinue, pour ne pas constituer de « mur végétal » mais plutôt une structure végétale d'aspect le plus naturel possible.** Elles pourront devenir des supports importants de biodiversité. 🐾

Absence de clôture physique



Séchillienne - Hameau de Mont-Sec

Piquets bois et fil, accompagné de ponctuations végétales



Bresson

Grillage fin et rustique



Grillage à mouton - Herbeys



Grillage à mouton - Herbeys

Murets de soutènement



Herbeys

Clôtures, barrières de sécurité en bois ... ajourées et perméables



Ganivelles - Herbeys



Barrière à lisse horizontale en bois - Herbeys



Barrière à lisse horizontale en bois - Jarrie

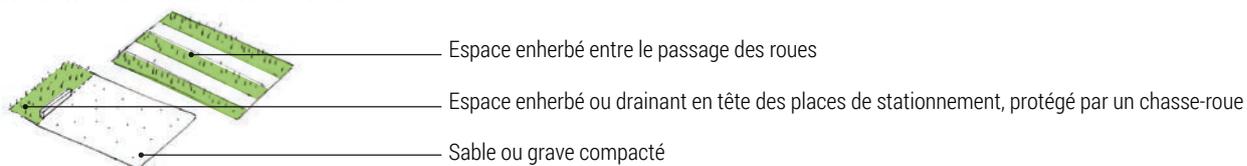


4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_PRIVILÉGIER LES ACCÈS ET STATIONNEMENTS EN REVÊTEMENTS NATURELS

- Les surfaces non végétalisées seront réduites à leur maximum : bandes de roulement.
- Les revêtements du stationnement, et des accès privilégieront les matériaux perméables et naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité.
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.
- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées, voir chapitre 2-Végétal.

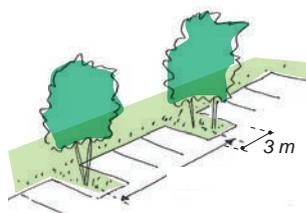
Revêtements de sol au caractère naturel



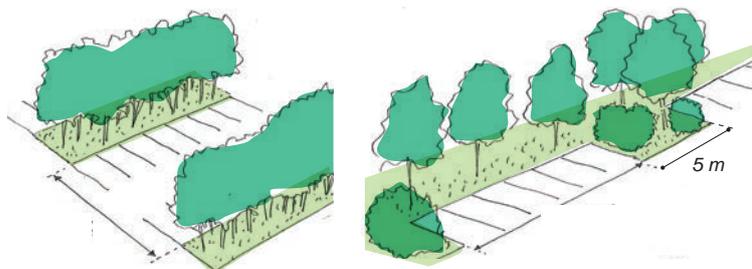
a_En cas d'aménagements de nappes de parking pour équipements touristiques

- Le pétitionnaire cherchera à adapter la taille et le revêtement des aires de stationnement en fonction de leur usage et de leur fréquence en évitant leur surdimensionnement
- Le pétitionnaire cherchera à minimiser l'impact visuel et environnemental des aires de stationnement ou espaces de circulation et abords en tirant parti des structures végétales existantes ou projetées sur le site
- En l'absence de structures végétales existantes, le pétitionnaire veillera à intégrer ses espaces de stationnement, stockage et/ou circulation par l'implantation de structures végétales arborées : bosquet, alignement, haie variée arborée...

Exemple un arbre planté tous les 10 m



Exemple : des masses arborées entre les espaces de stationnement de plus de 15 m.



Végétalisation des accès - Minimisation des bandes de roulement



Bandes de roulement en graves, accotements enherbés - Vaulnaveys-le-Bas



Chemin enherbé - Vaulnaveys-le-Bas - Montchaffrey

Revêtement de sols des stationnements collectifs



Stationnement en matériaux naturels et perméables Jarrie



Aire de stationnement en grave, Le Luitel - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Séchilienne



Aire de stationnement en bois et stabilisé renforcé à la chaux - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Le bois des Vouillants



Mobilier bois



Passerelle bois - Chartreuse de Prémol - Vaulnaveys-le-Haut



Table de pique-nique bois - Chartreuse de Prémol - Vaulnaveys-le-Haut



Cheminement bois en zone humide - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» Séchilienne - Le Luitel

5_BÂTI

ORIENTATION 8_PRIVILÉGIER UN BÂTI SIMPLE ET ADAPTÉ AU CADRE NATUREL

- Le pétitionnaire recherchera la **simplicité, la sobriété et la compacité des volumes**, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion (notamment en cas de pente, même faible) et faciliter des évolutions ultérieures.
- L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal de clôture...
- Le **nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés** :
 - Les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés. L'utilisation de bois permet une bonne insertion dans le paysage boisé. Le vieillissement naturel du bois permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux.
 - Les tons gris et les bruns (façade, toiture) ainsi que les couleurs mates s'adaptent relativement bien dans le paysage agricole. Les tons trop clairs, verts ou autres couleurs vives seront évités : les volumes de teinte claire paraissent plus grands et plus proches et le vert s'insère mal dans l'espace rural en créant des contrastes avec les nuances de "verts naturels".

■ Cas de bâti en milieu montagnard

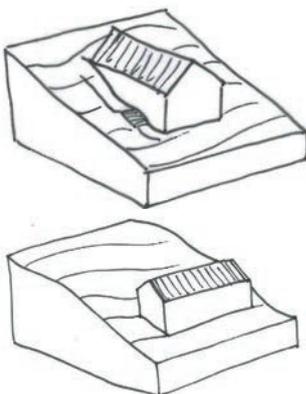
Le pétitionnaire cherchera à adapter sa construction au vent, à la neige, et à la pluie en :

- adoptant des toitures à 2 pans et à pente supérieure à 70 % dans les secteurs exposés pour évacuer rapidement la neige. Les toitures végétalisées sont possibles sous réserve d'une charpente dimensionnée à cet usage et avec une pente inférieure à 70 % possible.
- adoptant des dénivelés de toitures supérieurs à 60 cm et des crochets à neige pour protéger les espaces extérieurs des chutes de neige.
- privilégiant des coursives permettant les déplacements protégés à l'extérieur et utilisant des bâtiments ouverts mais couverts pour rester au sec, avec charpente apparente.

ORIENTATION 9_ADAPTER L'ARCHITECTURE À LA PENTE

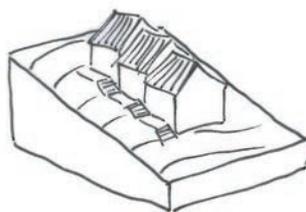
- Le **pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel** et étudiera l'implantation en fonction de la pente du sol. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :
 - **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
 - Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
 - **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3). La sous-face des structures sur pilotis et poteaux, bénéficiera du même soin que les façades principales (enduits, couleurs...), les structures poteaux poutres seront si possible constituées de bois.

Cas 1 : Encastrement



L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

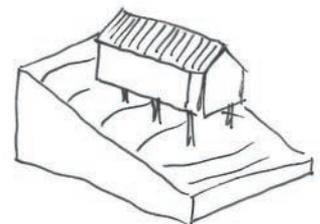
Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude.

C'est la solution à privilégier.

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Sources d'inspiration



Petit volume en bardage bois - Toilettes sèches - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Bois des Vouillants



Petit volume ouvert en bardage bois - Abri - Référence extérieure au territoire «Champagnier-Belledonne» - Saint-Martin-d'Hères

ORIENTATION 10_ PRÉSERVER LE BÂTI ANCIEN¹ EN S'INSPIRANT DU CARACTÈRE NATUREL, MINIMALISTE, DES LIEUX

- Le **bâti ancien sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à s'adapter au bâti ancien (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).

ORIENTATION 11_ DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

- **Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau**. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

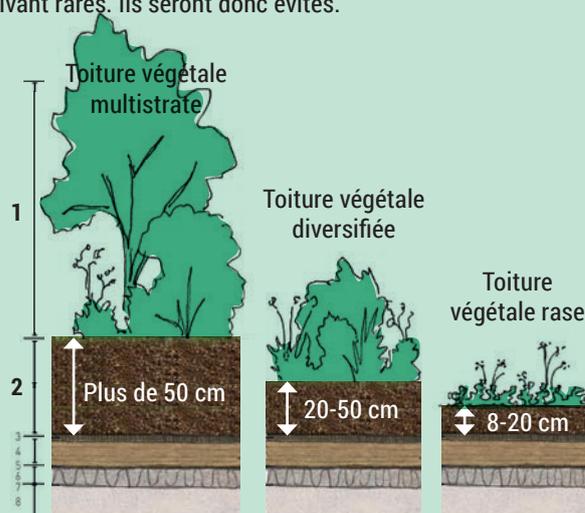
Pour aller plus loin

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
- **Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistratée (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.**
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal

2. Substrat

3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



¹ Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

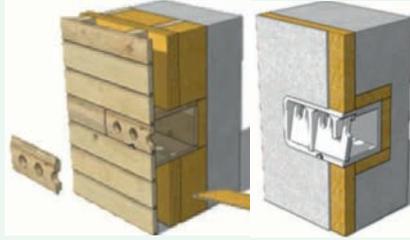
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence du Québec



Toiture végétale diversifiée - Référence sur Seyssins



Toiture végétale rase - Corenc



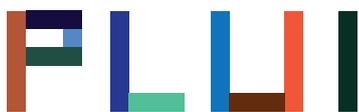
Toiture végétale 'naturelle' - Référence extérieure au territoire métropolitain - Finlande



Toiture végétale 'naturelle' - Référence extérieure au territoire métropolitain - Colorado



Toiture végétale à substrat épais - Référence extérieure au territoire métropolitain - Hautes Pyrénées



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Forum

3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01

T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 42 33 43

lametro.fr

Réalisation, groupement d'étude

Paysagistes concepteurs :

- Atelier Verdance
- Sites & Paysages
- Atelier Takt
- Claire Bonneton

Écologue :

- Agnès Guigue

Identité, mise en page : www.studioplay.fr

Crédits photos :

- Christian Pedrotti
- Nacho Grez
- Nicolas Bohere
- Guillaume Rossetti

- Les photographes et services Communication des communes de la métropole et de la direction de la communication de Grenoble Alpes Métropole

- Les paysagistes concepteurs